

(1)

( N° 3. )

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1877-1878.)

COMPTÉ GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1876,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES



**BRUXELLES,**

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,  
RUE DE L'ORANGERIE, 18.

1877.

(11)

## TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire . . . . .	1— 2
<b>COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1876.</b>	
Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1876. . . . .	4— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1876 . . . . .	9— 17
<i>Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1876.</i>	
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1876 . . . . .	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1876 . . . . .	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1876 . . . . .	24— 25
<b>COMPTES DES BUDGETS.</b>	
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1875.</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1875 . . . . .	28— 40
Budget de l'exercice 1875. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice. . . . .	42— 45
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice. . . . .	46— 83
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du Budget . . . . .	85—117
— — — — — par province, des recouvrements effectués . . . . .	119—137
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur . . . . .	139—169
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du Budget . . . . .	171—297
Comparaison des dépenses de l'exercice 1875, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur . . . . .	298
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1874 inclusivement . . . . .	299—305
Résultat général du Budget de l'exercice 1875. . . . .	307
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1875. . . . .	308
<i>Compte provisoire du Budget de l'exercice 1876.</i>	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1876. . . . .	310—314
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1876 . . . . .	315
Budget de l'exercice 1876. Compte provisoire des recettes, au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. . . . .	318—321
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 <sup>er</sup> janvier 1877 . . . . .	322—343
<i>Compte des opérations sur les exercices clos de 1874 à 1875.</i>	
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1874 à 1875 . . . . .	346—348
Exercice périmé de 1871. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif . . . . .	349—353
Exercices en cours d'apurement de 1872 à 1875. — Situation des créances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. . . . .	355—371

**COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1876.**

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1876 . . . . .	374
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1876, les opérations de l'année 1876 et la situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1877 . . . . .	376—385

**COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1876.**

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1876 . . . . .	388—415
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1876 . . . . .	417—470



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1876 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1876**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits, et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des Budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du Budget de l'exercice 1875*, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1876, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du Budget de l'exercice 1876*, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1877; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1871 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1872 à 1875.

**2° COMPTE DE TRÉSORERIE**, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1<sup>er</sup> janvier 1876, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1876, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1<sup>er</sup> janvier 1877.

**3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX**, lequel expose la situation au commencement et à la fin de l'année 1876, de même que le mouvement, durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



# COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1876.



## NOTE

## SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1876.

Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1876, forme la première partie du compte général prescrit par les articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

## RECETTES.

*Exercice 1875.*

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1876, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1875, s'élevaient à . . . . . fr.	12,105,716 16
Pendant l'année 1876, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de . . . . .	5,764,581 62
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1875 atteignaient.	<u>17,870,297 78</u>
Les recettes opérées en 1876 ayant été de . . . . .	<u>13,051,081 92</u>
Une somme de . . . . . fr.	<u><u>4,819,215 86</u></u>

restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1875.

*Exercice 1876.*

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1876, se sont élevés à . . . . .	fr. 526,110,141 75
Les recouvrements effectués en 1876 ont été de . . . . .	314,291,760 72
	<hr/>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1877, il restait à recouvrer . . . . .	fr. 11,818,381 03
	<hr/> <hr/>

**DÉPENSES***Exercice 1875.*

Suivant le compte de l'année 1875, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, aussi bien sur les Budgets de l'exercice 1875 que sur les crédits spéciaux rattachés à cet exercice, s'élevaient, au 1 <sup>er</sup> janvier 1876, à . . . . .	fr. 51,560,936 46
De cette dernière date au 31 octobre 1876, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de . . . . .	36,674,132 86
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1875 s'élevaient, en définitive, à . . . . .	88,235,069 32
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à . . . . .	87,527,023 91
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à . . . . .	fr. 708,045 41
	<hr/> <hr/>

*Exercice 1876.*

Les créances liquidées et ordonnancées en 1876, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1876 ainsi que sur des allocations pour des services spéciaux rattachés à cet exercice, montent à . . . . .	fr. 252,388,300 70
Les paiements effectués et justifiés sont de . . . . .	199,580,428 95
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 <sup>er</sup> janvier 1877, à . . . . .	fr. 52,807,871 77
	<hr/> <hr/>

*Exercices clos.*

D'après le compte précédent, les dépenses restant à payer ou à justifier sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1871 à 1874, étaient de . . . . .	fr. 229,837 33
	<hr/>
A REPORTER. . . . .	fr. 229,837 33

REPORT. . . . . fr. 229,837 33

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1875; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à . . . . . fr. 708,045 41

Les paiements restant à effectuer ou à justifier pour apurer les exercices précités donnent donc un chiffre de . . . . . 937,882 74

Les paiements effectués et justifiés, dans le cours de l'année 1876, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de . . . . . 442,578 42

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées et les dépenses à justifier sur les exercices clos s'élevaient, au 1<sup>er</sup> janvier 1877, à. . . . . fr. 495,304 32

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1872 . . . . . fr.	28,015 14
— 1873 . . . . .	48,480 48
— 1874 . . . . .	68,161 20
— 1875 . . . . .	330,647 50

SOMME ÉGALE. . . . . fr. 495,304 32

#### OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

##### RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1876, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers.) . . . . . fr.	239,668,164 71
Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor.) . . . . .	169,226,378 27
Opérations diverses en dehors du service des Budgets . . . . .	1,480,763,633 53

ENSEMBLE. . . . . fr. 1,889,658,176 51

## DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1876, sur les services de la Trésorerie, s'élèvent,

## SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers) . . . . .	fr.	256,553,827	24
Service de la Dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la Dette publique ; emploi du produit des emprunts et remboursement de bons du Trésor) . . . . .		178,722,495	53
Opérations diverses en dehors du service des Budgets . . . . .		1,420,239,860	44
		<hr/>	
ENSEMBLE. . . . .	fr.	1,835,516,183	21
		<hr/> <hr/>	

## RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1876, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1875, montaient à . . . . . fr. 548,537,330 64

## SAVOIR :

Numéraire en caisse . . . . .	fr.	72,684,188	62
<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	}	En portefeuille chez les comptables.	427,469,049 94
		En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes . . . . .	48,384,092 08
			<hr/>
	Fr.	548,537,330	64
		<hr/> <hr/>	

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1876 se sont élevées à fr. 2,217,001,019 15 c<sup>s</sup>.

## SAVOIR :

Opérations sur les	{	de 1875 . fr.	13,051,081	92	}	327,342,842	64
Budgets	{	de 1876 . .	314,291,760	72			
Opérations de Trésorerie . . . . .			1,889,658,176	51			
			<hr/>			2,217,001,019	15
			<hr/> <hr/>				
ENSEMBLE. . . . .		fr.	2,765,538,349	79			
			<hr/> <hr/>				

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1876, s'élèvent à fr. 2,123,066,214 47 c<sup>t</sup>.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	{	de 1875 . fr. 87,527,023 91	}	287,550,031 26
		de 1876 . . 199,580,428 93		
		clos . . . 442,578 42		

Opérations de Trésorerie. . . . . 1,835,516,183 21

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . . fr. 2,123,066,214 47

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1876,

SAVOIR :

Numéraire en caisse. . . . . fr. 105,694,898 86

<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	{	En portefeuille chez les comptables. 486,158,035 45	}	52,619,201 01
		En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes . . . . .		

642,472,135 32

SOMME ÉGALE. . . . fr. 2,765,538,349 79

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1876.

# TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1876.



## COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1876.

Numéraire en caisse . . . . .	fr.	72,684,188 62
Mandats et autres pièces acquittées		
en portefeuille chez les comptables . . . . .	fr. 427,469,040 94	} 475,855,142 02
en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des Comptes. . . . .	48,584,092 08	
	Fr.	548,537,550 04

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

## RECETTE. — EXERCICE 1875.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1876.	MODIFICATIONS apportées, en 1876, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant à recouvrer.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1876.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
<b>VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.</b>						
Impôts . . . . .	2,554,264 01	2,154,151 01	"	4,488,396 52	5,967,092 56	520,403 08
Péages. . . . .	1,198 60	255,362 51	"	256,561 11	256,072 60	488 51
Capitaux et revenus . . . . .	6,740,435 04	1,583,783 00	"	8,550,218 04	4,440,802 74	3,880,326 20
Remboursements . . . . .	465,366 50	1,765,537 67	"	2,250,904 17	1,874,008 27	356,895 00
	9,547,264 75	5,758,815 99	"	15,306,080 74	10,547,966 17	4,758,114 57
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.</b>						
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	26,696 80	1,037 70	"	27,734 50	27,308 59	426 "
Prix de vente des terrains devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes. . . . .	74,554 37	1,749 34	"	76,303 71	20,755 50	55,568 21
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État . . . . .	17,437 "	2,078 50	"	20,415 50	15,308 42	5,107 08
Deuxième cinquième duprix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (§ 7 de la convention du 10 janvier 1874). . . . .	2,210,502 89	"	"	2,210,502 89	2,210,502 80	"
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention du 12 juin 1874 conclue entre l'État, la Société du Sud et la ville d'Anvers . . . . .	229,260 35	"	"	229,260 35	229,260 35	"
	12,105,716 16	5,764,581 62	"	17,870,297 78	15,051,081 92	4,819,215 86

## DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1876.

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

## DÉPENSE. — EXERCICE 1876.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1876. (Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice.	
	qui restaient à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1876.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1876.		Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1871 à 1874), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité. . . . .	36,374 20	1,355,181 50	1,119,533 00	272,002 70	»
Dépenses propres à l'exercice . . . . .	51,066,640 48	35,318,051 50	85,988,548 50	397,043 34	»
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>					
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État. . . . .	158,594 49	»	158,085 66	508 85	»
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	299,527 23	»	260,856 69	58,600 54	»
	51,560,936 40	36,074,132 86		708,045 41	»
	88,285,069 32		87,527,023 91	708,045 41	

## COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

## RECETTE. — EXERCICE 1876.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1876.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1876.	SOMMES restant à RECOURIR, ou 1 <sup>er</sup> janvier 1877, sur les DROITS CONSTATÉS.
<b>VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.</b>			
Impôts . . . . .	149,884,704 05	147,162,063 04	2,722,700 09
Péages . . . . .	90,548,950 01	86,705,258 11	3,843,720 90
Capitaux et revenus . . . . .	11,056,865 42	8,770,017 07	2,286,248 55
Remboursements . . . . .	3,070,014 50	2,610,200 69	459,804 81
	254,569,602 90	245,255,128 81	9,314,474 15
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.</b>			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	316,047 25	297,732 04	18,315 21
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État . . . . .	297,944 02	281,856 66	16,287 36
— — des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes . . . . .	1,517,854 92	1,221,686 54	95,968 58
Troisième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874 . . . . .	2,210,502 89	"	2,210,502 89
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention du 12 juin 1874 conclue entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud . . . . .	198,945 26	56,112 42	192,832 84
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865 . . . . .	135,749 "	135,749 "	"
Fonds d'amortissement des dettes à 4½ p. % attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869 . . . . .	2,350,908 41	2,350,908 41	"
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs à 4½ p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice . . . . .	209,213 69	209,213 69	"
Partie recouvrée en 1876 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs à 3 p. %, autorisé par la loi du 20 avril 1873 . . . . .	50,482,285 "	50,482,285 "	"
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique à 4 p. %, remis au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées en 1873, 1874, 1875 et 1876 sur le crédit alloué par la loi du 16 août 1873 pour la construction de lignes dans le Luxembourg . . . . .	4,697,188 55	4,697,188 55	"
<b>RECETTE A L'EXERCICE 1876</b>			
Du montant des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en 1876 : 1° en vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 pour le prix des lignes des chemins de fer à construire, en exécution de la convention du 31 janvier 1875 . . . fr. 7,526,100 "	0,526,100 "	0,526,100 "	"
2° en vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter . . . . . 1,800,000 "			
	320,110,141 75	314,291,760 72	11,818,581 03

## DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1876 (SUITE).

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

## DÉPENSE. — EXERCICE 1876.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1876.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1876.	RESTES A PAYER, ou 1 <sup>er</sup> janvier 1877, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1872 à 1875), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.	195,121 67	134,024 24	60,497 45
Dépenses propres à l'exercice . . . . .	207,606,575 70	155,823,150 54	51,783 445 45
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>			
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité . . . . .	24,804,038 07	24,235,004 01	569,034 06
Dépenses sur les crédits alloués en vertu des lois votées dans le cours de l'exercice.	10,420,352 75	10,025,457 92	394,894 83
	245,026,088 28	190,218,216 51	52,807,871 77
<b>DÉPENSE A L'EXERCICE 1876.</b>			
A Du capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en vertu de la loi du 27 mai 1876 et remis pendant ladite année : 1 <sup>o</sup> à la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873). . . . . fr. 2,828,900			
2 <sup>o</sup> au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées en 1873, 1874, 1875 et 1876 sur le crédit du 18 août 1875. . . . . 4,607,200	7,526,100	7,526,100	"
B. Du capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en vertu de la loi du 19 décembre 1876 et remis pendant ladite année à la Banque de Belgique du chef de travaux faits en exécution de la convention du 13 novembre 1876, approuvée par la loi du 19 décembre suivant. . . . .	1,800,000	1,800,000	"
C. Des intérêts à 3 p. % dus pour l'année 1876 à la Société anonyme du Sud d'Anvers sur la valeur des terrains du bassin de batelage à rétrocéder à l'État : 4 hectares à 30 francs le mètre, soit 1,200,000 francs (convention des 10 janvier/18 mars 1874, article 5) . . . . .	56,000	56,000	"
D. Des intérêts à 3 p. % sur les sommes payées à l'État par la Société du Sud d'Anvers pour obtenir la mainlevée de l'inscription hypothécaire grevant les terrains militaires. . . . .	112 42	112 42	"
	252,388,300 70	199,580,428 93	52,807,871 77

## COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (suite).

## RECETTE.

*N. B.* D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

## OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances . . . . .	92,070,820 25	
Recettes pour ordre . . . . .	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . . . .	145,644,268 06	259,668,164 71
	Fonds spéciaux rattachés au fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes . . . . .	5,955,076 42	
	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique . . . . .	102,321,178 55	
Service de la Dette publique . . . . .	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C <sup>ie</sup> , à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la Dette publique . . . . .	7,096,814 02	169,226,378 27
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique . . . . .	59,808,585 »	
	Produit des émissions de bons du Trésor . . . . .	»	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets . . . . .			1,480,763,635 53
			<b>1,889,658,176 51</b>

## DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1876 (SUITE).

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

## DÉPENSE. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1871.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit . . fr.	5,127 88	17,857 56																	
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1876 . . . . .	14,729 68																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>SERVICE ordinaire.</th> <th>SERVICES spéciaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>— 1872. Payements effectués et justifiés pendant l'année 1876 . . . . .</td> <td>0,955 42      327 90</td> <td>10,285 52</td> </tr> <tr> <td>— 1875. Idem . . . . .</td> <td>9,410 50      611 51</td> <td>10,022 01</td> </tr> <tr> <td>— 1874. Idem . . . . .</td> <td>40,787 52      250 50</td> <td>47,017 62</td> </tr> <tr> <td>— 1875. Idem . . . . .</td> <td>338,797 91      18,600 »</td> <td>357,397 91</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>442,578 42</td> </tr> </tbody> </table>	SERVICE ordinaire.	SERVICES spéciaux.	— 1872. Payements effectués et justifiés pendant l'année 1876 . . . . .	0,955 42      327 90	10,285 52	— 1875. Idem . . . . .	9,410 50      611 51	10,022 01	— 1874. Idem . . . . .	40,787 52      250 50	47,017 62	— 1875. Idem . . . . .	338,797 91      18,600 »	357,397 91			442,578 42	
SERVICE ordinaire.	SERVICES spéciaux.																			
— 1872. Payements effectués et justifiés pendant l'année 1876 . . . . .	0,955 42      327 90	10,285 52																		
— 1875. Idem . . . . .	9,410 50      611 51	10,022 01																		
— 1874. Idem . . . . .	40,787 52      250 50	47,017 62																		
— 1875. Idem . . . . .	338,797 91      18,600 »	357,397 91																		
		442,578 42																		

## OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances . . . . .	88,779,226 50	236,553,827 24
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . . . .	141,977,084 09	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes . . . . .	5,797,516 85	
Service de la Dette publique.	Paiement des intérêts et amortissement de la Dette publique . . . . .	106,435,608 28	178,722,495 53
	Paiement, à Paris et à Londres, par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et C <sup>ie</sup> , des intérêts sur les titres au porteur de la Dette publique . . . . .	6,719,288 56	
	Emploi des emprunts contractés pour des travaux d'utilité publique . . . . .	60,017,598 69	
	Remboursements de bons du Trésor . . . . .	5,550,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets . . . . .			1,420,239,860 44
			1,835,516,185 21

## COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

## RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES</i> . . . . .	{	Exercice 1875 . . . . . fr. 13,051,081 02	} 327,542,842 64
	{	— 1876 . . . . . 514,291,760 72	
<i>Opérations de Trésorerie.</i> . . . . .			1,889,658,176 51
		TOTAL DE LA RECETTE . . . . . fr.	2,217,001,019 15
		Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 <sup>er</sup> janvier 1876. . . . .	548,537,530 64
		TOTAL GÉNÉRAL . . . . . fr.	2,765,538,549 70

## DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1876 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1877.

Numéraire en caisse. . . . .		103,094,898 86
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables. . . . . 486,158,035 45	538,777,230 46
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes . . . . . 52,619,201 01	
		642,472,135 32

## DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1876.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES. . . . .	Exercice 1875 . . . . . fr. 87,527,025 91	287,550,031 26
	— 1876 . . . . . 199,580,428 93	
	Exercices clos . . . . . 442,578 42	
Opérations de Trésorerie . . . . .		1,835,516,185 21
	TOTAL DE LA DEPENSE. . . . . fr.	2,125,066,214 47
	Valeur de caisse et de portefeuille, au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. . . . .	642,472,135 32
	TOTAL GÉNÉRAL. . . . .	2,765,538,349 79

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie  
et de la Dette publique,

S. MERCIER.

Arrêté par le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(18)

# DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

**DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,**

PENDANT L'ANNÉE 1876.

---

## DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS			
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	de l'administration de LA MARINE.
<b>SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.</b>				
Budget de l'exercice 1875. . . . .	3,868,164 75	2,955,237 51	3,167,308 02	•
— — 1876. . . . .	91,667,791 07	65,441,020 74	84,178,683 70	3,090,807 50
<b>SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE</b>				
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances . . . . .	29,929,341 27	3,360,646 55	34,098,871 89	5,375 70
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . .	11,474,825 95	21,484,213 66	110,224,745 00	23,051 19
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE . . . . .	3,051,700 02	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS . . . . .	•	14,554,932 52	58,016,212 54	•
<b>TOTAL DES RECETTES. . . . .fr.</b>	<b>139,901,822 56</b>	<b>105,796,050 78</b>	<b>270,285,012 55</b>	<b>3,126,254 19</b>

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1876.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	du Ministère de L'INTÉRIEUR	des lignes du Luxembourg et du canal DE L'OURLIN.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
223,811 00	"	"	103,019 57	"	1,309,985 48	1,422,804 50	13,051,081 92
140,767 64	"	"	117,593 45	"	11,559,012 93	60,087,274 29	314,291,760 72
"	"	"	"	"	25,415,883 15	682,701 67	92,070,820 25
250,661 99	92,874 57	115,807 10	"	"	"	"	143,644,268 06
"	"	"	"	"	3,953,076 42	"	3,953,076 42
"	"	"	"	"	50,482,285 "	118,744,093 27	169,226,578 27
"	"	"	"	1,221,563,934 70	69,047,776 65	134,739,076 15	1,480,763,633 55
595,241 52	92,874 57	115,807 10	221,013 "	1,221,563,934 79	159,768,019 63	315,646,009 86	2,217,001,019 15

## DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et taxes.	de l'ENREGISTREMENT et des domaines	de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	du Ministère de l'INTÉRIEUR.	des lignes du Luxembourg et du canal DE L'OURTHE.
<b>SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.</b>							
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1875-1876) . . . . .	13,078,359 88	4,476,706 10	3,215 86	5,585 10	"	"	"
b. Opérations sur les Budgets clos . . .	"	"	"	"	"	"	"
<b>SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.</b>							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances . . . . .	1,051,035 54	"	5,415,862 54	"	"	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . . . .	10,957,268 22	20,156,108 09	110,356,518 45	23,051 19	226,685 01	91,141 12	506,312 01
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes . . . . .	"	"	"	"	"	"	"
<b>OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE . . . . .</b>	"	"	"	"	"	"	"
<b>OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS . . .</b>	114,624,961 99	80,540,148 31	155,677,013 88	3,099,797 08	564,579 33	"	"
<b>TOTAL DES PAYEMENTS . . . . . fr.</b>	159,671,625 63	105,181,962 50	269,330,608 53	5,126,233 43	591,264 34	91,141 12	506,312 01

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1876.

des établissements et services régis par l'ÉTAT.	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant de mouvement, pendant l'an- née 1876, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les Départements ministé- riels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1876.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Réexpédiés de ver- sements concer- nant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédant des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédant des payem <sup>ts</sup> de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
"	217,400,052 22	016,688 80	"	55,027,860 02	291,506,967 "	"	4,508,814 10	287,107,452 84
"	427,848 74	"	"	14,720 68	442,578 42	"	"	442,578 42
"	16,810,060 30	451,304 70	"	87,086,535 19	88,801,807 16	"	22,580 80	88,779,226 30
"	"	"	"	"	141,077,084 09	"	"	141,077,084 09
"	5,707,516 85	"	"	"	5,707,516 85	"	"	5,707,516 85
"	19,544,987 41	81,060,348 14	"	75,365,068 70	175,971,004 54	2,751,491 10	"	178,722,495 53
220,775 22	"	788,384,340 72	150,768,010 03	117,551,215 28	1,420,230,860 44	"	"	1,420,230,860 44
	250,080,474 52	870,812,691 51				2,751,491 10	4,421,395 02	
220,775 22	1,130,802,166 03		150,768,010 03	515,646,000 86	2,124,736,118 30	1,660,905 85		2,125,066,214 47

## RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1876.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régula- rization dans les Départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1876.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . .	14,125,810 35	•	•	150,901,822 56
— de l'enregistrement et des domaines. . . . .	2,760,201 90	•	•	105,706,050 78
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télé- graphes. . . . .	4,940,846 52	•	•	270,285,912 35
Comptables des lignes du Luxembourg. . . . .	192,430 19	•	•	115,897 10
— de l'administration de la marine. . . . .	82,987 57	•	•	3,120,254 19
— de l'administration des prisons. . . . .	159,044 36	•	•	595,241 32
— du Ministère de l'Intérieur . . . . .	50,058 64	•	•	92,874 57
— des établissements régis par l'État . . . . .	250 64	•	•	221,015 •
Caissier de l'État . . . . .	461,120,161 48	•	•	1,221,365,954 70
Administration de la Trésorerie { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes. . . . .	•	•	•	159,768,019 63
{ Virements de comptes dans les écritures centrales.	•	16,744,541 04	48,584,092 08	515,646,009 86
	483,408,607 52	16,744,541 04	48,584,092 08	2,217,001,019 15

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1876.

TOTAL au 31 décembre 1876.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1876.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1877.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les Dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
154,115,652 91	159,671,625 65	•	•	14,444,007 28	
108,556,261 77	105,181,962 50	•	•	3,574,299 27	
275,235,758 87	269,350,608 53	•	•	5,905,150 54	
506,527 29	506,512 01	•	•	13 28	
3,209,221 50	3,126,235 45	•	•	82,988 13	
755,185 68	591,264 34	•	•	143,921 54	
122,935 21	91,141 12	•	•	31,792 09	
221,269 64	220,775 22	•	•	494 42	
1,692,493,096 25	1,150,802,166 03	•	•	551,690,930 22	
159,768,019 63	159,768,019 63	•	•	•	
580,774,642 98	515,646,009 86	52,619,201 01	14,179,535 94	•	
	2,124,736,118 50				
	a) 1,669,903 85				a) Cette somme de fr. 1,669,903 85 c <sup>s</sup> , qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excé- dant des paiements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.
2,765,538,349 79	2,123,066,214 47	52,619,201 01	14,179,535 94	575,675,598 37	

(26)

# COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1875.



## NOTE

## SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1875.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1875 a eu lieu le 31 octobre 1876.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1<sup>er</sup> janvier 1876, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1875.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1<sup>er</sup> janvier 1875 au 31 octobre 1876).

## PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1875 ont été évaluées, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 20 décembre 1874, à . . . . fr. 243,032,600 »

Les dépenses du même exercice l'ont été, par diverses lois, à . . . . 238,281,440 55

## SAVOIR :

Budget de la Dette publique, loi du 22 décembre 1874. . . . .	fr. 58,119,804 69
— des Dotations, loi du 22 décembre 1874. . . . .	4,447,117 25
— du Ministère de la Justice, loi du 25 décembre 1874. . . . .	15,720,142 »
— — des Affaires Étrangères, loi du 20 février 1875 . . . . .	1,619,030 »
— — de l'Intérieur, loi du 26 mars 1875 . . . . .	18,220,288 61
— — des Travaux publics, loi du 7 juin 1875 . . . . .	82,438,555 »
— — de la Guerre, loi du 26 décembre 1874. . . . .	39,713,700 »
— de la Gendarmerie, loi du 24 mars 1875 . . . . .	2,747,700 »
— du Ministère des Finances, loi du 19 décembre 1874. . . . .	14,337,105 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements, loi du 19 déc. 1874. . . . .	918,000 »
ENSEMBLE. . . . .	fr. 238,281,440 55

Les Budgets de l'exercice 1875 faisaient, par conséquent, ressortir un excédant présumé de recettes de. . . . . fr. 4,751,159 45

Ces prévisions ont été modifiées.

Les recettes, qui avaient été évaluées à . . . . . fr. 243,032,600 »  
ont été augmentées :

1° Du produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	180,000 »
2° Du prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes . . . . .	924,236 76
3° Du prix de vente des terrains de l'école vétérinaire de l'État . . . . .	240,000 »
4° Du deuxième cinquième du prix de vente de la citadelle du Sud à Anvers (§ 7 de la convention du 10 janvier 1874) . . . . .	2,210,502 89
5° Des intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention du 12 juin 1874, conclue entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud . . . . .	265,260 33
6° Des quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863 . . . . .	207,419 »
7° D'une partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice . . . . .	30,000 »
8° D'une partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, ouvert en vertu de la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865, et rattachées au présent exercice . . . . .	139,057 51
9° De la partie recouvrée, en 1875, du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 3 p. 0/0, autorisé par la loi du 29 avril 1873. . . . .	24,978,660 »
10° Du fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 0/0, attribué au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869 . . . . .	2,350,908 41

Les évaluations des ressources affectées à l'exercice 1875 se sont donc élevées, en définitive, à . . . . . fr. 274,558,644 92

SAVOIR :

Ressources ordinaires . . . . . fr. 243,032,600 »	} 274,558,644 92
— extraordinaires . . . . . 31,526,044 92	

Quant aux dépenses, les crédits ouverts par les Budgets primitifs, et qui s'élevaient à . . . . . fr. 238,281,440 55  
se sont accrus :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant, après déduction de fr. 64,212 50 c, montant des annulations ordonnées par la loi du 21 décembre 1875, à . . . . .	11,349,458 18
--	---------------

A REPORTER. . . . . fr. 249,630,898 73

	REPORT. . . . .	249,630,898 73
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1871, 1872, 1873 et 1874, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité .		3,151,924 82
3° Des parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1874, sur l'exercice 1874, et dont le transfert à l'exercice 1875 a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité. . . . .		99,943,027 03
4° De crédits pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de. . . . .		35,897,121 8
5° Des intérêts dus en 1875 sur le prix des terrains des bassins de batelage et des quais de l'Escaut à Anvers. (Loi du 17 avril 1874 et conventions des 10 janvier et 18 mars 1874) . . . . .		36,000 8
Les crédits de l'exercice 1875 atteignaient, par conséquent, le chiffre de. . . . .		<u>388,658,971 58</u>

se répartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire . . . . . fr.	252,782,825 55	}	388,658,971 58
Services spéciaux . . . . .	135,876,148 03		

Le rapprochement des évaluations de recettes, d'une part. . . . . fr.	274,558,644 92
et de dépenses d'autre part . . . . .	388,658,971 58
faisait donc ressortir un excédant de dépenses de . . . . . fr.	<u>114,100,326 66</u>

Mais ce n'étaient là que des évaluations.

Les développements qui suivent permettront de les comparer aux faits réalisés.

## COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

## RECETTE.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 274,558,644 92

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget ont été de . . . fr. 283,530,802 49

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 278,711,586 63

Il est resté à recouvrer . . . . . fr. 4,819,215 86

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance Indéfinie	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
<i>Impôts.</i> . . . . . { Contribut <sup>s</sup> directes, douanes et accises.	"	"	47,840 "	47,840 "
. . . . . { Enregistrement et domaines. . . . .	355,972 58	"	116,591 58	472,563 96
<i>Péages.</i> . . . . .   Enregistrement et domaines. . . . .	"	"	488 51	488 51
. . . . . { Travaux publics . . . . .	"	"	2,987,495 06	2,987,495 06
<i>Capitaux et revenus</i> . . . . . { Enregistrement et domaines . . . . .	2,193 26	"	884,011 05	886,204 29
. . . . . { Trésor public . . . . .	15 50	"	6,611 35	6,626 85
<i>Remboursements</i> . . . . . { Enregistrement et domaines. . . . .	37,272 15	"	252,580 59	289,652 74
. . . . . { Trésor public . . . . .	"	"	67,245 16	67,245 16
. . . . . { Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	"	"	426 "	426 "
<i>Ressources extraordi- naires et spéciales</i> . . . . . { Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppres- sion de places fortes. . . . .	"	"	55,568 21	55,568 21
. . . . . { Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État. . . . .	"	"	5,107 08	5,107 08
		"	4,423,762 57	
	595,453 29		4,423,762 57	4,819,215 86

Les détails qui précèdent font voir que la plus grande partie de ces droits représentent des ressources assurées pour le Trésor. La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions du Budget . . . . . fr. 274,558,644 92  
en regard des recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 278,711,586 63

on constate que ceux-ci ont été supérieurs aux évaluations de . . . fr. 4,152,941 71

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDANT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i> . . . . .	{	Contributions directes, douanes et accises. . . . .	4,586,027 65
		Enregistrement et domaines . . . . .	1,190,467 58
<i>Péages</i> . . . . .	{	Enregistrement et domaines . . . . .	218,001 35
		Travaux publics . . . . .	543,202 82
		Id. . . . .	" "
<i>Capitaux et revenus.</i> . . . . .	{	Marine . . . . .	221,459 80
		Travaux publics . . . . .	5,295,457 74
		Id. (litt. <i>Frais</i> ) . . . . .	7,271 45
<i>Remboursements.</i> . . . . .	{	Enregistrement et domaines . . . . .	1,050,820 54
		Trésor public. . . . .	152,988 96
<i>Ressources extraordinaires et spéciales</i> . . . . .	{	Contributions. . . . .	50,153 96
		Enregistrement et domaines . . . . .	168,740 74
		Trésor public. . . . .	1,409,581 07
		Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	778,240 "
		Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes. . . . .	500,867 10
		Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État . . . . .	128,806 94
		5,867,907 02	10,020,849 63
Soit. . . . . fr.		4,152,041 71	

Les tableaux formant les annexes A à K permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1875 et celles de l'exercice précédent.

#### DÉPENSES.

##### *Service ordinaire.*

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à . . . . . fr. 252,782,823 55

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1875 montent à . . . . . fr. 247,058,010 83

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . . . 246,388,964 79

Il reste à payer des ordonnances en circulation pour . . . . . fr. 669,046 04

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1880, époque de leur déchéance. Celles dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, des créances qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. On se réfère à l'égard de ces créances au compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 252,782,823 55 c<sup>e</sup>) et les dépenses liquidées (fr. 247,058,010 83 c<sup>e</sup>) fait ressortir un excédant des crédits sur les dépenses de . . . . . fr. 5,724,812 72

Mais ce chiffre comprend une somme de fr. 1,290,986 65 c<sup>e</sup> du chef de dépenses liquidées en sus des allocations, et pour lesquelles des crédits complémentaires seront réclamés lors de la loi du règlement de l'exercice . . . . . 1,290,986 65

Il s'ensuit que, ainsi établis, les crédits excéderont les dépenses de . fr. 7,015,799 37

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1871 :

Dette publique. . . . .	19,398 10	
Ministère de la Justice . . . . .	13,706 07	
— des Travaux publics. . . . .	43,781 44	
	<u>                    </u>	76,885 61

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1872 :

Ministère de l'Intérieur . . . . .	29 40	
— des Travaux publics. . . . .	9,707 03	
— de la Guerre . . . . .	839 12	
	<u>                    </u>	10,575 55

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1873 :

Dette publique. . . . .	60,000 0	
Ministère des Travaux publics. . . . . fr.	16,199 39	
— de la Guerre . . . . .	3,207 99	
	<u>                    </u>	79,407 38

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1874 :

Dette publique. . . . .	118,425 54	
Ministère des Travaux publics. . . . .	105,052 10	
— de la Guerre . . . . .	7,111 92	
	<u>                    </u>	230,589 56

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1875 :

Dette publique. . . . .	264,527 64	
Dotations. {	Chambre des Représentants . . . . .	37,940 75
	Cour des comptes . . . . .	753 87
Ministère de la Justice . . . . .	977,705 31	
— des Affaires Étrangères. . . . .	44,026 23	
— de l'Intérieur . . . . .	338,481 60	
— des Travaux publics. . . . .	2,365,703 01	
— de la Guerre . . . . .	107,840 35	
Corps de la gendarmerie . . . . .	261 36	
Ministère des Finances . . . . .	210,368 63	
Non- Valeurs et Remboursements . . . . .	22,643 57	
	<u>                    </u>	4,370,252 32

TOTAL des crédits à annuler. . . . . fr. 4,767,710 42

REPORT. . . . fr. 4,767,710 42

2<sup>o</sup> Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1876, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, SAVOIR :

## a. Crédits rattachés primitivement à l'exercice 1872 :

Dette publique. . . . . fr.	20,000 »	
Ministère des Travaux publics . . . . .	975 57	
	<hr/>	20,975 57

## b. Crédits de l'exercice 1873 :

Dette publique. . . . .	130,000 »	
Ministère des Travaux publics . . . . .	11,412 04	
	<hr/>	141,412 04

## c. Crédits de l'exercice 1874 :

Dette publique. . . . .	10,000 »	
Chambre des Représentants . . . . .	3,680 »	
Ministère de la Justice . . . . .	1,664 55	
— des Travaux publics. . . . .	131,907 71	
— de la Guerre . . . . .	741,345 96	
	<hr/>	888,596 22

## d. Crédits propres à l'exercice 1875 :

Dette publique . . . . .	130,000 »	
Ministère de la Justice . . . . .	85,058 65	
— des Affaires étrangères . . . . .	308 91	
— des Travaux publics. . . . .	853,732 53	
— de la Guerre . . . . .	124,661 03	
— des Finances . . . . .	3,344 »	
	<hr/>	1,197,105 12

Montant des crédits transférés à l'exercice 1876, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. . . . . 2,248,088 95

ENSEMBLE. . . . . fr. 7,015,799 37

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

*Services spéciaux.*

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1875 pour des services spéciaux, s'élevaient à . . . . . fr. 135,876,148 03

## SAVOIR :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1874. fr.	99,943,027 03
Crédits votés dans le cours de l'exercice . . . . .	35,933,121 »

Fr. 135,876,148 03

A REPORTER. . . . . fr. 135,876,148 03

REPORT. . . . fr. 135,876,148 03

Les dépenses liquidées pendant l'année 1875, et rattachées définitivement à cet exercice, sont de . . . . 45,164,484 38

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1876, époque de la clôture de l'exercice, de. . . . . 45,125,485 01

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. . . . . fr. 38,999 37

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1875. . . . . 45,164,484 38

on se trouve en présence d'un excédant de crédits disponibles de. . . fr. 90,711,663 65

qui a été transféré à l'exercice 1876, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de comptabilité, sauf une somme de fr. 77,676 52 c<sup>t</sup> qui a été annulée.

#### *Situation générale des dépenses.*

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1875 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

#### 1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

##### a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. . . . . fr.	246,388,964 79	} 291,514,449 80
Services spéciaux. . . . .	45,125,485 01	

##### b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. . . . . fr.	669,046 04	} 708,045 41
Services spéciaux. . . . .	38,999 37	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. . . . . fr. 292,222,495 21

A REPORTER. . . . fr. 292,222,495 21

REPORT. . . . . fr. 292,222,495 21

## 2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	}	Crédits reportés de l'exercice 1871 . . . . . fr.	76,885 61
		— — 1872 . . . . .	10,575 55
		— — 1873 . . . . .	79,407 38
		— — 1874 . . . . .	250,589 56
		Crédits de l'exercice 1875 . . . . .	4,570,252 32
		Fr.	4,767,710 42
Services spéciaux. . . . .			77,676 52

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice. . . . . fr. 4,845,386 94

## 3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1876 :

## a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1872. . . . . fr.	20,975 57	}	2,248,088 95
— — 1873. . . . .	141,412 04		
— — 1874. . . . .	888,596 22		
Crédits de l'exercice 1875 . . . . .	1,197,105 12		

b. Services spéciaux (art. 31 de la même loi). . . . . 90,633,987 13

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1876. . . . . fr. 92,882,076 08

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour . fr. 389,949,958 23

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. . . . . 388,658,971 58

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1875, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de . . . fr. 1,290,986 65

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets, sont insérés dans les états litt. *M* à *U*.

Quant aux services spéciaux, les détails en sont présentés dans le compte même.

## RÉSULTAT GÉNÉRAL

DES BUDGETS DE L'EXERCICE 1875 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du Budget de 1875 s'établit ainsi qu'il suit :

Ressources réalisées . . . . .	fr 278,711,586 63
Dépenses liquidées et ordonnancées . . . . .	292,222,495 21
Partant, il y aurait sur 1875 un excédant de dépenses de . . . . .	13,510,908 58
Mais les exercices antérieurs, pris dans leur ensemble, ayant laissé un	
boni de . . . . .	26,802,618 50
Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1875, se chiffre par un excé- dant de recette de . . . . .	fr. 13,291,709 92

## COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1875, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS QUI  
SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1875 paraissait devoir présenter un excédant de dépenses de . . . . . fr. 87,297,708 16

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre, au contraire, un excédant de recettes de fr. 13,291,709 92 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci . . . . . fr. 4,152,941 71

2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres . . . . . fr. 4,845,586 94

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci . . . . . 1,290,986 65

De sorte que, comparés dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédant de . . . . . 3,554,400 29

3° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1876, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . . . 2,248,088 95

4° Crédits pour des services spéciaux transférés à ce même exercice, suivant l'article 31 de cette loi . . . . . 90,633,987 13

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1875 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de . . . . . 100,589,418 08

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un boni de . . . . . fr. 13,291,709 92

## RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1874 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1875, est inséré un tableau, sub. litt. V, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1874 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient et qui sont extraits des comptes définitifs de ces quarante-cinq exercices (ceux de 1830 à 1873 sont approuvés par la Législature) se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 5,771,337,624 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1<sup>o</sup> Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. . . . . 145,104,385 55

2<sup>o</sup> Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget . . . . . 180,635,239 70

3<sup>o</sup> Les fonds affectés à des dépenses spéciales. . . . . 691,054,668 65

Elles s'élèvent donc, en définitive, à . . . . . 6,788,131,918 49

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de . . . . . 5,840,168,599 39

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1<sup>o</sup> Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. . . . . 338,417,192 33

2<sup>o</sup> Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires . . . . . 22,544,050 34

3<sup>o</sup> Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. . . . . 933,494,132 50

ENSEMBLE. . . fr. 7,134,423,774 56

A REPORTER. . . fr. 7,134,423,774 56 6,788,131,918 49

REPORT. . . fr. 7,134,423,774 56 6,788,131,918 49

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1875 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit . . . . . fr. 3,151,924 82

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de . . . . . 7,131,271,849 74

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de. . . . . 343,139,931 25

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 7,000,896,188 43 c<sup>s</sup> et ont dépassé les évaluations de . . . . . fr. 212,764,269 94

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 6,974,093,569 93 c<sup>s</sup>, sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de . . . . . 157,178,279 81

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de. . . . fr. 369,942,549 75

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un boni de . . . . fr. 26,802,618 50

Ce boni a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1875, comme résultat final des exercices précédents.

# COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1875.



## BUDGET DE

## Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des élass de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>		
LITT. A.	IMPÔTS . . . . . { Contributions directes, douanes et accises. . . . .	89,547,500 »
— B.		Enregistrement et domaines. . . . .
— C.	PÉAGES . . . . . { Enregistrement et domaines. . . . .	1,906,000 »
— D.		Travaux publics. . . . .
— E.	CAPITAUX ET REVENUS. { Marine . . . . .	1,200,000 »
— F.		Travaux publics. . . . .
— P <sup>tes</sup> .	CAPITAUX ET REVENUS. { Id. . . . .	50,000 »
— G.		Enregistrement et domaines . . . . .
— H.	REMBOURSEMENTS . . . . . { Trésor public . . . . .	6,462,000 »
— I.		Contributions directes. . . . .
— J.	REMBOURSEMENTS . . . . . { Enregistrement et domaines. . . . .	505,000 »
— K.		Trésor public . . . . .
		245,052,600 »
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.</b>		
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles. . . . .		180,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes . . . . .		924,256 76
— des terrains de l'École vétérinaire de l'État. . . . .		240,000 »
2 <sup>me</sup> cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (§ 7 de la convention du 10 janvier 1874).		2,210,502 89
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention du 12 juin 1874 conclue entre l'État, la Société du Sud et la ville d'Anvers . . . . .		265,260 55
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1865 . . . . .		207,419 »
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice . . .		50,000 »
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice . . .		159,057 51
A REPORTER. . . . . fr.		4,100,476 51

## L'EXERCICE 1875.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1875.	En 1876.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOURS.	
93,981,967 05	90,082,165 13	3,851,962 52	93,934,127 65	47,840 »	»	4,586,627 65	93,934,127 65
52,958,051 54	52,549,437 54	110,050 04	52,05,467 58	472,563 96	»	1,100,467 58	52,465,467 58
1,688,487 18	1,660,730 76	18,267 91	1,687,998 67	488 51	218,001 55	»	1,687,998 67
5,552,502 82	5,114,498 15	257,804 69	5,552,502 82	»	»	545,202 82	5,552,502 82
978,540 11	978,540 11	»	978,540 11	»	221,459 80	»	978,540 11
81,492,057 52	75,574,948 33	2,929,595 05	78,504,542 26	2,937,495 06	5,295,457 74	»	78,504,542 26
57,271 45	57,271 45	»	57,271 45	»	»	7,271 45	57,271 45
4,184,024 65	5,200,607 25	97,213 11	3,297,820 54	886,204 29	»	1,056,820 34	3,297,802 54
6,555,637 80	4405,925 34	1,425,085 70	6,529,011 04	6,626 85	132,988 96	»	6,529,011 04
360,155 96	545,931 73	18,292 25	560,155 96	»	»	50,155 96	360,155 96
903,505 48	455,150 24	220,610 50	675,740 74	289,652 74	»	168,740 74	675,740 74
2,405,824 25	699,585 53	1,637,195 54	2,536,581 07	67,245 16	»	1,409,581 07	2,336,581 07
250,735,652 24	235,429,571 50	10,547,966 17	245,977,537 67	4,758,114 57	5,867,007 92	8,812,845 50	245,977,537 67
058,666 »	950,931 41	27,508 59	958,240 »	426 »	»	778,240 »	958,240 »
1,230,672 07	1,204,568 36	20,735 50	1,225,105 86	55,568 21	»	500,867 10	1,225,105 86
574,004 02	353,588 52	15,508 42	569,896 94	5,107 08	»	128,896 94	568,896 94
2,210,502 89	»	2,210,502 89	2,210,502 89	»	»	»	2,210,502 89
265,260 35	56,000 »	229,260 35	265,260 35	»	»	»	265,260 35
207,419 »	207,419 »	»	207,419 »	»	»	»	207,419 »
50,000 »	50,000 »	»	50,000 »	»	»	»	50,000 »
139,057 51	139,057 51	»	139,057 51	»	»	»	139,057 51
5,465,581 84	2,901,564 80	2,505,115 75	5,404,480 55	61,101 29	»	1,208,004 04	5,404,480 55

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. . . . . fr.	4,108,476 51
Partie recouvrée en 1875 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5%, autorisé par la loi du 20 avril 1873.	24,078,660 .
Fonds d'amortissement des dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. 0/0, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869. . . .	2,350,908 41
	31,526,044 92
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . . fr.	243,032,600 .
	274,558,644 92
<b>RECETTE A L'EXERCICE 1875 :</b>	
De l'excédant de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1874, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. V) . . . . .	20,802,018 50
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>301,561,263 42</b>



## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1875.	En 1876.	Total.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
<b>Exercice 1871.</b>					
Dette publique . . . . .	60,000 »	40,601 90	»	40,601 90	40,601 90
Ministère de la Justice . . . . .	28,154 98	14,448 91	»	14,448 91	14,448 91
— des Travaux publics . . . . .	44,600 56	818 92	»	818 92	818 92
	152,755 54	55,869 75	»	55,869 75	55,869 75
<b>Exercice 1872.</b>					
Dette publique . . . . .	20,000 »	»	»	»	»
Ministère de l'Intérieur. . . . .	2,020 40	2,000 »	»	2,000 »	2,000 »
— des Travaux publics. . . . .	42,410 24	31,727 64	»	31,727 64	31,727 64
— de la Guerre. . . . .	5,052 60	4,215 48	5,596 52	617 16	4,215 48
	69,492 24	37,941 12	5,596 52	54,544 80	37,941 12
<b>Exercice 1873.</b>					
Dette publique. . . . .	190,000 »	»	»	»	»
Ministère des Travaux publics. . . . .	80,645 02	55,055 59	41,250 90	11,802 69	55,055 59
— de la Guerre. . . . .	59,054 54	55,826 55	42,500 »	10,576 55	55,076 55
	529,679 56	108,860 14	85,750 90	22,579 24	106,110 14
<b>Exercice 1874.</b>					
Dette publique . . . . .	270,000 »	141,574 46	»	»	»
Dotations — Chambre des Représentants . . . . .	12,461 68	8,781 68	»	8,781 68	8,781 68
Ministère de la Justice . . . . .	62,859 16	61,174 61	»	61,174 61	61,174 61
— de l'Intérieur. . . . .	1,200 »	1,200 »	1,200 »	»	1,200 »
— des Travaux publics. . . . .	820,915 14	585,955 55	50,002 27	544,506 72	574,508 99
— de la Guerre. . . . .	1,452,581 70	704,125 82	195,597 64	592,496 28	585,895 92
	2,619,997 68	1,500,811 90	224,599 91	1,006,959 20	1,251,559 20

## CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1876, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 51 de la loi sur la comptabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875
»	»	19,598 10	»	»	19,598 10	»	»	40,601 90
»	»	15,706 07	»	»	15,706 07	»	»	14,448 91
»	»	45,781 44	»	»	45,781 44	»	»	818 02
»	»	76,885 61	»	»	76,885 61	»	»	55,869 75
»	»	20,000 »	»	»	»	20,000 »	»	»
»	»	29 40	»	»	29 40	»	»	2,000 »
»	»	10,682 60	»	»	9,707 05	975 57	»	31,727 64
»	»	850 12	»	»	850 12	»	»	4,215 48
»	»	31,551 12	»	»	10,575 55	20,975 57	»	57,941 12
»	»	190,000 »	»	»	60,000 »	130,000 »	»	»
»	»	27,611 45	»	»	16,199 59	11,412 04	»	53,053 59
2,750 »	»	3,207 99	»	»	3,207 00	»	»	55,826 55
2,750 »	»	220,819 42	»	»	79,407 58	141,412 04	»	108,860 14
141,574 46	»	128,425 54	»	»	118,425 54	10,000 »	»	141,574 46
»	»	5,680 »	»	»	»	5,680 »	»	8,781 68
»	»	1,664 55	»	»	»	1,664 55	»	61,174 61
»	»	»	»	»	»	»	»	1,200 »
9,446 54	»	250,959 81	»	»	105,052 10	131,907 71	»	583,955 53
118,251 90	»	748,455 88	»	»	7,111 92	741,545 96	»	704,125 82
269,262 70	»	1,110,185 78	»	»	230,589 56	888,596 22	»	1,500,811 90

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DUOITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1875.	En 1876.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique . . . . .	62,721,448 05	62,522,595 44	51,158,742 51	11,327,702 01	62,486,445 12
	Liste civile . . . . .	3,300,000 »	3,300,000 »	3,300,000 »	»	3,300,000 »
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre . . . . .	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	200,000 »
— N.	Dotations. Sénat . . . . .	80,000 »	80,000 »	45,000 »	35,000 »	80,000 »
	Chambre des Représentants . . . . .	665,167 25	627,226 50	495,435 59	128,094 20	625,529 85
	Cour des comptes . . . . .	206,475 »	205,721 13	202,498 06	3,225 07	205,721 13
— O.	Ministère de la Justice . . . . .	15,877,042 »	15,204,026 19	10,706,704 10	4,587,582 10	15,004,086 26
— P.	— des Affaires Étrangères . . . . .	1,635,579 00	1,501,245 95	1,342,050 00	256,200 08	1,579,150 68
— Q.	— de l'Intérieur . . . . .	19,120,405 27	18,781,983 07	15,164,841 67	3,567,172 54	18,752,014 01
— R.	— des Travaux publics . . . . .	84,352,708 10	81,275,200 83	55,252,506 66	27,868,657 94	81,121,054 00
— S.	— de la Guerre . . . . .	42,602,700 »	42,570,198 62	14,645,619 16	27,704,598 74	42,550,217 90
— T.	Corps de la Gendarmerie . . . . .	2,952,200 »	2,931,958 64	2,176,529 01	755,609 63	2,931,938 64
— U.	Ministère des Finances . . . . .	15,015,862 50	14,958,546 58	6,058,824 12	8,916,571 22	14,955,195 54
— V.	Non-Valcurs et Remboursements . . . . .	925,251 58	1,506,046 50	259,614 56	1,058,556 51	1,298,151 07
		240,650,898 75	245,354,527 94	158,968,056 10	85,988,548 50	244,957,484 60

## SERVICES SPÉCIAUX.

*Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.*

## Ministère des Travaux publics.

Loi du 3 sept. 1859 et arrêtés  
royaux des 26 déc. 1861 et  
5 novembre 1862.

§ 5. Approfondissement du canal de Gand à Bruges . . . . .	359,285 22	»	»	»	»
§ 5. Amélioration du port d'Ostende . . . . .	2,782 57	2,782 57	2,782 57	»	2,782 57
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France . . . . .	67,882 22	»	»	»	»

A REPORTER. . . fr.

420,040 81

2,782 57

2,782 57

»

2,782 57

## BUDGET 1875. (SUITE).

## de la clôture de l'exercice. (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS RÉSIDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSIDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1876, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité	Excédants restés libres au 31 déc. 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875.
56,150 32	"	394,527 64	195,075 05	195,075 05	264,527 64	150,000 "	"	62,522,505 44
"	"	"	"	"	"	"	"	3,500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	200,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	80,000 "
3,096 65	"	37,940 75	"	"	37,940 75	"	"	627,226 50
"	"	755 87	"	"	755 87	"	"	205,721 13
109,959 95	"	1,062,765 96	580,748 15	580,748 15	977,705 31	85,058 05	"	15,204,026 19
12,113 27	"	44,335 14	"	"	44,026 23	308 91	"	1,591,245 05
49,969 66	"	338,481 60	"	"	338,481 60	"	"	18,781,983 67
154,146 25	"	3,219,435 54	141,928 18	141,928 18	2,365,703 01	853,732 55	"	81,275,200 83
19,980 72	"	252,501 58	"	"	107,840 35	124,661 03	"	42,570,198 62
"	"	261 36	"	"	261 36	"	"	2,931,938 64
3,151 24	"	213,712 65	158,196 71	158,196 71	210,368 65	5,344 "	"	14,958,546 58
7,895 32	"	22,643 57	405,438 58	405,438 58	22,643 57	"	"	1,506,046 39
597,045 34	"	5,567,357 44	1,200,086 65	1,200,086 65	4,370,252 52	1,197,105 12	"	245,354,527 94

"	"	550,285 22	"	"	"	"	550,285 22	"
"	"	"	"	"	"	"	"	2,782 37
"	"	67,882 22	"	"	"	"	67,882 22	"
"	"	427,167 44	"	"	"	"	427,167 44	2,782 37

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1875.	En 1876.	Total.
REPORT. . . . . fr.	420,949 81	2,782 37	2,782 37	•	2,782 37
<b>SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).</b>					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>					
§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique (Imputable sur l'emprunt.) (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862 (suite) . . . . .	394,887 45	50,000 "	50,000 "	"	50,000 "
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.) . . . . .	7,000 "	"	"	"	"
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlec. (Loi du 14 août 1862.) . .	200,000 "	"	"	"	"
Loi du 14 sept. 1864. § 2. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht . . . . .	52,750 59	"	"	"	"
§ 3. Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal . . . . .	120,547 37	"	"	"	"
§ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas . . . . .	545 06	545 05	545 05	"	545 05
§ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean . . . . .	20,447 85	"	"	"	"
Loi du 8 juillet 1865. § 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville . . . . .	176,582 17	9,499 06	9,499 06	"	9,499 06
§ 15. Amélioration du port de Nieupoit. . . . .	265,259 00	124,859 09	124,859 09	"	124,859 09
§ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés — Construction de routes dans le Luxembourg. . . . .	2,055 56	2,000 "	2,000 "	"	2,000 "
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>					
§ 21. Continuation des travaux au palais du Roi, y compris une allocation de 100,000 francs pour dépenses urgentes d'ameublement . . . . .	2,120 74	2,120 74	2,120 74	•	2,120 74
A REPORTER. . . . . fr.	1,640,924 28	171,806 31	171,806 31	•	171,806 31

CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTAT POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1876, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 31 de la loi sur la comptabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875.
"	"	427,167 44	"	"	"	"	427,167 44	2,782 37
"	"	364,887 45	"	"	"	"	364,887 45	50,000 "
"	"	7,000 "	"	"	"	"	7,000 "	"
"	"	200,000 "	"	"	"	"	200,000 "	"
"	"	32,750 39	"	"	52,750 39	"	"	"
"	"	120,547 37	"	"	"	"	120,547 37	"
"	"	" 01	"	"	" 01	"	"	545 05
"	"	20,447 85	"	"	"	"	20,447 85	"
"	"	166,885 11	"	"	"	"	166,885 11	9,499 06
"	"	138,400 81	"	"	"	"	138,400 81	124,859 09
"	"	35 56	"	"	55 56	"	"	2,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	2,120 74
"	"	1,478,117 07	"	"	32,785 06	"	1,445,354 01	171,806 51

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1875.	En 1876.	Total.	
REPORT. . . . fr.	1,640,924 28	171,806 51	171,806 51	"	171,806 51	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).</b>						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>						
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Loi du 13 juillet 1868.	Élargissement de la 2 <sup>me</sup> section et achèvement de la 5 <sup>me</sup> section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	5,605 42	477 80	535 55	142 25	477 80
	Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 <sup>me</sup> écluse et la Sambre canalisée . . . . .	22,001 07	21,634 27	21,634 27	"	21,634 27
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
	Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I <sup>er</sup> . (Loi du 29 mai 1866.) . . . . .	8,289 05	62 75	62 75	"	62 75
	Part de l'Etat dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts, et de fêtes et cérémonies publiques. (Loi du 4 juin 1866.)	998,661 62	545,190 99	545,190 99	"	545,190 99
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
	Part de l'intervention de l'Etat dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.) . . . .	606,666 66	533,555 55	533,555 55	"	533,555 55
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
	Frais relatifs à l'enquête hygiénique, et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.) . . . . .	16,765 15	"	"	"	"
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
	§ 5. Continuation des travaux de la station de Bruges. (Loi du 31 mars 1868) . . . . .	5,528 85	"	"	"	"
Loi du 3 juin 1868.	§ 4. Amélioration du régime de la Dendre, y compris les travaux à exécuter à Termoude. . .	257,080 76	236,235 05	236,132 88	"	256,152 88
	§ 6. Solde de créances résultant de la construction du chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain. . . . .	9,800 50	"	"	"	"
	§ 7. Achèvement du port de refuge de Blankenberghe. . . . .	37,579 67	37,579 67	37,579 67	"	37,579 67
A REPORTER. . . . fr.	5,673,701 78	1,146,121 05	1,145,875 75	142 25	1,146,018 "	

CICÉ 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1876, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 dec 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 31 de la loi sur la compte- bilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875.
"	"	1,478,117 97	"	"	52,785 00	"	1,445,554 01	171,800 51
"	"	5,125 62	"	"	"	"	5,125 62	477 80
"	"	366 80	"	"	"	"	366 80	21,034 27
"	"	8,227 18	"	"	"	"	8,227 18	62 75
"	"	655,470 65	"	"	"	"	655,470 65	545,190 90
"	"	555,555 55	"	"	"	"	555,555 55	555,555 55
"	"	16,705 15	"	"	"	"	16,705 15	"
"	"	3,528 85	"	"	"	"	3,528 85	"
105 05	"	20,844 85	"	"	"	"	20,844 85	256,255 95
"	"	9,800 50	"	"	9,800 50	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	37,579 67
105 05	"	2,527,530 73	"	"	42,584 85	"	2,484,906 58	1,146,121 05

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1875.	En 1876.	Total.
REPORT. . . . . fr.	5,675,701 78	1,146,121 05	1,145,875 75	142 25	1,146,018 "
<b>SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).</b>					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
<b>Ministère des Travaux publics (suite).</b>					
Loi du 5 juin 1868 (suite).	§ 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer . . . . .	10,501 25	"	"	"
	§ 15. Renforcement de la grande digue de mer devant Ostende. . . . .	9,445 54	"	"	"
	§ 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives . . . . .	55,000 "	"	"	"
<b>Ministère des Finances.</b>					
	Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 50,000,000 de francs à 4 p. %, et de la modification du régime de l'amortissement des dettes, à 4 1/2 p. %. (Loi du 12 juin 1869). . . . .	7,000 "	"	"	"
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
L. du 12 juin 1869.	§ 1. 2° Travaux de raccordement de routes, tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés, et subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations . . . . .	2,837 98	2,707 "	2,707 "	2,707 "
	7° Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons . . . . .	169,759 64	"	"	"
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>					
	ART. 2. Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État, conformément à la loi du 29 mai 1866. (Loi du 29 juin 1869.) . . . . .	104 67	102 50	102 50	102 50
Loi du 29 juin 1869.	Complément des frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866 . . . . .	62,565 91	"	"	"
	Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets représentant Adam et Ève, peints par Hubert Van Eyck . . . . .	10,000 "	"	"	"
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
	Construction du chemin de fer d'Ath à Blaton. (Loi du 30 juin 1869.) . . . . .	640,180 50	640,180 50	640,180 50	640,180 50
A REPORTER. . . . . fr.	4,641,081 87	1,789,200 85	1,788,964 55	142 25	1,789,106 80

CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1876, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 31 de la loi sur la comptabilité).	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1875.
103 05	"	2,527,580 75	"	"	42,584 55	"	2,484,996 38	1,146,121 05
"	"	10,501 25	"	"	"	"	10,501 25	"
"	"	9,445 34	"	"	9,445 34	"	"	"
"	"	55,000 "	"	"	"	"	55,000 "	"
"	"	7,000 "	"	"	7,000 "	"	"	"
"	"	40 98	"	"	40 98	"	"	2,707 "
"	"	169,739 64	"	"	"	"	169,739 64	"
"	"	2 17	"	"	2 17	"	"	102 50
"	"	62,565 91	"	"	"	"	62,565 91	"
"	"	10,000 "	"	"	"	"	10,000 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"	640,189 50
103 05	"	2,851,872 02	"	"	59,070 84	"	2,792,801 18	1,789,209 85

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1875.	En 1876.	Total.	
REPORT . . . . . fr.	4,041,081 87	1,780,209 85	1,788,964 55	142 25	1,789,106 80	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite)</i>						
<b>Ministère de la Guerre.</b>						
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour construire les forts de Merxem, de Burght, de Zwyndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870.) . . . . .	5,576,806 87	1,160,981 82	1,160,981 82	•	1,160,981 82	
<b>Ministère de la Justice.</b>						
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870.) . . . . .	41,912 29	39,797 65	39,797 65	•	39,797 65	
<b>Ministère des Affaires Étrangères.</b>						
Construction de deux steamers. (Loi du 30 mars 1870.) . . . . .	1,600 •	1,579 80	1,579 80	•	1,579 80	
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Loi du 5 juin 1870.	§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime. . . . .	80,528 24	23,708 57	23,708 57	•	23,708 57
	§ 9. Agrandissement des écluses établies sur la Meuse en aval de Namur jusqu'à Liège . . . . .	549,460 94	•	•	•	•
	§ 11. Travaux à l'Escaut dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le balage. . . . .	48,204 74	57,058 84	56,928 69	110 15	57,058 84
	§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers. . . . .	294,528 52	52,604 60	52,604 60	•	52,604 60
	§ 15. Travaux d'amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime . . . . .	565 85	565 85	565 85	•	565 85
	§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles. . . . .	20,048 96	•	•	•	•
	§ 18. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende. . . . .	6,090 01	•	•	•	•
	§ 19. Amélioration du port d'Ostende . . . . .	20,778 05	17,717 55	17,717 55	•	17,717 55
	A REPORTER . . . . . fr.	10,882,595 22	5,105,202 11	5,102,846 66	252 40	5,103,099 06

CICE 1873 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1876, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1873, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 51 de la loi sur la com- ptabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875.
105 05	•	2,831,872 02	•	•	59,070 84	•	2,792,801 18	1,789,209 85
•	•	4,215,915 05	•	•	•	•	4,215,915 05	1,160,981 82
•	•	2,114 64	•	•	•	•	2,114 64	39,797 65
•	•	20 20	•	•	20 20	•	•	1,579 80
•	•	56,819 87	•	•	•	•	56,819 87	23,708 37
•	•	349,460 94	•	•	•	•	349,460 94	•
•	•	11,165 90	•	•	•	•	11,165 90	37,038 84
•	•	261,723 02	•	•	•	•	261,723 02	32,604 60
•	•	•	•	•	•	•	•	563 85
•	•	20,048 96	•	•	•	•	20,048 96	•
•	•	6,090 91	•	•	6,090 91	•	•	•
•	•	3,060 70	•	•	•	•	3,060 70	17,717 33
103 05	•	7,779,195 11	•	•	66,081 05	•	7,713,111 16	3,103,202 11

## BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1875.	En 1876.	Total.	
REPORT. . . . fr.	10,882,395 22	3,103,202 11	3,102,846 68	252 40	3,103,099 08	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).</b>						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>						
<b>Ministère des Travaux publics (suite).</b>						
Loi du 3 juin 1870 (suite).	§ 22. Travaux de défense de la côte. . . . .	104,777 46	18,315 90	18,315 90	•	18,315 90
	§ 23. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst. . . . .	15,210 48	•	•	•	•
	§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Verviers; travaux dans la traverse de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chénée, du Trooz, de Welkenraedt et de Dolhain. . . . .	319 10	19 17	19 17	•	19 17
	§ 29. Aménagement de la station d'Ostende. . . . .	308 61	308 61	308 61	•	308 61
	§ 34. Travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'arsenal de Malines et de ses abords. . . . .	1,790 86	1,700 86	1,790 86	•	1,790 86
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
§ 36. Continuation des travaux au Palais du Roi . . . . .	88 19	88 19	88 19	•	88 19	
<b>Ministère des Finances.</b>						
Frais de premier établissement de la Caisse de la milice, ainsi que de la Caisse de remplacement. (Loi du 3 juin 1870.) . . . . .	15,000 •	5,000 •	5,000 •	•	5,000 •	
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'Exposition internationale de Londres en 1871. (Loi du 8 juin 1870.) . . . . .	10,000 •	10,000 •	10,000 •	•	10,000 •	
<b>Ministère de la Guerre.</b>						
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.) . . . . .	845,732 32	81,551 17	81,551 17	•	81,551 17	
<b>Ministère des Affaires étrangères.</b>						
Reconstruction partielle de bateaux à vapeur. (Loi du 20 février 1871.) . . . . .	6,040 58	5,810 68	5,810 68	•	5,810 68	
A REPORTER. . . . fr.	11,071,680 82	5,226,086 75	5,225,751 30	252 40	5,225,083 70	

## CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTAT POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1876, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 51 de la loi sur la com- ptabilité).	CRÉDITS TOTALS de l'exercice 1875.
105 05	»	7,779,195 11	»	»	66,081 95	»	7,713,111 16	5,103,202 11
»	»	176,461 50	»	»	»	»	176,461 50	18,315 96
»	»	15,219 48	»	»	»	»	15,219 48	»
»	»	299 95	»	»	»	»	299 95	19 17
»	»	»	»	»	»	»	»	508 61
»	»	»	»	»	»	»	»	1,700 86
»	»	»	»	»	»	»	»	88 10
»	»	10,000 »	»	»	»	»	10,000 »	5,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	10,000 »
»	»	764,181 15	»	»	»	»	764,181 15	81,551 17
»	»	258 90	»	»	258 90	»	»	5,810 68
105 05	»	8,745,594 07	»	»	66,320 85	»	8,679,273 22	5,226,086 75

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1875.	En 1876.	Total.	
REPORT. . . . fr.	11,071,680 82	3,226,086 75	5,225,751 50	252 40	5,225,985 70	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).</b>						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Extension du matériel de traction et de transport; éta- blissement de voies, etc., pour les marchandises; ex- tension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 24 février 1871.) . . . . .						
	25,200 45	19,738 56	19,738 56	•	19,738 56	
Solde dû par l'État envers la faillite du sieur Beaulieu, entrepreneur des travaux de la 3 <sup>e</sup> section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 27 juillet 1871.) . . . . .						
	74,007 82	•	•	•	•	
Loi du 27 juillet 1871.	2 <sup>o</sup> Reconstruction des parties écroulées des musoirs du chenal de l'écluse maritime à Anvers. — Travaux supplémentaires . . . . .	4,138 02	•	•	•	
	4 <sup>o</sup> Construction de deux embarcadères au quai des bateaux à vapeur à Ostende. — Dépense com- plémentaire . . . . .	311 09	6 40	6 40	•	6 40
Loi du 27 juillet 1871.	§ 3. Construction de routes dans le Luxembourg . . . . .	155 13	•	•	•	
	§ 4. Construction de routes de l'État dans le Lim- bourg . . . . .	1,842 26	973 75	973 75	•	973 75
	§ 9. Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies, à Saint-Gilles . . . . .	116,298 17	116,298 17	116,298 17	•	116,298 17
	§ 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la na- vigation . . . . .	155,296 69	90,022 96	90,022 96	•	90,022 96
	§ 14. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur . . . . .	900,092 85	900,092 85	900,092 85	•	900,092 85
	§ 15. Construction de nouveaux murs et d'embar- cadères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établis- sement d'une nouvelle écluse, à Anvers . . . . .	970,519 50	•	•	•	•
	§ 17. Travaux d'amélioration du port d'Ostende . . . . .	2,016 14	1,302 23	1,302 23	•	1,302 23
	§ 22. Aménagement de la station d'Ostende; achè- vement du bâtiment; constructions sur le nouveau quai des bateaux à vapeur . . . . .	496 40	209 40	209 40	•	209 40
	§ 24. Continuation des travaux des stations de Bruxelles (Midi), de Bruxelles (Nord) et de Schaerbeek . . . . .	504 25	504 25	504 25	•	504 25
	<b>A REPORTER . . . . fr.</b>	<b>14,221,465 59</b>	<b>4,355,235 32</b>	<b>4,354,879 87</b>	<b>252 40</b>	<b>4,355,152 27</b>

CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1876, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875.
105 05	"	8,745,504 07	"	"	66,520 85	"	8,679,275 22	5,226,086 75
"	"	5,467 80	"	"	"	"	5,467 80	10,758 56
"	"	74,907 82	"	"	"	"	74,907 82	"
"	"	4,158 02	"	"	4,158 02	"	"	"
"	"	304 69	"	"	"	"	304 69	6 40
"	"	155 15	"	"	155 15	"	"	"
"	"	868 51	"	"	868 51	"	"	975 75
"	"	"	"	"	"	"	"	116,208 17
"	"	65,275 75	"	"	"	"	65,275 75	90,022 96
"	"	"	"	"	"	"	"	900,092 85
"	"	970,519 50	"	"	"	"	970,519 50	"
"	"	715 91	"	"	"	"	715 91	1,502 25
"	"	287	"	"	"	"	287	209 40
"	"	"	"	"	"	"	"	504 25
103 05	"	9,866,230 27	"	"	71,482 51	"	9,704,747 76	4,355,255 32

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROIT constaté et ordonné au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1875.	En 1876.	Total.	
REPORT. . . . fr.	14,221,465 59	4,555,255 52	4,554,879 87	252 40	4,555,152 27	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
<b>Ministère des Travaux publics (suite).</b>						
Loi du 27 juillet 1871 (suite).	§ 25. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain . . . . .	264,455 65	21,816 46	21,816 40	"	21,816 46
	§ 26. Continuation des travaux de la station de Charleroi. . . . .	529 01	"	"	"	"
	§ 27. Continuation des travaux de la station de Tournai . . . . .	87 "	87 "	87 "	"	87 "
	§ 30 Travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'arsenal de la station de Malines. . . . .	10,426 64	"	"	"	"
	§ 52. Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers . . . . .	268 24	268 24	268 24	"	268 24
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
	§ 54. Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi . . . . .	71,951 68	65,007 97	65,007 97	"	65,007 97
<b>Ministère des Finances.</b>						
	Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 50,000,000 de francs à 4 p. % . . . . .	2,000 "	"	"	"	"
<b>Ministère des Affaires étrangères.</b>						
	Minimum de produit postal à assurer aux entrepreneurs de paquebots-poste entre Anvers et New-York. (Loi du 27 juillet 1871). . . . .	500,000 "	"	"	"	"
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
Loi du 29 juillet 1871.	Tables générales des registres des paroisses avant 1792 . . . . .	22 28	"	"	"	"
	Ameublement des nouveaux locaux construits au Musée royal d'histoire naturelle . . . . .	72,667 50	61,474 95	61,474 95	"	61,474 95
A REPORTER. . . . fr.	15,145,671 57	4,501,889 94	4,501,534 40	252 40	4,501,786 89	

## CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1876, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875.
103 05	•	9,866,230 27	•	•	71,432 31	•	9,794,747 76	4,555,255 32
•	•	242,657 17	•	•	•	•	242,657 17	21,810 46
•	•	520 01	•	•	•	•	520 01	•
•	•	•	•	•	•	•	•	87 •
•	•	10,426 64	•	•	•	•	10,426 64	•
•	•	•	•	•	•	•	•	268 24
•	•	8,945 71	•	•	•	•	8,043 71	63,007 97
•	•	2,000 •	•	•	2,000 •	•	•	•
•	•	500,000 •	•	•	•	•	500,000 •	•
•	•	22 28	•	•	•	•	22 28	•
•	•	11,102 55	•	•	•	•	11,102 35	61,474 95
103 05	•	10,041,781 63	•	•	75,482 31	•	10,568,200 12	4,501,880 94

## BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1875.	En 1876.	Total.	
REPORT. . . . fr.	15,145,071 57	4,501,880 04	4,501,534 49	252 40	4,501,786 89	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).</b>						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Loi du 2 mars 1872.	1° Extension du matériel de traction et des transports. . . . .	1,006 81	78 95	78 05	•	78 95
	2° Construction de nouvelles remises aux locomotives. . . . .	1,506 15	1,023 08	1,023 08	•	1,023 08
	3° Outillage des ateliers et des stations et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises . . . . .	21,845 55	7,181 98	7,181 08	•	7,181 98
	4° Achat de rails et accessoires et travaux d'extension et de parachèvement des voies du railway.	33,045 95	15,875 74	15,875 74	•	15,875 74
<b>Ministère de la Guerre.</b>						
Travaux d'appropriation, de construction et d'ameublement qu'exige le transfert de l'Académie militaire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre. (Loi du 25 mars 1872.) . . . . .	50,159 16	50,159 16	50,159 16	•	50,159 16	
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 25 mars 1872.) . . . . .	209 90	•	•	•	•	
<b>Ministère de la Guerre.</b>						
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume, de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.) . . . . .	398,205 15	227,493 59	226,950 59	565 •	227,493 59	
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Loi du 24 mai 1872.	ART. 1. 1° Raccordement de routes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations ou à des canaux et rivières. . . . .	52 80	•	•	•	•
	2° Renouvellement des appareils de chauffage des grandes serres du Jardin Botanique à Bruxelles. . . . .	1,735 23	1,657 43	1,657 45	•	1,657 43
A REPORTER. . . . fr.	15,651,506 16	4,783,359 05	4,782,441 20	815 40	4,783,256 60	

CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1876, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 51 de la loi sur la comptabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875.
105 05	"	10,641,781 65	"	"	73,432 51	"	10,568,299 12	4,501,889 94
"	"	1,017 88	"	"	"	"	1,017 88	78 95
"	"	485 07	"	"	"	"	485 07	1,025 08
"	"	14,661 37	"	"	"	"	14,661 37	7,181 98
"	"	59,170 21	"	"	"	"	59,170 21	15,875 74
"	"	"	"	"	"	"	"	30,159 16
"	"	209 90	"	"	209 90	"	"	"
"	"	170,711 76	"	"	"	"	170,711 76	227,495 59
"	"	52 89	"	"	52 89	"	"	"
"	"	77 80	"	"	77 80	"	"	1,657 43
105 05	"	10,868,146 51	"	"	73,805 10	"	10,794,345 41	4,783,530 65

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des causiers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1875.	En 1870.	Total.	
REPORT . . . . . fr.	15,651,506 16	4,785,350 65	4,782,441 20	815 40	4,785,250 60	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).</b>						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>						
<b>Ministère des Travaux publics (suite).</b>						
Loi du 24 mai 1872 (suite)	6° Reconstruction de la maison d'habitation du régisseur de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat. . . . .	2,060 88	2,060 88	2,060 88	"	2,060 88
	7° Travaux de construction, d'appropriation et de parachèvement des Musées de l'Etat. . . . .	32 79	40 22	40 22	"	40 22
	9° Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations des Guillemins et de Vivegnis, à Liège . . . . .	1,376 50	1,376 50	1,376 50	"	1,376 50
	10° Continuation des travaux entrepris pour les installations du chemin de fer et du service des établissements maritimes à Anvers . . . . .	4,804 06	2,744 68	2,740 78	5 90	2,744 68
	11° Travaux divers de parachèvement du réseau des chemins de fer de l'Etat . . . . .	11 25	11 25	11 25	"	11 25
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
	Art. 3 2° Amélioration à apporter à la voirie vicinale et travaux d'assainissement . . . . .	13,600 "	13,688 "	13,688 "	"	13,688 "
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
	Transaction relative au procès pendant entre l'Etat et les ayants droit du sieur J.-B. Dutoit, à l'occasion de l'établissement à Heyst du chenal de l'écluse maritime dépendante du canal de dérivation de la Lys. (Loi du 24 mai 1872). . . . .	872 44	"	"	"	"
<b>Ministères des Travaux publics et des Affaires étrangères.</b>						
	Exécution des travaux les plus urgents pour l'établissement d'un bassin et de chantiers à l'usage des services de la marine à Ostende (Loi du 26 mai 1872) . . . . .	554,460 00	505,652 84	505,652 84	"	505,652 84
<b>Ministère des Finances.</b>						
	Déplacement de l'établissement de la Monnaie. (Loi du 20 décembre 1872). . . . .	10,251 85	10,251 85	10,251 85	"	10,251 85
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
	Frais de révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 10 mars 1875). . . . .	907 "	907 "	907 "	"	907 "
	Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition internationale de Vienne en 1875. (Loi du 2 avril 1875). . . . .	10,000 "	9,569 65	9,569 65	"	9,569 65
A REPORTER . . . . . fr.	16,250,801 02	5,550,340 50	5,520,418 15	819 50	5,530,237 45	

## CICÉ 1875 (SUITE).

## de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits	EXCÉDANT DES DÉPENSES.	EXCÉDANT DES CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1876, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restes libres au 31 dec 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc 1876 (art 21 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875.
103 05	•	10,808,140 51	•	•	75,805 10	•	10,794,545 41	4,785,559 65
•	•	•	•	•	•	•	•	2,969 88
•	•	3 57	•	•	3 57	•	•	49 22
•	•	•	•	•	•	•	•	1,576 50
•	•	2,059 58	•	•	•	•	2,059 58	2,744 68
•	•	•	•	•	•	•	•	11 25
•	•	2 •	•	•	2 •	•	•	15,088 •
•	•	872 44	•	•	•	•	872 44	•
•	•	48,856 25	•	•	•	•	48,856 25	505,652 84
•	•	•	•	•	•	•	•	10,251 85
•	•	•	•	•	•	•	•	907 •
•	•	650 57	•	•	•	•	650 57	9,569 65
103 05	•	10,020,550 52	•	•	75,808 67	•	10,846,741 85	5,550,540 50

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS concessifs et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1875.	En 1876.	Total.	
REPORT. . . . fr.	16,250,801 02	5,550,540 50	5,520,418 15	810 50	5,550,257 45	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite.)</i>						
<b>Ministère de la Guerre.</b>						
Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1875.) . . . . .	105,175 »	55,876 10	55,876 10	»	55,876 10	
<b>Ministère des Finances.</b>						
Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240,000,000 de francs (Loi du 29 avril 1875.) . . . . .	117,965 05	15,742 00	15,742 00	»	15,742 00	
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
ART. 1 <sup>er</sup> . Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875.) . . . . .	15,885,085 20	5,861,159 »	5,861,159 »	»	5,861,159 »	
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Loi du 14 août 1875.	§ 1. Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambre dans laquelle est établie l'écluse de Charleroi . . . . .	5,768 80	»	»	»	
	§ 2. Travaux de démolition et de nivellement des terrains de Charleroi . . . . .	25,416 22	»	»	»	
	§ 5. Élargissement de la deuxième section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	3,215 55	»	»	»	
	§ 4. Approfondissement de la Sambre . . . . .	5,875 67	5,855 67	5,855 67	»	5,855 67
ART. 1 <sup>er</sup> . Complément de l'éclairage de l'Escaut. (Loi du 14 août 1875) . . . . .	105,002 56	98,280 47	98,280 47	»	98,280 47	
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
Loi du 16 août 1875.	§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons. . . . .	556,910 75	470,851 21	457,675 06	15,176 15	470,851 21
	<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
	§ 5. Raccordement de routes aux chemins de fer . . . . .	777,177 51	777,177 51	776,958 85	57 10	776,975 95
	§ 4. Construction de ponts appartenant à des routes. . . . .	12,158 81	12,158 81	12,158 81	»	12,158 81
	§ 5. Agrandissement du palais de la Nation et des hôtels des Ministères. . . . .	100,170 42	100,170 42	100,170 42	»	100,170 42
§ 6. Transfert du Ministère des Travaux publics rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie. . . . .	547 65	280 »	56 »	224 »	280 »	
A REPORTER. . . . fr.	53,932,563 75	12,754,888 09	12,720,327 13	14,256 55	12,754,585 68	

CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1876, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 dec 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875.
103 05	"	10,020,550 52	"	"	75,808 67	"	10,846,741 85	5,550,540 50
"	"	47,208 00	"	"	"	"	47,208 00	55,876 10
"	"	102,225 05	"	"	"	"	102,225 05	15,742 60
"	"	10,023,044 20	"	"	"	"	10,023,044 20	5,861,150 "
"	"	3,768 89	"	"	3,768 89	"	"	"
"	"	25,416 22	"	"	"	"	25,416 22	"
"	"	3,213 55	"	"	"	"	3,213 55	"
"	"	20 "	"	"	20 "	"	"	3,855 67
"	"	4,713 09	"	"	"	"	4,713 09	98,389 47
"	"	66,059 54	"	"	"	"	66,059 54	470,851 21
201 36	"	"	"	"	"	"	"	777,177 51
"	"	"	"	"	"	"	"	12,158 81
"	"	"	"	"	"	"	"	109,179 42
"	"	267 63	"	"	"	"	267 63	280 "
304 41	"	21,107,476 66	"	"	77,397 50	"	21,110,878 10	12,754,888 00

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnances au profit de services de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1875.	En 1876.	Total.
REPORT . . . fr.	35,952,505 75	12,754,888 09	12,720,527 15	14,256 55	12,754,585 68
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>					
<i>Dépenses sur les crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
<i>Ministère des Travaux publics (suite).</i>					
Loi du 16 août 1875 (suivante)					
§ 7. Restauration du Palais de Liège . . . . .	42,421 55	18,055 55	15,755 85	2,299 50	18,055 35
§ 8 Appropriation du Conservatoire royal de musique de Bruxelles. . . . .	12,587 64	12,586 21	12,586 21	"	12,586 21
§ 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand. . . . .	88,007 85	58,885 "	58,885 "	"	58,885 "
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur. . . . .	825,502 "	172,896 61	170,906 40	1,090 15	172,896 61
§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas . . . . .	260,740 75	55,912 61	55,912 61	"	55,912 61
§ 12. Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor . . . . .	452,202 84	289,595 68	284,782 97	4,810 71	289,595 68
§ 13. Amélioration de la Lys. . . . .	246,765 44	7,560 29	7,560 29	"	7,560 29
§ 16. Amélioration de la Dyle . . . . .	59,904 12	"	"	"	"
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser . . . . .	261,158 11	260,197 58	260,197 58	"	260,197 58
§ 18. Amélioration de la grande Nèthe . . . . .	60,545 42	56,540 57	56,540 57	"	56,540 57
§ 21. Approfondissement du canal de Ganil à Terneuzen . . . . .	4,495,984 22	2,288,662 55	2,250,152 10	58,550 25	2,288,662 55
§ 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville. . . . .	487,150 19	20 "	20 "	"	20 "
§ 23. Subside pour l'amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eecloo :					
A. Reconstruction de l'écluse d'Isabelle. . . . .	25,000 "	"	"	"	"
B. Écoulement des eaux de Caprycke vers le canal d'Heyst. . . . .	20,000 "	20,000 "	10,000 "	10,000 "	20,000 "
C. Approfondissement et recreusement du Burggraeven-Stroom . . . . .	40,925 "	"	"	"	"
D. Recreusement de l'Eecloosch-Leyders . . . . .	20,000 "	20,000 "	10,000 "	10,000 "	20,000 "
§ 24 Subsidés pour travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai. . . . .	200,000 "	"	"	"	"
§ 25. Subside pour travaux d'assainissement des polders du pays de Waes . . . . .	100,000 "	"	"	"	"
A REPORTER. . . . . fr.	41,604,055 84	15,955,575 90	15,831,582 35	101,887 14	15,935,269 49

## CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTAT POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS non consommés et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1876, confor- mément à l'article 20 de la loi sur la comptabilité	Excédents restés libres au 31 déc 1875, sur les crédits pour services appelés et dont le montant a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875
504 41	"	21,197,475 66	"	"	77,597 56	"	21,119,878 10	12,754,888 00
"	"	24,588 20	"	"	"	"	24,588 20	18,033 35
"	"	1 45	"	"	1 45	"	"	12,586 21
"	"	40,124 83	"	"	"	"	40,124 85	58,885 "
"	"	650,405 59	"	"	"	"	650,405 59	172,896 61
"	"	255,857 14	"	"	"	"	255,857 14	35,912 61
"	"	142,609 16	"	"	"	"	142,609 16	280,593 68
"	"	250,205 15	"	"	"	"	250,205 15	7,500 20
"	"	59,004 12	"	"	"	"	59,004 12	"
"	"	960 73	"	"	"	"	960 73	260,197 38
"	"	24,005 05	"	"	"	"	24,005 05	56,340 37
"	"	2,205,321 89	"	"	"	"	2,205,321 89	2,288,662 55
"	"	487,110 19	"	"	"	"	487,110 19	20 "
"	"	25,000 "	"	"	"	"	25,000 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"	20,000 "
"	"	49,925 "	"	"	"	"	49,925 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"	20,000 "
"	"	200,000 "	"	"	"	"	200,000 "	"
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"
504 41	"	25,071,361 94	"	"	77,598 99	"	25,503,762 95	15,933,578 90

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédances de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1875.	En 1876.	Total	
REPORT. . . . fr.	41,604,955 84	15,955,575 00	15,851,582 55	101,887 14	15,955,269 49	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
<b>Ministère des Travaux publics (suite).</b>						
Loi du 10 août 1875 (suite).	§ 26. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre. . . .	1,257 81	1,257 81	1,257 81	•	1,257 81
	§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège. . . . .	1,194,869 05	666,423 80	666,245 55	178 47	666,423 80
	§ 29. Extension des lignes et appareils télégraphiques . . . . .	71,955 43	69,196 82	69,196 82	»	69,196 82
	§ 31. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway . . . . .	1,810,490 08	1,815,122 08	1,815,116 76	• 90	1,815,117 66
	§ 32. Extension du matériel de traction et des transports . . . . .	4,009 57	3,936 25	3,936 25	»	3,936 25
Loi du 16 août 1875 (suite).	§ 33. Amélioration et extension des voies et du matériel. — Exécution des stipulations de la convention du 31 janvier 1875, relatives aux travaux et au matériel en construction, etc. (Lignes du Luxembourg) . . . . .	1,000,500 •	946,555 01	946,555 01	522 50	946,555 01
<b>Ministère des Finances.</b>						
	§ 33. Prix stipulé par l'article 25 de la convention du 31 janvier 1875 pour l'exécution de lignes nouvelles, à raison de 200,000 francs par kilomètre, soit pour 250 kilomètres . . . .	45,996,880 •	4,161,855 75	4,161,551 25	•	4,161,855 75
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
Loi du 16 août 1875.	ART. 1 <sup>er</sup> . A. Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État . . . . .	7,000 •	•	•	•	•
	B. Acquisition d'objets d'art et d'archéologie destinés au Musée royal d'antiquités et d'armures de l'État . .	16,004 97	16,000 60	16,000 60	•	16,000 60
	§ 2. Appropriation et ameublement des locaux de l'orphelinat de « Kuldere » à Gand. (Loi du 14 mars 1874.) . . . . .	22,027 78	15,001 11	15,001 11	•	15,001 11
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
	Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874) . . . . .	1,986,760 52	240 •	240 •	•	240 •
A REPORTER. . . . fr.	95,725,468 65	25,627,170 13	25,524,272 20	102,589 01	25,626,861 50	

## CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RESULTAT POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1876, confor- mément à l'article 36 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1876 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS à annuler de l'exercice 1875
504 41	"	25,671,501 94	"	"	77,508 00	"	25,505,702 95	13,957,775 00
"	"	"	"	"	"	"	"	1,257 81
"	"	528,445 25	"	"	"	"	528,445 25	660,425 80
"	"	2,750 61	"	"	"	"	2,750 61	69,100 82
4 42	"	6,508 "	"	"	"	"	6,508 "	1,815,122 08
"	"	73 12	"	"	73 12	"	"	5,056 25
"	"	55,744 00	"	"	"	"	55,744 00	946,555 01
"	"	41,855,026 25	"	"	"	"	41,855,026 25	4,161,855 75
"	"	7,000 "	"	"	"	"	7,000 "	"
"	"	4 57	"	"	4 57	"	"	16,000 60
"	"	7,026 67	"	"	"	"	7,026 67	15,001 11
"	"	1,986,511 32	"	"	"	"	1,986,511 32	240 "
508 83	"	70,008,208 82	"	"	77,676 48	"	70,020,622 04	25,627,170 13

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Des OBTES constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1875.	En 1876.	Total.
REPORT. . . . fr.	95,725,468 65	25,627,170 15	25,524,272 29	102,589 01	25,626,881 30
<b>SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).</b>					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
<b>Ministère des Finances.</b>					
L. du 1 <sup>er</sup> juin 1874. { Art. 2. A Appropriation des terrains à bâtir de l'école vétérinaire. à Cureghem. . . . .	447,500 "	587,545 48	587,004 86	540 60	587,545 46
B. Mise en valeur des terrains de places fortes. . . . .	1,053,175 20	617,471 71	595,517 21	23,954 50	617,471 71
<b>Ministère de la Guerre.</b>					
Construction de magasins ou hangars affectés au service de l'artillerie et du génie (Loi du 1 <sup>er</sup> juin 1874.) . . .	185,650 50	155,878 74	150,156 95	5,741 79	155,878 74
<b>Ministère des Travaux publics</b>					
L. du 1 <sup>er</sup> juin 1874. { § 1. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre . . . . .	977,840 80	957,825 07	952,485 51	25,550 76	957,825 07
§ 2. Chemin de fer du Luxembourg . . . . .	1,971,267 07	1,822,276 75	1,822,276 75	"	1,822,276 75
§ 3. Barrage de la Gileppe . . . . .	1,169,855 04	1,028,178 40	1,028,058 46	120 "	1,028,178 46
<b>Ministère des Finances.</b>					
Frais de confection et d'émission des titres à 2 1/2 p % à émettre en vertu de la loi assimilant cette dette aux autres parties de la Dette publique (Loi du 19 décembre 1874) . . . . .	60,000 "	44,182 "	44,182 "	"	44,182 "
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>					
Dépenses d'ameublements, frais d'emballage, de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M <sup>r</sup> Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874) . . . . .	40,000 "	18,596 67	18,596 67	"	18,596 67
<b>Ministère de la Guerre.</b>					
Crédit destiné à couvrir les pertes d'habillement, etc., occasionnées au 4 <sup>e</sup> régiment de ligne, par l'incendie qui a détruit une partie des magasins de ce corps. (Loi du 21 décembre 1874.) . . . . .	212,291 77	267,093 27	267,093 27	"	267,093 27
<b>TOTAUX. . . . fr.</b>	<b>99,943,027 03</b>	<b>28,906,916 26</b>	<b>28,748,621 77</b>	<b>158,085 66</b>	<b>28,906,707 43</b>

CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1876, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédants restés libres au 31 dec 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875.
308 85	•	70,008,208 52	•	•	77,676 48	•	70,020,622 04	23,627,170 15
•	•	60,151 54	•	•	•	•	60,151 54	387,345 46
•	•	455,701 49	•	•	•	•	455,701 49	617,471 71
•	•	49,751 76	•	•	•	•	49,751 76	155,878 74
•	•	20,017 75	•	•	•	•	20,017 75	957,823 07
•	•	148,990 52	•	•	•	•	148,990 52	1,822,276 75
•	•	141,676 58	•	•	•	•	141,676 58	1,028,178 46
•	•	15,818 •	•	•	•	•	15,818 •	44,182 •
•	•	21,403 35	•	•	•	•	21,403 35	18,506 67
•	•	44,298 50	•	•	•	•	44,298 50	267,903 27
308 85	•	71,056,110 77	•	•	77,676 48	•	70,958,434 29	28,906,916 26

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1875.	En 1876.	Total.	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>						
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>						
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Loi du 19 févr. 1875.	1 <sup>o</sup> Installation provisoire du service des postes dans l'ancien temple des Augustins. . . . .	50,000 »	49,999 96	49,999 96	»	49,999 96
	2 <sup>o</sup> Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874 — Hôtel central . . . . .	10,000 »	»	»	»	»
<b>Ministère de la Guerre.</b>						
	Acquisition d'immeubles destinés à l'établissement d'une boulangerie militaire à Bruxelles (Loi du 19 février 1875.) . . . . .	66,500 »	66,004 15	66,004 15	»	66,004 15
<b>Ministère de la Justice.</b>						
Loi du 31 mars 1875.	Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de première instance à Bruxelles avec les commissariats de police de la ville et les communes suburbaines . . . . .	25,000 »	5,655 »	5,655 »	»	5,655 »
	Continuation des travaux du Palais de Justice en construction à Bruxelles. . . . .	2,500,000 »	2,569,558 15	2,569,558 15	100 »	2,569,558 15
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
	Ameublement des nouveaux locaux construits au Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 26 mars 1875) . .	120,764 »	96,157 55	91,170 83	4,986 50	96,157 55
<b>Ministère de la Guerre.</b>						
	Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875.) . . . . .	3,000,000 »	486,707 57	465,405 84	4,696 75	468,102 57
<b>Ministère des Finances.</b>						
	Mise en valeur des terrains domaniaux (Loi du 2 juillet 1875) . . . . .	800,000 »	100 »	100 »	»	100 »
	Frais de confection et d'émission de nouvelles feuilles de coupons afférentes aux obligations au porteur des trois premières séries de la dette à 4 1/2 p. % (Loi du 2 juillet 1875.) . . . . .	20,000 »	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
Loi du 5 juill. 1875.	Formation des tables des registres paroissiaux avant 1792. . . . .	50,000 »	57,895 52	36,544 56	1,549 16	57,895 52
	Participation des artistes et des producteurs belges à l'exposition universelle qui aura lieu à Philadelphie en 1876 . . . . .	200,000 »	»	»	»	»
	A REPORTER . . . . . fr.	0,842,264 »	3,119,835 64	5,089,896 25	11,532 59	3,101,228 64

CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS PRÉCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES PRÉCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1876, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS de l'exercice 1875.
•	•	• 00	•	•	• 04	•	•	40,909 96
•	•	10,000	•	•	•	•	10,000	•
•	•	495 87	•	•	•	•	495 87	66,004 15
•	•	21,567	•	•	•	•	21,567	3,655
•	•	150,661 87	•	•	•	•	150,661 87	2,369,558 15
•	•	24,606 67	•	•	•	•	24,606 67	96,157 55
18,005	•	2,515,292 45	•	•	•	•	2,515,292 45	486,707 57
•	•	799,900	•	•	•	•	799,900	100
•	•	10,000	•	•	•	•	10,000	10,000
•	•	12,106 48	•	•	•	•	12,106 48	57,803 52
•	•	200,000	•	•	•	•	200,000	•
18,605	•	3,722,450 56	•	•	• 04	•	3,722,450 52	3,119,833 64

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1875.	En 1876.	Total.
REPORT. . . . fr.	0,842,264 .	3,110,355 04	3,080,856 25	11,552 59	3,101,228 64
<b>SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).</b>					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
§ 1. Raccordement de routes aux chemins de fer . . . . .	1,000,000 .	386,063 95	347,301 40	59,462 55	386,063 95
§ 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes . . . . .	1,200,000 .	844,594 09	832,490 68	120 .	852,610 68
§ 3. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères, transfert du Ministère des Travaux publics . . . . .	500,000 .	229,622 22	227,758 62	1,863 60	229,622 22
§ 4. Construction d'un nouvel Hôtel des Monnaies . . . . .	500,000 .	197,667 67	197,667 67	"	197,667 67
§ 5. Reconstruction du Conservatoire de musique à Bruxelles . . . . .	450,000 .	427,570 71	416,603 44	3,204 50	419,807 74
§ 6. Palais des anciens princes évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration; acquisition d'objets mobiliers . . . . .	100,000 .	"	"	"	"
§ 7. Exposition triennale des beaux-arts; construction d'un local provisoire . . . . .	120,000 .	109,240 62	109,240 62	"	109,240 62
§ 8. Construction d'une école normale à Bruges . . . . .	200,000 .	"	"	"	"
§ 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes . . . . .	1,000,000 .	"	"	"	"
§ 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 <sup>e</sup> section . . . . .	86,000 .	85,287 65	85,287 65	"	85,287 65
§ 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargissement de la partie comprise entre la 9 <sup>e</sup> écluse et la Sambre canalisée . . . . .	90,000 .	87,379 92	87,379 92	"	87,379 92
§ 12. Sambre canalisée . . . . .	65,500 .	47,195 95	35,629 39	11,566 56	47,195 95
§ 13. Escaut; amélioration du régime des eaux de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai . . . . .	255,000 .	46 50	46 50	"	46 50
§ 14. Lys; travaux d'amélioration . . . . .	100,000 .	"	"	"	"
§ 15. Mandel; travaux de canalisation . . . . .	42,000 .	35,889 14	35,889 14	"	35,889 14
§ 16. Dendre; travaux d'amélioration . . . . .	100,000 .	"	"	"	"
§ 17. Yser et canal de Furnes à Dunkerque; travaux d'amélioration . . . . .	200,000 .	66,500 .	66,500 .	"	66,500 .
§ 18. Travaux d'endiguement du Zwyn . . . . .	50,000 .	48,918 16	48,918 16	"	48,918 16
§ 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port . . . . .	347,600 .	12,579 13	12,579 13	"	12,579 13
A REPORTER. . . . fr.	15,228,564 .	5,609,298 55	5,595,406 55	67,540 40	5,609,955 95

Loi du 9 juillet 1875.

CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1876, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité	Excédants restés libres au 31 déc 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1876 (art. 51 de la loi sur la com- ptabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875
18,605 "	5,722,450 56	"	"	"	" 04	"	5,722,450 52	5,110,855 04
"	"	613,056 05	"	"	"	"	613,056 05	386,903 05
11,974 41	"	555,405 91	"	"	"	"	555,405 91	844,504 00
"	"	270,577 78	"	"	"	"	270,577 78	220,022 22
"	"	502,552 55	"	"	"	"	502,352 55	107,667 67
7,702 97	"	22,429 29	"	"	"	"	22,429 29	427,570 71
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"
"	"	10,750 38	"	"	"	"	10,750 58	109,249 62
"	"	200,000 "	"	"	"	"	200,000 "	"
"	"	1,000,000 "	"	"	"	"	1,000,000 "	"
"	"	712 37	"	"	"	"	712 57	85,287 65
"	"	2,620 08	"	"	"	"	2,620 08	87,579 92
"	"	18,504 05	"	"	"	"	18,504 05	47,105 05
"	"	234,955 50	"	"	"	"	234,955 50	46 50
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"
"	"	6,110 86	"	"	"	"	6,110 86	35,889 14
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"
"	"	155,500 "	"	"	"	"	155,500 "	66,500 "
"	"	1,081 84	"	"	"	"	1,081 84	48,918 16
"	"	355,020 87	"	"	"	"	355,020 87	12,579 13
38,542 58	"	7,520,065 67	"	"	" 04	"	7,520,065 65	5,090,208 55

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS  DROITS consacrés et ordonnancés au profit des travaux de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1877.	En 1876.	Total.	
REPORT. . . . . fr.	15,228,564 »	15,699,298 55	1,597,406 55	67,549 40	5,660,458 95	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>						
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées. dans le cours de l'exercice (suite).</i>						
<b>Ministère des Travaux publics (suite).</b>						
Loi du 9 juillet 1875 (suite)	§ 20 Port de refuge de Blankenberghe . . . . .	121,000 »	119,206 27	119,206 27	»	119,206 27
	§ 21 Construction du chemin de fer de ceinture à Gand . . . . .	515,000 »	224,516 44	224,516 44	»	224,516 44
	§ 22. Construction du chemin de fer d'Ath à Blaton	687,000 »	459,227 59	458,758 59	489 »	459,227 59
	§ 25 Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation . . . . .	7,800,000 »	2,009,566 68	2,577,759 10	91,605 86	2,609,562 96
	§ 24. Extension du matériel de traction et de trans- port, outillage des ateliers . . . . .	9,500,000 »	6,145,551 51	6,081,509 75	64,041 56	6,145,511 51
	§ 25. Objets d'approvisionnements . . . . .	5,200,000 »	799,115 96	798,289 87	479 55	798,769 42
	§ 26 Acquisitions et appropriations d'immeubles pour le service des postes . . . . .	116,000 »	102,658 45	65,965 11	56,675 52	102,658 45
	§ 27 Extension des lignes et appareils télégraphi- ques. . . . .	100,000 »	2,849 21	2,849 21	»	2,849 21
§ 28 Construction d'un nouveau steamer remor- queur . . . . .	180,000 »	»	»	»	»	
<b>Ministère des Finances.</b>						
Achat de la ferme de Groonendael. (Loi du 16 décembre 1875) . . . . .	212,757 »	»	»	»	»	
Acquisition de deux maisons rue de Louvain à Bruxelles. (Loi du 18 décembre 1875) . . . . .	252,000 »	»	»	»	»	
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
Dépenses de la révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 25 décembre 1875.) . . . . .	5,000 »	»	»	»	»	
TOTAUX . . . . . fr.	55,897,121 »	16,221,568 12	15,922,040 89	260,836 69	16,182,877 58	

CICE 1875 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1876, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art 31 de la loi sur la comptabi- lité)	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1875.
58,542 38	"	7,520,065 67	"	"	" 04	"	7,520,065 65	5,099,298 53
"	"	1,793 73	"	"	"	"	1,793 73	119,206 27
"	"	290,485 56	"	"	"	"	290,485 56	224,516 44
3 62	"	227,772 41	"	"	"	"	227,772 41	459,227 59
544 54	"	5,130,635 42	"	"	"	"	5,130,635 42	2,660,566 58
"	"	5,354,048 60	"	"	"	"	5,354,048 60	6,145,351 51
"	"	2,400,886 04	"	"	"	"	2,400,886 04	799,113 96
"	"	13,361 57	"	"	"	"	13,361 57	102,638 45
"	"	97,150 70	"	"	"	"	97,150 70	2,849 21
"	"	180,000 "	"	"	"	"	180,000 "	"
"	"	212,757 "	"	"	"	"	212,757 "	"
"	"	232,000 "	"	"	"	"	232,000 "	"
"	"	5,000 "	"	"	"	"	5,000 "	"
58,690 54	"	19,675,552 88	"	"	" 04	"	19,675,552 84	16,221,568 12

## • BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. --- DÉPENSES constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1875.	En 1876.	Total
<b>RÉCAPITU</b>					
<i>Service ordinaire.</i>					
Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1871 . . .	152,755 54	55,860 75	•	55,860 75	55,860 75
— — — 1872 . . .	69,402 24	57,041 12	5,596 52	54,544 80	57,041 12
— — — 1873 . . .	320,670 56	108,860 14	85,750 90	22,579 24	100,110 14
— — — 1874 . . .	2,610,997 68	1,500,811 90	224,599 01	1,000,050 29	1,251,559 20
— propres à l'exercice. . . . .	240,030,898 75	245,354,527 04	158,008,050 10	85,988,548 50	244,057,484 00
	252,782,825 55	247,058,010 85	150,280,865 25	87,108,101 56	246,588,964 79
<i>Services spéciaux.</i>					
Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1874 . .	90,943,027 05	28,006,916 26	28,748,521 77	158,085 66	28,006,607 45
— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	55,897,121 "	16,221,568 12	15,922,040 89	260,856 69	16,182,877 58
	588,022,071 58	292,186,495 21	205,051,425 80	87,527,025 91	291,478,449 80
<b>Dépense à l'exercice 1875 :</b>					
Des intérêts à 5 p % dus pour l'année 1875 à la Société anonyme du Sud d'Anvers sur la valeur des terrains du bassin de batelage à rétrocéder à l'État : 4 hectares à 50 francs le mètre, soit 1,200,000 francs ( convention des 10 janvier/18 mars 1874, art. 5). . . . .	56,000 "	56,000 "	•	•	56,000 "
	588,058,071 58	292,222,495 21			291,514,449 80

CICE 1875 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1876, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1875, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1876 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).

## LATION.

•	•	76,885 61	•	•	76,885 61	•	•	55,860 75
•	•	31,551 12	•	•	10,575 55	20,975 57	•	37,941 12
2,750	•	220,819 42	•	•	79,407 38	141,412 04	•	108,860 14
260,252	70	1,119,185 78	•	•	250,580 50	888,590 22	•	1,500,811 90
307,045	34	5,567,357 44	1,200,086 65	1,200,086 65	4,570,252 32	1,197,105 12	•	245,554,527 94
669,048	04	7,015,799 37	1,200,086 65	1,200,086 65	4,767,710 42	2,248,088 05	•	247,058,010 85
508	85	71,056,110 77	•	•	77,676 48	•	70,058,434 29	28,906,910 26
58,600	54	19,675,552 88	•	•	• 04	•	19,675,552 84	16,221,568 12
708,045	41	97,727,465 02	1,200,086 65	1,200,086 65	4,845,586 94	2,248,088 05	90,655,087 15	292,186,495 21
708,045	41							
						97,727,465 02		
								96,456,476 37
								36,000 •
								292,222,495 21

(84)

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1875.**



**RECETTES.**



*Développements, par nature de perception et par article du Budget.*



## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1875.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget	
<i>Foncier</i> . . . . .	20,825,000 »	20,904,115 08	20,904,115 08	20,209,521 95
<i>Personnel</i> . . . . .	12,270,000 »			
Principal . . . . .	12,270,000 »			
15 centimes additionnels extraordinaires . . . . .	1,840,000 »	14,234,872 46	14,234,872 46	13,540,701 97
Frais d'expertise . . . . .	40,000 »			
<i>Patentes</i> . . . . .	5,417,000 »			
Principal . . . . .	5,417,000 »			
20 centimes additionnels extraordinaires . . . . .	1,083,000 »	5,976,954 01	5,976,954 01	4,201,880 56
<i>Redevances sur les mines</i> . . . . .	960,000 »			
Principal . . . . .	960,000 »			
25 centimes additionnels . . . . .	240,000 »	1,039,569 59	1,039,569 59	993,776 85
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i> . . . . .				
Café . . . . .		724,804 14		724,804 14
Eaux-de-vie étrangères . . . . .		712,403 81		712,403 81
Bières et vinaigres . . . . .	15,000,000 »	361,488 80	18,250,503 73	361,488 80
Sucres raffinés . . . . .		1,006,293 56		1,006,293 56
Autres marchandises . . . . .		15,425,513 42		15,425,513 42
<i>Accises</i> . . . . .				
Vins étrangers . . . . .	2,730,000 »	3,356,359 80	3,356,359 80	3,356,548 05
Eaux-de-vie indigènes . . . . .	15,275,000 »	16,597,000 78	16,597,000 78	16,298,274 56
Bières . . . . .		10,368,702 82		10,368,442 23
Vinaigres . . . . .	10,367,500 »	21,845 82	10,390,546 64	21,843 82
Sucres étrangers . . . . .		1,929,512 95		1,857,151 95
Sucre de betterave indigène . . . . .	3,120,000 »	1,154,868 73	3,064,181 68	807,168 67
Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	45,000 »	76,840 62	76,840 62	76,840 62
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i> . . . . .				
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	45,000 »	35,908 13	55,908 13	35,908 15
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État . . . . .		1,205 40		912 73
Loyers de bâtiments . . . . .		10,919 09		10,919 09
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs . . . . .	90,000 »	5,303 25	95,115 15	5,303 25
Extraits cadastraux . . . . .		53,773 74		53,773 74
Recettes extraordinaires de toute nature . . . . .		22,742 38		22,742 38
Contributions sur le territoire neutre de Moresnet . . . . .		1,171 27		1,171 27
<b>TOTAL</b> . . . . . fr.	<b>89,547,500</b> »	<b>93,981,967 65</b>	<b>93,981,967 65</b>	<b>90,082,165 13</b>

## TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1876.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en assurance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
694,595 15	20,004,115 08	20,004,115 08	•	•	•	•	•	70,115 08	
685,170 49	14,254,872 46	14,254,872 46	•	•	•	•	•	84,872 46	
1,775,075 65	5,076,954 01	5,076,954 01	•	•	•	•	523,045 99	•	
45,792 74	1,050,560 50	1,050,560 50	•	•	•	•	160,450 41	•	
•	724,804 14								
•	712,405 81								
•	561,488 80	18,250,503 75	•	•	•	•	•	5,230,503 75	
•	1,006,395 58								
•	15,425,515 42								
11 77	5,556,350 80	5,556,350 80	•	•	•	•	•	606,559 80	
250,886 42	16,540,160 78	16,540,160 78	47,840	•	•	47,840	•	1,274,160 78	
260 59	10,568,702 82	10,590,546 64	•	•	•	•	•	25,046 64	
•	21,843 82								
72,181	1,020,312 05	5,064,181 68	•	•	•	•	55,818 52	•	
527,700 06	1,134,868 73								
•	76,840 62	76,840 62	•	•	•	•	•	51,840 62	
•	55,908 13	55,908 13	•	•	•	•	9,091 87	•	
202 67	1,205 40								
•	10,019 09								
•	5,303 25	95,115 13	•	•	•	•	•	5,115 13	
•	53,776 74								
•	22,742 58								
•	1,171 27								
3,851,962 52	95,954,127 65	95,954,127 65	47,840	•	•	47,840	748,386 59	5,335,014 24	
EXCÉDANT DES RECOURS. . . . .fr.							4,686,627 65		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1875.	
		PAR NATURE de perceptions.	PAR ARTICLE du Budget.		
Actes civils publics . . . . . fr.		21,022,078 00		21,022,078 09	
— sous seing privé . . . . .		711,703 80		711,703 86	
<i>Enregistrement.</i> . . . .	25,830,000	729,259 19	24,278,518 65	729,259 19	
— judiciaires . . . . .		915,154 01		915,154 01	
— d'huissiers . . . . .		1,929 20		1,929 20	
Lettres de noblesse . . . . .		415 40		415 40	
Permis de changer de nom de famille . . . . .					
<i>Greffe.</i> . . . .	350,000	75,052 56	410,198 45	75,052 56	
(50 centim. addit.) Réfaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .		555,143 80		555,143 89	
<i>Hypothèques.</i> . . . .	4,450,000	250,050 95	4,357,024 35	250,050 95	
(25 centim. addit.) Droits de transcription d'actes de mutation . . . . .		4,126,084 40		4,126,084 40	
<i>Successions.</i> . . . .	13,580,000	14,587,517 20	14,761,065 06	15,827,826 69	
(50 centim. addit.) — de mutation par décès . . . . .		575,547 80		575,522 67	
— de mutation sur les successions en ligne directe . . . . .		2,700,000		2,854,205 55	2,825,585 98
— plus par les époux survivants . . . . .		270,000		204,826 50	203,357 15
Débit . . . . .	Timbres fixes.	Passes-ports { à l'intérieur . . . . .	4	4	
		{ à l'étranger . . . . .	3,424	3,424	
		Permis de port d'armes de chasse . . . . .	595,376	595,376	
		Timbres proportionnels pour effets de commerce . . . . .	555,894 20	555,894 20	
<i>Timbre.</i> . . . .	Visa . . . . .	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique . . . . .	285,282 90	285,282 90	
		{ — à l'étranger . . . . .	26,951 54	26,951 54	
		Timbres de dimension . . . . .	1,972,699 75	1,972,699 75	
		Timbres proportionnels . . . . .	157,949 81	157,949 81	
		Timbres de dimension { autres que des journaux étrangers . . . . .	5,590,000	5,263,921 78	5,556 10
		{ des journaux étrangers . . . . .	623 84	623 84	
		Timbres fixes. Warrants . . . . .	144 75	144 75	
<i>Extraordinaire.</i>	proportionnels.	Effets de commerce . . . . .	1,037,468 50	1,037,468 50	
		Timbres { Bons de caisse, billets au porteur, etc	360,095 98	360,095 98	
		{ Effets, récépissés, obligations, etc. . . . .	"	"	
		{ Coupures . . . . .	"	"	
		Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	214,171 10	214,046 80	
		{ Affiches . . . . .	254,281 51	254,281 51	
A REPORTER . . . . . fr.		50,850,000	52,169,817 92	52,169,817 92	
				51,599,620 20	

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés A la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1876.	TOTAL			ARTICLES annulés et comptes portés en surabondance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			A recouvrer sur les débiteurs.				
"	21,922,078 09								
"	711,703 86								
"	720,350 10								
"	913,154 91	24,278,518 65	"	"	"	"	"	448,518 65	
"	1,020 20								
"	413 40								
"	75,052 58								
"	355,145 89	410,198 45	"	"	"	"	"	00,198 45	
"	230,030 95								
"	4,126,984 40	4,357,024 55	"	"	"	"	72,075 65	"	
104,004 21	13,931,830 90								
"	373,522 67	14,305,353 57	455,711 40					725,353 57	
4,562 80	2,829,946 78	2,829,946 78	4,316 53	350,207 40	"	110,327 80	"	120,046 78	
962 01	264,319 14	264,319 14	507 16				5,680 86	"	
"	4 "								
"	3,424 "								
"	305,376 "								
"	553,804 20								
"	285,282 90								
"	26,951 34								
"	1,972,699 75								
"	137,949 81								
"	23,556 10	5,263,848 28	75 50	73 50	"	"	126,151 72	"	
"	623 84								
"	144 75								
"	1,037,468 50								
"	360,093 08								
"	"								
"	"								
51 "	214,097 60								
"	254,281 51								
109,580 02	51,700,209 22	51,700,209 22	460,608 70	350,280 90	"	110,327 80	204,808 23	1,364,017 45	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1875.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
REPORT. . . . .	50,550,000	52,169,817 92	52,169,817 92	51,599,629 20	
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire . . . . .	5,000	14,000 »	15,000 »	14,000 »	
{ — de grande naturalisation. . . . .				1,000 »	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> {	280,000	106,858 26	322,887 36	106,858 26	
				Greffe. . . . .	•
				Hypothèques. . . . .	10,805 85
				Successions. . . . .	168,078 46
Timbre . . . . .		19,119 42		18,939 51	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i> {	440,000	426,005 99	430,326 26	426,005 99	
				{ Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor. . . . . { en totalité . . .	4,320 27
{ en partie. . .				4,320 27	
TOTAUX. . . . . fr.	51,275,000	52,938,051 54	52,938,051 54	52,349,437 54	

## MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RÉSTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	A PUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations	
En 1876.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en suraffectance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.		EXCÉDANT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			A recouvrer sur les débiteurs.				
109,580 02	51,700,209 2	51,700,209 22	460,608 70	550,280 90	•	110,527 80	204,808 23	1,364,017 45	
•	14,000 •	15,000 •	•	•	•	•	•	10,000 •	
•	1,000 •								
•	106,658 26								
•	•								
•	10,805 85	510,932 10	11,955 26	5,691 48	•	6,263 78	•	30,932 10	
6,450 02	174,528 48								
•	18,939 51								
•	426,005 90	450,526 26	•	•	•	•	0,875 74	•	
•	4,320 27								
116,050 04	52,465,467 58	52,465,467 58	472,563 96	555,072 58	•	110,591 58	214,481 97	1,404,949 55	
				472,563 96				1,190,467 58	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1875.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<b>DOMAINES.</b>				
		71,550 51.		71,550 51
		65,642 93		61,666 94
		175,479 52		171,395 56
		851 66		815 16
		9,329 85		9,008 97
		5,021 85		5,402 52
		11,422 14		11,065 92
		512,252 98		512,252 98
		398,506 50		398,506 50
		13,851 90		13,851 90
		165,120 49		167,006 73
		106,464 »		106,464 »
		8,034 82		7,825 77
		1,975 61		1,902 90
		1,058 82		1,018 70
	1,900,000 »	33,677 62	1,682,097 83	33,531 26
		1,045 »		1,045 »
		26,445 07		25,164 68
		2,859 27		2,859 27
		4,205 34		3,977 51
		21,775 03		21,775 03
		38,019 41		37,927 83
		35,930 72		35,930 72
		53,875 82		52,838 80
		33,996 03		33,697 88
		1,025 10		988 75
		360 »		360 »
		9,472 38		9,055 79
		258 70		258 70
		32,115 70		31,301 77
		44,804 08		44,503 07
		488 51	5,489 35	»
	6,000 »	5,000 84		5,000 84
	TOTAUX. . . . . fr.	1,006,000 »	1,688,487 18	1,688,487 18
				1,669,730 76

Droits  
de navigation,  
de ponts,  
d'écluses, etc.Rivières  
et canaux.Routes  
appartenant  
à l'État.1<sup>re</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . .  
2<sup>e</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . .

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1876.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en suréance indéfinie.	DROITS réportés à l'exercice suivant,		Excédant des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.			
"	71,550 51							
1,975 00	63,642 03							
4,086 16	175,479 52							
38 50	851 00							
320 86	9,529 83							
219 35	5,621 85							
358 22	11,422 14							
"	312,232 98							
"	398,506 50							
"	13,851 90							
6,113 76	163,120 49							
"	100,464 "							
211 05	8,054 82							
72 71	1,975 61							
20 12	1,058 82							
346 30	53,677 62	1,682,997 83	"	"	"	"	217,002 17	"
"	1,045 "							
1,280 39	26,445 67							
"	2,859 27							
227 85	4,205 34							
"	21,775 03							
91 58	38,019 41							
"	35,930 72							
1,037 02	53,875 82							
298 15	33,996 03							
36 35	1,025 10							
"	360 "							
418 59	9,472 38							
"	253 70							
813 93	52,115 70							
301 01	44,804 08							
"	"	5,000 84	488 51	"	"	488 51	999 16	"
"	5,000 84							
18,267 91	1,687,998 67	1,687,998 67	488 51	"	"	488 51	218,001 33	"

## . Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes. { Taxe des correspondances en général. . . . .	4,779,000 »	5,063,545 68	5,063,545 68
{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . . . . .	118,000 »	143,295 40	143,295 40
{ Droits sur les articles d'argent. { Droits . . . . .	112,100 »	145,665 74	145,665 74
{ Périmes . . . . .			
TOTAUX. . . . . fr.	5,009,100 »	5,352,502 82	5,352,502 82

## VAUX PUBLICS

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES		TOTAL		RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON les évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1875	En 1876	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget		EXCÉDANT des évaluations	EXCÉDANT des recouvrements	
4,825,538 00	237,804 69	»	5,063,343 08	»	»	284,343 08	
143,205 40	»	»	143,205 40	»	»	25,205 40	
145,663 74	»	»	145,663 74	»	»	55,563 74	
5,114,408 15	237,804 69	»	5,352,202 82	»	»	343,202 82	

## Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	1,200,000 »	»	978,540 11

## MARINE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1875.	En 1876.	TOTAL			Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
978,540 11	.	.	978,540 11	.	221,459 80	.	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	
Chemin de fer . . . . .	Voyageurs . . . . .		25,900,506 60	
	Bagages . . . . .		828,500 03	
	Équipages . . . . .		20,267 42	
	Chevaux et bestiaux . . . . .	81,500,000 "	858,035 10	70,381,445 75
	Marchandises . . . . .		49,874,060 75	
	Produits extraordinaires . . . . .		1,836,803 45	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer . . . . .			2,572 50	
		81,500,000 "	70,381,445 75	70,381,445 75
Télégraphes . . . . .	2,500,000 "	2,110,591 57	2,110,591 57	
TOTAUX . . . . .	83,800,000 "	81,402,037 52	81,402,037 52	

## — TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES		TOTAL		RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1875	En 1876	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements	
73,545,506 50	2,848,444 19	*	76,393,950 69	2,987,495 00	5,106,049 51	*	
73,545,506 50	2,848,444 19	*	76,393,950 69	2,987,495 00	5,106,049 51	*	
2,029,441 83	81,149 74	"	2,110,591 57	"	189,408 45	"	
75,574,948 33	2,929,593 93	*	78,504,542 28	2,987,495 00	5,295,457 74	*	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i> . . . . .		20,805 75	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i> . . . . .		35,458 50	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i> . . . . .	50,000 »	918 »	57,271 45
	— — au <i>Recueil des lois</i> . . . . .		91 20	
	TOTAUX. . . . . fr	50,000 »	57,271 45	57,271 45

## — TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.*recouvrements effectués, par année et par nature de perception.*

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1875.	En 1876.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
57,271 43	"	57,271 43	57,271 43	"	"	7,271 43	
57,271 43	"	57,271 43	57,271 43	"	"	7,271 43	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1875.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux . . . . .		13,520 69		13,520 69
{ Routes. . . . .		30,608 65		30,608 65
Produit d'autres aliénations d'immeubles . . . . .		803 13		803 13
Produits { des successions en déshérence. . . . .		42,526 67		42,526 67
	{ nets des épaves . . . . .	1,371 80		1,371 80
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés . . . . .		4,372 70		4,372 70
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. . . . .		6,000 18		6,000 18
Domaines. (Valeurs capitales.) Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances . . . . .	17,456 02		17,456 02
	— — de la Guerre . . . . .	161,383 74		161,383 74
	— — de la Justice . . . . .	48,760 04		48,760 04
	— — des Travaux publics. . . . .	53,388 60	1,118,113 04	53,388 60
	— — de l'Intérieur . . . . .	1,948 50		1,948 50
	— — des Affaires Étrangères. . . . .	"		"
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale. . . . .		235,005 53		"
	{ de créances ordinaires. . . . .	376,016 11		122,000 "
Rachat et transfert de rentes . . . . .		252 24		252 24
Transactions en matière domaniale . . . . .		"		"
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris . . . . .		99,992 65		99,992 65
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux) . . . . .		420 "		420 "
Produit d'objets saisis et confisqués . . . . .		14,729 52		14,729 52
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .		5 70		5 70
A REPORTER . . . . . fr.	50,000 "	1,118,113 04	1,118,113 04	584,563 98

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1873.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1876.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			A recouvrer sur les débiteurs.				
•	15,529 69								
•	38,065 56								
•	805 13								
•	42,526 07								
•	1,571 80								
•	4,572 70								
1,871 •	6,900 18								
•	17,456 92								
31,000 •	152,385 74								
646 77	48,760 64								
520 15	55,388 69	620,866 11	488,246 95	320 55	•	487,026 40	•	579,866 11	
•	1,048 50								
•	•								
•	•								
11,000 •	133,000 •								
•	232 24								
•	•								
374 21	99,992 65								
•	420 •								
•	14,720 52								
•	5 70								
45,212 15	620,866 11	620,866 11	488,246 95	320 55	•	487,026 40	•	579,866 11	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		En 1875.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget	
REPORT. . . . . fr.	50,000 "	1,118,115 04	1,118,115 04	584,855 98
<i>Forêts . . . . .</i>				
Prix de vente de coupes de bois . . . . .		700,810 87		757,241 24
— de chablis, bois de délit et d'élagages . . . . .		118,954 47		117,571 75
— d'objets saisis et confisqués . . . . .		"		"
— de glandée, panage, foins et herbages. . . . .		11,005 "		11,005 "
Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . . . .	800,000 "	7,216 79	952,819 27	6,875 59
— du droit de chasse . . . . .		12,479 44		12,591 04
— — de pêche (baux et licences) . . . . .		322 75		322 75
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral. . . . .		24,248 38		6,008 38
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . . . . .		17,774 07		7,959 54
Indemnités pour carbonisation . . . . .		20 50		20 50
<i>Dépendances des chemins de fer</i>				
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer. . . . .		12,519 90		12,120 25
— de bâtiments . . . . .		16,880 03		16,815 05
— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .		12,156 74		12,052 74
— de vidanges . . . . .		2,094 65		2,094 65
Argent non réclamé. . . . .	80,000 "	2,010 99	179,698 94	2,010 99
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises. . . . .		71,575 50		71,575 50
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . . . .		6,882 40		6,882 40
— d'objets non réclamés . . . . .		23,150 50		23,150 50
— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .		10,055 80		9,155 80
Produits accessoires des lignes de la grande C <sup>e</sup> du Luxemb. . . . .		22,504 43		21,945 05
<i>Établissements et services régis par l'État.</i>				
École militaire — Pensions des élèves . . . . .		107,974 48		105,998 28
Ecole vétérinaire. { Pensions des élèves . . . . .		"		"
{ — d'animaux malades . . . . .		6,424 55		6,424 55
{ Produit des ventes d'objets divers . . . . .		120 "		120 "
Ecoles de réforme de Ruyselede et de Beernem . . . . .	81,000 "	24,458 86	168,415 89	9,049 18
Bénéfices de la fonderie de canons . . . . .		"		"
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .		15,456 "		15,542 "
— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i> . . . . .		"		"
— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i> . . . . .		"		"
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles . . . . .		15,080 "		7,500 "
A REPORTER. . . . . fr.	1,011,000 "	2,419,045 14	2,419,045 14	1,824,000 37

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1870.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en assurance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
45,212 15	620,866 11	620,866 11	488,246 95	520 55	"	487,926 40	"	579,866 11	
5,569 65	760,810 87								
1,562 72	118,954 47								
"	"								
"	11,005 "								
541 40	7,216 70	954,400 27	18,520 "	"	"	18,320 "	"	154,400 27	
87 50	12,479 44								
"	522 75								
"	6,008 58								
9,754 55	17,694 07								
"	29 50								
139 "	12,259 25								
"	16,815 05								
104 "	12,156 74								
"	2,094 65								
"	2,010 99	170,465 28	235 66	111 15	"	124 51	"	99,465 28	
"	71,575 50								
"	6,882 40								
"	25,150 50.								
856 "	10,011 80								
565 59	22,508 42								
5,976 20	107,974 48								
"	"								
"	6,424 55								
"	120 "								
4,704 81	15,755 99	157,709 02	10,704 87	875 "	"	9,851 87	"	76,709 02	
"	"								
114 "	15,456 "								
"	"								
"	"								
6,480 "	13,980 "								
77,447 31	1,901,557 68	1,901,557 68	517,507 46	1,504 68	"	516,202 78	"	800,557 68	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1875.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. . . . . fr	1,011,000 "	2,419,045 14	2,419,045 14	1,824,000 37
Produits des examens universitaires . . . . .		126,897 04		126,897 04
— des examens et visa des diplômes . . . . .		26,441 57		26,441 57
— des diplômes des artistes vétérinaires. . . . .		"		"
— des brevets d'invention . . . . .		171,020 "		171,020 "
— du quart des salaires sur transcriptions . . . . .		57,059 17		57,059 17
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France . . . . .		80 "		80 "
Restitutions volontaires. . . . .		51 20		51 20
Indemnités pour remplacement . . . . .	430,000 "	800 "	485,770 75	800 "
— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.		"		"
— pour construction d'usines (forêts exceptées). . . . .		450 98		450 98
Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .		"		"
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .		61 76		61 76
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication . . . . .		119,910 06		119,910 06
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor. . . . .		758 68		758 68
Cautionnements judiciaires attribués à l'État . . . . .		259 57		259 57
De toute autre nature . . . . .		"		"
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris) . . . . .		162,456 06		157,548 60
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments . . . . .		58,470 81		56,425 15
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .		7,956 55		7,956 55
{ Fermages de pêche et de chasse . . . . .		4,901 65		4,901 65
Arrérages de rentes . . . . .		1,218 01		911 42
Redevances pour concessions de prises d'eau . . . . .		2,505 02		2,280 02
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . . . .		223,827 92		21,250 "
— — de créances ordinaires . . . . .	800,000 "	259,869 96	1,281,208 76	75,820 01
Produits de la calamine. . . . .		"		"
— des sablières et mines (forêts exceptées). . . . .		2,656 10		1,714 54
Location de terrains provenant d'emprises . . . . .		55,098 31		55,821 09
{ Rivières et canaux . . . . .		918 75		908 75
{ Routes . . . . .				
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .		158,126 96		147,515 46
{ Rivières et canaux . . . . .		356,052 05		355,863 05
{ Routes . . . . .				
Droits de pêche. (Rivières et canaux.) . . . . .		47,190 85		46,025 08
TOTAUX . . . . . fr.	2,241,000 "	4,184,024 65	4,184,024 65	3,200,607 25

## GISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1870.	TOTAL			ARTICLES annués et sommes portées en suréance individuelle.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recourir sur les débiteurs.				
77,447 31	1,901,537 68	1,901,537 68	517,507 46	1,504 68	"	516,902 78	"	890,537 68	
"	126,897 04								
"	26,441 57								
"	"								
"	171,020 "								
"	37,059 17								
"	80 "								
"	51 20								
"	800 "	463,770 73	"	"	"	"	"	55,770 73	
"	"								
"	430 98								
"	"								
"	31 76								
"	119,010 96								
"	758 68								
"	259 37								
"	"								
5,103 46	162,432 06								
1,052 21	58,055 54								
"	7,956 35								
"	4,901 63								
306 59	1,218 01								
"	2,280 02								
"	21,250 "								
"	75,829 01	912,511 93	568,696 83	888 58	"	367,808 25	"	112,511 93	
"	"								
726 34	2,440 88								
1,150 45	64,971 54								
10 "	918 75								
9,552 "	157,063 46								
169 "	336,032 03								
1,115 75	47,140 83								
97,213 11	3,297,820 54	3,297,820 34	886,204 20	2,103 26	"	884,011 05	"	1,056,820 34	
				886,204 20				1,056,820 34	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recouvrables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) . . . . .	85,000 »	»	96,992 57.
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . .	1,400,000 »	»	1,787,569 20
— des actes des commissariats maritimes . . . . .	100,000 »	»	89,319 99
— des droits de chancellerie . . . . .	7,000 »	»	7,580 50
— — de pilotage . . . . .	1,400,000 »	»	1,379,198 00
— — de fanal . . . . .	400,000 »	»	455,987 13
— de la fabrication des monnaies de cuivre. . . . .	200,000 »	»	188,539 97
— de la régie du <i>Moniteur</i> . . . . .	40,000 »	»	47,406 85
— des écoles de réforme. . . . .	180,000 »	»	182,097 27
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor. . . . .	900,000 »	»	504,913 66
Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs de billets de la Banque Nationale . . . . .	250,000 »	»	216,740 20
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale. . . . .	1,500,000 »	»	1,378,591 56
TOTAUX. . . . . fr.	6,462,000 »	»	6,355,637 89

## -- TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1875.	En 1876.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.				
29,546 22	66,892 75	"	96,438 97	a) 555 60	"	11,458 97	a) Articles annulés . fr. 14 40 — reportés . 539 20 fr. 553 60
1,787,569 29	"	"	1,787,569 29	"	"	587,569 29	
89,319 99	"	"	89,319 99	"	10,680 01	"	
6,886 "	694 50	"	7,580 50	"	"	580 50	
1,379,198 90	"	"	1,379,198 90	"	20,801 10	"	
455,987 13	"	"	455,987 13	"	"	55,987 13	
188,339 97	"	"	188,339 97	"	11,060 03	"	
50,467 56	16,905 19	"	47,372 75	b) 34 10	"	7,572 75	b) Article annulé . fr. 1 10 — reporté . 33 > fr. 34 10
90,243 74	86,714 38	"	176,958 12	6,039 15	3,041 88	"	
"	504,913 66	"	504,913 66	"	395,086 34	"	
114,070 29	102,660 91	"	216,740 20	"	33,259 80	"	
734,296 25	644,295 31	"	1,378,591 56	"	121,408 44	"	
4,905,925 34	1,423,085 70	"	6,329,011 04	6,026 85	595,937 60	462,948 64	
						132,988 96	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	260,000 »	100,738 85	298,952 23
— — communaux . . . . .		198,213 58	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	50,000 »	61,181 75	61,181 75
TOTAUX . . . fr	310,000 »	360,133 96	360,133 96

## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1875.	En 1876.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
93,616 -	7,122 85	100,738 85					
			208,052 25	"	"	38,952 25	
180,154 -	9,070 38	108,215 58					
61,181 75	-	61,181 75	61,181 75	"	"	11,181 75	
545,951 75	16,202 25	360,155 06	360,155 06	"	"	50,133 06	
EXCÉDANT DES RECOURIRS. . . . . fr.						50,133 06	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1875.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solites de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes . . . . .	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs . . . . .	5,000 "	14,671 08	257,325 11
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . . . .	"	6,400 95	14,071 08
	— divers . . . . .	"	216,251 10	5,248 75
	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	"	449 17	129 06
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices. aux acquéreurs de bois domaniaux . . . . .	"	206,322 10	449 17
	Remboursement et dégrèvement de contributions . . . . .	"	463 57	6,606 91
Ministère des Finances.	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	"	6,874 48	"
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.	"	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères . . . . .	"	42 75	42 75
	Remboursement du prix de papier électoral . . . . .	"	9,850 45	9,850 45
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle . . . . .	"	125,011 51	125,011 51
	— en matière de simple police . . . . .	"	144,150 51	144,150 51
	— militaire . . . . .	500,000 "	794 24	726,070 37
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements . . . . .</i>	Frais d'entretien de mendiants . . . . .	"	25,874 65	794 24
Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique . . . . .	"	9,509 90	7,552 00
	Restitution de droits . . . . .	"	6 10	9,509 90
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains . . . . . Rachat des annuités . . . . .	"	"	6 10
	Frais de surveillance de travaux publics concédés.	"	170,356 55	"
Ministère des Travaux publics.	— d'entretien de routes concédées . . . . .	"	"	95,661 53
	Remboursement des frais d'installation du service des postes . . . . .	"	25,000 "	"
	Restitution de droits . . . . .	"	2,916 49	25,000 "
	Remboursements divers . . . . .	"	521 14	2,916 49
Ministère de la Guerre.	— Frais de poursuites . . . . .	"	76 80	521 14
	TOTAUX . . . . . fr.	505,000 "	963,593 48	963,593 48
				453,130 24

## GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1870.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	excédant des évaluations.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.							
"	"								
"	14,671 08	21,080 22	215,655 89	"	"	215,655 80	"	16,080 22	
500 "	5,748 75								
1,140 35	1,260 30								
"	449 17								
190,842 01	107,448 02								
"	"								
"	465 57								
"	6,874 48								
"	"								
"	42 75								
"	9,850 45								
"	125,011 51								
"	144,130 51								
"	704 24	652,051 52	74,018 85	57,272 15	"	56,740 70	"	152,051 52	
5,928 16	13,280 76								
"	9,599 90								
"	6 10								
"	"								
"	"								
22,200 "	115,861 53								
"	"								
"	25,000 "								
"	2,918 49								
"	521 14								
"	"								
220,810 50	673,740 74	673,740 74	289,652 74	57,272 15	"	252,380 50	"	168,740 74	
				.289,652 74			168,740 74		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . . . .	310,000 »	»	261,565 46
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	20,000 »	»	92,991 92
Recettes accidentelles . . . . .	250,000 »	»	1,734,430 96
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées . . . . .	70,000 »	»	74,140 88
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier . . . . .	21,000 »	»	34,041 40
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . . . .	1,000 »	»	»
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration . . . . .	9,000 »	»	9,000 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1870 . . . . .	20,000 »	»	13,044 61
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie . . . . .	175,000 »	»	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances . . . . .	9,000 »	»	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement de frais d'administration . . . . .	30,000 »	»	»
TOTAUX. . . . . fr.	927,000 »	»	2,405,824 23

## — TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1875.	En 1876.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
104,855 18	155,718 04	»	260,572 12	993 34	55,427 88	»	
26,742 10	»	»	26,742 10	60,249 82	»	6,742 10	
312,260 96	1,422,170 »	»	1,734,450 96	»	»	1,484,430 96	
25,045 28	49,106 60	»	74,149 88	»	1,850 12	»	
33,441 40	1,200 »	»	54,641 40	»	»	13,641 40	
»	»	»	»	»	1,000 »	»	
»	9,000 »	»	9,000 »	»	»	»	
13,044 61	»	»	15,044 61	»	6,955 59	»	
175,000 »	»	»	175,000 »	»	»	»	
9,000 »	»	»	9,000 »	»	»	»	
»	0	»	»	»	30,000 »	»	
699,585 53	1,637,105 54	»	2,336,581 07	67,243 16	95,233 39	1,504,814 46	
						1,409,581 07	

## Détails des recouvrements effectués

SOLDE DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédant de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires, et soldes de comptes divers . . . . .	5,511 75	
Restitutions de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements d'autre nature . . . . .	6,114 85	
Restitutions anonymes et autres . . . . .	5,861 70	
Restitution au Trésor de frais d'entretien d'indigents . . . . .	48 50	
Restitution de bourses d'études et de voyage. . . . .	550 »	
Restitution au Trésor, par la caisse générale d'épargne, de subsides accordés à des communes et qui sont restés sans emploi . . . . .	11,557 70	
Restitution au Trésor, par application du § 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1863, des retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins . . . . .	545 96	
Restitution par la Société des hauts fourneaux de Sclessin d'une somme payée indûment par le comptable du chemin de fer du Luxembourg . . . . .	1,000 »	
Solde du compte des pensions payées réciproquement par les Gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique, pendant l'année 1875. . . . .	1,562 08	
		29,952 50
REMBOURSEMENTS.		
Remboursements d'avances concernant des services régis par économie (Administration des prisons) . . . . .	5,662 51	
Remboursements d'avances à des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger . . . . .	221 »	
Remboursement par la légation de Turquie à Bruxelles d'un trimestre de loyer de l'hôtel précédemment occupé par le Gouverneur de l'Académie militaire à Saint-Gilles et dont elle a repris le bail. . . . .	1,500 »	
Remboursement par le directeur de la fabrication des monnaies des frais de surveillance des opérations d'affinage pour les années 1875 et 1874 et le 1 <sup>er</sup> semestre de 1875. . . . .	5,853 55	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1874. . . . .	5,019 16	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. 0/0 payée aux receveurs de l'enregistrement du chef de recettes faites pour compte de la caisse de remplacement du Département de la Guerre . . . . .	12,754 »	
Retenues de 1/2 p. 0/0 sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire . . . . .	11,455 05	
Quote-part de la ville d'Ostende dans les traitements des agents attachés à l'écluse des bassins de commerce, en 1875 . . . . .	1,560 »	
		41,785 03
PRESCRIPTIONS.		
Sommes provenant de consignations faites sous le régime hollandais et prescrites au profit du Trésor en vertu de la loi du 28 décembre 1867 . . . . .	66,867 55	
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, savoir :		
Dette à 2 1/2 p. 0/0, échéances de janvier et juillet 1870. . . . . fr.	545 75	
— à 5 p. 0/0 (1858) échéances de février et août 1863 et 1869 . . . . .	5,425 90	
— à 4 p. 0/0 (1856) échéance de juillet 1869 . . . . .	160 »	
— à 4 1/2 p. 0/0 1 <sup>re</sup> série, échéances de mai et novembre 1869 . . . . .	1,057 50	
— — 2 <sup>e</sup> — — — — — . . . . .	1,172 57	
A REPORTER. . . . . fr.	6,159 72	71,735 55

## — TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. . . . . fr.	6,159 72	66,807 55	71,753 55
Dettes à 4 1/2 p. % 3 <sup>e</sup> série, échéances de mai et novembre 1869 et mai 1870 . . . . .	4,898 25		
— — 4 <sup>e</sup> — — — — — . . . . .	884 25		
— — 5 <sup>e</sup> — — — — — . . . . .	616 50		
— — 0 <sup>e</sup> — — — — — . . . . .	225 .		
		12,783 72	
			79,051 05
<b>BONIFICATIONS AU TRÉSOR.</b>			
—			
Bonifications d'intérêts sur des termes arriérés de l'emprunt de 1875. . . . .		4,822 98	
Retenues sur les frais de fabrication, en 1874, des monnaies d'or et d'argent, suivant compte rendu par le directeur de la fabrication des monnaies . . . . .		710 09	
Bénéfice réalisé sur le change des monnaies en 1875 . . . . .		1,156 37	
Bénéfice de change au profit du Trésor sur les coupons payés en 1875 par la maison Baring frères et C <sup>ie</sup> , à Londres . . . . .		0 29	
Bénéfice résultant du monnayage de lingots d'argent reçus pour prix de bons du Trésor émis en 1875 par un syndicat de banques . . . . .		106,811 85	
Prime de 1 p. % <sub>00</sub> attribuée au Trésor sur la fabrication des monnaies d'argent en 1875 (arrêté royal du 10 novembre 1870) . . . . .		5,404 48	
Bonification au Trésor de coupons d'intérêts manquant : 1 <sup>o</sup> à des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg sorties au tirage et présentées au remboursement; 2 <sup>o</sup> à une obligation 5 p. % soumise à la conversion de 1852 . . . . .		275 »	
Fractions de centime non payées sur les quittances de rentes du 1 <sup>er</sup> mai et 1 <sup>er</sup> novembre 1875 (obligations de 250 francs de la dette à 4 1/2 p. %, 2 <sup>e</sup> série). . . . .		3 46	
			110,170 50
<b>PRODUITS DIVERS.</b>			
—			
Produit d'expéditions d'archives . . . . .		637 »	
— de la vente de cartes hydrographiques et marines . . . . .		131 »	
— — de Recueils de circulaires du Département de la Justice . . . . .		12 75	
— — — de règlements consulaires . . . . .		4 »	
— — — des coutumes de Dinant et Philippeville. . . . .		16 50	
— du tir national en 1875. . . . .		605 »	
Produit de la location du matériel du chemin de fer, mis à la disposition de divers entrepreneurs, en vertu de leur cahier des charges. . . . .		6,111 14	
Produit de la location en 1875 du terrain dépendant du lazaret établi au Doel . . . . .		110 »	
Produit de la location de terrains dépendant du chemin de fer du Luxembourg pour les années antérieures à la reprise des lignes . . . . .		5,219 27	
Intérêts au profit du Trésor d'une somme de 1,968 francs consignée par le Département de la Guerre. . . . .		528 20	
Fonds délaissés par des militaires substituants condamnés à la déchéance du service militaire. . . . .		5,593 15	
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État. . . . .		24,735 87	
Transfert au Trésor de la somme restée sans emploi sur la subvention de deux millions de francs liquidée à charge du Budget de la Dette publique de l'exercice 1875 au profit du fonds spécial de rémunération des miliciens. . . . .		1,422,170 »	
			1,463,873 88
			1,784,430 96
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>			

(1/18)

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1875.**

---

**RECETTES.**

---

*Développements, par province, des recouvrements effectués.*

---

## IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIRECTES

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier . . . . . fr.	1,864,559 18	4,276,221 28	2,495,617 75
	Personnel . . . . .	2,256,024 07	5,069,257 29	1,587,763 45
	Patentes . . . . .	745,708 41	1,893,452 65	470,222 95
	Relevances sur les mines . . . . .	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Café . . . . .	554,069 46	96,262 92	5,882 59
	Eaux-de-vie étrangères . . . . .	146,558 21	294,081 89	44,563 80
	Bières et vinaigres . . . . .	90,822 25	103,765 94	7,458 87
	Sucres raffinés . . . . .	372,965 14	247,855 01	10,970 38
	Autres marchandises . . . . .	4,613,973 40	6,559,270 58	671,448 45
<i>Accises</i>	Vins étrangers . . . . .	527,105 92	1,016,879 68	257,561 22
	Eaux-de-vie indigènes . . . . .	2,647,508 45	3,873,677 24	1,151,129 10
	Bières . . . . .	991,256 57	5,251,753 48	1,252,879 71
	Vinaigres . . . . .	15,454 69	"	245 70
	Sucres étrangers . . . . .	1,186,829 63	306,759 55	9,354 88
	Sucres de betterave indigènes . . . . .	50,630 95	71,951 97	29,780 19
	Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	56 10	22,841 28	"
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	11,788 70	19,042 53	2,009 67
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État . . . . .	"	"	"
	Loyers de bâtiments . . . . .	80 "	"	2,560 85
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs . . . . .	130 02	5 40	4,964 80
	Extraits cadastraux . . . . .	6,176 30	8,102 95	8,702 85
	Recettes extraordinaires de toute nature . . . . .	15,625 84	4,601 11	285 49
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet . . . . .	"	"	"
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>16,054,920 28</b>	<b>25,747,778 51</b>	<b>8,020,093 44</b>	

## TES, DOUANES ET ACCISES.

 DÉVELOPPEMENTS  
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
 DE L'EXERCICE 1875.

des recouvrements effectués.

PLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,040,051 01	3,010,135 58	2,409,459 22	801,486 07	633,746 06	1,462,458 35	20,904,115 08	20,904,115 08
2,080,224 85	1,053,436 53	1,399,528 31	270,706 28	214,486 55	545,042 41	14,254,872 46	14,254,872 46
717,290 67	959,996 09	785,089 04	96,189 »	92,724 55	216,279 75	5,976,954 01	5,976,954 01
»	718,058 80	307,197 54	»	1,885 50	12,447 80	1,050,569 59	1,050,569 59
37,000 26	1,591 31	77,482 95	45,000 15	15 58	1,400 12	724,804 14	
46,457 87	73,737 38	68,509 83	4,064 05	6,983 74	25,066 42	712,403 81	
13,489 04	10,704 10	52,907 71	14,055 08	48,942 46	19,366 66	561,488 80	18,250,503 75
56,712 55	93,859 38	214,872 89	16 11	22 82	10 30	1,006,293 56	
772,288 28	1,011,531 98	1,052,526 90	153,841 71	381,111 21	409,521 04	15,425,513 42	
218,180 16	542,986 87	427,224 82	10,920 81	36,203 50	280,108 82	3,356,359 80	3,356,359 80
1,872,708 57	2,400,367 57	1,543,132 67	2,530,375 55	83,679 81	580,464 02	10,549,160 78	16,549,160 78
1,600,283 08	2,000,384 73	362,116 21	265,790 85	140,817 60	407,415 71	10,368,702 82	10,390,546 64
8,145 45	»	»	»	»	»	21,843 82	
233,591 55	144,110 45	7,974 21	»	»	38,692 90	1,929,312 95	3,064,181 68
31,221 30	524,321 30	282,314 77	102,004 32	5,433 56	18,290 28	1,134,868 75	
52,755 44	1,189 80	»	»	»	»	76,840 62	76,840 62
1,862 96	»	604 47	»	»	»	35,908 13	35,908 13
»	1,205 40	»	»	»	»	1,205 40	
240 »	2,363 32	813 33	1,378 26	1,780 »	1,703 33	10,919 09	
50 66	97 10	28 93	»	26 09	2 25	5,505 25	95,115 15
10,604 99	7,525 08	4,069 05	2,057 »	2,377 10	2,988 44	53,775 74	
390 45	749 06	492 85	75 »	40 77	483 85	22,742 38	
»	»	1,171 27	»	»	»	1,171 27	
10,808,256 40	14,400,332 09	8,800,217 89	4,586,132 62	1,696,567 19	4,020,949 43	93,954,127 65	93,954,127 65

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.		
Enregistrement. (50 centim. additionn.)	Actes civils publics . . . . .	2,155,019 56	6,009,540 07	2,007,077 92		
	— sous seing privé . . . . .	65,115 50	225,093 09	70,585 88		
	— judiciaires . . . . .	100,809 78	220,052 70	50,755 58		
	— d'huissiers . . . . .	110,017 86	521,509 83	68,639 88		
	Lettres de noblesse . . . . .	"	1,929 20	"		
	Permis de changer de nom de famille . . . . .	"	275 60	"		
Greffe . . . . . (50 centim. additionn.)	Mise au rôle . . . . .	6,882 "	50,579 50	5,506 "		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .	54,203 "	118,755 "	18,242 25		
Hypothèques . . . . . (25 centim. additionn.)	Droits d'inscription . . . . .	25,047 80	80,795 87	20,924 11		
	Droits de transcription d'actes de mutation . . . . .	455,646 88	1,181,182 92	415,074 55		
Successions . . . . . (50 centim. additionn.)	Droits de succession . . . . .	1,495,140 15	3,906,801 58	1,805,775 31		
	— de mutation par décès . . . . .	3,650 22	95,881 46	64,407 71		
	— — sur les successions en ligne directe . . . . .	109,092 64	847,211 81	185,770 28		
	— dus par les époux survivants . . . . .	16,676 58	78,294 56	15,814 58		
Timbre (sans additionnels).	Timbres fixes. {	à l'intérieur . . . . .	"	"	"	
		à l'étranger . . . . .	"	1,928 "	88 "	
		Permis de port d'armes de chasse . . . . .	52,704 "	68,128 "	52,480 "	
	Débit . . . . .	Timbres proportionnels pour effets de commerce . . . . .	58,755 05	174,442 40	57,066 "	
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique . . . . .	97,095 50	89,575 25	8,268 85
	— à l'étranger . . . . .		5,284 05	9,504 86	195 75	
		Timbres de dimension . . . . .	178,900 70	500,657 55	161,660 00	
	Visa . . . . .	Timbres proportionnels . . . . .	116,220 56	15,445 70	955 75	
		Timbres de dimension. {	Autres que des journaux étrangers . . . . .	1,958 70	3,852 62	2,463 25
			Des journaux étrangers . . . . .	69 05	466 50	61 05
	Timbres fixes. — Warrants . . . . .	"	112 50	"		
Extra-ordinaire.	Timbres proportionnels. {	Effets de commerce . . . . .	226,889 55	420,095 80	19,478 45	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc. . . . .	10,455 50	541,011 78	"	
		Effets, récépissés, obligations, etc. . . . .	"	"	"	
		Coupures . . . . .	"	"	"	
	Timbres de dimension. {	Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	47,068 50	68,554 25	4,526 75	
	Affiches . . . . .	24,009 74	120,092 20	17,028 22		
A REPORTER . . . . . fr.		5,454,315 23	15,653,155 19	5,006,425 "		

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,405,050 56	3,492,471 40	2,759,298 07	564,086 77	629,559 62	1,250,774 26	21,922,078 09	
94,456 50	106,177 27	54,787 05	19,752 51	46,610 02	28,447 54	711,705 86	
68,015 41	108,755 28	95,546 56	15,522 67	25,406 98	42,526 25	720,250 19	21,278,518 65
101,111 10	114,202 26	100,818 58	16,012 60	22,492 06	52,570 85	915,154 91	
"	"	"	"	"	"	1,929 20	
157 80	"	"	"	"	"	413 40	
6,717 "	9,526 "	10,800 "	1,248 "	2,528 "	5,660 00	75,052 56	410,198 45
29,865 35	46,370 15	49,268 17	5,786 25	12,824 "	19,855 74	355,145 30	
17,846 79	40,208 05	28,822 90	3,275 77	5,155 14	9,985 54	250,050 95	4,357,024 35
460,324 40	655,506 44	522,199 17	127,075 54	125,205 48	210,771 22	4,126,984 40	
2,540,145 95	1,778,758 81	1,551,170 75	429,901 15	200,255 55	440,725 91	15,951,850 90	14,505,353 57
68,705 00	46,297 49	15,459 86	40,267 86	10,180 60	22,711 57	573,522 67	
477,549 56	524,929 99	252,276 66	105,758 87	65,506 31	195,990 86	2,829,946 78	2,829,946 78
58,528 55	55,077 15	24,159 99	13,849 54	3,884 35	18,054 44	264,519 14	264,519 14
"	"	"	"	2 "	2 "	4 "	
"	304 "	992 "	40 "	8 "	64 "	5,424 "	
34,752 "	85,252 "	52,552 "	21,024 "	25,600 "	43,104 "	595,576 "	
54,311 70	124,924 05	71,070 95	11,252 05	10,509 05	51,784 55	555,894 20	
15,577 90	34,865 85	53,755 50	675 45	1,462 15	4,210 65	285,282 90	
1,145 92	4,295 91	5,405 10	25 91	19 18	1,074 68	26,951 54	
212,504 85	369,799 80	248,564 55	73,101 75	99,181 80	128,257 85	1,972,699 75	
250 65	2,518 35	2,097 50	13 95	565 50	102 25	157,949 81	
1,822 07	4,086 85	5,790 15	794 25	2,751 45	2,056 78	23,556 10	5,265,848 28
"	"	27 44	"	"	"	625 84	
19 75	"	12 50	"	"	"	144 75	
102,525 05	81,815 80	157,135 95	5,400 "	17,110 "	26,115 90	1,057,468 50	
425 50	"	8,223 20	"	"	"	560,095 08	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
54,192 05	10,914 30	52,982 35	1,250 "	701 20	15,227 60	214,097 60	
23,111 11	17,537 12	28,408 26	5,716 64	2,656 56	7,870 57	254,281 51	
0,787,565 80	7,712,464 34	5,827,272 50	1,458,957 82	1,517,590 60	2,531,684 85	51,700,200 22	51,700,200 22

## IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. . . . . fr.		5,454,315 25	15,655,155 19	5,006,425 "	
Naturalisations	Droits de naturalisation ordinaire . . . . .	1,000 "	5,000 "	2,000 "	
	Droits de grande naturalisation . . . . .	"	1,000 "	"	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement . . . . .	7,722 55	20,046 49	15,819 77	
	Grefte . . . . .	"	"	"	
	Hypothèques . . . . .	245 85	1,600 50	595 47	
	Successions . . . . .	16,956 42	55,158 48	24,725 57	
	Timbre . . . . .	4,542 75	7,140 04	1,588 68	
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor . . . . .	en totalité . . . . .	54,772 46	81,250 50	55,140 27
		en partie . . . . .	505 10	625 52	601 84
TOTALS . . . . . fr.		5,499,750 50	15,784,960 41	5,082,896 60	

## MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,787,565 60	7,712,404 54	5,827,272 50	1,458,957 82	1,517,500 60	2,551,684 85	51,709,209 22	51,709,209 22
1,500 »	1,500 »	1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	14,000 »	15,000 »
»	»	»	»	»	»	1,000 »	
25,142 25	14,822 28	10,958 90	5,142 58	6,543 68	6,679 70	106,658 26	310,952 10
»	»	»	»	»	»	»	
1,020 95	1,509 20	1,306 56	581 04	554 21	5,406 02	10,805 85	450,526 26
27,247 08	28,993 14	18,120 58	5,726 57	6,680 91	10,959 95	174,528 48	
1,053 55	1,421 85	2,182 90	246 24	608 20	546 25	18,959 51	450,526 26
46,728 90	116,174 11	46,526 57	13,145 25	22,460 11	51,099 22	426,005 99	
187 05	1,720 97	418 13	42 67	152 05	167 54	4,520 27	
6,888,445 94	7,878,614 89	5,907,656 21	1,481,841 77	1,554,989 76	2,586,535 70	52,465,467 58	52,465,467 58

## PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<b>DOMAINES.</b>				
	Liège à Maestricht . . . . .	»	»	»
	Maestricht à Bois-le-Duc. . . . .	»	»	»
	Jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	105,517 13	»	»
	Embranchement vers le camp de Beverloo. . . . .	»	»	»
	— vers Hasselt. . . . .	5,249 54	»	»
	— vers Turnhout . . . . .	5,021 85	»	»
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor . . . . .	11,422 14	»	»
	Sambre . . . . .	»	»	»
	Charleroi à Bruxelles . . . . .	»	92,374 97	»
	Charleroi à Bruxelles — Embranchements . . . . .	»	»	»
	Mons à Condé . . . . .	»	»	»
	Pommerœul à Antoing . . . . .	»	»	»
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck . . . . .	»	»	»
	la Lys . } Schipdonck à Balgerhoeke'. . . . .	»	»	»
	Roulers à la Lys. . . . .	»	»	1,058 82
	Gand { Droit général . . . . .	»	»	5,887 95
	à Ostende. } Droit à la porte de Damme . . . . .	»	»	1,045 »
	Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la France. . . . .	»	»	26,445 07
	Moervaert . . . . .	»	»	»
	Petite Nèthe (canalisée) . . . . .	4,205 34	»	»
	Gand à Terneuzen . . . . .	»	»	»
	Meuse. . . . .	»	»	»
	Ourthe . . . . .	»	»	»
	Escaut. . . . .	»	»	8,158 36
	Lys. . . . .	»	»	7,902 17
	Demer. . . . .	»	1,025 10	»
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem) . . . . .	560 »	»	»
	Yser . . . . .	»	»	9,472 38
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor. . . . .	»	»	258 13
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau . . . . .	2,640 09	11 »	814 »
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .	44,804 08	»	»
Routes appartenant à l'Etat.	1 <sup>re</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie. . . . .	»	»	»
	2 <sup>e</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . . . . .	»	»	»
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>		179,820 17	93,411 07	61,021 86

## MENT ET DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perceptions.	PAR ARTICLE du Budget.
•	•	48,222 53	25,350 98	•	•	71,559 51	
•	•	•	65,642 93	•	•	65,642 93	
•	•	•	69,962 59	•	•	173,470 52	
•	•	•	251 66	•	•	851 00	
•	•	•	4,080 29	•	•	9,329 85	
•	•	•	•	•	•	5,621 85	
•	•	•	•	•	•	11,422 14	
•	171,805 08	•	•	•	140,429 90	312,232 98	
•	500,131 53	•	•	•	•	598,506 50	
•	13,851 90	•	•	•	•	13,851 00	
•	163,120 49	•	•	•	•	163,120 40	
•	100,464 •	•	•	•	•	100,464 •	
8,054 82	•	•	•	•	•	8,054 82	
1,975 61	•	•	•	•	•	1,975 61	
•	•	•	•	•	•	1,058 82	
27,789 60	•	•	•	•	•	33,677 02	1,682,997 83
•	•	•	•	•	•	1,045 •	
•	•	•	•	•	•	26,445 07	
2,859 27	•	•	•	•	•	2,859 27	
•	•	•	•	•	•	4,205 34	
21,775 03	•	•	•	•	•	21,775 03	
•	•	20,052 63	•	•	11,506 76	38,019 41	
•	•	53,930 72	•	•	•	53,930 72	
19,415 44	26,302 02	•	•	•	•	53,875 82	
20,093 86	•	•	•	•	•	33,996 03	
•	•	•	•	•	•	1,025 10	
•	•	•	•	•	•	360 •	
•	•	•	•	•	•	9,472 58	
• 57	•	•	•	•	•	258 70	
7,770 25	817 •	13,099 50	2,052 11	•	4,011 75	32,115 70	
•	•	•	•	•	•	44,804 08	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	5,000 84	•	•	•	5,000 84	5,000 84
115,714 54	788,400 02	128,906 24	163,026 36	•	156,708 41	1,687,998 67	1,687,998 67

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Prix de vente de terrains provenant d'euprises.	Rivières et canaux . . . . .	495 64	5,586 37	1,871 55	
	Routes . . . . .	106 06	24,252 40	979 67	
Produit d'autres aliénations d'immeubles. . . . .		554 62	"	"	
Produits	des successions en déshérence . . . . .	7,960 28	10,034 74	1,742 "	
	nets des épaves. . . . .	"	"	1,371 80	
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés . . . . .		20 00	2,659 91	757 20	
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.) . . . . .		"	6,900 18	"	
Domaines. (Valeurs capitales)	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances . . . . .	52 "	14,823 42	30 "
		— — de la Guerre. . . . .	20,845 69	22,254 25	10,805 80
		— — de la Justice. . . . .	1,780 96	53,977 "	558 67
		— — des Travaux publics. . . . .	6,941 20	9,184 60	10,501 65
		— — de l'Intérieur . . . . .	"	1,455 60	"
		— — des Affaires Étrangères.	"	"	"
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale . . . . .	"	"	"	
	de créances ordinaires . . . . .	"	1,000 "	10,000 "	
Rachat et transfert de rentes . . . . .		192 60	"	"	
Transactions en matière domaniale . . . . .		"	"	"	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris . . . . .		70 08	83,527 67	299 14	
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).		"	"	"	
Produit d'objets saisis et confisqués . . . . .		1,223 50	314 30	194 40	
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .		"	"	"	
A REPORTER. . . . . fr.		40,219 53	214,850 73	58,071 88	

## ENREGISTREMENT DES DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
4,226 45	5,015 86	325 65	14 17	"	"	15,529 69	
1,649 61	1,717 88	5,186 19	171 27	3,225 09	775 19	58,065 56	
110 "	"	61 60	5 "	71 91	"	805 15	
5,078 71	5,951 81	4,706 09	5,656 57	"	6,516 47	42,526 67	
"	"	"	"	"	"	1,571 80	
"	42 95	841 74	"	"	70 "	4,572 70	
"	"	"	"	"	"	6,900 18	
"	2,551 50	"	"	"	20 "	17,456 02	
16,174 60	66,945 75	7,655 "	5,194 75	72 75	4,577 15	152,585 74	
1,040 88	552 64	1,911 15	75 64	6,805 91	1,159 81	48,760 64	
7,164 45	16,158 95	1,174 "	958 75	177 50	1,567 50	55,588 69	620,866 11
"	459 90	20 "	"	55 "	"	1,948 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
10,000 "	"	112,000 "	"	"	"	153,000 "	
"	"	"	59 64	"	"	252 24	
"	"	"	"	"	"	"	
5,145 44	4,155 75	6,251 04	96 69	222 43	226 50	99,992 65	
"	"	420 "	"	"	"	420 "	
136 60	1,224 35	11,406 15	115 25	65 50	53 27	14,729 52	
"	"	"	"	"	5 70	5 70	
49,624 74	100,715 34	151,956 59	8,285 75	10,692 09	14,571 48	620,866 11	620,866 11

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
	REPORT. . . . . fr.	40,210 53	214,830 75	58,071 88	
Forêts	Prix de vente de coupes de bois . . . . .	»	564,111 38	»	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . . . . .	»	99,765 52	10,157 60	
	— d'objets saisis et confisqués . . . . .	»	»	»	
	— de glandée, panage, foins et herbages . . . . .	»	»	»	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . . . .	»	4,222 05	34 »	
	— du droit de chasse . . . . .	»	»	175 »	
	— — de pêche (baux et licences). . . . .	»	»	»	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . . . . .	»	155 75	»	
	Relevances pour construction d'usines et droit d'usage . . . . .	»	9,759 65	»	
	Indemnités pour carbonisation. . . . .	»	»	»	
Dépendances des chemins de fer	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer. . . . .	5,384 95	1,029 57	1,156 98	
	— de bâtiments . . . . .	78 75	»	105 »	
	— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .	215 »	5,552 85	1,251 »	
	— de vidanges . . . . .	1,206 »	162 »	509 »	
	Argent non réclamé. . . . .	»	2,010 99	»	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . . . .	»	54,854 20	»	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . . .	11 55	48 25	»	
	— d'objets non réclamés . . . . .	52 »	25,118 50	»	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	21 »	6,218 25	1,460 »	
	Produits accessoires des lignes de la grande C <sup>ie</sup> du Luxembourg.	»	2,209 50	»	
Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pension des élèves . . . . .	»	107,974 48	»	
	École vétérinaire. {	Pensions des élèves. . . . .	»	»	»
		— d'animaux malades. . . . .	»	6,424 55	»
		Produit des ventes d'objets divers . . . . .	»	120 »	»
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem . . . . .	105 »	1,732 86	7,454 18	
	Bénéfices de la fonderie de canons. . . . .	»	»	»	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .	906 »	2,040 »	1,512 »	
— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i> . . . . .	»	»	»		
— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i> . . . . .	»	»	»		
Produits du Jardin Botanique de Bruxelles . . . . .	»	15,980 »	»		
	A REPORTER . . . . . fr.	46,179 76	918,256 54	62,546 64	

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
49,024 74	100,715 34	151,056 59	8,283 73	10,602 09	14,571 48	629,866 11	629,866 11
"	"	04,422 89	"	240,678 50	01,598 10	760,810 87	
"	"	5,052 25	"	3,861 08	120 22	118,954 47	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	11,005 "	"	"	"	11,003 "	
"	"	28 96	"	2,951 80	"	7,216 79	
"	"	4,564 44	"	3,325 "	2,615 "	12,479 44	954,499 27
"	"	"	"	322 75	"	322 75	
"	"	809 75	"	1,691 47	3,373 41	6,008 38	
"	"	6 "	"	7,768 29	180 25	17,694 07	
"	"	24 "	"	5 50	"	29 50	
2,426 07	1,969 36	1,768 "	164 "	"	360 34	12,259 25	
"	40 "	15,354 92	"	"	1,236 36	16,815 05	
1,473 55	4,797 86	465 "	126 50	"	275 "	12,156 74	
206 15	195 "	"	"	"	18 50	2,094 65	
"	"	"	"	"	"	2,010 99	
120 "	838 "	15,781 30	"	"	"	71,573 50	179,463 28
333 "	5,755 60	679 50	"	"	34 50	6,882 40	
"	"	"	"	"	"	23,150 50	
261 "	1,956 55	115 "	"	"	"	10,011 80	
"	"	3,190 88	"	12,715 27	4,302 97	22,503 42	
"	"	"	"	"	"	107,974 48	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	6,424 55	
"	"	"	"	"	"	120 "	
1,917 65	904 80	162 70	"	"	1,406 80	15,753 99	147,709 02
"	"	"	"	"	"	"	
1,776 "	2,628 "	2,022 "	1,256 "	1,250 "	2,106 "	15,456 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	13,080 "	
58,153 14	119,773 51	307,207 18	9,810 25	287,221 75	92,578 95	1,901,557 68	1,901,537 68

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. . . . . fr.		46,179 76	918,256 54	62,546 04
Produits des examens universitaires . . . . .		"	80,507 50	"
— — et visa des diplômes . . . . .		5,118 65	7,975 32	2,595 55
— des diplômes des artistes vétérinaires . . . . .		"	"	"
— des brevets d'invention . . . . .		3,240 "	122,480 "	1,940 "
— du quart des salaires sur transcriptions. . . . .		5,241 40	7,645 81	4,078 65
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France . . . . .		"	80 "	"
Restitutions volontaires . . . . .		"	"	"
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Indemnités pour remplacement. . . . .	800 "	"	"
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant . . . . .	"	"	"
	— pour construction d'usines (forêts exceptées) . . . . .	"	"	"
Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .		"	"	"
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .		"	"	"
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication . . . . .		2,275 10	24,031 92	9,507 67
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor. . . . .		275 37	56 68	2 45
Cautionnements judiciaires attribués à l'État. . . . .		259 37	"	"
De toute autre nature. . . . .		"	"	"
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris) . . . . .		30,807 87	84,746 26	20,651 25
Génie militaire.	{ Location de biens-fonds et de bâtiments . . . . .	52,050 82	5,882 80	2,560 51
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	1,551 "	470 "	"
	{ Fermages de pêche et de chasse . . . . .	2,468 30	75 "	423 35
Arrérages de rentes . . . . .		121 51	182 92	"
Redevances pour concessions de prises d'eau . . . . .		"	1 "	150 "
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . . . .		"	"	"
<i>Revenus des domaines.</i>	— — de créances ordinaires . . . . .	"	5,075 61	"
	Produits de la calamine . . . . .	"	"	"
— des sablières et mines (forêts exceptées) . . . . .		"	"	"
Location de terrains provenant d'emprises . . . . .	{ Rivières et canaux. . . . .	5,151 01	1,704 65	9,100 86
	{ Routes . . . . .	"	60 50	165 35
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	{ Rivières et canaux. . . . .	15,624 80	20,506 55	12,125 57
	{ Routes . . . . .	4,659 15	50,482 46	62,495 96
Droits de pêche. (Rivières et canaux.) . . . . .		7,155 97	1,919 "	5,074 75
TOTAL. . . . . fr.		156,785 86	1,310,006 52	190,812 12

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
58,158 14	119,778 51	507,207 18	9,810 25	287,221 75	92,578 95	1,001,537 68	1,901,537 68
16,795 93	"	29,535 61	460 "	"	"	120,897 04	
508 "	3,855 62	1,201 95	250 "	1,018 70	4,544 "	20,441 57	
"	"	"	"	"	"	"	
5,140 "	18,000 "	20,100 "	150 "	250 "	1,650 "	171,020 "	
4,892 18	6,099 09	4,476 21	1,572 68	2,414 50	2,658 65	37,059 17	
"	"	"	"	"	"	80 "	
"	"	10 "	"	"	41 20	51 20	
"	"	"	"	"	"	800 "	483,770 73
"	"	"	"	"	"	"	
"	280 98	150 "	"	"	"	430 98	
"	"	"	"	"	"	"	
11 88	17 82	22 90	"	"	9 16	61 76	
7,052 90	44,999 10	7,355 08	2,987 16	11,672 87	10,251 16	119,910 96	
"	" 40	203 56	233 72	8 50	"	758 68	
"	"	"	"	"	"	259 37	
"	"	"	"	"	"	"	
518 54	13,812 29	6,286 51	22 60	257 "	5,259 94	162,452 06	
7,225 70	7,512 92	1,162 39	500 95	"	1,489 25	58,055 54	
1,506 50	30 "	48 "	4,520 85	50 "	"	7,956 55	
1,091 "	844 "	"	"	"	"	4,001 65	
108 85	60 59	52 78	487 75	119 09	104 94	1,218 01	
"	2,099 02	"	"	"	30 "	2,280 02	
"	"	21,250 "	"	"	"	21,250 "	
"	"	72,755 40	"	"	"	75,829 01	912,511 95
"	"	"	"	"	"	"	
"	1,462 63	864 06	"	"	114 19	2,440 88	
3,098 10	8,897 56	5,855 84	641 65	"	2,521 89	54,071 54	
"	168 80	402 56	62 56	14 50	46 50	918 75	
20,904 88	71,851 81	745 75	7,722 30	"	516 20	157,065 46	
52,989 08	15,869 55	10,820 15	30,072 04	53,146 06	77,516 72	336,052 05	
8,758 "	7,297 50	7,264 "	1,050 10	3,543 "	7,120 51	47,140 83	
105,559 44	320,915 99	497,637 93	60,305 47	359,695 97	206,013 24	3,297,820 34	3,297,820 34

## REMBOURSEMENTS. — CON

*Développement, par province,*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	6,275 88	14,402 23	8,141 62
— — communaux . . . . .	27,286 18	48,140 80	25,308 51
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	6,889 42	11,210 25	8,548 49
TOTAUX. . . . . fr.	40,451 48	73,762 55	41,998 62

## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
6,175 67	50,620 30	16,057 63	2,058 63	3,494 21	3,325 68	100,738 85	208,052 23
35,500 .	26,986 40	21,751 40	6,006 64	5,731 05	11,493 22	198,213 38	
10,761 65	9,317 00	12,131 32	591 50	428 55	1,503 72	61,181 75	61,181 75
52,455 30	66,932 88	50,340 35.	8,656 77	9,653 50	16,122 62	360,133 96	360,133 96

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solides de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes . . . . .	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs . . . . .	" 05	51 10	405 42
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	500 "	"	5,248 75
	— divers . . . . .	540 55	"	120 06
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	"	245 70	2 "
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices. aux acquéreurs de bois domaniaux . . . . .	5,242 84	4,372 74	1,807 04
	Ministère des Finances. Remboursement et dégrèvement de contributions . . . . .	10 09	" 96	"
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	105 08	521 55	287 92
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.	"	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères . . . . .	"	"	"
	Remboursement du prix de papier électoral . . . . .	1,805 25	1,970 01	1,524 58
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle . . . . .	9,488 01	22,816 69	10,597 56
	Ministère de la Justice. — en matière de simple police . . . . .	9,722 56	51,583 70	11,885 55
	— militaire . . . . .	59 15	61 49	153 45
	Frais d'entretien de mendiants . . . . .	1,156 95	2,680 76	1,744 45
	Ministère de l'Intérieur. Frais de justice en matière de garde civique.	2,881 03	4,220 14	2 02
	Restitution de droits . . . . .	"	"	6 10
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains . . . . . Rachat des annuités. . . . .	"	"	"
	Ministère des Travaux publics. Frais de surveillance de travaux publics concédés	1,100 "	85,912 55	4,012 "
— d'entretien de routes concédées . . . . .	"	"	"	
Remboursements des frais d'installation du service des postes . . . . .	"	25,000 "	"	
Restitution de droits . . . . .	2,663 56	"	248 75	
Remboursements divers . . . . .	"	"	"	
TOTAUX . . . . . fr	55,540 68	179,446 44	58,051 09	

## GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	"	"	21,689 92
6 50	14,200 "	2 37	2 "	3 86	"	14,671 08	
"	"	"	"	"	"	5,748 75	652,051 52
"	"	600 "	"	"	"	1,260 59	
25 68	16 70	5 50	"	155 59	"	440 17	197,448 92
2,852 08	27,125 03	18,096 25	5,105 36	77,591 16	55,475 52	197,448 92	
"	"	"	"	"	"	"	652,051 52
"	15 56	456 11	"	"	1 05	465 57	
58 80	1,051 55	4,255 27	21 78	245 58	258 00	6,874 48	652,051 52
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	42 75	"	42 75	652,051 52
1,755 78	1,147 32	984 72	178 85	97 72	590 44	9,850 45	
14,024 38	50,510 84	11,060 56	7,080 82	6,504 10	15,128 80	125,011 51	652,051 52
8,660 66	42,894 08	18,581 56	4,105 74	4,168 99	12,529 80	144,130 51	
58 41	126 44	102 59	26 50	65 19	163 04	794 24	652,051 52
2,847 95	1,502 95	1,806 10	202 40	470 70	780 50	15,280 76	
428 95	159 48	1,450 22	"	80 86	188 22	9,599 90	652,051 52
"	"	"	"	"	"	6 10	
"	"	"	"	"	"	"	652,051 52
"	"	"	"	"	"	"	
4,000 "	9,557 "	10,000 "	"	"	1,500 "	115,861 55	652,051 52
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	25,000 "	652,051 52
"	4 40	"	"	"	"	2,916 40	
521 14	"	"	"	"	"	521 14	652,051 52
35,196 20	127,892 05	67,361 05	16,815 45	80,235 59	84,405 35	675,740 74	
						675,740 74	675,740 74

(138)

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1875.**

---

**RECETTES.**

---

*Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.*

---

## IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1873.	1874.	
Foncier . . . . . fr.	20,904,115 08	20,600,533 40	
Personnel . . . . .	14,254,872 46	13,871,592 89	
Patentes . . . . .	5,976,954 01	6,159,151 18	
Redevances sur les mines. . . . .	1,059,569 59	3,086,719 05	
Douanes. — Droits d'entrée . . . . .	Café. . . . .	724,804 14	628,978 83
	Eaux-de-vie étrangères. . . . .	712,405 81	588,819 71
	Bières et vinaigres . . . . .	561,488 80	500,295 54
	Sucres raffinés . . . . .	1,006,295 56	1,200,518 79
	Autres marchandises . . . . .	15,425,515 42	15,259,796 17
Accises . . . . .	Vins étrangers . . . . .	3,536,359 80	2,605,011 69
	Eaux-de-vie indigènes. . . . .	16,549,160 78	15,501,741 65
	Bières . . . . .	10,568,702 82	10,228,121 49
	Vinaigres . . . . .	21,845 82	24,525 45
	Sucres étrangers. . . . .	1,929,512 95	1,966,056 90
	Sucres de betterave indigènes . . . . .	1,154,868 75	1,194,510 30
	Glucoses et autres sucres non cristallisables. . . . .	76,840 62	61,575 67
Recettes diverses au profit de l'État.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	55,908 13	59,282 02
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État. . . . .	1,205 40	1,049 09
	Loyers de bâtiments . . . . .	10,919 09	10,468 54
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs. . . . .	5,505 25	7,502 54
	Extraits cadastraux. . . . .	55,775 74	49,010 48
	Recettes extraordinaires de toute nature . . . . .	22,742 38	12,298 08
	Contributions du territoire neutre de Moresnet . . . . .	1,171 27	1,141 67
TOTAUX. . . . . fr.	93,954,127 65	93,182,280 91	

## DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
505,581 68	.	Imposition des maisons nouvellement construites.
565,279 57	.	
.	162,197 17	La diminution porte principalement sur le droit de patente des Sociétés anonymes.
.	2,047,140 46	Diminution dans les prix de la houille, par suite de la crise industrielle.
95,825 51	.	Les différences en plus relatives ci-contre doivent être attribuées à la progression normale des recettes.
123,584 10	.	
55,195 26	.	
.	194,025 23	La diminution du produit de l'impôt sur les sucres raffinés n'a aucune cause déterminée; comme on l'a déjà fait ressortir les années précédentes, le commerce de cette denrée subit des fluctuations fréquentes et considérables.
165,717 25	.	
735,348 11	.	Résultat de la bonne récolte en 1874.
1,247,419 15	.	L'augmentation provient du développement de la fabrication, par suite de la diminution du prix des céréales.
140,581 55	.	
.	2,681 61	Écarts peu importants relativement au produit total de ces branches de revenu.
.	50,725 05	
.	59,641 57	
15,264 95	.	
.	5,373 89	
156 51	.	
450 75	.	
.	1,999 29	
4,763 26	.	
10,444 50	.	
29 60	.	
3,250,638 91	2,507,792 17	
751,846 74		

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES			
		1876.	1874.		
Enregistrement (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics . . . . .	21,022,078 00	21,212,461 65		
	— sous seing privé . . . . .	711,705 86	809,110 39		
	— judiciaires . . . . .	729,230 19	722,117 55		
	— d'huissiers . . . . .	915,154 01	866,809 98		
	Lettres de noblesse . . . . .	1,920 20	1,240 20		
	Permis de changer de nom de famille . . . . .	415 40	157 80		
Greffes . . . . . (50 centimes additionnels.)	Mise au rôle . . . . .	75,052 56	70,225 35		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .	555,145 80	512,817 57		
Hypothèques . . . . . (25 centimes additionnels.)	Droits d'inscription . . . . .	250,039 95	245,406 45		
	— de transcription d'actes de mutation . . . . .	4,126,984 40	4,116,598 97		
Successions . . . . . (50 centimes additionnels.)	Droits de succession . . . . .	15,951,850 00	15,519,505 30		
	— de mutation par décès . . . . .	575,522 67	402,778 84		
	— de mutation sur les successions en ligne directe . . . . .	2,820,946 78	2,574,325 89		
	— dus par les époux survivants . . . . .	264,510 14	285,189 36		
Timbre . . . . . (sans additionnels)	Débit . . . . .	Timbres fixes. {	Passe-ports { à l'intérieur . . . . .	4 "	10 "
			Passe-ports { à l'étranger . . . . .	5,424 "	5,008 "
			Permis de port d'armes de chasse . . . . .	505,376 "	580,576 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce . . . . .	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique . . . . .	285,282 00	206,182 15
			— à l'étranger . . . . .	26,951 54	18,527 88
			Timbres de dimension . . . . .	1,972,699 75	1,957,208 60
	Visa . . . . .	Timbres proportionnels . . . . .	autres que des journaux étrangers . . . . .	157,949 81	150,110 09
			des journaux étrangers . . . . .	25,556 10	24,104 31
			Timbres fixes. — Warrants . . . . .	625 84	716 11
	Extraordinaire . . . . .	Timbres proportionnels. {	Effets de commerce . . . . .	144 75	126 50
Bons de caisse, billets au porteur, etc. . . . .			1,057,468 50	1,063,821 10	
Effets, récépissés, obligations, etc. . . . .			560,093 98	575,168 77	
Coupages . . . . .			"	"	
Timbres de dimension. {			Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	214,007 60	238,911 30
Affiches . . . . .	254,281 51	245,445 29			
A REPORTER . . . . . fr.		51,700,200 22	50,445,487 31		

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
700,616 46	"	<p><i>Enregistrement.</i> — L'augmentation des recettes (fr. 666,551 30 c<sup>s</sup>) porte principalement sur les droits de mutation immobilière. Cette augmentation peut être attribuée en majeure partie à l'importance des transactions qui s'opèrent dans les grandes villes.</p>
"	97,406 55	
7,121 84	"	
46,254 95	"	
689 "	"	
275 60	"	<p><i>Grefse.</i> — Le produit de cet impôt varie selon le nombre et l'importance des procès engagés devant les tribunaux civils et de commerce.</p>
4,827 25	"	
22,528 52	"	<p><i>Hypothèques.</i> — Les droits de transcription étant intimement liés aux droits de mutation immobilière, la cause de l'augmentation de ceux-ci s'étend nécessairement aux droits de transcription. Quant aux droits d'inscription, la diminution provient naturellement de ce que les emprunts hypothécaires ont atteint en 1875 un chiffre moins élevé qu'en 1874. Ce fait s'explique par la crise qu'ont subie les entreprises de construction dans les villes importantes, cette nature d'entreprises exigeant le plus de capitaux garantis hypothécairement.</p>
"	15,456 50	
10,585 45	"	
412,325 60	"	
"	20,256 17	
255,622 89	"	<p><i>Successions.</i> — Ce produit, dépendant de l'importance des successions ouvertes, est nécessairement variable selon le degré de parenté ou le montant des successions. L'augmentation remarquée provient en grande partie du bureau de Bruxelles, où quelques successions extraordinaires ont surélevé le produit normal d'une somme d'environ 700,000 francs.</p>
"	18,870 22	
"	6 "	<p><i>Timbre.</i> — La diminution de fr. 44,735 97 c<sup>s</sup>, que l'on constate en dernière analyse, porte en grande partie sur les effets de commerce. Cette circonstance s'explique par la stagnation des affaires commerciales depuis quelques années.</p>
"	1,584 "	
12,800 "	"	
"	18,775 95	
"	10,899 25	
8,423 46	"	
15,491 15	"	
7,839 72	"	
"	548 21	
"	92 27	
18 25	"	
"	26,552 60	
"	15,074 79	
"	"	
"	"	
"	24,813 70	
8,856 22	"	
1,522,856 10	250,154 19	

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1878.	1874.	
REPORT. . . . . fr.		51,709,209 22	50,445,487 51	
<i>Naturalisations.</i> . . . . .	Droits de naturalisation ordinaire . . . . .	14,000 »	10,000 »	
	Droits de grande naturalisation . . . . .	1,000 »	»	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> . . . . .	Enregistrement. . . . .	106,658 26	104,366 84	
	Greffe. . . . .	»	»	
	Hypothèques . . . . .	10,805 85	11,103 01	
	Successions . . . . .	174,528 48	212,971 01	
	Tinbre . . . . .	18,059 51	23,057 98	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i> . . . . .	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor. . . . .	en totalité . . . . .	426,005 09	595,219 09
		en partie . . . . .	4,520 27	6,354 95
TOTALS . . . . . fr.		52,465,467 58	51,408,540 79	

## MENT ET DOMAINES (suite).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,522,856 10	259,154 10	
4,000 »	»	} <i>Naturalisations. — Produits accidentels.</i>
1,000 »	»	
2,201 42	»	
»	»	
»	207 16	} <i>Amendes de successions. — La diminution de fr. 40,547 54 c. provient en majeure partie des successions en ligne collatérale. Cette diminution trouve sa cause dans la régularité avec laquelle ont été observées les lois sur la matière.</i>
»	58,443 15	
»	4,098 47	
»	160,215 10	
»	2,054 68	} <i>Amendes de condamnation. — Recette variant selon le nombre et l'importance des condamnations et le degré de solvabilité des débiteurs.</i>
1,550,147 52	475,220 75	
1,056,026 79		

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1873.	1874.
<b>DOMAINES.</b>			
	Liège à Maestricht . . . . .	71,559 51	84,489 45
	Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	63,642 93	71,143 96
	Jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	173,479 52	254,225 47
	Embranchement { vers le camp de Beverloo . . . . .	851 66	647 98
	{ vers Hasselt . . . . .	9,329 83	13,085 10
	{ vers Turnhout . . . . .	3,021 85	8,218 09
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor. . . . .	11,422 14	8,079 68
	Sambre. . . . .	312,232 98	274,874 18
	Charleroi à Bruxelles . . . . .	398,506 50	402,011 93
	Charleroi à Bruxelles. — Embranchements . . . . .	15,831 90	41,098 25
	Mons à Condé. . . . .	163,120 49	163,891 86
	Pommerœul à Antoing . . . . .	106,464 »	110,027 14
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck . . . . .	8,034 82	7,745 39
	{ Schipdonck à Balgerhoeke . . . . .	1,975 61	1,324 82
	Roulers à la Lys . . . . .	1,038 82	559 47
	Gand à Ostende. { Droit général . . . . .	33,677 62	29,180 35
	{ Droit à la porte de Damme . . . . .	1,045 »	824 »
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France . . . . .	26,445 07	22,414 28
	Moervaert . . . . .	2,859 27	3,373 34
	Petite Nèthe (canalisée). . . . .	4,205 34	6,776 27
	Gand à Terneuzen. . . . .	21,775 05	24,519 93
	Meuse . . . . .	38,019 41	41,063 19
	Ourthe . . . . .	35,930 72	95 70
	Escaut . . . . .	53,875 82	55,081 80
	Lys . . . . .	33,996 03	33,116 20
	Demer . . . . .	1,025 10	1,157 06
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem). . . . .	360 »	360 »
	Yser. . . . .	9,472 38	5,643 36
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor . . . . .	258 70	575 85
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau . . . . .	32,115 70	33,885 99
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .	44,804 08	42,632 93
Routes appartenant à l'État.	1 <sup>re</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie. . . . .	»	»
	2 <sup>e</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie. . . . .	5,000 84	5,250 80
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>		<b>1,687,998 67</b>	<b>1,728,132 20</b>

Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.

Rivières et canaux.

## MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	12,929 94	
	7,501 03	
	58,745 95	
205 68	"	
	3,735 27	
	2,596 24	
3,542 46	"	
37,358 80	"	
	3,505 43	
	27,846 35	
	771 37	
	3,563 14	
289 23	"	
450 79	"	
499 55	"	
4,497 27	"	
221 "	"	
4,050 79	"	
	514 27	
	2,570 93	
	2,744 90	
	5,045 78	
55,835 02	"	
	1,205 08	
879 85	"	
	131 96	
	"	
3,829 02	"	
	517 13	
	1,770 29	
2,171 15	"	
	"	
	240 96	
93,608 39	133,741 92	
40,135 55		

La différence en moins d'une quarantaine de mille francs (fr 40,067 30 c) dans le produit des droits de navigation s'explique par le ralentissement général des transports de combustibles causé notamment par l'état de l'industrie métallurgique et verrière.

Différences modiques.

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1873.	1874.
Postes.	Taxe des correspondances en général. . . . .	5,003,545 08	4,942,208 12
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. . . . .	143,205 40	128,069 40
	Articles d'argent . . . . .	145,665 74	128,657 05
{ Droits . . . . .			
	{ Périmés . . . . .		
	TOTAUX. . . . .	5,352,502 82	5,199,854 66

## VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
121,155 56	»	L'augmentation porte exclusivement sur le produit des timbres poste.
14,325 91	»	Accroissement normal
17,006 69	•	Idem.
152,468 16	»	

*Comparaison des recouvrements effectués*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1875.	1874.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	978,540 11	1,045,075 91

## MARINE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	06,535 80	Cette diminution a une double cause : stagnation des affaires commerciales et industrielles, et préférence donnée par les voyageurs allemands à la voie de Calais, qu'ils avaient abandonnée lors de la guerre franco-allemande.

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1873.	1874.	TOTAL des produits de l'année 1874.	
Chemin de fer.	Voyageurs . . . . .	État . . . . .	21,742,555 26	24,619,751 09	
		Luxembourg. . . . .	25,960,596 60		
	Bagages . . . . .	État . . . . .	721,965 05	851,645 86	
		Luxembourg. . . . .	828,509 93		
	Équipages . . . . .	État . . . . .	15,749 24	25,982 29	
		Luxembourg. . . . .	20,267 42		
	Chevaux et bestiaux . . . . .	État . . . . .	621,112 56	752,313 10	
		Luxembourg. . . . .	858,655 10		
	Marchandises . . . . .	État . . . . .	58,047,127 54	48,195,188 56	
		Luxembourg. . . . .	46,886,565 09		
	Produits extraordinaires . . . . .	État . . . . .	2,646,194 91	2,756,667 91	
		Luxembourg. . . . .	1,856,805 45		
	Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer. . . . .		2,572 50	2,555 .	2,555 .
	Télégraphes. . . . .	État . . . . .	65,707,059 54	77,182,405 81	
Luxembourg. . . . .		76,595,950 69			
État . . . . .		65,707,059 54	77,182,405 81		
Luxembourg. . . . .		76,595,950 69			
		2,110,591 57	2,013,140 56	2,013,140 56	
TOTAUX . . . . .		78,504,542 26	65,810,199 90	79,105,546 57	
		Luxembourg. . . . .	15,585,546 47		

## — TRAVAUX PUBLICS.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,340,845 51	"	Cette augmentation doit, par continuation, être attribuée au tarif des voyageurs introduit à la fin de 1871.
"	3,135 93	Cette diminution est trop minime pour pouvoir être appréciée.
"	3,714 87	Idem. idem.
105,820 "	"	Cette augmentation n'a pas de cause particulière.
"	1,308,622 87	Cette diminution doit être attribuée à la persistance de la crise commerciale et industrielle qui sévissait déjà les années précédentes.
"	910,864 46	Cette diminution est la conséquence de l'augmentation considérable qui s'est produite en 1874, et de ce qu'une somme de fr. 71,143 83 e <sup>t</sup> encaissée en 1875, par le chemin de fer, a dû être restituée au Budget des voies et travaux.
217 50	"	Sans observation.
1,446,883 01	2,235,358 13	
"	788,455 12	
97,451 01	"	
"	691,004 11	

## CAPITAUX ET REVENUS.

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1875.	1874.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i> . . . . .	20,803 73	19,379 25
	— — aux <i>Annales parlementaires</i> . . . . .	35,458 50	36,457 50
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i> . . . . .	918 »	835 30
	— — au <i>Recueil des lois</i> . . . . .	91 20	98 80
TOTALS. . . . . fr		57,271 43	56,770 85

## — TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,424 48	»	Sans observations.
»	999 »	
82 70	»	
»	7 60	
1,507 18	1,006 60	
EN PLUS : 500 58		

## CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1875.	1874.
Prix de vente de terrains prov <sup>t</sup> d'emprises.	Rivières et canaux . . . . .	15,529 69	14,561 51
	Routes . . . . .	58,065 56	40,073 68
Produits d'autres aliénations d'immeubles. . . . .		805 15	2,692 20
Produits	de successions en déshérence. . . . .	42,526 67	66,645 49
	nets des épaves . . . . .	1,571 80	815 49
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés . . . . .		4,572 70	4,459 84
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc. . . . .		6,900 18	6,177 51
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Finances . . . . .	17,456 92	45,403 74
	— — de la Guerre . . . . .	152,583 74	140,582 05
	— — de la Justice . . . . .	48,760 64	19,358 55
	— — des Travaux publics . . . . .	55,588 69	92,743 56
	— — de l'Intérieur . . . . .	1,948 50	6,028 75
	— — des Affaires Étrangères . . . . .	"	468 50
Remboursement de capitaux.	du fonds de l'industrie nationale . . . . .	"	"
	de créances ordinaires. . . . .	135,000 "	144,539 "
Rachat et transfert de rentes . . . . .		252 24	269 30
Transactions en matière domaniale. . . . .		"	"
Dommages—intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris . . . . .		99,992 63	21,216 40
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux) . . . . .		420 "	539 67
Produits d'objets saisis et confisqués . . . . .		14,729 52	8,132 45
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .		5 70	6 15
A REPORTER. . . . fr.		629,866 11	625,201 44

## GISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	851 82	
	11,010 52	
	1,889 07	
	24,110 82	
556 51	"	
	87 14	
722 87	"	Produits éventuels.
	27,966 82	
11,801 69	"	
29,422 20	"	
	50,554 87	
	4,080 25	
	468 50	
	"	
	11,539 "	Produit subordonné aux échéances.
	37 06	
	"	Produits éventuels
78,776 25	"	
	119 67	
6,597 07	"	Sans importance.
	45	
127,876 46	121,801 79	

## CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1873.	1874.	
	REPORT. . . . . fr.	629,866 11	623,291 44	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois. . . . .	760,810 87	629,261 77	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages. . . . .	118,954 47	113,096 29	
	— d'objets saisis et confisqués. . . . .	"	67 55	
	— de glandée, panage, foins et herbages . . . . .	11,005 "	5,451 "	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts. . . . .	7,216 79	8,266 50	
	— du droit de chasse. . . . .	12,470 44	9,750 11	
	— — de pêche (baux et licences). . . . .	522 75	185 87	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . . . . .	6,008 58	20,658 65	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage. . . . .	17,694 07	17,850 96	
	Indemnités pour carbonisation . . . . .	29 50	222 "	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer . . . . .	12,259 25	12,746 70	
	— de bâtiments. . . . .	16,815 05	9,641 29	
	— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .	12,156 74	12,504 21	
	— de vidanges . . . . .	2,094 65	3,086 65	
	Argent non réclamé . . . . .	2,010 99	1,525 27	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . . . .	71,575 50	11,229 65	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . . . .	6,882 40	14,957 71	
	— d'objets non réclamés. . . . .	23,150 50	40,532 65	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	10,011 80	8,926 "	
	Produits accessoires des lignes de la grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	22,508 42	22,225 97	
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pension des élèves. . . . .	107,974 48	89,555 81	
	École vétérinaire. {	Pensions d'animaux malades . . . . .	6,424 55	5,656 65
		Produit des ventes d'objets divers. . . . .	120 "	250 "
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem. . . . .	15,753 99	55,072 97	
	Bénéfices de la fonderie de canons . . . . .	"	"	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .	15,456 "	15,414 "	
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i> . . . . .	"	"	
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i> . . . . .	"	"	
Produits du Jardin Botanique de Bruxelles . . . . .	13,980 "	14,160 "		
	A REPORTER . . . . . fr.	1,901,537 68	1,745,202 74	

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.	
EN PLUS.	EN MOINS.		
127,876 46	121,501 79		
131,549 10	"	Produit variable selon l'étendue et la nature des peuplements.	
5,858 17	"		
"	67 55		
5,572 "	"		
"	1,049 80	Différences peu considérables. Stagnation de l'industrie minière et métallurgique.	
2,729 55	"		
138 88	"		
"	14,050 27		
"	145 89		
"	192 50		
"	487 45		
7,175 74	"	Produits éventuels.	
"	287 47		
"	992 "		
685 72	"		
60,543 85	"		
"	8,075 31	Augmentation du nombre des élèves.	
"	17,582 13		
1,085 80	"		
284 45	"		
18,418 67	"		
767 90	"		
"	110 "		Produit accidentel.
"	41,318 98		Ces frais d'entretien ont cessé d'être recouverts par l'Administration de l'enregistrement à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 1874, sauf pour l'arriéré.
"	"		Produits éventuels.
42 "	"		
"	"		
"	"		
"	180 "		
362,506 08	206,171 14		

## CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1873.	1874.	
	REPORT. . . . . fr.	1,901,537 68	1,745,202 74	
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens universitaires . . . . .	126,897 04	120,205 52	
	— — et visa des diplômes . . . . .	26,441 57	27,099 09	
	— des diplômes des artistes vétérinaires . . . . .	"	720 "	
	— des brevets d'invention. . . . .	171,020 "	133,020 "	
	— du quart des salaires sur transcriptions. . . . .	37,059 17	37,380 75	
	— de la taxe perçue conformément à l'art. 5 de la convention littéraire faite avec la France . . . . .	80 "	"	
	Restitutions volontaires . . . . .	51 20	36 18	
	Indemnités pour remplacement . . . . .	800 "	"	
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant. . . . .	"	467 46	
	— pour construction d'usines (forêts exceptées) . . . . .	450 98	1,780 16	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .	"	1 58	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .	61 76	35 07	
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication. . . . .	119,910 96	149,928 15	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor . . . . .	758 68	3,148 76	
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État. . . . .	259 37	"	
	De toute autre nature . . . . .	"	"	
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris) . . . . .	162,452 06	160,480 74	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments . . . . .	58,055 34	73,803 65
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	7,956 35	5,005 05
		Fermages de pêche et de chasse . . . . .	4,901 63	4,720 68
	Arrérages de rentes. . . . .	1,218 01	1,288 12	
	Redevances pour concessions de prises d'eau . . . . .	2,280 02	2,230 84	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . . . .	21,250 "	30,356 05	
	— — de créances ordinaires . . . . .	75,829 01	80,218 75	
	Produits de la calamine. . . . .	"	"	
	— des sablières et mines (forêts exceptées) . . . . .	2,440 88	7,900 78	
	Location de terrains provenant d'emprises . . . . .	Rivières et canaux. . . . .	34,971 54	34,129 41
		Routes . . . . .	918 75	1,041 22
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	Rivières et canaux. . . . .	157,065 46	106,478 71
		Routes . . . . .	336,052 05	300,779 22
Droits de pêche. (Rivières et canaux.) . . . . .	47,140 85	47,765 10		
	TOTAUX. . . . . fr.	3,297,820 54	3,095,514 64	

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
562,506 08	206,171 14	
6,691 52	•	
•	657 52	
•	720 •	
18,000 •	•	
•	521 58	
80 •	•	
15 02	•	
800 •	•	
•	467 46	
•	1,549 18	
•	1 58	
26 69	•	
•	30,017 17	
•	2,500 08	
259 37	•	
•	•	Produits éventuels
1,071 32	•	
•	15,748 31	
2,050 42	•	
180 95	•	
•	70 11	
40 18	•	
•	9,106 05	
•	4,589 74	
•	•	
•	5,549 90	
842 15	•	
•	122 47	
50,586 75	•	
55,252 85	•	
•	624 27	
480,212 26	277,006 56	
202,305 70		

## CAPITAUX ET REVENUS.

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1873.	1874.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets) . . . . .	96,438 07	91,647 25
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations. . . . .	1,787,569 29	1,523,510 39
— des actes des commissariats maritimes . . . . .	89,319 99	95,610 67
— des droits de chancellerie . . . . .	7,580 50	7,705 50
— — de pilotage . . . . .	1,379,198 90	1,438,145 41
— — de fanal . . . . .	435,987 15	454,135 56
— de la fabrication des monnaies de cuivre. . . . .	188,339 97	196,585 84
— de la régie du <i>Moniteur</i> . . . . .	47,372 75	47,970 65
— des écoles de réforme . . . . .	176,958 12	138,863 20
— du placement des fonds disponibles du Trésor . . . . .	504,913 66	80,348 92
Part réservée à l'État, par les lois du 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale . . . . .	1,578,591 56	2,004,725 48
Bonification d'un quart p. $\frac{1}{10}$ , par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 250 millions de francs de billets de la Banque Nationale (art 1 <sup>er</sup> , n° 4 de la loi du 20 mai 1872). . . . .	216,740 20	128,174 07
TOTAUX. . . . . fr.	6,329,011 04	6,517,420 94

## — TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
4,791 72	»	La différence ci-contre provient notamment de l'accroissement des fournitures faites par le service industriel au service économique et dont la liquidation est à charge du Budget du Département de la Justice; en 1874 ce produit ne s'élevait qu'à fr. 289 90 c <sup>ts</sup> ; en 1875 il est de fr. 4,359 58 c <sup>ts</sup> .
264,058 90	»	Augmentation résultant d'un accroissement corrélatif des fonds de dépôt.
»	6,290 68	Les différences en moins pour 1875 des droits de pilotage et de police maritime sont dues à un ralentissement momentané du mouvement de la navigation à Anvers, causé par la stagnation des affaires commerciales et industrielles. En effet le nombre des navires pilotés à l'entrée et à la sortie de ce port, qui s'élevait à 7,362 en 1874, est tombé en 1875 à 7,595.
»	125 »	
»	78,046 51	Mais si le mouvement de la navigation dans l'Escaut n'a pas été aussi grand en 1875 le tonnage des navires présente par contre une augmentation de 14,370 tonneaux; de là une différence en plus dans les droits de fanaux dont la perception est basée sur la capacité des navires.
1,851 57	»	
»	8,245 87	Cette augmentation est en rapport avec l'importance de la fabrication.
»	597 90	Différence insignifiante.
58,094 92	»	Les frais d'entretien des colons ont cessé d'être recouvrés par l'Administration de l'enregistrement à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 1874 sauf pour l'arriéré.
424,564 74	»	Cette augmentation est due à ce que le Trésor a pu appliquer pendant l'année 1875 une somme plus considérable à l'achat de valeurs commerciales.
»	716,151 92	Ralentissement des affaires commerciales et industrielles.
88,566 15	»	Ce produit est en rapport avec la circulation fiduciaire qui a pris une certaine extension en 1875.
821,927 98	810,537 88	
11,590 10		

## REMBOURSEMENTS. — CON

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1875.	1874.
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	100,738 85	91,749 44
— — communaux . . . . .	198,215 58	190,555 50
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	61,181 75	60,689 47
Totaux . . . . fr.	360,135 98	342,794 41

EN PLUS à 1875. . . . . fr.

## TRIBUTIONS DIRECTES, etc.

*avec ceux de l'exercice antérieur.*

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
8,989 41	"	
7,857 88	"	
492 26	"	
17,559 55	"	
17,559 55		

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1873.	1874.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptes extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes . . . . .	"	"	
	Actes de chargement de divers chefs . . . . .	14,671 08	109 96	
<i>Déficit des comptes.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . . . .	5,748 75	9,702 88	
	— divers . . . . .	1,269 50	2,543 54	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	449 17	114 86
		Frais de surveillance de bois appartenant. { aux communes et aux hospices . . . . .	197,448 92	198,462 14
		{ aux acquéreurs de bois domaniaux . . . . .	"	"
		Remboursement et dégrèvement de contributions . . . . .	465 57	61 59
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie) . . . . .	6,874 48	5,502 65
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. % . . . . .	"	"
		Remboursement de frais de perception dus par les Sociétés de Mariemont et Bascoup . . . . .	"	500 43
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères . . . . .	42 75	42 75
		Remboursement du prix de papier électoral . . . . .	9,850 45	5,719 64
		Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle. . . . .	125,011 51
— — de simple police . . . . .	144,150 51		153,581 44	
— militaire . . . . .	794 24		887 52	
Frais d'entretien de mendiants . . . . .	15,280 76		9,028 01	
Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique . . . . .	9,509 90	7,785 17	
	Restitution de droits . . . . .	6 10	"	
	Remboursement des frais d'installation du service des postes. . . . .	25,000 "	"	
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains . . . . .	"	"	
	{ Rachat des annuités. . . . .	"	"	
	Frais de surveillance de travaux publics concédés . . . . .	115,861 55	200,517 08	
	— d'entretien de routes concédées . . . . .	"	23,273 56	
	Restitution de droits . . . . .	2,916 49	"	
	Remboursements divers . . . . .	521 14	1,661 79	
Totaux. . . . . fr.		673,740 74	768,957 54	

## GISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	"	Recettes accidentelles.
14,561 12	"	
"	3,954 13	
"	1,074 15	
554 51	"	
"	1,015 22	
"	"	
402 18	"	
1,571 85	"	
"	"	
"	500 43	Idem. La différence en moins de fr. 84,455 55 est, pour frais de surveillance de travaux publics concédés, provient de ce que, pendant l'exercice 1874, ce produit s'était sensiblement accru par suite du recouvrement de frais arriérés.
"	"	
4,150 81	"	
"	25,051 64	
"	9,450 95	
"	95 08	
4,252 75	"	
1,614 75	"	
6 10	"	
25,000 "	"	
"	"	Idem. La différence en moins de fr. 84,455 55 est, pour frais de surveillance de travaux publics concédés, provient de ce que, pendant l'exercice 1874, ce produit s'était sensiblement accru par suite du recouvrement de frais arriérés.
"	"	
"	84,455 55	
"	23,273 36	
2,916 40	"	
"	1,140 65	
54,790 34	150,007 14	
95,216 80		

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1875.	1874.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . . . .	260,572 12	280,905 35
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	26,742 10	24,757 25
Recettes accidentelles . . . . .	1,734,450 06	449,305 18
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées . . . . .	74,149 88	67,140 88
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier . . . . .	54,641 40	35,912 50
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances. . . . .	0,000 »	0,000 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites. . . . .	15,044 61	14,438 63
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances. . . . .	0,000 »	0,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie . . . . .	175,000 »	175,000 »
TOTAUX. . . . . fr.	2,556,581 07	1,074,556 77

## — TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1875.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	29,331 21	D'une part, on constate en 1875 une diminution de . . . . . fr. 41,345 08 dans le produit des fournitures faites par le service industriel des prisons aux Départements de la Justice et de la Guerre ainsi qu'à des particuliers. D'autre part, le produit des confections d'effets pour militaires et détenus libérés s'est accru pendant le même exercice de . . . . . 12,013 87
1,984 85	"	DIFFÉRENCE. . . . . fr. 29,331 21
1,285,035 78	"	Par suite des modifications introduites par la loi du 3 avril 1873 dans le service de la rémunération des miliciens, il est resté disponible sur la subvention de 2 millions de francs liquidée à charge du Budget de la Dette publique de l'exercice 1875, une somme de 1,422,170 francs, laquelle a fait retour au Trésor à titre de recette accidentelle.
7,000 "	"	Pour l'exercice 1875 les droits constatés ont été entièrement recouvrés, tandis que pour l'exercice 1874 la moitié de l'abonnement de 14,000 francs de la province de Hainaut est restée en souffrance et n'a été liquidée qu'en 1877.
"	1,271 10	La différence en moins ci-contre provient uniquement de la diminution en 1875 des quotes-parts des provinces dans les frais d'ameublement.
"	"	
"	1,394 02	Produit variable de sa nature.
"	"	
"	"	
1,294,020 63	31,096 33	
1,262,024 30		

(170)

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1875.**

---

**DÉPENSES.**

---

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		<b>REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.</b>				
		<b>EXERCICE 1871.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1874 à l'exercice 1875, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		<b>Service de la dette.</b>				
	10	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	a) 60,000 »	40,601 90	•	40,601 90
		<b>EXERCICE 1872.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1874 à l'exercice 1875.</i>				
I.		<b>Service de la dette.</b>				
	12	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	b) 20,000 »	•	•	•
		<b>EXERCICE 1873.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1874 à l'exercice 1875</i>				
I.		<b>Service de la dette.</b>				
	14	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	c) 190,000 »	»	•	•
		<b>EXERCICE 1874.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1874 à l'exercice 1875.</i>				
I.		<b>Service de la dette.</b>				
	18	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	d) 270,000 »	141,574 46	•	•

## PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.			
40,601 90	"	"	19,308 10	"	"	"	a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes le 9 novembre 1875.
"	"	"	"	20,000 "	"	"	b) Idem.
"	"	"	60,000 "	130,000 "	"	"	c) Idem.
"	141,574 46	"	118,425 54	1,000 "	"	"	d) Idem.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem <sup>t</sup> .		
EXERCICE 1875. (Compte définitif)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Service de la dette.						
	1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2½ p. % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	5,408,990 78	»	5,408,990 78	5,408,990 78
	2	Intérêts à 3 p. % sur le capital nominal de 245,250,000 fr. émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 (Moniteur n° 120) et de lois subséquentes prévues par le paragraphe final de l'article 1 <sup>er</sup> de celle du 29 avril 1873 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1875) . . . . .	7,297,500 »	»	7,297,500 »	7,297,500 »
	3	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1875) . . . . .	2,040,000 »	»	2,205,000 »	2,205,000 »
		Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres) . . . . .	»	255,000 »		
	4	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c., à 4½ p. %, 1 <sup>re</sup> série, restant en circulation, au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1875) . . . . .	2,495,888 20	»	2,773,209 11	
		Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mém. sem.)	»	277,320 91		
		Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 <sup>me</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1875) . . . . .	5,057,882 50	»	5,575,425 »	
		Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mém. sem.)	»	557,542 50		
		Intérêts du capital de 141,450,900 francs, à 4½ p. %, 5 <sup>me</sup> série, restant en circulation, au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 <sup>er</sup> déc. 1852 et du 14 juin 1855 (sem. au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> nov. 1875) . . . . .	6,565,560 50	»	7,072,845 »	
		Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mém. sem.)	»	707,284 50		
		Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4½ p. %, 4 <sup>me</sup> série, restant en circulation, au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1875) . . . . .	2,965,293 »	»	3,294,770 »	25,531,614 11
		Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mém. sem.)	»	329,477 »		
		Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4½ p. %, 5 <sup>me</sup> série, restant en circulation, au 1 <sup>er</sup> novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1875) . . . . .	2,656,145 »	»	2,929,050 »	
		Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mém. sem.)	»	292,905 »		
	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4½ p. %, 6 <sup>me</sup> série, provenant : 1° du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation, au 1 <sup>er</sup> novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres, autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2° du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3° d'un capital de 15,863,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1875) . . . . .	5,407,683 50	»	5,886,315 »		
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres) . . . . .	»	388,631 50			
TOTAUX . . . . . fr.			55,884,943 48	2,588,161 41	58,423,104 89	
À RÉPORTER. . . . . fr.						58,423,104 89

## BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES exécutant LES CRÉDITS.
	En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comp- tabilité	
5,408,900 78	2,749,405 50	2,749,405 50	5,408,900 78	"	"	"	"	"
7,207,500 "	7,207,500 "	"	7,207,500 "	"	"	"	"	"
2,205,000 "	2,205,000 "	"	2,205,000 "	"	"	"	"	"
25,527,104 11	25,527,104 11	"	25,527,104 11	"	"	4,510 "	"	"
38,418,594 89	35,689,099 50	2,749,405 50	38,418,594 89	"	"	4,510 "	"	"

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	En 1875.
		REPORT. . . . fr.	58,425,104 80	58,418,504 80	55,069,009 50	2,749,495 50
		<b>Service de la dette (suite).</b>				
	5	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858) . . . . .	672,550 "	672,350 "	672,330 "	"
	6	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale . . . . .	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"
	7	Deuxième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa. . . . .	506,000 "	506,000 "	506,000 "	"
	8	Cinquième annuité (calculée à 4 1/2 p. % sur un capital de 15.000.000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant . . . . .	612,000 "	612,000 "	612,000 "	"
	9	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 51 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75) . . . . .	599,760 "	599,760 "	263,192 50	334,567 50
	10	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement pour le service des intérêts de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette compagnie . . . . .	3,193,050 "	3,193,050 "	1,444,337 50	1,748,712 50
	11	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie. . . . .	284,900 "	284,900 "	135,850 "	149,050 "
	12	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1874 et 1 <sup>er</sup> janvier 1875). . . . .	500,000 "	300,000 "	150,000 "	150,000 "
	15	Arrérages de la rente inscrite au grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semest. au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1875). . . . .	80,598 14	80,598 14	80,598 14	"
	14	Rente annuelle à 3 p. %, provenant du capital nominal de 1,500,000 francs accordé par la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1874 au 12 avril 1875.) . . . . .	45,000 "	42,287 74	42,287 74	"
	15	Frais relatifs au service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes et à la vérification des coupons . . . . .	81,500 "	44,442 84	3,688 65	40,754 10
	16	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . . . .	105,820 10	105,820 10	"	105,820 10
	17	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	21,164 02	21,164 02	"	21,164 02
	18	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.) . . . . .	950,000 "	778,813 12	580,000 "	398,813 12
		A REPORTER. . . . fr.	46,175,227 15	45,959,700 85	40,261,584 05	5,698,576 82

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
58,418,594 80	"	"	4,510 "	"	"	
072,330 "	"	"	"	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
306,000 "	"	"	"	"	"	
612,000 "	"	"	"	"	"	
599,700 "	"	"	"	"	"	
3,103,050 "	"	"	"	"	"	
284,900 "	"	"	"	"	"	
300,000 "	"	"	"	"	"	
80,598 14	"	"	"	"	"	
42,287 74	"	"	2,712 26	"	"	
44,442 84	"	"	37,057 16	"	"	
105,820 10	"	"	"	"	"	
21,164 02	"	"	"	"	"	
778,813 12	"	"	41,186 88	130,000 "	"	
45,959,760 85	"	"	85,406 30	130,000 "	"	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	46,175,227 15	45,959,760 85	40,261,584 03	5,098,576 82
I (suite).		<b>Service de la dette (suite).</b>				
	19	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.	7,500 "	7,200 "	6,825 "	575 "
	20	Rentes viagères . . . . .	290 24	290 24	"	290 24
	20 <sup>b</sup>	Escompte sur les versements anticipés des termes de paiement de l'emprunt à 5 p. % de 1875 qui seront effectués à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1875. (Ce crédit, non limitatif, est susceptible d'être transféré aux exercices suivants.) . . .	a) 250,000 "	285,680 91	"	285,680 91
	20 <sup>c</sup>	Frais et intérêts afférents aux bons du Trésor, émis en vertu de la convention du 23 février 1875 . . . . .	b) 278,569 10	268,916 60	"	268,916 60
II.		<b>Rémunérations.</b>				
	21	Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens.	2,000,000 "	2,000,000 "	2,000,000 "	"
		<b>CHARGES</b>				
			ordinares	extraordin		
		Pensions civiles et autres accordées avant 1830 . . . . .	"	13,000 "		
		— civiles . . . . .	"	30,000 "		
		— militaires . . . . .	3,750,000 "	"		
		— de l'ordre de Léopold . . . . .	34,000 "	"		
		Marine. — Pensions militaires.	40,000 "	"		
		Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	"	2,000 "		
		Secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . .	"	2,000 "		
	22	<b>Pensions civiles des divers Départements.</b>	7,952,200 "	7,784,165 87	4,105,537 09	3,662,844 42
		Affaires Étrangères . . . . .	112,000 "	"		
		Justice . . . . .	685,000 "	"		
		Intérieur . . . . .	431,000 "	"		
		Travaux publics. . . . .	480,000 "	"		
		Guerre . . . . .	75,000 "	"		
		Finances . . . . .	1,923,200 "	"		
		Cour des comptes . . . . .	24,000 "	"		
		Pensions ecclésiastiques . . . . .	325,000 "	"		
		Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	6,000 "	"		
			7,885,200 "	47,000 "		
	23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.) . . . . .	600,000 "	600,000 "	519,124 97	80,496 55
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	57,245,586 49	56,006,012 47	40,800,671 09	9,096,980 54

## BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	
45,959,760 85	»	»	85,406 50	150,000 »	»	
7,200 »	»	»	300 »	»	»	
200 24	»	»	»	»	»	
285,680 91	»	»	»	»	55,680 91	a) Crédit accordé par l'article 2 de la loi du 2 juillet 1876. <i>Moniteur</i> du 4, n° 188.
268,916 60	»	»	9,452 50	»	»	b) Crédit accordé par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151.
2,000,000 »	»	»	»	»	»	
7,766,181 51	17,982 56	»	148,036 13	»	»	
509,621 52	378 48	»	»	»	»	
56,887,651 63	18,560 84	»	243,254 03	150,000 »	35,080 91	

## DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS											
					En 1875.	En 1876, Jusqu'au 31 octob.										
		REPORT. . . . . fr.	95,245,586 40	56,906,012 47	46,800,671 09	9,996,980 54										
II (suite.)		Rémunérations (suite).														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Traitements d'attente (wacht- gelden) . . . . .</td> <td>1,260 84</td> </tr> <tr> <td>Secours annuels (jaarlijksche on- derstanden) . . . . .</td> <td>317 46</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,587 50</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	Traitements d'attente (wacht- gelden) . . . . .	1,260 84	Secours annuels (jaarlijksche on- derstanden) . . . . .	317 46		1,587 50				
CHARGES																
ordinaires.	extraordin.															
Traitements d'attente (wacht- gelden) . . . . .	1,260 84															
Secours annuels (jaarlijksche on- derstanden) . . . . .	317 46															
	1,587 50															
	24		1,587 50	1,269 84	317 46	952 58										
III.		Fonds de dépôt.														
	25	Intérêts, à 4 p. %., des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs com- munaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . . 800,000 »	805,000 »	797,373 15	182,864 05	602,685 93										
		Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos . . . . . 3,000 »														
	26	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale . . . . .	100,000 »	84,671 60		84,671 60										
	27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).	500,000 »	659,994 12	11,815 65	642,412 16										
IV.		Dépenses se rapportant aux exercices clos (1873 et antérieurs).														
	28	Intérêts du 1 <sup>er</sup> juin au 31 octobre 1873 (5 mois), sur le capi- tal nominal de 250 millions de francs à 3 p. %., représen- tant la partie de l'emprunt décrété par la loi du 29 avril 1873 dont l'émission immédiate était autorisée (Exer- cice 1873.) . . . . .	2,875,000 »	2,875,000 »	2,875,000 »	»										
	29	Commission sur les capitaux souscrits de cette émission. (Exercice 1873) . . . . .	484,726 83	484,726 83	484,726 83	»										
		A REPORTER. . . . . fr.	62,007,900 62	61,800,048 01	50,445,195 08	11,327,702 61										

## BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art. 39 de la loi sur la comp- tabilité.		
56,887,651 65	18,360 84	•	245,254 95	150,000 "	35,680 01	
1,260 84	•	•	317 46	•	•	
785,540 98	12,025 17	•	5,626 85	•	•	
84,671 60	•	•	15,528 40	•	•	
654,227 81	5,766 31	•	•	•	150,004 12	
2,875,000 "	•	•	•	•	•	Les crédits formant les articles 28 à 39 ont été accordés par l'article 3 de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
484,726 85	•	•	•	•	•	
61,772,807 69	36,150 32	•	264,527 04	150,000 •	105,675 03	

## DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	62,007,000 62	61,809,048 01	50,445,195 08	11,327,702 61
IV (suite).		Dépenses se rapportant aux exercices clos (1875 et antérieurs) (suite).				
	50	Escompte sur les versements anticipés des termes de payement dudit emprunt qui ont été effectués pendant l'année 1875. (Exercice 1875.) . . . . .	19,820 92	19,820 92	19,820 92	"
	51	Intérêt prorata sur des titres de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 6 <sup>e</sup> série, délivrés en exécution de la loi du 25 février 1871, à la Compagnie des Bassins houillers du Hainaut. (Exercices 1871, 1872 et 1875.) . . . . .	7,592 75	7,592 75	7,592 75	"
	52	Loyer pour la période du 16 septembre au 31 décembre 1872, de la ligne de chemin de fer de Pepinster à Spa. — Art. 3 de la convention du 30 août 1872. (Exercice 1872.) . . . . .	89,250 "	89,250 "	89,250 "	"
	53	Annuité complémentaire de 1/4 p. 0/0 due pour les années 1871 et 1872 à la Compagnie des Bassins houillers du Hainaut sur une somme de 800,000 francs représentant la valeur d'une partie du matériel payable par annuités. . . . .	4,000 "	4,000 "	4,000 "	"
	54	Troisième annuité (calculée à 4 1/2 p. 0/0 sur un capital de 12,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation de chemins de fer repris par l'Etat, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin 1873 (complément afférent au capital de 800,000 francs ajouté en 1873). (Exercice 1875.) . . . . .	36,000 "	36,000 "	36,000 "	"
	55	Frais relatifs au paiement de la quote-part de l'Etat du chef de la reprise de la ligne de chemin de fer de Spa à Gouvy, pour la période du 16 septembre au 31 décembre 1872. (Exercice 1872.) . . . . .	705 50	705 50	705 50	"
	56	Intérêts et arrérages courus jusqu'au 31 octobre 1872 de capitaux à 2 1/2 p. 0/0, à 3 p. 0/0 de 1858) et 4 1/2 p. 0/0, transformés en une inscription sur le grand-livre des rentes sans expression de capital au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention du 7 juin 1872. . . . .	52,599 73	52,599 73	52,599 73	"
	57	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes (arriérés pour les années 1866, 1867 et 1868) . . . . .	30,585 69	30,585 69	30,585 69	"
	58	Intérêt de bons du Trésor émis pendant l'année 1873. (Exercice 1873.) . . . . .	196,166 65	196,166 65	196,166 65	"
	59	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances. (Exercices 1875 et antérieurs.) . . . . .	277,226 19	277,226 19	277,226 19	"
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget de la Dette publique . . . . .	62,721,448 05	62,522,595 44	51,158,742 51	11,327,702 61

BLIQUE ( SUITE ).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
61,772,897 69	36,150 32	•	264,527 64	150,000 •	195,675 03	
19,820 92	•	•	•	•	•	
7,302 75	•	•	•	•	•	
89,250 •	•	•	•	•	•	
4,000 •	•	•	•	•	•	
36,000 •	•	•	•	•	•	
705 50	•	•	•	•	•	
52,399 73	•	•	•	•	•	
30,585 69	•	•	•	•	•	
196,166 05	•	•	•	•	•	
277,226 19	•	•	•	•	•	
02,486,445 12	36,150 32	•	204,527 64	150,000 •	195,675 05	

## DETTE PU

*Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —*

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876. Jusqu'au 31 octob.
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
		Report de l'exercice 1871. (Art. 30 de la loi de comptab.)	60,000 »	40,601 90	»	40,601 90
		Id. 1872. Id.	20,000 »	»	»	»
		Id. 1873. Id.	190,000 »	»	»	»
		Id. 1874. Id.	270,000 »	141,574 46	»	»
		<b>TOTAL des reports des exercices précédents. . . . .</b>	<b>540,000 »</b>	<b>182,176 36</b>	<b>»</b>	<b>40,601 90</b>
		<b>TOTAL du Budget de l'exercice 1875. . . . .</b>	<b>62,721,448 05</b>	<b>62,522,595 44</b>	<b>51,158,742 51</b>	<b>11,327,702 61</b>
		<b>TOTAUX. . . . fr.</b>	<b>63,261,448 05</b>	<b>62,704,771 80</b>	<b>51,158,742 51</b>	<b>11,368,504 51</b>

BLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
40,601 00	»	»	19,308 10	»	»	
»	»	»	»	20,000 »	»	
»	»	»	60,000 »	150,000 »	»	
»	141,574 46	»	118,425 54	10,000 »	»	
40,601 00	141,574 46	»	197,825 64	160,000 »	»	
62,486,445 12	58,150 32	»	264,527 64	150,000 »	195,675 05	
62,527,047 02	177,724 78	»	462,351 28	200,000 »	195,675 05	

Le Budget de la Dette publique a été fixé par l'article unique de la loi du 22 décembre 1874,

*Moniteur* du 25, n° 557, à la somme de . . . . . fr. 58,110,804 00

A ajouter : 1° Les crédits supplémentaires et extraordinaires . . . . . fr. 4,601,645 56

2° Les crédits transférés des Budgets des exercices 1871, 1872; 1875 et 1874,  
en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité. . . . . fr. 540,000 »

TOTAL. . . . . fr. 63,261,448 05

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		<b>REPORTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.</b>				
		<b>EXERCICE 1874.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1874 à l'exercice 1875, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
III.	4	Chambre des Représentants. . . . .	1° 3,105 " } 2° 0,266 68 } a) 12,461 68	8,781 68	"	8,781 68
		<b>EXERCICE 1875. (Compte définitif.)</b>				
		<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>				
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) . . . . .	3,500,000 "	3,300,000 "	3,500,000 "	"
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . . . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	"
II.	5	Sénat . . . . .	80,000 "	80,000 "	45,000 "	35,000 "
III.	4	Chambre des Représentants . . . . .	665,167 25	627,226 50	495,455 59	128,094 26
IV.		<b>Cour des comptes.</b>				
	5	Traitements des membres de la Cour . . . . .	70,750 "	70,749 72	70,749 72	"
	6	Traitements du personnel des bureaux . . . . .	6) 112,525 "	112,521 55	111,802 13	719 40
	7	Matériel et dépenses diverses . . . . .	22,000 "	21,999 88	10,496 21	2,503 67
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .	1,200 "	450 "	450 "	"
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Dotations fr.</b>	<b>4,451,642 25</b>	<b>4,412,947 63</b>	<b>4,242,935 65</b>	<b>166,317 35</b>
		<b>RÉCAPITULATION.</b>				
		Report de l'exercice 1874 (Art. 30 de la loi de comptabil.).	12,461 68	8,781 68	"	8,781 68
		<b>TOTAL du Budget de l'exercice 1875 . . . . .</b>	<b>4,451,642 25</b>	<b>4,412,947 63</b>	<b>4,242,935 65</b>	<b>166,317 35</b>
		<b>TOTAUX. . . . fr.</b>	<b>4,464,103 95</b>	<b>4,421,729 31</b>	<b>4,242,935 65</b>	<b>175,099 01</b>

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	
8,781 68	"	"	"	3,680 "	"	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes les 11 janvier et 7 avril 1876.
5,500,000 "	"	"	"	"	"	
200,000 "	"	"	"	"	"	
80,000 "	"	"	"	"	"	
623,529 85	3,696 65	"	37,040 75	"	"	
70,749 72	"	"	" 28	"	"	
112,521 53	"	"	" 47	"	"	
21,999 88	"	"	" 12	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 6 de 108,000 francs a été augmenté d'une somme de 4,525 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
450 "	"	"	750 "	"	"	
4,400,250 98	3,696 65	"	38,694 62	"	"	
8,781 68	"	"	"	3,680 "	"	
4,409,250 98	3,696 65	"	38,694 62	"	"	
4,418,032 66	3,696 65	"	38,694 62	3,680 "	"	

Le Budget des Dotations a été fixé par l'article unique de la loi du 22 décembre 1874, *Moniteur* du 28, n° 357, à la somme de . . . . . fr. 4,447,117 25

A ajouter : 1° Le crédit supplémentaire et extraordinaire . . . . . fr. 4,525 "

2° Les crédits transférés du Budget de l'exercice 1874, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat . . . . . fr. 12,461 68

TOTAL. . . . . fr. 4,464,103 93

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, Jusqu'au 31 octob
		<b>REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.</b>				
		<b>EXERCICE 1871.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1874 à l'exercice 1875, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
X		<b>Prisons.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Service économique.</b>				
	55	Maisons d'arrêt cellulaires à Furnes, à Ypres et à Neufchâteau. — Acquisition d'emplacements et premiers travaux de construction . . . . .	a) 28,154 98	14,448 01	"	14,448 01
		<b>EXERCICE 1874</b>				
		<i>Report de l'exercice 1874 à l'exercice 1875.</i>				
X.		<b>Prisons.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Service économique.</b>				
	51	Prisons: — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .	b) 20,258 05	18,574 40	"	18,574 40
	52	Maison de sûreté cellulaire à Namur. — Achèvement des travaux de construction . . . . .	c) 42,600 21	42,600 21	"	42,600 21
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'ex. 1874.</b>	<b>62,850 16</b>	<b>61,174 61</b>	"	<b>61,174 61</b>
		<b>EXERCICE 1875. — (COMPTE DÉFINITIF.)</b>				
		<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>				
I.		<b>Administration centrale.</b>				
	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	— des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . .	d) 353,800 "	353,800 "	326,808 01	6,991 99
	3	Matériel . . . . .	40,000 "	39,995 47	24,297 53	15,697 94
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. . . . .	6,000 "	4,715 41	2,280 41	2,453 "
	5	Frais de route et de séjour . . . . .	9,000 "	8,951 "	7,124 50	1,826 50
		<b>À REPORTER. . . . fr.</b>	<b>409,800 "</b>	<b>408,459 88</b>	<b>381,510 45</b>	<b>26,940 43</b>

## LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	L'ES CRÉDITS.	
14,448 91	»	»	15,706 07	»	»	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 3 novembre 1875
18,574 40	»	»	»	1,664 55	»	(b) Id. id.
42,600 21	»	»	»	»	»	(c) Id. id.
61,174 61	»	»	»	1,664 55	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
533,800 »	»	»	»	»	»	(d) Le crédit primitif de l'article 2 de 324,480 francs a été augmenté d'une somme de 9,350 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 27 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 183.
39,005 47	»	»	4 55	»	»	
4,713 41	»	»	1,286 59	»	»	
8,051 »	»	»	49 »	»	»	
408,459 88	»	»	1,340 12	»	»	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	400,800 »	408,459 88	581,510 45	26,949 45
II.		<b>Ordre judiciaire.</b>				
	6	Cour de cassation ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	a) 260,900 »	260,886 67	260,086 67	800 »
	7	— ( <i>Matériel</i> ). . . . .	5,500 »	5,500 »	5,500 »	»
	8	Cours d'appel ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	b) 775,200 »	771,156 67	655,981 67	115,175 »
	9	— ( <i>Matériel</i> ). . . . .	24,000 »	24,000 »	22,937 »	1,063 »
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. . . . .	1,710,200 »	1,709,150 01	1,594,241 68	114,875 »
	11	Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	918,500 »	918,208 60	712,708 55	205,500 27
III.		<b>Justice militaire.</b>				
	12	Cour militaire ( <i>Personnel</i> ). . . . .	26,155 »	25,758 25	21,947 65	800 »
	15	— ( <i>Matériel</i> ). . . . .	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	14	Auditeurs militaires et prévôts. . . . .	43,000 »	42,858 54	39,725 »	5,100 »
	15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. . . . .	3,540 »	3,540 »	3,540 »	»
IV.		<b>Frais de justice.</b>				
	16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	700,000 »	1,089,741 27	47,405 40	1,042,355 87
	17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .	c) 25,458 »	25,099 72	25,099 72	»
V.		<b>Palais de justice.</b>				
	18	Constructions, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix . . . . .	250,000 »	222,901 58	61,581 16	80,916 65
VI.		<b>Publications officielles.</b>				
	19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires . . . . .	240,000 »	223,882 16	196,815 29	27,066 87
	20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . . . .	5,000 »	2,720 »	2,720 »	»
		A REPORTER. . . . . fr.	5,394,151 »	5,740,862 95	4,040,800 »	1,618,582 09

## LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
408,450 88	"	"	1,540 12	"	"	
269,880 07	"	"	15 55	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 6 de 269,050 fr. a été augmenté d'une somme de 830 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 27 juillet 1875 pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 dudit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
5,500 "	"	"	"	"	"	
771,156 07	"	"	4,045 55	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 8 de 773,800 a été augmenté d'une somme de 1,400 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 27 juillet 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du susdit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
24,000 "	"	"	"	"	"	
1,709,116 68	35 33	"	10,040 90	"	"	
918,208 60	"	"	291 40	"	"	
22,747 63	1,010 62	"	2,374 75	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
42,825 "	55 34	"	1,041 06	"	"	
3,540 "	"	"	"	"	"	
1,089,741 27	"	"	"	"	589,741 27	
23,999 72	"	"	558 28	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 17 de 21,608 francs a été augmenté d'une somme de 1,850 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 27 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
142,497 81	80,405 57	"	7,098 62	"	"	
225,882 16	"	"	16,117 84	"	"	
2,720 "	"	"	280 "	"	"	
5,650,382 00	81,480 86	"	45,000 32	"	589,741 27	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	5,504,151 *	5,740,862 05	4,040,800 *	1,618,582 09
VI (suite).		<b>Publications officielles (suite).</b>				
	21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . .	25,500 *	24,869 55	14,258 *	10,631 55
	22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois . . . .	14,000 *	11,585 95	3,100 01	8,235 92
VII.		<b>Pensions et secours.</b>				
	23	Pensions civiles . . . . .	25,000 *	19,203 41	18,579 57	825 84
	24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse . . . .	12,000 *	11,415 *	11,415 *	*
	25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . . . . .	1,500 *	800 *	800 *	*
	26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	5,000 *	5,000 *	2,219 *	781 *
VIII.		<b>Cultes.</b>				
	27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège. . . . .	518,200 *	518,200 *	273,250 *	59,950 *
	28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège. . . . .	62,011 *	62,010 52	46,507 89	15,502 63
	29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures . . . . .	a) 4,515,000 *	4,514,591 19	5,018,081 50	1,294,081 56
	50	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo . . . . .	925,000 *	925,000 *	717,919 20	200,550 71
	51	Culte protestant et anglican (Personnel) . . . . .	72,558 *	72,054 20	59,495 90	12,477 50
	52	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . . .	15,000 *	0,824 16	2,559 64	7,484 52
		A REPORTER. . . . fr.	11,180,700 *	11,512,994 91	8,215,541 80	5,299,150 92

## LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU B  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 80 de la loi sur la comp- tabilité		
5,050,582 00	81,480 86	°	43,009 32	°	389,741 27	
24,869 55	°	°	430 45	°	°	
11,585 95	°	°	2,614 07	°	°	
19,205 41	°	°	5,796 59	°	°	
11,415 °	°	°	587 °	°	°	
800 °	°	°	700 °	°	°	
5,000 °	°	°	°	°	°	
518,200 °	°	°	°	°	°	
62,010 52	°	°	° 48	°	°	
4,512,162 80	2,228 33	°	608 81	°	°	a) Le crédit primitif de l'article 29 de 4,300 francs a été augmenté d'une somme de 12 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 26 mai 1875, <i>Moniteur</i> du 31, n° 152.
918,450 °	6,550 °	°	°	°	°	
71,071 20	63 °	°	525 80	°	°	
9,824 16	°	°	3,175 84	°	°	
11,422,672 72	90,522 19	°	67,440 36	°	389,741 27	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	11,180,700	11,512,994 91	8,215,541 80	5,229,150 02
		<b>Cultes (suite).</b>				
	33	Culte israélite (Personnel) . . . . .	a) 15,292	15,298 88	14,225 88	1,073 "
	34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000 "	"	1,000 "
	35	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . . . .	20,000	14,700 "	2,200 "	12,500 "
	36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	11,000	8,963 83	5,910 67	5,753 16
	37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses . . . . .	30,000	30,000 "	12,268 "	17,432 "
		<b>IX. Établissements de bienfaisance</b>				
	38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu, ou qui sont étrangers au pays . . . . .	b) 240,000	257,519 29	52,968 01	187,454 84
	39	Subsides A : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre, et B : Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	425,000	425,000 "	193,756 11	231,245 89
	40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; de l'inspecteur des établissements d'aliénés et des commissaires spéciaux, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits établissements; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire . . . . .	10,800	10,474 02	5,298 92	4,579 50
	41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers . . . . .	5,000	2,057 30	"	2,057 30
	42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . . . . .	50,000	58,476 57	"	58,476 57
	43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . . . .	10,000	10,000 "	10,000 "	"
	44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans . . . . .	c) 542,700	542,700 "	304,805 45	30,682 52
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>12,330,402</b>	<b>11,648,984 60</b>	<b>8,794,270 84</b>	<b>5,745,365 50</b>

## LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RECÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
11,422,672 72	90,522 10	"	57,440 36	"	380,741 27	
15,298 88	"	"	"	"	6 88	a) Le credit primitif de l'article 33 de 15,292 francs a été depasé d'une somme de fr 6 88 c <sup>s</sup> , qui a été restituée au Trésor suivant recépissé de versement délivré à Bruxelles le 26 octobre 1876 sous le n° 12419.
1,000 "	"	"	"	"	"	
14,700 "	"	"	5,300 "	"	"	
8,065 83	"	"	2,056 17	"	"	
20,700 "	500 "	"	"	"	"	
220,402 85	16,916 44	"	2,680 71	"	"	b) Le credit primitif de l'article 38 de 200,000 francs a été augmenté d'une somme de 40,000 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la susdite loi
425,000 "	"	"	"	"	"	
9,878 22	595 80	"	325 98	"	"	
2,057 50	"	"	942 70	"	"	
38,476 57	"	"	11,525 63	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
541,485 97	1,214 05	"	"	"	"	c) Le credit primitif de l'article 44 de 330,000 francs a été augmenté 1° d'une somme, de 2 700 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 27 juillet 1875 pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du même mois, Monsieur du 4, n° 185, 2° de 10,000 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 26 mai 1876, Monsieur du 31, n° 152 — Ensemble 342,700 francs.
12,559,636 14	109,548 46	"	80,255 55	"	380,748 15	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	12,350,402	12,648,984 60	8,794,270 84	5,745,565 50
X.		<b>Prisons.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Service économique.</b>				
	45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons . . . . .	1,200,000	916,055 04	650,527 52	256,489 12
	46	Gratifications aux détenus. . . . .	12,000	6,027 19	4,564 02	1,465 17
	47	Frais d'habillement des gardiens. . . . .	52,000	22,584 52	101 95	22,482 57
	48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés . . . . .	11,000	8,456 09	5,725 14	2,715 55
	49	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	a) 759,000	758,855 16	756,025 70	22,095 89
	50	Frais d'impression et de bureau . . . . .	40,000	54,448 59	53,057 57	1,411 02
	51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .	b) 181,000	179,072 57	89,205 27	89,428 "
	52	Maison d'arrêt cellulaire de Malines — Travaux supplémentaires de construction . . . . .	0,000	8,024 45	8,024 45	"
	53	Maisons d'arrêt cellulaires à Ypres et à Furnes. — Achèvement. . . . .	190,000	157,249 08	64,375 15	72,874 55
	54	Maison de sûreté cellulaire à Namur. — Achèvement . . . . .	160,000	129,619 10	2,500 65	127,518 45
	55	Maison de sûreté cellulaire à Bruxelles. — Achat de terrain et premiers travaux de construction . . . . .	482,000	440 "	"	440 "
	56	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions . . . . .	c) 55,400	55,512 54	24,270 56	9,241 98
		<b>SECTION 2. — Service des travaux.</b>				
	57	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . . . .	200,000	118,255 07	92,580 35	25,674 72
	58	Gratifications aux détenus. . . . .	40,000	28,590 94	21,909 18	6,681 76
	59	Frais d'impression et de bureau . . . . .	5,000	1,907 05	1,451 45	475 62
	60	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	d) 76,550	68,016 37	67,555 04	1,085 55
		<b>SECTION 3. — Traitements de disponibilité.</b>				
	61	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services. . . . .	20,000	16,508 48	15,572 56	956 12
XI.		<b>Frais de police.</b>				
	62	Mesures de sûreté publique . . . . .	80,000	80,000 "	80,000 "	"
XII.		<b>Dépenses imprévues.</b>				
	63	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	6,800	6,260 17	5,055 20	1,206 97
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Justice . . . . . fr.	15,877,042	15,204,026 10	10,706,704 16	4,587,382 10

## LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES. A annuler définitivement.		
12,550,656 14	100,548 46		80,255 55	"	580,748 15	
916,016 44	58 60	"	285,044 06	"	"	
6,027 10	"	"	5,972 81	"	"	
22,584 52	"	"	0,415 48	"	"	
8,456 60	"	"	2,563 51	"	"	
758,719 59	115 57	"	166 84	"	"	
54,448 59	"	"	5,551 41	"	"	
178,633 27	459 50	"	"	1,927 45	"	a) Le crédit primitif de l'article 49 de 707,000 francs a été augmenté d'une somme de 52,000 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 27 juillet 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 dudit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
8,624 45	"	"	575 57	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 51 de 170,000 francs a été augmenté d'une somme de 11,000 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 26 mai 1875, <i>Moniteur</i> du 31, n° 152.
157,249 68	"	"	"	52,750 52	"	
129,619 10	"	"	"	50,580 00	"	
440 "	"	"	481,560 "	"	"	
55,512 54	"	"	1,887 46	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 56 de 26,000 francs a été augmenté d'une somme de 9,600 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 26 mai 1875, <i>Moniteur</i> du 31, n° 152.
118,255 07	"	"	81,744 03	"	"	
28,500 94	"	"	11,409 06	"	"	
1,907 05	"	"	1,092 05	"	"	
68,616 57	"	"	7,755 65	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 60 de 73,000 francs a été augmenté d'une somme de 3,550 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 27 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
16,508 48	"	"	5,491 52	"	"	
80,000 "	"	"	"	"	"	
6,260 17	"	"	559 83	"	"	
15,004,086 26	100,059 95	"	077,705 51	85,058 65	580,748 15	

## MINISTÈRE DE

*Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —*

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
		Report de l'exercice 1871. (Art. 30 de la loi de comptab.).	28,154 08	14,448 91	"	14,448 01
		— 1874. — —	62,830 16	61,174 61	"	61,174 61
		TOTAL des reports des exercices précédents . . . . .	90,994 14	75,625 52	"	75,625 52
		TOTAL du Budget de l'exercice 1875 . . . . .	15,877,042	15,204,026 19	10,706,704 16	4,587,382 10
		TOTAUX . . . . . fr.	15,908,056 14	15,279,049 71	10,706,704 16	4,465,005 62

## LA JUSTICE ( SUITE ).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
	14,448 91	"	"	13,706 07	"	"
	61,174 61	"	"	"	1,664 55	"
	75,625 52	"	"	13,706 07	1,664 55	"
	15,094,086 26	109,950 95	"	977,705 51	85,058 65	589,748 15
	15,169,709 78	109,950 95	"	991,411 58	86,725 20	589,748 15

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé par l'article unique de la loi du 25 décembre 1874,  
*Moniteur* des 26 et 27, n° 560-561, à la somme de . . . . . fr. 15,720,142 "  
A ajouter : 1° Les crédits supplémentaires et extraordinaires . . . . . 156,900 "  
2° Les crédits transférés des Budgets des exercices 1871 et 1874, en vertu de  
l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État . . . . . 90,994 14  
TOTAL . . . . . fr. 15,968,056 14

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1875 (COMPTE DÉFINITIF).						
DÉPENSES-IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— du personnel des bureaux . . . . .	a) 170,050 »	170,050 »	168,050 60	1,590 40
	3	Matériel . . . . .	56,000 »	55,009 05	26,608 27	9,590 78
	4	Fonds secrets . . . . .	15,000 »	15,000 »	6,500 »	6,500 »
	5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles . . . . .	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
II. Légations.						
<i>Traitements des chefs de mission.</i>						
	6	Allemagne . . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	7	Autriche-Hongrie . . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	8	Bésil . . . . .	50,000 »	50,000 »	27,500 »	2,500 »
	9	Chine . . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	10	Danemark, Suède et Norvège . . . . .	20,000 »	19,740 74	19,740 74	»
	11	Espagne . . . . .	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
	12	États-Unis. . . . .	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
	15	France. . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	14	Grande-Bretagne. . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	15	Italie . . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	16	Japon . . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	17	Pays-Bas . . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	18	Portugal . . . . .	20,000 »	20,000 »	17,500 »	2,500 »
	19	Rome . . . . .	26,000 »	26,000 »	26,000 »	»
	20	Russie . . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	21	Turquie . . . . .	26,000 »	26,000 »	26,000 »	»
A REPORTER. . . . . fr.			874,050 »	875,789 70	851,508 61	22,281 18

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
21,000 "	"	"	"	"	"	
170,050 "	"	"	"	"	"	
55,900 05	"	"	" 95	"	"	
13,000 "	"	"	"	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
19,740 74	"	"	259 26	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
38,000 "	"	"	"	"	"	
38,000 "	"	"	"	"	"	
38,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
26,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
26,000 "	"	"	"	"	"	
875,780 70	"	"	260 21	"	"	

a) Le crédit primitif de l'article 2 de 164,850 francs a été augmenté d'une somme de 5,800 francs par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 2 du même mois, *Moniteur* du 4, n° 185.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	874,050 »	875,789 79	851,508 61	22,281 18
II (suite).		<b>Légations (suite).</b>				
		<i>Traitements des conseillers ou secrétaires.</i>				
	22	Allemagne . . . . .	11,000 »	11,000 »	11,000 »	»
	23	Autriche-Hongrie . . . . .	11,000 »	11,000 »	11,000 »	»
	24	France . . . . .	11,000 »	11,000 »	11,000 »	»
	25	Grande-Bretagne . . . . .	11,000 »	11,000 »	11,000 »	»
	26	Italie . . . . .	8,500 »	8,500 »	7,791 64	708 56
	27	Pays-Bas . . . . .	8,500 »	8,500 »	8,500 »	»
	28	Russie . . . . .	11,000 »	11,000 »	11,000 »	»
	29	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation .	27,000 »	27,000 »	16,750 01	10,249 09
III.		<b>Consulats.</b>				
	30	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. . . . .	233,050 »	233,050 »	190,127 78	40,475 »
IV.		<b>Frais de voyage.</b>				
	51	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses. . . . .	a) 78,567 21	78,567 21	10,808 04	67,559 17
V.		<b>Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.</b>				
	32	Traitement d'un chancelier à Paris . . . . .	8,000 »	8,000 »	8,000 »	»
	35	— — à Constantinople . . . . .	15,000 »	11,500 »	8,000 »	3,500 »
	34	Traitements de drogman, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient . . . . .	51,510 »	51,510 »	46,514 06	3,079 15
	35	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels . . . . .	b) 76,069 71	76,069 71	51,412 54	45,025 47
	56	Frais de chancellerie . . . . .	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
		A REPORTER. . . . . fr.	1,455,946 92	1,452,180 71	1,254,412 68	100,878 52

## ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur l'incomp- tabilité.		
873,789 79	"	"	200 21	"	"	
11,000 "	"	"	"	"	"	
11,000 "	"	"	"	"	"	
11,000 "	"	"	"	"	"	
11,000 "	"	"	"	"	"	
8,500 "	"	"	"	"	"	
8,500 "	"	"	"	"	"	
11,000 "	"	"	"	"	"	
27,000 "	"	"	"	"	"	
250,602 78	2,447 22	"	"	"	"	
78,567 21	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 31 de 70,500 francs a été augmenté d'une somme de fr. 16,388 14 c., restée disponible à l'article correspondant à la clôture du Budget de l'exercice 1874. — Ensemble fr. 86,888 14 c. Ce crédit a été diminué d'une somme de fr. 8,320 95 c., transférée à l'article 31 du Budget de l'exercice 1876. — Il reste pour allocation fr. 78,567 21 c. (Les transferts aux Budgets des exercices 1875 et 1876 ont été autorisés par l'article 2 de la loi de ces Budgets et par arrêtés royaux des 4 <sup>er</sup> et 7 novembre 1875 et 1876.)
8,000 "	"	"	"	"	"	
11,500 "	"	"	1,500 "	"	"	
40,595 21	1,916 70	"	"	"	"	
74,458 01	2,551 70	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 35 de 74,220 francs a été augmenté d'une somme de fr. 19,986 83 c., demeurée sans emploi à l'article correspondant à la clôture du Budget de l'exercice 1874. — Ensemble fr. 94,206 83 c. Il a été diminué d'une somme de fr. 17,238 82 c., reportée à l'article 35 du Budget de l'exercice 1876. — L'allocation ainsi modifiée est de fr. 76,969 71 c.
20,000 "	"	"	"	"	"	
1,445,291 "	6,895 71	"	1,760 21	"	"	

## MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	1,455,940 92	1,452,186 71	1,254,412 68	100,878 32
VI.		<b>Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.</b>				
	57	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	a) 97,452 17	72,125 26	48,419 70	25,705 56
VII.		<b>Commerce et émigration</b>				
	58	Chambres de commerce. . . . .	16,000 »	16,000 »	7,076 68	7,210 42
	59	Frais divers et encouragements au commerce . . . . .	42,800 »	28,700 »	15,200 »	11,000 »
	40	Émigration. — Service médical et surveillance . . . . .	18,100 »	17,242 88	16,754 88	488 »
VIII.		<b>Pensions, secours et créances arriérées.</b>				
	41	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	2,500 »	835 32	416 66	416 66
	42	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	2,000 »	2,000 »	650 »	1,550 »
	45	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent. . . . .	5,000 »	2,157 78	•	1,155 12
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères . . . . . fr.</b>	<b>1,635,579 09</b>	<b>1,591,245 05</b>	<b>1,542,950 60</b>	<b>256,200 08</b>

## ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
1,445,291 •	6,895 71	•	1,760 21	•	•	
72,125 26	•	•	25,000 •	508 91	•	a) Le crédit primitif de l'article 37 de 97,000 francs a été augmenté; 1° d'une somme de fr. 25,886 98 c. non dépensée à la clôture du Budget de l'exercice 1874; 2° de 15,000 francs par l'article unique de la loi du 23 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151. Ensemble fr. 138,886 98 c.; et diminué de celle de fr. 38,454 81 c. transportée à l'article 37 du Budget de l'exercice 1876. Reste fr. 97,432 17 c.
14,287 10	1,712 00	•	•	•	•	
26,200 •	2,500 •	•	14,100 •	•	•	
17,242 88	•	•	857 12	•	•	
855 52	•	•	1,466 68	•	•	
2,000 •	•	•	•	•	•	
1,155 12	1,004 66	•	842 22	•	•	
1,579,150 68	12,115 27	•	44,026 25	508 91	•	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été fixé par l'article premier de la loi du 20 février 1875, *Moniteur* du 26, n° 57, à la somme de . . . . . fr. 1,619,050 •

A AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires et extraordinaires . . . . . 20,500 •

2° Les sommes transférées du Budget de l'exercice 1874, en vertu de l'article 2 de la loi du Budget de 1875. . . . . 60,261 65

ENSEMBLE. . . . . fr. 1,699,791 65

A DÉDUIRE : Les sommes transférées du présent Budget à celui de l'exercice 1876, par arrêté royal du 7 novembre 1876, pris en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget de 1876. . . . . 64,212 56

Il reste pour crédits ouverts à ce Budget fr. 1,635,579 09

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		<b>REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.</b>				
		<b>EXERCICE 1872.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1874 à l'exercice 1875, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>				
		<b>Beaux-arts.</b>				
	153	Acquisition de la bibliothèque et de la collection d'instruments de musique délaissés par M Fétis, directeur du Conservatoire royal de Bruxelles, conformément à la convention conclue le 20 février 1872, entre le Ministre de l'Intérieur et MM. Édouard Fétis et Adolphe Fétis, et pour frais de transport, d'installation et d'impression du catalogue de la bibliothèque susmentionnée . . . . .	a) 2,020 40	2,000 »	»	2,000 »
		<b>EXERCICE 1874.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1874 à l'exercice 1875.</i>				
		<b>Milice.</b>				
VI.	42	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1873. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Publication des décisions et arrêts en matière de milice. — Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. — Dépenses diverses. . . . .	b) 1,200 »	1,200 »	1,200 »	»
		<b>EXERCICE 1875 (COMPTE DÉFINITIF).</b>				
		<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>				
		<b>Administration centrale.</b>				
		<b>Personnel.</b>				
	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'administration générale . . . . .	c) 543,285 »	542,844 40	327,361 25	13,485 17
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	564,285 »	563,844 40	348,361 25	13,485 17

## DE L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES,		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,000 »	»	»	29 40	»	»	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 11 janvier 1876.
1,200 »	»	»	»	»	»	b) Id. le 14 décembre 1875.
21,000 »	»	»	»	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 2 de 518,684 francs a été augmenté: 1° d'une somme de 16,691 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 18 juillet 1875, modifié par celui du 21 août pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 183; 2° de 5,000 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 28 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363; 3° de 5,000 francs transférés de l'article 158 en conséquence de la note qui figure à la suite de cet article. — Ensemble 343,285 francs.
342,844 40	»	»	440 60	»	»	
363,844 40	»	»	440 60	»	»	

## MINISTÈRE DE

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	564,285 »	563,844 40	548,501 23	15,483 17
I (suite).		<b>Administration centrale (suite).</b>				
		<i>Matériel.</i>				
	5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Intérieur; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . . .	56,400 »	56,221 72	49,884 48	0,337 24
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .	4,500 »	2,424 15	2,020 15	595 »
II.		<b>Pensions et secours.</b>				
	5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	16,000 »	9,759 44	5,450 29	4,309 15
	6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . . . . .	51,000 »	51,000 »	51,000 »	»
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	12,000 »	12,000 »	11,475 »	525 »
III.		<b>Statistique générale.</b>				
	8	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement. . . . .	7,500 »	7,499 64	4,021 52	5,468 12
	9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales . . . . .	10,000 »	9,096 09	6,088 63	5,907 46
		A REPORTER. . . . . fr.	501,545 »	492,745 44	458,510 50	34,425 14

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DEPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	
365,844 40	"	"	440 60	"	"	
56,221 72	"	"	258 28	"	"	
2,424 15	"	"	1,875 85	"	"	
9,759 44	"	"	6,240 56	"	"	
31,000 "	"	"	"	"	"	
12,000 "	"	"	"	"	"	
7,489 64	10 "	"	" 56	"	"	
9,996 09	"	"	3 91	"	"	
402,755 44	10 "	"	8,799 56	"	"	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	501,545 »	492,745 44	458,310 30	34,425 14
<b>IV.</b>		<b>Frais de l'administration dans les provinces.</b>				
		<i>Province d'Anvers.</i>				
	10	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	48,200 »	48,200 »	47,000 »	1,200 »
	11	Traitements des employés et gens de service . . . . .	a) 69,435 55	69,157 97	69,157 97	»
	12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	21,000 »	20,999 08	8,572 15	12,627 83
		<i>Province de Brabant.</i>				
	13	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	48,200 »	48,200 »	47,000 »	1,200 »
	14	Traitements des employés et gens de service . . . . .	b) 94,679 67	94,679 67	84,948 06	9,695 05
	15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	c) 21,010 »	21,010 »	15,504 02	5,705 08
		<i>Province de la Flandre occidentale.</i>				
	16	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	48,200 »	47,866 66	46,666 66	1,200 »
	17	Traitements des employés et gens de service . . . . .	d) 77,650 55	77,650 55	77,070 24	560 09
	18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	21,000 »	20,980 35	11,448 94	9,551 41
		<i>Province de la Flandre orientale.</i>				
	19	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	48,200 »	48,200 »	47,000 »	1,200 »
	20	Traitements des employés et gens de service. . . . .	e) 92,516 66	92,516 66	91,404 15	705 12
	21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	21,000 »	20,998 22	12,921 24	8,076 98
		<i>Province de Hainaut.</i>				
	22	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	48,200 »	48,200 »	35,250 »	12,950 »
	23	Traitements des employés et gens de service . . . . .	f) 100,270 »	100,220 05	100,220 05	»
	24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	21,000 »	20,987 66	18,867 80	2,119 86
		<i>Province de Liège.</i>				
	25	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	48,200 »	48,200 »	47,000 »	1,200 »
	26	Traitements des employés et gens de service . . . . .	g) 80,225 »	80,225 »	79,281 67	945 55
	27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	25,500 »	25,497 14	25,140 75	2,556 59
		A REPORTER. . . . fr.	1,455,809 99	1,426,515 15	1,320,564 88	105,606 28

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
492,755 44	10 .	.	8,790 50	.	.	
48,200 .	.	.	.	.	.	
69,157 97	.	.	275 30	.	.	
20,099 98	.	.	. 02	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 11, de 62,900 francs, a été augmenté : 1° de 400 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2° de fr. 6,133 33 c <sup>ts</sup> prélevés de l'article 36 <sup>bis</sup> en vertu de l'arrêté royal du 23 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 22 août, n° 234. — Ensemble 69,433 fr. 33 c <sup>ts</sup> .
48,200 .	.	.	.	.	.	
94,645 11	56 56	.	.	.	.	b) Le crédit primitif de l'article 14 de 84,800 francs a été augmenté : 1° de 580 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2° de fr. 9,299 67 c <sup>ts</sup> prélevés de l'article 36 <sup>bis</sup> (arrêté royal du 23 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 22 août, n° 234). — Ensemble fr. 94,679 67 c <sup>ts</sup> .
21,010 .	.	.	.	.	.	
47,866 66	.	.	555 54	.	.	c) Le crédit primitif de l'article 15 de 21,000 francs, a été augmenté d'une somme de 10 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 24 mai 1876, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, n° 147-148.
77,650 55	.	.	.	.	.	
20,980 55	.	.	19 65	.	.	d) Le crédit primitif de l'art. 17 de fr. 69,108 53 c <sup>ts</sup> a été augmenté : 1° de 505 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du dit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2° de 8,017 francs, prélevés de l'article 36 <sup>bis</sup> (arrêté royal du 23 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 22 août, n° 234). — Ensemble fr. 77,630 33 c <sup>ts</sup> .
48,200 .	.	.	.	.	.	
92,109 25	207 41	.	.	.	.	e) Le crédit primitif de l'art. 20 de fr. 84,391 66 c <sup>ts</sup> a été augmenté : 1° de 275 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2° de 7,450 francs prélevés de l'article 36 <sup>bis</sup> en vertu de l'arrêté royal du 23 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 22 août, n° 234. — Ensemble 92,316 fr. 66 c <sup>ts</sup> .
20,098 22	.	.	1 78	.	.	
48,200 .	.	.	.	.	.	
100,220 05	.	.	49 05	.	.	f) Le crédit primitif de l'article 23 de 89,775 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 470 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 dudit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2° de 10,025 francs, prélevés de l'article 36 <sup>bis</sup> . (Arrêté royal du 23 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 22 août, n° 234.) — Ensemble 100,270 francs.
20,987 66	.	.	12 54	.	.	
48,200 .	.	.	.	.	.	
80,225 .	.	.	.	.	.	g) Le crédit primitif de l'article 26 de 72,275 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 650 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 dudit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2° de 7,300 francs, prélevés de l'article 36 <sup>bis</sup> . (Arrêté royal du 23 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 22 août, n° 234.) — Ensemble 80,225 francs.
25,497 14	.	.	2 80	.	.	
1,426,061 16	255 07	.	9,408 86	.	.	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876. jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	1,433,809 00	1,420,515 13	1,320,504 88	105,696 28
IV (suite).		<b>Frais de l'administration dans les provinces (suite).</b>				
		<i>Province de Limbourg.</i>				
	28	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	48,200 "	45,866 66	44,666 66	1,200 "
	29	Traitements des employés et gens de service . . . . . a)	56,655 "	56,655 "	56,655 "	"
	30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	15,500 "	15,497 34	7,622 60	7,774 74
		<i>Province de Luxembourg.</i>				
	31	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	48,200 "	46,555 32	45,555 32	1,200 "
	32	Traitements des employés et gens du service . . . . . b)	57,010 "	56,576 68	51,858 57	4,718 11
	33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	15,500 "	15,500 "	11,924 99	4,975 01
		<i>Province de Namur.</i>				
	34	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	48,200 "	47,866 66	35,250 "	12,616 66
	35	Traitements des employés et gens de service . . . . . c)	68,915 35	68,915 08	67,265 01	1,576 50
	36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	17,000 "	16,999 94	12,258 08	4,741 86
	36 <sup>bis</sup>	Subside pour améliorer la position des employés des administrations provinciales . . . . . d)	65,000 "	"	"	"
V.		<b>Frais de l'administration dans les arrondissements.</b>				
	37	Traitements des commissaires d'arrondissement . . . . .	192,800 "	192,800 "	189,404 16	3,595 84
	38	Émoluments pour frais de bureau . . . . . e)	156,200 "	156,199 17	151,767 81	4,431 36
	39	Frais de route et de tournées . . . . .	26,000 "	24,282 80	1,099 "	25,185 80
	40	Révision des listes électorales; exécution des articles 51, 54 et 62 du Code électoral. — Abonnement au recueil de jurisprudence électorale . . . . .	1,700 "	1,691 70	700 40	977 30
VI.		<b>Milice.</b>				
	41	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins ou chirurgiens. — Frais de route et de séjour pour les opérations de la levée de la milice . . . . .	90,000 "	88,071 10	58,477 50	29,400 "
		A REPORTER . . . . . fr.	2,277,668 32	2,259,748 58	2,055,927 08	205,187 46

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.		
1,420,081 16	255 97	"	9,494 86	"	"	
45,866 66	"	"	2,553 54	"	"	
56,655 "	"	"	"	"	"	
15,397 54	100 "	"	2 06	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 29 de fr. 51,783 54 c <sup>t</sup> , a été augmenté : 1 <sup>o</sup> d'une somme de 360 francs par l'art. 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2 <sup>o</sup> de fr. 4,491 66 c <sup>t</sup> prélevés de l'art. 36 <sup>bis</sup> (Arrêté royal du 25 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 22 août, n° 234.) — Ensemble 56,655 francs.
48,555 52	"	"	1,660 68	"	"	
56,576 68	"	"	453 32	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 32 de fr. 50,716 66 c <sup>t</sup> , a été augmenté : 1 <sup>o</sup> d'une somme de 310 francs, par l'art. 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en exécution de l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du susdit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2 <sup>o</sup> de fr. 5,085 34 c <sup>t</sup> , prélevés de l'article 36 <sup>bis</sup> , en vertu de l'arrêté royal du 25 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 22 août, n° 234. — Ensemble 57,010 francs.
15,500 "	"	"	"	"	"	
47,866 66	"	"	555 54	"	"	
68,841 51	71 57	"	" 25	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 35 de fr. 62,283 53 c <sup>t</sup> a été augmenté : 1 <sup>o</sup> d'une somme de 330 francs, par l'art. 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2 <sup>o</sup> de 6,500 francs, prélevés de l'art. 36 <sup>bis</sup> (arrêté royal du 25 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 22 août, n° 234). — Ensemble fr. 68,913 53 c <sup>t</sup> .
16,999 94	"	"	" 06	"	"	
"	"	"	"	"	"	
102,800 "	"	"	"	"	"	d) Par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 25 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 22 août, n° 234, le crédit de l'art. 36 <sup>bis</sup> de 65,000 francs, est réparti entre les différents articles du chapitre IV du Budget, concernant les traitements des employés et gens de service des administrations provinciales.
156,199 17	"	"	" 85	"	"	
24,282 80	"	"	1,717 20	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 38 de 144,700 francs a été augmenté d'une somme de 11,500 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 dudit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185. — Ensemble 156,200 francs.
1,677 70	14 "	"	8 50	"	"	
87,877 50	195 60	"	1,028 90	"	"	
2,250,115 44	635 14	"	17,019 74	"	"	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET PRIMITIF ET PAR DES LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876. Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	2,277,068 52	2,259,748 58	2,055,927 08	205,187 46
VI (suite).		<b>Milice (suite).</b>				
	42	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870 modifiée par celle du 18 septembre 1873. Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. Publication des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions — Dépenses diverses. . . . .	50,000 »	27,565 06	19,087 87	8,383 02
VII.		<b>Garde civique.</b>				
	45	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique . . . . .	a) 20,200 »	19,742 92	16,975 67	2,767 25
	41	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisition de théories, etc — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 47 . . .	b) 15,209 07	15,276 08	12,712 67	2,563 41
	45	Personnel du magasin central. . . . .	c) 5,620 »	5,419 48	5,132 48	287 »
VIII.		<b>Fêtes nationales.</b>				
	46	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination . . . . .	40,000 »	40,000 »	55,868 59	6,151 61
	47	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses . .	d) 69,200 »	68,903 04	66,685 79	2,217 25
IX.		<b>Décoration civique et récompenses pécuniaires.</b>				
	48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . .	e) 15,014 »	15,015 78	14,116 98	806 80
		A REPORTER. . . . . fr	2,471,001 59	2,440,686 94	2,220,507 85	228,405 80

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
2,259,115 44	655 14	•	17,919 74	•	•	
27,472 80	00 17	•	2,456 94	•	•	
10,742 92	•	•	457 08	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 43 de 20,000 francs a été augmenté d'une somme de 200 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en exécution de l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
15,276 08	•	•	22 99	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 44 de 15,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 299 07 c5, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 24 mai 1876 <i>Moniteur</i> des 26 et 27, nos 147-148.
5,419 48	•	•	200 52	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 45 de 3,500 francs a été augmenté d'une somme de 100 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 dudit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
40,000 •	•	•	•	•	•	
68,905 04	•	•	206 96	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 47 de 69,000 francs a été augmenté d'une somme de 200 francs, id
14,985 78	50 •	•	• 22	•	•	e) Le crédit primitif de l'article 48 de 18,000 francs a été augmenté d'une somme de 14 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 24 mai 1876, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, nos 147-148.
2,448,015 65	755 31	•	21,554 45	•	•	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		Report. . . . . fr.	2,471,001 50	2,440,666 94	2,220,507 85	228,405 80
X.		<b>Légion d'honneur et Croix de fer.</b>				
	40	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés (1) . . . . .	200,000 "	190,224 65	125,685 20	75,226 16
	50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles. . . . .	22,000 "	21,090 95	21,090 95	"
XI.		<b>Agriculture.</b>				
	51	Indemnités pour bestiaux abattus. . . . . (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	240,000 "	230,992 55	128,705 54	111,128 81
	52	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à des veuves ou orphelins de médecins vétérinaires du Gouvernement qui se trouvent dans le besoin; bourses . . . . .	60,000 "	50,822 80	55,220 50	4,002 50
	53	Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsides aux provinces. . . . .	85,000 "	85,000 "	56,708 14	48,291 36
	54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses. . . . .	182,700 "	182,638 92	178,594 87	4,084 05
	55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité . . . . .	a) 75,050 "	74,719 79	69,075 "	5,644 79
	56	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles . . . . .	71,000 "	70,999 02	58,765 53	11,575 46
	57	Personnel du service des défrichements en Campine . . . . .	b) 20,800 "	20,412 85	18,445 82	1,967 05
	58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers. . . . .	27,000 "	18,841 70	5,894 01	14,947 69
		(1) La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 <sup>o</sup> A desservir de nouvelles pensions; 2 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.				
		A REPORTER. . . . . fr.	5,454,551 50	5,425,569 85	2,015,058 26	505,872 15

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,448,915 63	755 31	"	21,554 45	"	"	
108,900 45	315 20	"	775 35	"	"	
21,999 03	"	"	" 07	"	"	
230,892 55	100 "	"	7 65	"	"	
59,822 80	"	"	177 20	"	"	
85,000 "	"	"	"	"	"	
182,678 92	10 "	"	11 08	"	"	
74,719 79	"	"	330 21	"	"	
70,338 99	660 93	"	" 08	"	"	
20,412 83	"	"	387 15	"	"	
18,841 70	"	"	8,158 30	"	"	
5,421,530 41	1,830 44	"	31,181 54	"	"	

a) Le crédit primitif de l'article 55 de 71,200 francs a été augmenté d'une somme de 3,850 francs par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, modifié par celui du 21 août, pris en vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, *Moniteur* du 4, n° 165. — Ensemble 75,050 francs.

b) Le crédit primitif de l'article 37 de 20,000 francs a été augmenté d'une somme de 800 francs, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, modifié par celui du 21 août, pris en conséquence de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, *Moniteur* du 4, n° 185.

## MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	3,454,551 30	3,423 300 85	2,015,638 26	503,872 15
XI (suite).		<b>Agriculture (suite).</b>				
	59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité . . . . .	a) 80,825 "	80,825 "	70,467 57	1,537 45
	60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; bourses; jury vétérinaire. . . . .	43,700 "	43,681 38	40,640 11	3,635 27
	61	Jardin Botanique: frais du personnel, du matériel et de culture . . . . .	b) 62,005 "	62,005 "	50,451 74	11,553 26
	62	Traitements de disponibilité du personnel du baras de l'Etat.	5,500 "	5,458 30	5,301 62	66 74
XII.		<b>Voirie vicinale et hygiène publique.</b>				
	65	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers . . . . .	2,185,550 "	2,185,549 00	1,072,834 55	212,715 55
XIII.		<b>Industrie.</b>				
	64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil . . . .	12,500 "	12,477 22	11,702 92	774 30
	65	Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage . . . . .	c) 258,700 "	258,366 65	256,104 50	2,172 04
	66	Encouragements pour les ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles, dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . .	d) 24,650 "	24,465 18	14,812 28	9,450 00
	67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes . . .	17,500 "	17,300 "	14,205 11	5,096 80
	68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du recueil . . . . .	7,000 "	6,787 42	3,662 42	3,125 "
		<i>Musée de l'industrie.</i>				
	69	Traitement du personnel . . . . .	e) 15,000 "	14,008 80	14,008 80	"
	70	Matériel et frais divers . . . . .	10,000 "	10,000 "	9,803 68	9,068 76
		A REPORTER. . . . . fr.	6,186,281 30	6,154,282 74	5,380,317 45	762,888 29

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS.	Observations
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES. A annuler définitivement		
5,421,550 41	1,850 44	"	51,181 54	"	"	
80,825 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 59 de 78,178 francs a été augmenté d'une somme de 2,660 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, modifié par celui du 21 août, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
43,681 58	"	"	18 62	"	"	
69,005 "	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 61 de 52,000 francs a été augmenté 1 <sup>o</sup> d'une somme de 1,250 francs, par l'art 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en exécution de l'art 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185, 2 <sup>o</sup> de 8,765 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 24 mai 1876, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, nos 147-148 — Ensemble 62,000 francs.
5,458 56	"	"	41 64	"	"	
2,185,540 90	"	"	" 10	"	"	
12,477 22	"	"	22 78	"	"	
258,566 65	"	"	333 37	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 65 de 238,500 francs a été augmenté d'une somme de 400 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, modifié par celui du 21 août, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185
24,265 18	200 "	"	186 82	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 66 de 16,450 francs a été augmenté d'une somme de 8,200 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 24 mai 1876, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, nos 147-148
17,300 "	"	"	"	"	"	
6,787 42	"	"	212 58	"	"	
14,998 80	"	"	1 20	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 69 de 14,300 francs a été augmenté d'une somme de 700 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
18,062 44	37 56	"	"	"	"	
6,152,205 74	2,077 "	"	51,008 65	"	"	

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1870, Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	6,186,281 59	6,154,282 74	5,389,517 45	762,888 99
XIV.		<b>Poids et mesures.</b>				
	71	Traitements des vérificateurs . . . . .	a) 60,950 »	60,599 96	60,257 46	350 .
	72	Frais de bureau et de tournées . . . . .	25,000 »	25,000 »	25,000 .	•
	75	Matériel. — Frais de la commission des poids et mesures et location d'un local pour le dépôt du matériel . . . . .	55,000 »	5,000 .	3,286 50	1,713 50
		<b>INSTRUCTION PUBLIQUE.</b>				
XV.		<b>Enseignement supérieur.</b>				
	74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur . . . . .	4,000 »	3,920 67	1,906 46	2,014 21
	75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat . . . . .	b) 785,080 »	756,965 86	575,004 28	185,818 58
	76	Bourses. — Matériel des universités . . . . .	c) 202,810 »	200,477 84	125,971 41	76,596 59
	77	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen chargés de conférer les grades académiques; salaires des huissiers des jurys et matériel. . . . .	d) 171,440 »	164,115 22	159,646 77	4,468 45
	78	Dépenses du concours universitaire — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i> . . . . .	10,000 »	4,682 »	4,529 70	65 50
	79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement . . . . .	12,000 .	11,700 .	8,200 .	5,500 »
	80	Frais de rédaction du 8 <sup>e</sup> rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fournitures d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 50 du titre 1 <sup>er</sup> de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat) par rappel du Budget de 1874. . . . .	7,000 »	6,220 »	»	3,867 50
XVI.		<b>Enseignement moyen.</b>				
	81	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen . . . . .	5,000 »	4,992 20	2,292 85	2,609 55
	82	Inspection des établissements d'instruction moyenne ( <i>Personnel</i> ). . . . .	21,000 .	19,874 88	19,874 88	»
	83	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. . . . .	9,000 »	8,277 .	7,181 »	1,096 »
	84	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers. — Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités, et frais d'un cours normal à l'usage des professeurs et maîtres de gymnastique des athénées, collèges et écoles moyennes de l'Etat et des communes. Jurys pour la délivrance d'un diplôme ou certificat de capacité. . . . .	e) 103,795 »	87,746 16	54,806 51	52,157 85
		A REPORTER. . . . . fr.	7,656,554 59	7,511,792 55	6,451,255 27	1,075,033 82

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
0,152,205 74	2,077 *	"	51,098 05	"	"	
60,587 46	12,50	"	350 04	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 71 de 59,500 francs a été augmenté d'une somme de 1,650 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
25,000 "	"	"	"	"	"	
5,000 "	"	"	50,000 *	"	"	
5,920 67	"	"	70 55	"	"	
756,822 86	81 *	"	28,176 14	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 75 de 774,080 francs a été augmenté d'une somme de 11,000 francs, id.
200,568 *	100 *4	"	2,552 16	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 76 de 195,810 francs a été augmenté d'une somme de 7,000 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 24 mai 1876, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, n° 147-148.
164,115 22	"	"	7,324 78	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 77 de 174,100 francs a été augmenté d'une somme de 340 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 dudit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
4,595 *	80 *	"	5,318 *	"	"	
11,700 "	"	"	500 *	"	"	
5,807 50	2,352 50	"	780 *	"	"	
4,902 20	"	"	7 80	"	"	
19,874 88	"	"	1,125 12	"	"	
8,277 *	"	"	725 *	"	"	
80,964 56	781 80	"	16,046 84	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 84 de 100,028 francs a été augmenté d'une somme de 2,863 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
7,506,288 80	5,505 64	"	124,561 86	"	"	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des receveurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	7,650,554 59	7,511,792 55	6,451,255 27	1,075,053 62
XVI (suite.)		Enseignement moyen (suite).				
	85	Frais de route et de séjour; indemnités des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>e</sup> degré, en conformité de la loi du 27 mars 1861, pour le titre de gradué en lettres, et par les arrêtés royaux des 27 janvier et 5 février 1865, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys — Garde du matériel. — Matériel. . . . .	a) 77,000 "	77,598 57	68,530 51	8,867 86
	86	Crédit ordinaire des athénées royaux déterminé par la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850; crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857 et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865; augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865. — Mesures pour l'amélioration de l'enseignement des langues modernes dans les athénées royaux. Extension des études dans les sections professionnelles. Augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique. Crédit pour l'amélioration de la position des membres du personnel enseignant et administratif. . . . .	680,778 "	641,559 74	556,406 32	84,055 42
	87	Crédit ordinaire des écoles moyennes, déterminé par la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850, et crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857 et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865. Enseignement de la gymnastique. Crédit pour l'amélioration de la position des membres du personnel enseignant et administratif. . . . .	600,000 "	555,531 90	414,848 47	140,483 45
	88	Frais de route et de séjour aux professeurs et maîtres de gymnastique des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat, des collèges communaux subventionnés et des écoles moyennes communales subventionnées, pour leur permettre d'aller se former à l'enseignement de la gymnastique dans un cours normal spécial. . . . .	6,405 "	6,402 50	5,900 50	442 "
	89	Bourses à des élèves des écoles moyennes. . . . .	15,000 "	15,000 "	12,500 "	2,700 "
	90	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 <sup>er</sup> ou du 2 <sup>e</sup> degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. . . . .	250,000 "	251,775 66	196,757 "	32,851 16
	91	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne. . . . .	25,000 "	25,250 44	22,007 44	1,245 "
	92	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>e</sup> degré qui sont sans emploi. . . . .	3,120 "	3,120 "	3,120 "	"
	93	Traitements de disponibilité. . . . .	12,000 "	10,558 59	9,700 07	858 52
	94	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc. . . . .	8,000 "	7,974 "	6,527 "	1,047 "
		A REPORTER. . . . . fr.	9,314,557 59	9,083,943,53	7,727,212 58	1,349,050 81

## DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur l'incomptabilité	excédant LES CRÉDITS.	
7,506,288 89	5,503 64	»	124,561 86	»	»	
77,598 57	»	»	501 65	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 85 de 72,000 francs a été augmenté d'une somme de 300 francs, id ; 2 <sup>e</sup> de 3,700 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 24 mai 1876, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, nos 117-118. — Ensemble 77,900 francs.
641,559 74	»	»	30,458 26	»	»	
555,531 90	»	»	44,668 10	»	»	
6,402 50	»	»	2 50	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
229,608 16	2,167 50	»	18,221 54	»	»	
23,250 44	»	»	1,740 56	»	»	
5,120 »	»	»	»	»	»	
10,558 59	»	»	1,441 61	»	»	
7,974 »	»	»	26 »	»	»	
9,076,272 39	7,671 14	»	250,613 86	»	»	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr	9,514,557 59	9,085,945 55	7,727,212 58	1,549,059 81
XVII.		<b>Enseignement primaire.</b>				
	95	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire. . . . .	58,000 "	55,491 67	55,491 67	"
	96	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire . . . . .	19,000 "	18,916 66	18,916 66	"
	97	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires . . . . .	54,000 "	53,465 "	26,250 "	27,215 "
	98	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités. — Enseignement de la gymnastique . . . . .	a)177,000 "	166,675 58	152,721 79	13,705 79
	99	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'État . . . . .	6,570 "	6,570 "	6,570 "	"
	100	Subvention des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices . . . . .	50,000 "	47,200 "	47,200 "	"
	101	Subsides pour construction et acquisition de matériel pour le cours de gymnastique des écoles normales agréées (2 <sup>e</sup> moitié). . . . .	7,000 "	7,000 "	"	"
	102	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes . . . . .	124,500 "	124,499 95	67,194 98	57,504 97
	105	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; bourses aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2, de la loi). . . . .	b)477,900 "	466,749 84	451,690 60	54,655 74
	104	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de constatation, de surveillance et de contrôle; frais de confection de plans-types; frais d'écritures et d'impression relatifs à l'exécution de la loi du 14 août 1875 et aux avances de fonds à faire aux communes; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime de la loi du 23 septembre 1842; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); frais des concours entre les écoles d'adultes . . . . .	6,557,820 29 c)	6,557,516 02	5,093,755 80	1,458,148 38
		A REPORTER. . . . . fr.	16,826,147 68	16,567,828 25	13,626,802 08	2,920,067 69

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur l'insomp- tabilité.		
9,076,272 59	7,671 14	"	250,615 86	"	"	
55,491 67	"	"	2,508 35	"	"	
18,916 86	"	"	85 34	"	"	
55,465 "	"	"	535 "	"	"	
166,425 58	250 "	"	10,524 42	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 98 de 148,900 francs a été augmenté d'une somme de 28,100 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
6,570 "	"	"	"	"	"	
47,200 "	"	"	2,800 "	"	"	
"	7,000 "	"	"	"	"	
124,499 95	"	"	" 05	"	"	
466,526 54	425 50	"	11,150 16	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 103 de 468,000 francs a été augmenté d'une somme de 12,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 28 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 29, n° 365.
6,551,902 18	5,615 84	"	304 27	"	"	c) Le crédit primitif de l'art. 104 de fr. 6,006,716 19 c <sup>s</sup> a été augmenté d'une somme de fr. 531,104 10 c <sup>s</sup> par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 28 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 29, n° 365.
16,546,869 77	20,958 48	"	258,519 45	"	"	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	16,826,147 68	16,567,828 25	13,626,802 08	2,020,067 69
XVII (suite)		<b>Enseignement primaire (suite).</b>				
	105	Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions. Achat de livres, images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; missions; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs nécessaires ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, et suppléments de pension aux instituteurs, en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. . . . .	100,000 "	99,938 75	82,341 81	17,656 94
XVIII		<b>Lettres et sciences.</b>				
	106	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Yankerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux. . . . .	119,500 "	119,415 21	82,518 25	34,919 37
	107	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique. . .	a) 112,275 "	106,852 55	81,555 70	25,269 85
	108	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. . .	b) 19,051 "	15,991 66	15,291 66	700 "
	100	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. . . . .	8,060 "	8,055 87	5,242 13	2,798 74
		A REPORTER. . . . fr.	17,185,011 68	16,916,120 27	13,801,551 01	5,001,412 57

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANTS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
16,546,869 77	20,958 48	»	258,319 45	»	»	
99,998 75	»	»	1 25	»	»	
117,257 60	2,175 61	»	86 79	»	»	
106,805 53	27 »	»	5,440 47	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 107 de 111,700 francs a été augmenté d'une somme de 575 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet, modifié par celui du 21 août 1875 pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
13,991 66	»	»	5,050 34	»	»	
8,040 87	15 »	»	4 15	»	»	
16,892,944 18	23,176 09	»	268,391 41	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 108 de 18,540 francs a été augmenté d'une somme de 491 fr. par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 dudit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	17,185,011 68	16,916,120 17	15,891,551 61	5,001,412 57
		<b>Lettres et sciences (suite).</b>				
XVIII (suite)	110	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général . . . . .	59,000 »	58,096 66	57,866 66	1,150 »
	111	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions . . . . .	50,000 »	49,995 16	48,156 85	1,838 31
	112	Musée royal d'histoire naturelle; personnel. . . . . a)	42,500 »	42,500 »	41,558 59	961 61
	113	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. . . . .	52,009 10	52,008 52	42,207 61	9,800 71
	114	Archives du royaume; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes . . . . . b)	62,875 »	50,755 28	46,177 09	4,556 81
	115	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents . . . . .	8,200 »	8,199 97	4,858 95	3,326 02
	116	Archives de l'État dans les provinces; personnel . . . . . c)	42,200 »	41,549 74	41,549 74	»
	117	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrements d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. . . . .	17,000 »	14,429 95	5,744 78	8,685 15
	118	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État. . . . .	5,500 »	5,500 »	5,500 »	»
XIX.		<b>Beaux-arts.</b>				
		<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
	119	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses . . . . .	280,000 »	259,079 29	189,086 26	69,593 05
		A REPORTER. . . . . fr.	17,772,295 78	17,408,012 02	14,572,217 94	3,101,084 21

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité		
10,802,044 18	25,176 00	»	268,891 41	»	»	
58,996 66	»	»	5 54	»	»	
49,995 10	»	»	4 84	»	»	
42,500 »	»	»	»	»	»	
52,008 52	»	»	» 78	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 112 de 40,495 francs a été augmenté d'une somme de 2,500 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 dudit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n <sup>o</sup> 183.
50,513 90	219 58	»	2,141 72	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 114 de 51,325 francs a été augmenté d'une somme de 1,550 francs, id.
8,184 97	15 »	»	» 05	»	»	
41,549 74	»	»	650 26	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 116 de 40,700 francs a été augmenté d'une somme de 1,500 francs, id.
14,429 95	»	»	2,570 07	»	»	
3,500 »	»	»	»	»	»	
258,679 29	1,300 »	»	20 71	»	»	
17,478,302 15	24,710 47	»	274,285 16	»	»	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	17,772,295 78	17,498,012 62	14,572,217 94	5,101,084 21
XIX.		<b>Beaux-arts (suite).</b>				
		<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc. (suite).</i>				
	120	Part de l'État dans l'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions . . . . .	20,000 »	18,500 »	12,500 »	6,000 »
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	121	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel . . .	a) 62,655 »	62,655 »	62,655 »	»
	122	Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges . . . . .	196,000 »	195,655 30	186,285 87	9,569 45
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	123	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique . . . . .	b) 128,210 »	128,210 »	128,210 »	»
124	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. . . . .	c) 54,445 »	54,445 »	54,445 »	»	
125	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisitions de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. Dépenses diverses. Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides . . . . .	132,000 »	131,987 10	68,218 10	59,294 »	
		A REPORTER. . . . . fr.	18,365,585 78	18,080,443 02	14,884,500 01	3,175,747 64

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER	excédant LES DÉPENSES.	excédant		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
17,473,502 15	24,710 47	»	274,283 16	»	»	
18,500 »	»	»	1,500 »	»	»	
62,635 »	»	»	»	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 121 de 61,255 francs a été augmenté d'une somme de 1,380 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, modifié par celui du 21 août, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
105,655 50	»	»	344 70	»	»	
128,210 »	»	»	»	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 123 de 122,040 francs a été augmenté d'une somme de 5,270 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
54,445 »	»	»	»	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 124 de 50,793 francs a été augmenté d'une somme de 3,650 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
127,512 10	4,475 »	»	12 00	»	»	
18,060,257 55	29,185 47	»	276,140 76	»	»	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	18,565,585 78	18,089,445 02	14,884,509 91	5,175,747 64
XIX. (suite).		<b>Beaux-arts (suite).</b>				
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture ; Musée Wiertz.</i>				
	126	Musée royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance . . . . .	a) 34,925 »	54,016 38	52,216 38	2,700 »
	127	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais Ducal et du Musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant . . . . .	b) 102,585 50	36,657 00	45,945 98	10,715 11
	128	Musée royal d'armures et d'antiquités — Personnel . . . . .	c) 15,800 »	15,800 »	15,800 »	»
	129	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue. collection sigillographique. . . . .	28,800 »	28,796 21	20,590 55	8,405 66
		<i>Monuments publics.</i>				
	150	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	50,000 »	50,000 »	5,555 »	10,800 »
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	151	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique . . . . .	66,000 »	65,905 40	26,598 90	51,075 »
	152	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication. . . . .	d) 29,450 »	29,448 87	25,974 72	5,474 15
	155	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments et des membres correspondants de cette commission . . . . .	6,000 »	1,875 80	244 40	1,555 40
	154	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie . . . . .	6,000 »	5,996 50	2,656 25	5,540 25
153	Exposition générale des beaux-arts en 1875 . . . . .	40,000 »	40,000 »	10,000 »	50,000 »	
		A REPORTER. . . . fr.	18,722,044 28	18,596,857 27	15,067,670 00	5,825,791 21

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
18,165,257 55	29,185 47	•	276,140 76	•	•	
54,916 58	•	•	8 62	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 126 de 33,075 francs a été augmenté d'une somme de 1,850 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
56,657 09	•	•	45,728 41	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 127 de 100,085 francs a été augmenté d'une somme de 2,300 fr. 50 c <sup>s</sup> , transférée de l'article 128 du Budget du département de l'Intérieur pour l'exercice 1874 à l'article précité du Budget de 1875.
13,800 •	•	•	•	•	•	
28,796 21	•	•	5 70	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 128 de 13,200 francs a été augmenté d'une somme de 600 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 dudit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
22,155 •	7,865 •	•	•	•	•	
57,673 90	8,231 50	•	94 60	•	•	
29,448 87	•	•	1 15	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 129 de 28,700 francs a été augmenté d'une somme de 780 francs, id.
1,779 80	94 •	•	4,126 20	•	•	
5,996 50	•	•	3 50	•	•	
40,000 •	•	•	•	•	•	
18,551,461 50	45,375 97	•	326,107 01	•	•	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	18,722,944 28	18,396,857 27	15,067,670 09	5,285,791 21
XX.		<b>Service de santé.</b>				
	156	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil . . . . .	121,000 »	120,987 97	48,007 26	71,889 16
	137	Académie royale de médecine . . . . .	a) 50,205 »	50,205 »	29,510 87	784 13
XXI.		<b>Traitements de disponibilité.</b>				
	138	Traitements temporaires de disponibilité . . . . . (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 138 à l'art. 2, personnel.)	b) 24,552 »	18,125 50	14,497 62	5,562 92
XXII.		<b>Dépenses imprévues.</b>				
	139	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	5,900 »	5,900 »	5,155 85	744 17
XXIII.		<b>Dépenses concernant le présent exercice et les exercices clos de 1874 et antérieurs.</b>				
	140	Secrétaires communaux. — Pour compléter le subside à payer, en 1875, à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux. . . . .	c) 855 22	855 22	»	855 22
	141	Service vétérinaire — Pour payer les dépenses arriérées concernant le service vétérinaire . . . . .	d) 51,970 00	51,927 20	»	51,845 20
	142	Encouragements à l'agriculture. — Subside pour payer les frais de premier établissement de la station agronomique de Gand. . . . .	e) 15,550 75	15,465 35	»	15,415 75
		A REPORTER. . . . fr.	18,953,026 15	18,620,569 51	15,164,841 67	5,408,665 76

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
18,351,401 30	45,375 97	"	320,107 01	"	"	
110,806 42	1,001 35	"	12 05	"	"	
50,205 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 137 de 30,000 francs a été augmenté d'une somme de 205 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté royal du 15 juillet 1875, modifié par celui du 21 août, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
18,060 54	64 90	"	6,406 50	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 138 de 29,552 francs a été diminué d'une somme de 5,000 francs transférée à l'article 2 de ce Budget par arrêté royal du 30 décembre, pris en vertu de la note qui figure au premier de ces articles.
5,900 "	"	"	"	"	"	
835 22	"	"	"	"	"	
31,643 20	284 "	"	45 70	"	"	c à l) Les crédits composant les articles 140 à 148 ont été accordés par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 28 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 29, n° 365.
15,415 75	47 60	"	87 40	"	"	
18,573,505 45	46,864 08	"	332,656 64	"	"	

## MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr	18,955,028 15	18,620,360 51	15,164,841 07	3,408,665 76
XXIII (suite).		Dépenses concernant le présent exercice et les exercices clos de 1874 et antérieurs (suite).				
	143	Primes dramatiques. — Pour solder des primes à titre d'en- couragement à l'art dramatique, et d'autres dépenses ar- riérées se rapportant à l'exercice 1874. . . . .	f) 9,720 57	9,614 07	•	9,460 34
	144	Observatoire royal. — Pour couvrir les frais de publication des observations astronomiques de 1871 à 1874. . . . .	g) 5,000 •	4,987 86	•	4,987 86
	145	Acquisition d'ouvrages. — Pour couvrir les frais d'acqui- sition de livres rares et précieux et de manuscrits pour la Bibliothèque royale et la bibliothèque et l'université de Gand, ainsi que pour faire face aux frais de classement et d'installation de la bibliothèque de feu M. Goethals, cédée gratuitement à l'Etat pour la Bibliothèque royale . . . . .	h) 25,000 •	24,999 67	•	24,999 67
	146	Musée d'antiquités — Pour payer les termes de loyer de 1875 de la maison servant de succursale au Musée d'ar- mures et d'antiquités de l'Etat. . . . .	i) 1,500 •	1,500 •	•	1,500 •
	147	Commission royale des monuments. — Pour solder les dé- penses extraordinaires d'ameublement et autres, occasion- nées par le déplacement forcé, en 1874, des bureaux de la Commission royale des monuments. . . . .	j) 684 29	684 29	•	684 29
	148	Service de santé — Pour payer des dépenses arriérées rela- tives au service de santé. . . . .	k) 6,854 05	6,731 65	•	6,731 65
	149	Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseigne- ment supérieur. — Pour rembourser à ladite caisse les parts des pensions payées en 1875, à la décharge de l'Etat.	l) 14,787 66	14,787 66	•	14,787 66
	150	Indemnités pour bestiaux abattus. — Pour solder des indem- nités pour bestiaux abattus dans l'intérêt de la salubrité publique, en 1875 et années antérieures. . . . .	m) 37,600 •	32,074 58	•	31,999 58
	151	Service vétérinaire. — Pour acquitter des dépenses relatives au service vétérinaire se rapportant à 1875 et à des années antérieures. . . . .	n) 62,000 •	61,939 •	•	60,360 40
	152	Encouragements divers à l'agriculture. — Pour payer des dépenses arriérées du chef d'encouragements divers à l'agriculture . . . . .	o) 4,306 55	4,205 38	•	3,697 13
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Intérieur. . . . . fr.	10,120,465 27	18,781,983 67	15,164,841 07	3,567,172 34

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CREDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER	EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.		
18,575,505 45	46,864 08	»	332,056 04	»	»	
9,400 34	155 73	»	112 50	»	»	
4,987 86	»	»	12 14	»	»	
24,999 67	»	»	» 55	»	»	
1,500 »	»	»	»	»	»	
684 29	»	»	»	»	»	
6,731 65	»	»	102 40	»	»	
14,787 66	»	»	»	»	»	
31,299 58	775 »	»	5,525 42	»	»	
60,360 40	1,578 60	»	61 »	»	»	
5,697 13	598 25	»	11 17	»	»	
18,732,014 01	49,060 66	»	338,481 60	»	»	

1 à o) Les crédits formant les articles 149 à 153 ont été alloués par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 24 mai 1876, *Moniteur* des 26 et 27, n° 147-148.

## MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES/FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
		Reports de l'exercice 1872. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	2,029 40	2,000 "	"	2,000 "
		— 1874. — —	1,200 "	1,200 "	1,200 "	"
		<b>TOTAL des reports des exercices précédents. . . . .</b>	<b>3,229 40</b>	<b>3,200 "</b>	<b>1,200 "</b>	<b>2,000 "</b>
		<b>TOTAL du Budget de l'exercice 1875. . . . .</b>	<b>19,120,465 27</b>	<b>18,781,085 67</b>	<b>15,164,841 67</b>	<b>3,567,172 54</b>
		<b>TOTAUX. . . . . fr</b>	<b>19,125,694 67</b>	<b>18,785,183 67</b>	<b>15,166,041 67</b>	<b>3,569,172 54</b>

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,000 »	»	»	29 40	»	»	
1,200 »	»	»	»	»	»	
3,200 »	»	»	29 40	»	»	
18,752,014 01	40,060 66	»	538,481 60	»	»	
18,755,214 01	49,969 66	»	538,511 »	»	»	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé par l'article unique de la loi du 26 mars 1875, *Moniteur* du 27, n° 86, à la somme de . . . . . fr. 18,220,288 61

A AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires et extraordinaires . . . . . 897,876 16  
 2° Les crédits transférés des Budgets des exercices 1872 et 1874, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat . . . . . 3,220 40  
 3° Le crédit transféré du Budget pour 1874 au Budget de 1875. . . . . 2,500 50  
**TOTAL . . . . . fr. 19,123,604 67**

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob
		<b>REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).</b>				
		— <b>EXERCICE 1871.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1874 à l'exercice 1875, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — PONTS ET CHAUSSÉES.</b>				
	8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . . . . .	818 92	818 02	»	818 02
IV.		<b>Chemins de fer. — Postes et télégraphes.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — VOIES ET TRAVAUX.</b>				
	57	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	87 61	»	»	»
	58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux . . . . .	571 25	»	»	»
		<b>SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.</b>				
	65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	4,082 19	»	»	»
XI	104	Renouvellement extraordinaire des approvisionnements, matériaux, pièces de rechange, etc., du chemin de fer de l'État	59,240 59	»	»	»
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'ex 1871.</b>	<b>44,600 36</b>	<b>818 02</b>	<b>»</b>	<b>818 02</b>
		<b>EXERCICE 1872.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1874 à l'exercice 1875 a).</i>				
II.		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — PONTS ET CHAUSSÉES.</b>				
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes. . . . .	3,315 02	3,314 13	»	3,314 15
		<b>A REPORTER. . . fr. .</b>	<b>3,315 02</b>	<b>3,314 13</b>	<b>»</b>	<b>3,314 15</b>

## TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
818 02	- °	°	°	°	°	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 17 décembre 1875.
°	°	°	87 61	°	°	
°	°	°	571 25	°	°	
°	°	°	4,082 19	°	°	
°	°	°	30,240 39	°	°	
818 02	°	°	45,781 44	°	°	
5,514 15	°	°	° 80	°	°	
5,514 15	°	°	° 80	°	°	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, Jusqu'au 31 octob
		REPORT. . . . . fr.	5,315 02	5,514 13	»	5,514 15
		<b>REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b> (suite a).				
		<b>EXERCICE 1872 (suite).</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1874 à l'exercice 1875 (suite).</i>				
II (suite).		<b>Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).</b>				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		<b>Bassin de la Meuse.</b>				
	15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	0,840 51	0,846 51	»	0,846 51
		<i>Plantations.</i>				
	34	Plantations nouvelles . . . . .	441 50	441 50	»	441 50
IV.		<b>Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — VOIES ET TRAVAUX.</b>				
	55	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . .	11,485 94	1,145 58	»	1,145 58
		<b>SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.</b>				
	61	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	340 95	»	»	»
		<b>SECTION. 4. — POSTES.</b>				
	72	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie .	1,250 00	1,250 50	»	1,250 50
	72 <sup>bis</sup>	Construction d'un local destiné au service de la poste aux lettres et éventuellement à ceux du chemin de fer et des télégraphes, à Alost . . . . .	18,731 53	18,731 53	»	18,731 53
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'ex. 1872.</b>	<b>42,410 24</b>	<b>31,727 64</b>	»	<b>31,727 64</b>

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	
5,514 13	»	»	» 80	»		a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 17 décembre 1875.
6,846 31	»	»	»	»		
441 50	»	»	»	»		
1,445 58	»	»	9,564 79	975 57		
»	»	»	540 95	»	»	
1,250 59	»	»	» 40	»	»	
18,731 53	»	»	»	»	»	
31,727 64	»	»	9,707 03	975 57	»	

## MINISTÈRE DES TRAVAUX

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		<b>REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b> ( suite ) a).				
		<b>EXERCICE 1875.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1874 à l'exercice 1875</i>				
II.		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — PONTS ET CHAUSSÉES.</b>				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides . . . . .	1,850 35	•	•	•
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans le prix d'adjudication des baux d'entretien des routes. . . . .	5,700 45	2,755 30	•	2,755 30
		<b>SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.</b>				
	9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'Etat, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat et frais de conservation d'objets pour les fêtes et cérémonies publiques . . . . .	67 75	67 75	•	67 75
		<b>SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS</b>				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	34,250 09	30,605 04	26,500 •	4,105 04
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		<b>Bassin de la Meuse.</b>				
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	1,007 28	1,007 28	•	1,007 28
	15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	19,541 20	14,730 90	14,730 90	•
		<i>Plantations.</i>				
	33	Plantations nouvelles . . . . .	301 50	301 50	•	301 50
IV.		<b>Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes et Marine.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — VOIES ET TRAVAUX.</b>				
	55	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux . . . . .	3,586 88	•	•	•
		<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	<b>66,515 06</b>	<b>49,405 81</b>	<b>41,230 90</b>	<b>8,234 91</b>

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
						a) Ces reports ont été approuvés par la Cour des comptes le 17 décembre 1874.
.	°	°	1,850 55	°	°	
2,755 56	°	°	°	2,954 00	°	
67 75	°	°	°	°	°	
30,603 04	°	°	°	3,647 65	°	
1,007 28	°	°	°	°	°	
14,750 90	°	°	°	4,810 50	°	
301 50	°	°	°	°	°	
°	°	°	3,580 88	°	°	
49,465 81	°	°	6,437 21	11,412 04	°	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	60,515 06	40,405 81	41,250 90	8,254 01
		<b>REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b> (suite a). — EXERCICE 1875 (SUITE). <i>Report de l'exercice 1874 à l'exercice 1875 (suite).</i> <b>Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes — Marine (suite).</b> SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	60	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . . .	22 44	"	"	"
		SECTION 4. — POSTES.				
	72	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	2,078 59	2,025 07	"	2,025 07
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES.				
	75	Entretien. . . . .	401 93	491 95	"	491 95
X.		§ 5. — CHEMINS DE FER, ETC. — VOIES ET TRAVAUX.				
	100	Travaux d'entretien, etc. — Exercices 1865, 1864, 1867, 1871 et 1872. . . . .	1,844 17	"	"	"
		TRANSPORTS.				
	108	Redevances aux compagnies. — Exercices 1871 et 1872. . . . .	8,840 95	"	"	"
		TÉLÉGRAPHES.				
	110	Travaux d'entretien, etc. — Exercices 1871 et 1872. . . . .	451 88	451 88	"	451 88
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'ex. 1875.</b>	<b>80,645 02</b>	<b>53,053 59</b>	<b>41,250 90</b>	<b>11,802 09</b>
		<b>EXERCICE 1874.</b> <i>Reports de l'exercice 1874 à l'exercice 1875 b).</i> <b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</b> SECTION 1 <sup>re</sup> . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides. . . . .	35,124 22	20,787 15	1,845 62	22,228 10
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes. . . . .	8,921 58	6,955 93	"	6,955 93
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>44,045 80</b>	<b>50,741 08</b>	<b>1,845 62</b>	<b>29,182 03</b>

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DEPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	À annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité	
49,965 81	»	»	5,457 21	11,412 04	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 17 décembre 1874.
»	»	»	22 44	»	»	
2,623 97	»	»	54 62	»	»	
491 93	»	»	»	»	»	
»	»	»	1,844 17	»	»	
»	»	»	8,340 95	»	»	
451 88	»	»	»	»	»	
53,035 59	»	»	16,199 59	11,412 04	»	b) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes les 17 décembre 1873, 23 février et 11 avril 1876
24,073 72	5,713 43	»	»	5,537 07	»	
0,953 93	»	»	100 »	1,867 65	»	
51,027 65	5,713 45	»	100 »	7,204 72	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caenniers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	44,045 80	36,741 08	1,845 62	29,182 03
		<b>REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b> (suite) a).				
		EXERCICE 1874 (SUITE).				
		Reports de l'exercice 1874 à l'exercice 1875 (suite).				
		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).</b>				
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées et du Jardin Botanique, à Bruxelles, aux locaux de l'aile droite du Musée de peinture, aux hôtels des gouvernements provinciaux à Gand et à Mons, aux bâtiments occupés par les directions des contributions et de l'enregistrement, ainsi que par les archives provinciales de l'État à Mons, aux toitures et gouttières de divers bâtiments de l'État, etc. . . . .	14,957 44	14,957 44	"	14,957 44
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	148,169 96	148,160 06	10,522 16	157,647 80
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières.				
		Bassin de la Meuse.				
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	29,289 52	26,979 92	"	26,979 92
	14	Canal de Liège à Maestricht en embranchement vers la Meuse, à Visé. . . . .	4,800 "	4,800 "	"	4,800 "
	20	Sambre canalisée . . . . .	559 50	559 50	"	559 50
	21	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . .	3,457 06	3,217 85	"	3,217 85
		Bassin de l'Escaut.				
	22	Escaut . . . . .	13,161 24	1,186 70	"	1,186 70
	25	Canal de Mons à Condé. . . . .	501 90	501 90	"	501 90
	30	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France et le canal de Langelede. . .	984 50	984 50	"	984 50
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	39	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . .	36,697 "	35,757 74	"	35,757 74
		Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.				
	40	Port d'Ostende . . . . .	10,585 00	10,585 00	10,585 00	"
	41	Côtes . . . . .	15,740 50	15,740 50	7,050 50	8,690 "
		À REPORTER. . . . . fr.	322,017 41	300,150 06	30,002 27	264,454 56

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
51,027 65	5,713 43	°	100 °	7,204 72	°	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 17 décembre 1875, 25 février et 11 avril 1876.
14,057 44	°	°	°	°	°	
148,160 06	°	°	°	°	°	
26,070 92	°	°	1,118 74	1,190 86	°	
4,800 °	°	°	°	°	°	
559 50	°	°	°	°	°	
3,217 83	°	°	219 25	°	°	
1,186 70	°	°	°	11,074 54	°	
501 90	°	°	°	°	°	
984 50	°	°	°	°	°	
35,757 74	°	°	°	959 26	°	
10,585 99	°	°	°	°	°	
15,749 50	°	°	°	°	°	
204,436 65	5,713 43	°	1,457 97	21,329 38	°	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, Jusqu'au 31 octob
		REPORT. . . . . fr.	522,917 41	500,150 06	50,002 27	264,434 36
		<b>REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b> (suite a). —				
		<b>EXERCICE 1874 (suite).</b> <i>Report de l'exercice 1874 à l'exercice 1875 (suite).</i>				
IV.		<b>Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — VOIES ET TRAVAUX.</b>				
	57	Salaires des agents payés à la journée ou par mois . . . . .	4,150 30	4,150 30	»	4,150 30
	59	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux . . . . .	8,412 48	26 65	»	26 65
		<b>SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.</b>				
	61	Salaires des agents payés à la journée ou par mois . . . . .	221 15	221 15	»	221 15
	62	Primes d'économie et de régularité . . . . .	59,797 90	59,797 90	»	59,797 90
	63	Combustible et autres objets de consommation pour la trac- tion des convois . . . . .	940 80	940 80	»	940 80
	64	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	271,875 25	167,747 24	»	164,014 55
		<b>SECTION 3. — TRANSPORTS.</b>				
	66	Salaires des agents payés à la journée ou par mois . . . . .	276 70	276 70	»	276 70
	68	Frais d'exploitation . . . . .	52,016 44	358 02	»	358 02
		<b>SECTION 4. — POSTES.</b>				
	76	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	6,209 14	1,908 90	»	1,908 90
		<b>SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES.</b>				
	78	Salaires des agents payés à la journée ou par mois . . . . .	11 80	11 80	»	11 80
	79	Entretien . . . . .	122 »	»	»	»
		<b>SECTION 6. — MARINE.</b>				
	84	Traction et matériel . . . . .	6 »	6 »	»	6 »
		<b>SECTION 7. — SERVICES EN GÉNÉRAL.</b>				
	87	Matériel et fournitures de bureau . . . . .	155 37	140 »	»	140 »
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>728,010 02</b>	<b>555,735 70</b>	<b>50,002 27</b>	<b>496,287 09</b>

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET.  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 26 de la loi sur la comptabilité.			
294,456 65	5,715 43	"	1,437 07	21,329 58	"	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes les 17 décembre 1875, 25 février et 11 avril 1876.	
4,150 30	"	"	"	"	"		
26 65	"	"	6,982 01	1,403 82	"		
221 15	"	"	"	"	"		
59,707 90	"	"	"	"	"		
940 89	"	"	"	"	"		
104,014 53	3,732 91	"	81,375 92	22,752 09	"		
276 70	"	"	"	"	"		
558 02	"	"	7,558 42	45,000 "	"		
1,908 90	"	"	4,500 24	"	"		
11 80	"	"	"	"	"		
"	"	"	122 "	"	"		
6 "	"	"	"	"	"		
140 "	"	"	13 37	"	"		
526,289 46	9,446 34	"	101,789 93	90,485 20	"		

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876. jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	728,010 92	555,735 70	30,002 27	496,287 09
		<b>REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b> (suite a).				
		<b>EXERCICE 1874 (SUITE).</b>				
		<i>Report de l'exercice 1874 à l'exercice 1875 (suite).</i>				
X.		<b>Chemin de fer du Luxembourg.</b>				
	100	Voies et travaux . . . . .	9,341 75	8,985 81	"	8,985 81
	101	Traction et matériel . . . . .	42,246 48	7,001 70	"	7,001 70
	102	Transports . . . . .	27,859 55	25,359 55	"	25,359 55
	105	Services en général . . . . .	55 05	55 05	"	55 05
XI.		§ 1 <sup>er</sup> . — PONTS ET CHAUSSÉES. — ROUTES.				
	106	Plantations. — Exercice 1875 . . . . .	962 »	»	»	»
		<i>Travaux d'amélioration.</i>				
	109	Meuse. — Exercices 1870 et 1875 . . . . .	1,191 91	1,191 91	»	1,191 91
	111	Canal de Mons à Condé. — Exercice 1867 . . . . .	162 48	»	»	»
	115	Yser. — Exercices 1868, 1871, 1872 et 1875. . . . .	3,878 76	»	»	»
		<i>Côtes, ports, phares et fanaux.</i>				
	115	Travaux d'entretien. — Exercice 1875 . . . . .	4,506 14	4,505 52	»	4,505 52
		§ 5. — CHEMINS DE FER.				
		<i>Traction et matériel.</i>				
	125	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. — Exercices 1868, 1869 et 1872 . . . . .	162 04	162 04	»	162 04
		<i>Transports.</i>				
	127	Frais d'exploitation. — Exercices 1860, 1870, 1872 et 1875.	2,558 94	760 91	»	760 91
	128	Pertes et avaries. — Exercices 1865, 1870, 1871, 1872 et 1875. . . . .	418 18	418 18	»	418 18
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'ex. 1874.</b>	<b>820,016 14</b>	<b>583,955 53</b>	<b>50,002 27</b>	<b>544,506 72</b>

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
526,289 50	9,446 34	»	101,789 93	90,485 29	»	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes les 17 décembre 1875, 23 février et 11 avril 1876.
8,983 81	»	»	21 04	536 88	»	
7,001 70	»	»	»	35,244 78	»	
25,550 55	»	»	1,500 »	1,000 »	»	
35 65	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	962 »	»	
1,191 91	»	»	»	»	»	
»	»	»	162 48	»	»	
»	»	»	»	5,878 76	»	
4,505 52	»	»	» 62	»	»	
162 64	»	»	»	»	»	
760 91	»	»	1,578 05	»	»	
418 18	»	»	»	»	»	
574,508 09	9,446 34	»	105,052 10	131,907 71	»	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, Jusqu'au 31 octob.
		EXERCICE 1875 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires et employés . . . . .	1,450,006 15	1,450,000 91	1,350,142 26	113,858 65
	5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale. . . . .	a) 62,650 »	62,602 72	52,356 64	10,266 08
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service . . . . .	c) 145,060 »	156,188 11	127,096 04	9,092 07
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	110,000 »	110,000 »	96,471 46	13,495 54
	6	Honoraires des avocats du Département. . . . .	51,500 »	48,977 84	41,617 76	7,360 08
		»				
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 <sup>re</sup> . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides . . . . .	5,879,000 »	5,790,350 96	2,496,446 83	1,252,850 72
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . . . . .	41,000 »	29,666 47	5,539 80	24,109 63
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; établissement et entretien de squares; achat et frais de conservation d'objets pour les fêtes et cérémonies publiques.	350,000 »	348,743 04	233,390 46	115,352 58
	10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils. . . . .	280,000 »	249,661 42	70,995 23	178,666 19
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	1,744,500 »	1,577,675 07	609,990 03	967,458 71
		A REPORTER. . . . fr.	8,143,516 13	7,824,864 54	5,091,026 51	2,692,470 25

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER. OU A JUSTIFIER		EXÉCUTANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
1,450,000 01	"	"	5 22	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 2 de 1,332,065 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 62,370 francs par l'article unique de l'arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 183; 2° de fr. 55,371 13 c <sup>ts</sup> prélevés en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 89. — Ensemble fr. 1,450,006 13 c <sup>ts</sup> .
62,602 72	"	"	47 28	"	"	
156,188 11	"	"	8,871 89	"	"	
109,967 "	55 "	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 5 de 53,250 francs a été augmenté d'une somme de 9,400 francs par l'article 2 de la loi du 22 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 23, n° 85.
48,077 84	"	"	2,532 16	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 4 de 138,000 francs a été augmenté d'une somme de 7,060 francs par l'article unique de l'arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
5,749,277 55	41,075 41	"	"	88,640 04	"	
29,649 45	17 04	"	5,042 47	6,291 06	"	
548,743 04	"	"	506 96	950 "	"	
240,661 42	"	"	970 95	38,567 65	"	
1,577,428 74	244 33	"	105,265 64	65,561 29	"	
7,785,496 76	41,507 78	"	120,832 57	107,819 02	"	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	8,145,516 15	7,824,864 51	5,001,026 51	2,602,470 25
II (suite).		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).</b>				
		<b>SECTION 3. — SERVICES DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).</b>				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		<b>Bassin de la Meuse.</b>				
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	130,000 "	94,186 89	28,560 66	65,617 25
	13	Rivière et canal de l'Ourthe . . . . .	7,000 "	"	"	"
	14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé . . . . .	15,800 "	7,402 50	5,922 "	1,480 50
	15	— de Maestricht à Bois-le-Duc. . . . .	65,000 "	57,538 28	52,268 89	25,069 30
	16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . . a)	50,505 "	50,055 51	10,384 69	19,668 82
	17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo. . . . .	5,000 "	2,997 01	2,697 51	200 70
	18	— — vers Hasselt. . . . .	10,000 "	9,721 44	"	9,721 44
	19	— — vers Turnhout. . . . .	5,000 "	"	"	"
	20	Sambre canalisée. . . . .	28,000 "	25,976 65	10,500 "	13,476 65
	21	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . . . . . b)	21,825 84	15,208 65	"	15,208 65
		<b>Bassin de l'Escaut.</b>				
	22	Escaut . . . . .	128,400 "	84,568 55	52,242 51	52,526 02
	23	Canal de Mons à Condé. . . . .	44,000 "	7,996 06	"	7,996 06
	24	— de Pommerœul à Antoing . . . . .	25,500 "	4,711 48	"	4,711 48
	25	Lys. . . . .	2,700 "	2,609 41	2,059 55	659 88
	26	Canal de dérivation de la Lys . . . . . c)	5,004 74	5,004 74	2,166 32	928 42
	27	— de Roulers à la Lys . . . . .	4,000 "	3,989 95	1,190 22	2,799 75
	28	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand. . . . .	67,500 "	55,850 84	4,278 50	42,821 24
	29	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France et le canal de Langeled. . . . .	20,000 "	18,000 "	"	18,000 "
	30	— de Selzaete à la mer du Nord . . . . .	1,800 "	1,800 "	1,260 "	540 "
	31	Canaux le Moervaert et la Zuidlede . . . . .	500 "	444 "	510 80	155 20
	32	Rupel . . . . .	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "
	33	Dyle et Demer . . . . .	5,000 "	4,999 71	2,999 82	1,999 80
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>8,758,141 71</b>	<b>8,265,884 87</b>	<b>5,256,856 56</b>	<b>2,979,120 45</b>

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,783,496 76	41,567 78	»	120,852 57	107,819 02	•	
94,186 80	»	•	7,592 11	18,221 •	•	
»	»	»	7,000 »	•	•	
7,402 50	•	•	6,307 50	•	•	
57,358 28	»	»	2,884 72	4,777 »	»	
30,053 51	»	»	451 49	•	»	a) Le crédit primitif de l'article 16 de 34,000 francs a été augmenté d'une somme de 5,505 fr. par l'article 2 de la loi du 22 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 25, n° 85.
2,997 01	»	»	2 99	•	»	
9,721 44	»	•	278 56	•	»	
•	»	•	5,000 »	•	•	
25,976 63	»	•	•	4,025 57	•	
15,208 65	»	•	250 47	6,560 72	•	b) Le crédit primitif de l'article 21 de 20,900 francs a été augmenté d'une somme de fr. 925 84 c., par l'article 2 de la loi du 22 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 25, n° 85.
84,568 55	»	•	15,942 83	29,888 84	•	
7,996 96	»	»	56,005 04	•	•	
4,711 48	»	»	18,788 52	•	•	
2,609 41	»	•	• 59	•	•	
5,094 74	»	»	•	•	•	
5,989 95	»	»	10 05	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 26 de 2,400 francs a été augmenté d'une somme de fr. 694 74 c., par l'article 2 de la loi du 22 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 25, n° 85.
47,099 74	6,731 10	•	8,287 14	5,582 02	•	
18,000 »	•	•	•	2,000 •	•	
1,800 »	•	•	•	•	•	
444 »	•	•	56 »	•	•	
5,000 »	•	•	•	•	•	
4,000 71	•	•	• 20	•	•	
8,215,785 99	48,098 88	•	225,778 87	268,477 97	•	

## MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	8,758,141 71	8,265,884 87	5,236,866 56	2,979,129 45
II (suite).		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).</b>				
		<b>SECTION 3. — SERVICES DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).</b>				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>				
		<b>Bassin de l'Yser.</b>				
	34	Yser . . . . . a)	75,662 »	75,662 »	66,000 »	7,662 »
		<i>Plantations.</i>				
	35	Plantations nouvelles . . . . .	25,000 »	1,858 87	»	1,858 87
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	36	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exist- ants et de leurs dépendances . . . . .	35,000 »	22,857 06	17,318 14	5,518 92
		<b>SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.</b>				
	37	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . . .	684,500 »	515,455 95	101,711 17	415,724 78
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanoux.</i>				
	38	Port d'Ostende . . . . .	242,000 »	40,500 »	40,500 »	»
	39	Port de Nieuport. . . . .	20,000 »	14,250 »	»	14,250 »
	40	Côtes . . . . .	90,000 »	80,986 86	»	80,986 86
	41	Phares et fanaux. . . . .	6,700 »	2,501 02	2,501 02	»
	<b>SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.</b>					
42	Études de projets; frais de levée de plans, achats d'instru- ments; de cartes et de livres; matériel, impressions, etc ; frais d'adjudications . . . . .	35,000 »	54,875 54	27,581 39	7,285 95	
	<b>SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BÂTIMENTS CIVILS.</b>					
43	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement . . . . . b)	865,350 »	865,517 90	750,100 82	115,217 17	
44	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. . . . . c)	918,102 »	917,692 20	767,885 67	148,346 55	
	A REPORTER. . . . . fr.	11,751,455 71	10,851,782 16	7,010,454 77	3,771,960 51	

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1876.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		SÉCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,215,785 99	48,098 88	°	225,778 87	268,477 07	°	
73,602 °	°	°	°	°	°	a) Le crédit primitif de l'article 34 de 66,000 francs a été augmenté d'une somme de 7,662 francs, par l'article 2 de la loi du 22 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 28, n° 85.
1,858 87	°	°	15,435 17	7,725 96	°	
22,857 06	°	°	12,162 94	°	°	
515,435 95	°	°	78,594 40	90,869 65	°	
40,500 °	°	°	174,000 °	26,600 °	°	
14,250 °	°	°	625 °	5,125 °	°	
80,986 86	°	°	14 60	8,998 54	°	
2,501 02	°	°	672 65	5,526 55	°	
54,867 34	8 °	°	124 66	°	°	
865,517 99	°	°	52 01	°	°	b) Le crédit primitif de l'article 43 de 851,600 francs a été augmenté d'une somme de 11,780 francs, par l'article unique de l'arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 3, n° 185.
916,252 20	1,460 °	°	409 80	°	°	c) Le crédit primitif de l'article 44 de 880,291 francs a été augmenté d'une somme de 67,811 francs par l'article unique de l'arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
10,782,215 28	49,566 88	°	508,550 08	411,125 47	°	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	11,751,455 71	10,851,782 16	7,010,454 77	5,771,960 51
II (suite).		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).</b>				
		<b>SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BÂTIMENTS CIVILS (suite).</b>				
	45	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils . . . . .	a) 51,945 "	51,064 81	48,791 51	2,875 50
	46	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionne- ment; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .	12,000 "	11,097 80	8,572 80	2,575 "
III.		<b>Mines.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — PERSONNEL DU CONSEIL.</b>				
		47 Personnel du conseil des mines. — Traitements . . . . .	b) 41,110 "	35,459 96	29,109 96	4,550 "
		48 — — — Frais de route . . . . .	300 "	292 "	292 "	"
		49 — — — Matériel . . . . .	1,800 "	1,799 55	1,259 50	540 05
		<b>SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS.</b>				
		50 Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingé- nieurs . . . . .	c) 275,750 "	275,749 86	242,699 75	31,050 15
		51 Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .	10,000 "	7,455 "	5,605 50	1,847 50
		52 Confection de la carte générale des mines . . . . .	19,000 "	18,477 96	14,623 51	3,854 45
		<b>SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.</b>				
	53 Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux per- sonnes qui se distinguent par des actes de dévouement. . .	45,000 "	45,000 "	662 "	44,558 "	
	<b>SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.</b>					
	54 Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . . . .	7,000 "	6,819 64	4,687 "	2,132 64	
IV.		<b>Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — VOIES ET TRAVAUX.</b>				
	55 Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	d) 1,005,815 52	1,005,815 52	897,144 57	106,507 50	
		A REPORTER . . . . . fr.	15,217,176 03	12,286,512 06	8,265,702 05	3,971,629 28

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
10,782,215 28	49,566 88	"	508,550 08	411,125 47	"	
51,664 81	"	"	230 19	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 45 de 50,000 francs a été augmenté d'une somme de 1,945 francs, par l'article unique de l'arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
10,747 86	1,250 "	"	2 20	"	"	
35,450 06	"	"	7,650 04	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 47 de 40,810 francs a été augmenté d'une somme de 300 francs, par l'article unique de l'arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en vertu de l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
202 "	"	"	8 "	"	"	
1,709 55	"	"	" 45	"	"	
275,749 86	"	"	" 14	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 50 de 271,100 francs a été augmenté d'une somme de 2,650 francs par l'article unique de l'arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
7,455 "	"	"	2,547 "	"	"	
18,477 96	"	"	522 04	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
6,810 64	"	"	180 56	"	"	
1,003,652 07	163 25	"	"	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 55 de 941,540 fr. a été augmenté : 1° d'une somme de 40,050 francs par l'article unique de l'arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185 ; 2° de fr. 22,243 52 c <sup>s</sup> prélevés en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 89. — Ensemble fr. 1,003,815 52 c <sup>s</sup> .
12,235,351 03	50,980 13	"	519,740 50	411,125 47	"	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	15,217,176 05	12,286,512 06	8,265,702 65	5,971,620 28
IV (suite).		<b>Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine (suite).</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — VOIES ET TRAVAUX (suite).</b>				
	56	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	6,721,200 .	6,570,213 12	1,966,201 07	4,604,820 .
	57	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. . .	5,250,002 .	5,250,002 .	5,225,248 85	6,755 17
	58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux. . . . .	2,515,170 .	2,450,465 14	1,519,943 06	1,124,064 75
		<b>SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.</b>				
	59	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	a) 875,694 04	875,694 04	795,869 55	79,824 49
	60	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	10,955,170 .	10,671,777 08	4,668,401 22	6,005,555 56
	61	Primes d'économie et de régularité . . . . .	545,995 .	540,718 04	•	540,718 04
	62	Combustible et autres objets de consommation pour la trac- tion des convois . . . . .	7,551,550 .	6,988,452 84	5,578,152 40	1,407,541 12
	63	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . .	7,955,025 .	7,697,719 75	6,552,070 81	1,545,254 75
		<b>SECTION 3. — TRANSPORTS.</b>				
	64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. .	b) 6,550,097 55	6,550,096 86	5,264,620 38	1,284,864 77
	65	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	5,040,170 .	4,799,494 10	2,155,812 81	2,665,525 29
	66	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	220,000 .	219,401 60	19,877 64	115,647 92
	67	Frais d'exploitation. . . . .	c) 1,945,500 .	1,719,799 96	1,509,749 87	409,270 40
	68	Camionnage . . . . .	d) 1,522,000 .	1,522,000 .	555,515 06	768,684 94
	69	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . . . . .	e) 775,000 .	774,851 69	275,547 15	499,284 54
	70	Redevances aux compagnies . . . . .	f) 270,000 .	152,189 16	6,655 14	125,556 02
		<b>SECTION 4. — POSTES.</b>				
	71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	g) 1,954,054 50	1,954,054 50	1,817,069 92	156,964 58
	72	— — des facteurs et autres agents subalternes . . . . .	h) 2,649,655 .	2,645,640 60	2,477,000 51	172,640 09
	73	Transport des dépêches; indemnité à payer aux concession- naires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantiques, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de ré- gularité, de restitution de droits de pilotage étrangers, etc. (Crédit non limitatif). . . . .	587,000 .	568,505 97	250,756 41	557,567 56
		A REPORTER. . . . fr.	76,656,456 92	75,790,146 51	48,257,952 48	25,578,625 25

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
12,255,551 95	50,980 15	"	519,740 50	411,125 47	"	
6,571,021 07	8,192 05	"	141,986 88	"	"	
5,250,002 "	"	"	"	"	"	
2,444,907 79	5,557 55	"	57,718 97	6,985 89	"	a) Le crédit primitif de l'article 59 de 886,190 francs a été augmenté d'une somme de 59,170 francs par l'article unique de l'arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185. — Ensemble 905,300 francs — Ce crédit a été diminué de fr. 29,665 96 c., en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 89. — Il reste pour allocation fr. 875,694 04 c.
875,694 04	"	"	"	"	"	
10,671,754 78	42 50	"	285,592 92	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 64 de 6,076,567 francs a été augmenté 1° d'une somme de 445,482 francs, par l'article unique de l'arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2° de fr. 10,278 35 c. prélevés en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 89 — Ensemble fr. 6,550,097 35 c.
540,718 04	"	"	3,276 90	"	"	
6,985,495 52	2,059 52	"	565,097 18	"	"	
7,697,505 54	414 21	"	69,922 70	165,382 46	"	
6,520,485 15	611 71	"	" 49	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 67 de 1,875,000 francs a été augmenté d'une somme de 70,500 francs par l'article 2 de la loi du 22 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 25, n° 85.
4,799,558 10	156 "	"	240,675 00	"	"	
155,525 56	85,876 04	"	598 40	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 68 de 1,196,000 francs a été augmenté d'une somme de 126,000 francs par l'article 2 de ladite loi.
1,710,020 27	779 69	"	159,894 99	65,505 05	"	
1,522,000 "	"	"	"	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 69 de 475,000 francs a été augmenté d'une somme de 300,000 francs par l'article 2 de la susdite loi.
774,851 69	"	"	168 51	"	"	
132,189 16	"	"	9,203 64	128,607 20	"	f) Le crédit primitif de l'article 70 de 20,000 francs a été augmenté d'une somme de 250,000 francs par l'article 2 de la loi précitée.
1,954,034 50	"	"	"	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 71 de 1,879,140 francs a été augmenté d'une somme de 115,350 francs par l'article unique de l'arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; soit ensemble 1,994,500 francs. Il a été diminué de fr. 40,465 50 c., en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 89. — Reste fr. 1,954,034 50 c.
2,649,040 60	"	"	12 40	"	"	
568,505 97	"	"	18,427 46	268 57	"	h) Le crédit primitif de l'article 72 de 2,551,508 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 84,745 francs par arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2° de 15,400 francs par l'article 2 de la loi du 22 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 25, n° 85. — Ensemble 2,649,653 francs.
73,656,577 71	133,568 80	"	2,068,117 77	778,172 64	"	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. --- Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		Report. . . . . fr.	76,650,456 92	75,790,146 51	48,257,952 48	25,378,625 23
IV (suite).		<b>Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine (suite).</b>				
		<b>SECTION 4. — POSTES (suite).</b>				
	74	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif.) . . . . .	10,000 "	2,403 71	556 41	1,847 50
	75	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	655,000 "	593,802 06	558,093 53	55,708 75
		<b>SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES.</b>				
	76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,558,124 17 a)	1,558,124 17	1,546,297 74	191,826 45
	77	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	709,400 "	649,586 98	566,075 42	285,500 06
	78	Entretien . . . . .	263,500 "	222,455 81	172,805 58	49,628 45
		<b>SECTION 6. — MARINE.</b>				
	79	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	b) 761,446 02	761,446 02	519,865 75	241,582 27
	80	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés . . . . .	161,200 "	149,892 79	16,816 48	155,076 31
	81	Remises (Crédit non limitatif). . . . .	900,000 "	1,041,923 18	99,690 25	942,257 95
	82	Subsides . . . . .	49,945 "	46,649 89	20,545 40	26,104 49
	83	Traction et matériel. . . . .	1,288,804 " c)	1,248,957 03	950,008 65	298,845 40
		<b>SECTION 7. — SERVICES EN GÉNÉRAL.</b>				
	84	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	d) 260,504 47	260,504 47	257,427 26	22,877 21
	85	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	142,740 "	154,947 11	85,505 95	51,445 18
	86	Matériel et fournitures de bureau. . . . .	678,240 "	617,550 53	517,509 92	99,952 41
	87	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration . . . . .	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
88	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position mal- heureuse. . . . .	28,000 "	9,097 "	4,012 "	5,085 "	
89	Conférence des chemins de fer belges et frais des conférences internationales . . . . .	5,000 "	2,149 "	1,279 "	870 "	
	(Les crédits portés aux articles 2, 55, 59, 64, 71, 76, 79 et 84 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)					
	<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>	<b>84,108,140 58</b>	<b>81,088,999 06</b>	<b>55,152,295 58</b>	<b>27,785,008 58</b>	

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES. A annuler définitivement.		
75,636,577 71	153,568 80	"	2,068,117 77	778,172 64	"	
2,403 71	"	"	7,596 29	"	"	
593,802 06	"	"	54,895 99	6,501 05	"	
1,558,124 17	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 76 de 1,487,345 francs a été augmenté d'une somme de 82,913 francs, par arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185. — Ensemble 1,570,258 francs. — Ce crédit a aussi été diminué de fr. 32,105 83 c., en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 89. — Il reste pour allocation fr. 1,538,124 17 c.
649,575 48	15 50	"	60,015 02	"	"	
222,455 81	"	"	45,066 19	"	"	
761,446 02	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 79 de 735,819 fr. a été augmenté 1° d'une somme de 24,902 fr., par arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2° de fr. 725 02 c., prélevés en vertu de la note qui figure à la suite de l'art. 89. — Ensemble fr. 761,446 02 c.
149,892 79	"	"	11,507 21	"	"	
1,041,928 18	"	"	"	"	141,928 18	
46,649 89	"	"	3,205 11	"	"	
1,248,852 05	105 "	"	4,886 99	34,959 98	"	c) Le crédit primitif de l'article 83 de 1,250,804 francs a été augmenté d'une somme de 38,000 francs, par l'article 2 de la loi du 22 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 25, n° 85.
260,504 47	"	"	"	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 84 de 240,347 francs a été augmenté 1° d'une somme de 6,540 francs, par arrêté royal du 10 septembre 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2° de fr. 45,417 47 c., transférés en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 89. — Ensemble fr. 260,504 47 c.
154,947 11	"	"	7,792 89	"	"	
617,522 53	8 "	"	55,821 92	5,087 75	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
9,097 "	"	"	18,903 "	"	"	
2,140 "	"	"	851 "	"	"	
80,935,505 76	153,605 30	"	2,556,547 58	824,522 52	141,928 18	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	84,108,140 58	81,088,990 06	53,152,205 58	27,785,008 58
V.		<b>Commissions.</b>				
		SECTION 1 <sup>re</sup> . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	90	Frais de route et de séjour. . . . .	1,000 "	495 10	"	403 10
	91	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,000 "	572 05	572 05	"
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	92	Frais de route et de séjour. . . . . a)	254 "	254 "	92 "	142 "
	95	Publication du recueil, frais de bureau, etc. . . . .	4,000 "	4,060 "	975 "	5,085 "
VI.	94	Tratements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .	74,000 "	63,490 35	61,369 63	1,920 72
VII.	95	Pensions; premier terme . . . . .	10,000 "	12,173 57	9,825 72	2,547 85
VIII.	96	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs fa- milles, qui ne peuvent être pensionnés. . . . .	25,500 "	25,500 "	21,280 "	4,220 "
IX.	97	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	18,000 "	12,511 18	5,986 88	6,473 30
X.		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1874 et antérieurs) b).				
		§ 1 <sup>er</sup> . — ADMINISTRATION CENTRALE.				
	98	Frais de route et de séjour. — Exercice 1874 . . . . .	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "
		§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
		Routes.				
	99	Travaux d'entretien . . . . .				
		{ Exercice 1872. . fr. 64 70	367 60	365 60	"	365 60
		{ — 1873. . . . 126 10				
		{ — 1874. . . . 176 80				
	100	Plantations le long des routes. — Exercice 1872 . . . . .	260 "	260 "	"	260 "
		A REPORTER. . . . . fr.	84,253,402 18	81,210,056 01	53,252,390 06	27,805,013 05

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES exécutés LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
80,955,505 70	155,695 50	»	2,556,547 58	824,522 52	141,928 18	
493 10	»	»	506 90	»	»	
372 05	»	»	627 05	»	»	
254 »	»	»	»	»	»	
4,660 »	»	»	250 »	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 92 de 100 francs a été augmenté d'une somme de 154 francs par l'article 2 de la loi du 22 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 25, n° 85.
65,490 35	»	»	10,509 65	»	»	
12,175 57	»	»	6,826 45	»	»	
25,500 »	»	»	»	»	»	
12,460 18	51 »	»	5,488 82	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	b) Les crédits se composant des articles 98 à 100 ont été accordés par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 22 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 25, n° 85.
363 60	»	»	4 »	»	»	
260 »	»	»	»	»	»	
81,050,510 61	155,746 50	»	2,560,751 15	824,522 52	141,928 18	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	84,255,402 18	81,210,056 91	55,252,596 66	27,805,915 95
X (suite).		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1874 et antérieurs) (suite) a).				
		§ 2 — PONTS ET CHAUSSÉES (suite).				
		Canaux et rivières.				
	101	Travaux d'entretien. { Exercice 1871 . . . fr. 198 50 — 1872 . . . 65 12 — 1875 . . . 5,147 69 — 1874 . . . 45,127 66	50,538 97	17,115 06	"	17,115 06
		Travaux d'amélioration.				
	102	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc. { Exercice 1872 . . . 1,862 74 — 1875 . . . 196 02	2,058 76	2,059 15	"	2,059 15
	103	Canal de Charleroi à Bruxelles. — Exercice 1874 . . . .	412 61	"	"	"
	104	Yser. — Exercice 1872 . . . . .	180 70	180 70	"	180 70
		Ports et côtes.				
	105	Travaux d'entretien. — Exercice 1875 . . . . .	4,692 80	4,692 80	"	4,692 80
		Frais d'études et d'adjudications.				
	106	Frais d'annonces d'ad- { Exercice 1875 . . . fr. 26 judications . . . { — 1874 . . . 16 20	42 20	42 20	"	42 20
		§ 3. — CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE.				
		Voies et travaux.				
	107	Salaires. — Exercice 1874 . . . . .	35 85	35 85	"	35 85
		Traction et matériel.				
	108	Salaires. — Exercice 1871 . . . . .	40 "	40 "	"	40 "
	109	Primes d'économie et { Exercice 1875 . . . fr. 9 19 de régularité . . { — 1874 . . . 46 79	55 98	55 98	"	55 98
	110	Combustible pour la { Exercice 1871 . . . fr. 352 86 traction des convois. { — 1872 . . . 67 07 — 1874 . . . 600 "	999 93	999 93	"	600 "
		A REPORTER . . . . fr.	84,312,459 98	81,235,258 58	55,252,596 66	27,828,715 60

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
81,050,310 01	153,746 30	»	2,560,751 13	824,522 32	141,928 18	
						a) Les crédits se composant des articles 101 à 110 ont été accordés par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 22 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 25, n° 85.
17,115 06	»	»	4,520 00	28,003 22	»	
2,059 15	»	»	»	19 01	»	
»	»	»	412 61	»	»	
180 70	»	»	»	»	»	
4,692 80	»	»	»	»	»	
42 20	»	»	»	»	»	
35 85	»	»	»	»	»	
40 »	»	»	»	»	»	
55 98	»	»	»	»	»	
600 »	399 93	»	»	»	»	
81,081,112 35	154,140 23	»	2,565,684 43	853,445 15	141,928 18	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	84,512,450 08	81,255,258 58	53,252,306 66	27,828,715 69
X (suite).		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1874 et antérieurs) (suite) a).				
		§ 5. — CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE (suite).				
		<i>Traction et matériel (suite).</i>				
	111	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . . { Exercice 1875 . . . fr. 15,156 75 — 1874 . . . . . 22 32 }	15,159 05	15,158 05	"	15,158 05
		<i>Transports.</i>				
	112	Frais d'exploitation. — Exercice 1870 . . . . .	326 24	326 24	"	326 24
	113	Camionnage. — Exercice 1874. . . . .	976 40	976 40	"	976 40
	114	Pertes et avaries . . . . { Exercice 1870 . . . fr. 168 99 — 1871 . . . . . 419 70 — 1872 . . . . . 375 86 — 1873 . . . . . 4,709 10 — 1874 . . . . . 16,000 "	21,671 65	21,654 07	"	21,654 07
		<i>Postes.</i>				
	115	Transport des dépêches. — Exercice 1874 . . . . .	182 50	182 50	"	182 50
	116	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. { Exercice 1870 . . . fr. 75 " — 1871 . . . . . 565 78 — 1872 . . . . . 150 " — 1873 . . . . . 522 64 — 1874 . . . . . 605 07 }	1,516 49	1,516 49	"	1,516 49
		<i>Services en général.</i>				
	117	Matériel et fournitures de bureau . . . . { Exercice 1875 . . . fr. 45 " — 1874 . . . . . 570 88 }	415 88	128 50	"	128 50
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Travaux publics . . . . .	84,552,708 19	81,275,200 83	53,252,306 66	27,868,657 94

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
81,081,112 55	154,146 25	•	2,565,684 45	855,445 15	141,928 18	a) Les crédits se composant des articles 111 à 117 ont été accordés par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 22 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 25, n° 85.
15,158 05	•	•	1 •	•	•	
526 24	•	•	•	•	•	
976 40	•	•	•	•	•	
21,054 07	•	•	17 58	•	•	
182 50	•	•	•	•	•	
1,516 49	•	•	•	•	•	
128 50	•	•	•	287 38	•	
81,121,054 60	154,146 25	•	2,565,705 01	855,732 53	141,928 18	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, Jusqu'au 31 octob.
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
		Reports de l'exercice 1871. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	44,600 56	818 02	"	818 02
		— 1872. —	42,410 24	31,727 64	"	31,727 64
		— 1875. —	80,645 02	55,053 50	41,250 00	11,802 60
		— 1874. —	820,915 14	585,055 33	50,002 27	544,506 72
		Total des reports des exercices précédents . . . . .	988,570 76	660,535 48	71,255 17	588,855 07
		Total du Budget de l'exercice 1875. . . . .	84,352,708 10	81,275,200 85	55,252,506 66	27,868,657 04
		TOTAUX. . . . . fr.	85,341,278 05	81,944,736 31	55,525,029 83	28,457,515 91

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
	818 92	»	»	43,781 44	»	»
	51,727 64	»	»	9,707 03	975 57	»
	55,033 50	»	»	10,199 39	11,412 04	»
	574,508 99	9,446 34	»	105,052 10	131,907 71	»
	660,989 14	9,446 34	»	174,739 96	144,295 52	»
	81,121,054 00	154,146 25	»	2,565,703 01	833,732 53	141,928 18
	81,781,143 74	165,592 57	»	2,540,442 97	998,027 85	141,928 18

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé par l'article unique de la loi du  
7 juin 1875, *Moniteur* du 12, n° 163, à la somme de . . . . . fr. 82,438,553

A AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires et extraordinaires . . . . . 1,914,155 19  
2° Les crédits transférés des Budgets des exercices 1871, 1872, 1873 et 1874,  
en vertu de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de  
l'État . . . . . 988,570 76

TOTAL. . . . . fr. 85,341,278 95

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS a).</b>				
		<b>EXERCICE 1872.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1874 à l'exercice 1875, confor- mément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
IV.		<b>Solde des troupes.</b>				
	12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	5,052 60	4,215 48	3,506 32	617 16
		<b>EXERCICE 1875.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1874 à l'exercice 1875.</i>				
I.		<b>Administration centrale.</b>				
	5	Dépôt de la guerre . . . . .	10,030 »	10,050 »	»	7,280 »
VI		<b>Établissements et matériel de l'artillerie.</b>				
	20	Matériel de l'artillerie . . . . .	40,004 54	45,796 55	42,500 »	5,296 55
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1875 . . . . .</b>	<b>59,054 54</b>	<b>55,826 55</b>	<b>42,500 »</b>	<b>10,576 55</b>
		<b>EXERCICE 1874.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1874 à l'exercice 1875</i>				
IV.		<b>Solde des troupes.</b>				
	12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	35,122 11	30,570 19	11,904 88	18,152 66
	15	Traitement et solde de la cavalerie . . . . .	18,206 54	17,043 59	6,247 72	11,395 87
	14	Traitement et solde de l'artillerie . . . . .	21,801 47	20,288 58	8,775 06	11,512 42
	15	Traitement et solde du génie . . . . .	1,516 99	1,505 57	457 02	1,065 45
	16	Traitement et solde du bataillon d'administration . . . . .	1,626 »	1,595 48	1,595 48	»
VI.		<b>Établissements et matériel de l'artillerie.</b>				
	20	Matériel de l'artillerie . . . . .	1,350,859 54	617,515 58	150,441 40	545,174 75
		<b>A RAPPORTER . . . fr.</b>	<b>1,455,152 25</b>	<b>688,014 30</b>	<b>185,401 56</b>	<b>585,281 13</b>

## LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
4,213 48	°	°	850 12	°	°	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour. des comptes le 12 novembre 1875.
7,280 °	2,750 °	°	°	°	°	
45,706 55	°	°	3,207 00	°	°	
55,076 55	2,750 °	°	3,207 00	°	°	
50,057 54	532 65	°	4,531 02	°	°	
17,645 50	°	°	562 75	°	°	
20,288 58	°	°	1,515 09	°	°	
1,505 37	°	°	15 62	°	°	
1,595 48	°	°	52 52	°	°	
499,616 15	117,699 25	°	°	739,543 06	°	
570,682 40	188,251 00	°	6,075 00	739,543 06	°	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	1,455,132 25	688,014 59	185,401 56	385,281 15
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).</b>				
		EXERCICE 1874 (SUITE).				
		<i>Reports de l'exercice 1874 à l'exercice 1875 (suite).</i>				
VII.		<b>Matériel du génie.</b>				
	21	Matériel du génie . . . . .	15,435 70	15,001 95	7,786 80	7,215 15
VIII.		<b>Pain, viande, fourrages et autres allocations.</b>				
	24	Casernement des hommes . . . . .	1,800 »	»	»	»
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . .	213 75	200 48	200 48	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1874 . . . . . fr.	1,452,581 70	704,125 82	193,397 64	302,400 28
		EXERCICE 1875 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		<b>Administration centrale.</b>				
	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils . . . . .	159,810 »	159,809 13	159,809 13	»
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	16,000 »	15,076 13	12,720 23	3,255 88
	4	Matériel . . . . . b)	59,400 »	59,400 »	47,820 63	11,579 53
	5	Dépôt de la guerre . . . . .	190,000 »	190,000 »	175,228 80	16,771 20
II.		<b>États-majors.</b>				
	6	Traitement de l'état-major général . . . . . c)	375,500 »	375,472 70	214,554 35	658,838 44
	7	— — des provinces et des places . d)	501,600 »	501,580 43	74,704 98	226,875 45
	8	— du service de l'intendance . . . . . e)	255,000 »	254,710 13	63,680 90	101,020 23
		A REPORTER. . . . . fr.	1,876,310 »	1,875,048 61	767,400 06	1,108,340 55

## LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
570,682 49	188,251 90	"	6,675 90	759,545 96	"	n) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 12 novembre 1875.
15,001 95	"	"	435 75	"	"	
"	"	"	"	1,800 "	"	
209 48	"	"	4 27	"	"	
585,895 92	118,251 90	"	711 92	741,545 90	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 4 de 50,000 fr. a été augmenté d'une somme de 9,400 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 27 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 89.
159,809 13	"	"	" 87	"	"	
15,976 15	"	"	25 87	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 6 de 863,500 fr. a été augmenté d'une somme de 10,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 27 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 89.
59,400 "	"	"	"	"	"	
190,000 "	"	"	"	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 7 de 295,500 fr. a été augmenté 1° d'une somme de 6,100 fr., par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2° de 2,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 27 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 89; 3° de 200 francs, prélevés en conséquence de l'article 2 de la loi budgétaire. — Ensemble 501,600 francs.
875,572 79	100 "	"	27 21	"	"	
501,580 43	"	"	19 57	"	"	
254,710 15	"	"	289 87	"	"	
1,875,848 61	100 "	"	561 39	"	"	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	1,870,510	1,875,048 61	767,490 06	1,108,549 55
III.		<b>Service de santé des hôpitaux.</b>				
	9	Traitements des officiers de santé. . . . . a)	285,500	282,741 45	70,170 61	212,570 84
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. . . . . b)	575,500	575,035 79	206,990 72	568,045 07
	11	Service pharmaceutique. . . . . c)	147,500	147,497 97	127,461 67	20,056 50
IV.		<b>Solde des troupes.</b>				
	12	Traitement et solde de l'infanterie. . . . . d)	13,007,500	12,975,608 81	3,409,648 27	9,562,452 54
	15	— — de la cavalerie . . . . . e)	5,564,021 50	5,503,255 51	957,800 57	2,565,435 14
	14	— — de l'artillerie . . . . . f)	4,915,400	4,875,596 51	1,558,623 97	3,514,718 99
	15	— — du génie . . . . . g)	1,097,700	1,095,671 41	264,169 00	851,501 51
	16	— — du bataillon d'administration. . . . . h) (Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)	641,700	641,255 59	189,788 82	451,466 77
V.		<b>Académie militaire.</b>				
	17	Personnel de l'école de guerre et de l'école militaire . . . . . i)	228,600	228,515	71,100	157,415
	18	Dépenses d'administration . . . . .	48,505	48,295 27	27,522 28	20,772 99
VI.		<b>Etablissements et matériel de l'artillerie.</b>				
	19	Traitement du personnel des établissements . . . . . k)	66,575	66,375	16,550	49,825
	20	Matériel de l'artillerie . . . . . l)	1,506,180	1,501,156 50	755,164 95	755,171 92
VII.		<b>Matériel du génie.</b>				
	21	Matériel du génie . . . . .	1,550,000	1,487,522 45	1,014,359 68	472,612 77
		A REPORTER. . . . . fr.	20,488,591 50	20,502,251 87	9,214,850 28	20,068,550 59

## LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,875,848 61	100 "	"	561 59	"	"	
282,741 45	"	"	755 55	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 9 de 288,000 fr. a été augmenté d'une somme de 2,500 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185. — Ensemble 290,500 fr. — Ce crédit a été diminué de 7,000 francs, en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget. — Il reste pour allocation 283,500 francs.
575,055 79	"	"	464 21	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 10 de 582,500 fr. a été diminué d'une somme de 7,000 francs, en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget. — Il reste 575,500 francs.
147,497 97	"	"	2 05	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 11 de 127,500 fr. a été augmenté d'une somme de 20,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 27 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 89.
12,972,080 81	5,528 "	"	8,829 49	22,861 70	"	d) Le crédit primitif de l'article 12 de 12,927,500 francs a été augmenté d'une somme de 215,000 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185. — Ensemble 13,142,500 francs. — Il a été diminué d'une somme de 155,000 francs. — Reste 13,007,500 francs.
5,505,255 51	"	"	54,446 51	6,541 48	"	e) Le crédit primitif de l'article 15 de 5,647,621 francs 50 c <sup>s</sup> a été augmenté d'une somme de 46,500 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185. — Ensemble fr. 5,694,021 50 c <sup>s</sup> . — Ce crédit a été diminué de 150,000 francs, en conséquence de l'article 4 de la loi budgétaire. — Il reste pour allocation fr. 5,564,021 50 c <sup>s</sup> .
4,875,542 96	55 55	"	28,216 19	13,787 50	"	f) Le crédit primitif de l'article 14 de 5,032,000 francs a été augmenté d'une somme de 105,400 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185. — Ensemble 5,135,400 francs. — Il a été diminué de 220,000 francs, en conséquence de l'article 4 de la loi du Budget. — Il reste 4,915,400 francs.
1,095,671 41	"	"	2,028 59	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 15 de 1,166,500 francs a été augmenté d'une somme de 22,460 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185. — Ensemble 1,188,700 francs. — Et diminué de 91,000 fr., en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget. — Reste 1,097,700 francs.
641,255 59	"	"	444 41	"	"	h) Le crédit primitif de l'article 16 de 652,000 francs a été augmenté d'une somme de 22,700 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185. — Ensemble 654,700 francs. — Ce crédit a été diminué de 15,000 francs, en conséquence de l'article 2 de la loi budgétaire. — Il reste 641,700 francs.
228,515 "	"	"	87 "	"	"	i) Le crédit primitif de l'article 17 de 229,400 francs a été augmenté d'une somme de 2,500 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185. — Ensemble 231,600 francs. — Il a été diminué de 5,000 francs, en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget. — Reste 228,600 francs.
48,295 27	"	"	9 75	"	"	k) Le crédit primitif de l'article 19 de 62,400 fr. a été augmenté d'une somme de 4,275 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185. — Ensemble 66,575 fr.
66,575 "	"	"	"	"	"	l) Le crédit primitif de l'article 20 de 4,016,180 francs a été augmenté d'une somme de 490,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 27 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 89.
1,486,556 85	14,799 65	"	95 50	4,950 "	"	
1,486,972 45	550 "	"	75 70	42,405 85	"	
29,285,200 67	19,051 20	"	"	95,815 50	90,544 55	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	29,488,391 50	29,502,251 87	9,214,850 28	20,068,350 59
VIII.		<b>Pain, viande, fourrages et autres allocations.</b>				
	22	Pain et viande . . . . . a)	5,447,000 "	5,441,697 46	2,480,155 29	2,061,562 17
	23	Fourrages en nature. . . . . b)	5,168,150 50	5,167,955 29	1,006,819 80	3,561,115 49
	24	Casernement des hommes . . . . . c)	670,000 "	675,100 08	400,556 58	274,633 70
	25	Renouvellement de la buffleterie et du barnachement. . d)	290,000 "	256,266 67	7,504 62	248,955 89
	26	Frais de route et de séjour des officiers . . . . .	100,000 "	98,551 77	11,041 29	87,508 85
	27	Transports généraux . . . . . e)	68,000 "	65,615 11	36,853 01	28,209 20
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde, etc. . . . . f)	114,000 "	113,916 16	77,507 40	56,408 76
	29	Remonte . . . . . g)	972,790 "	971,400 16	717,465 16	254,025 "
IX.		<b>Traitements divers, et honoraires.</b>				
	50	Traitements divers, et honoraires. . . . . h)	145,625 "	145,622 52	37,323 17	108,299 15
	51	Frais de représentation. . . . . i)	18,000 "	17,892 04	1,500 "	16,592 04
X.		<b>Pensions et secours.</b>				
	52	Pensions et secours . . . . . j)	101,500 "	100,948 95	42,090 78	58,468 42
XI.		<b>Dépenses imprévues.</b>				
	53	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . . k)	13,205 "	12,842 76	12,171 08	671 68
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Guerre . . . . . fr.	42,602,700 "	42,370,198 62	14,645,610 16	27,704,898 74

## LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

## Paiements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité		
20,285,200 67	10,051 20	•	95,815 50	90,544 55	•	
5,441,697 46	•	•	5,502 54	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 22 de 4,872,000 francs a été augmenté d'une somme de 630,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 27 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 89. — Ensemble 5,502,000 francs — Ce crédit a été diminué de 55,000 francs, en conséquence de l'article 2 de la loi budgétaire. — Il reste 5,447,000 fr.
5,167,935 29	•	•	105 21	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 23 de 3,535,750 francs 50 c <sup>t</sup> a été augmenté : 1 <sup>o</sup> d'une somme de 1,103,600 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 27 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 89; 2 <sup>o</sup> de 528,800 francs, transférés en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget. — Ensemble fr 5,168,150 50 c <sup>t</sup> .
675,190 08	•	•	9 92	800 •	•	c) Le crédit primitif de l'article 24 de 683,000 francs a été diminué d'une somme de 7,000 francs, en conséquence de l'article 2 de la loi budgétaire. — Il reste 676,000 francs.
250,258 51	8 16	•	216 63	55,516 70	•	d) Le crédit primitif de l'article 25 de 100,000 francs a été augmenté d'une somme de 190,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 27 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 89.
98,550 14	1 65	•	1,448 23	•	•	e) Le crédit primitif de l'article 27 de 65,000 fr. a été augmenté d'une somme de 3,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 27 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 89.
65,065 11	550 •	•	2,586 89	•	•	f) Le crédit primitif de l'article 28 de 118,000 francs a été diminué d'une somme de 4,000 francs, en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget.
113,916 16	•	•	85 84	•	•	g) Le crédit primitif de l'article 29 de 812,790 francs a été augmenté d'une somme de 160,000 francs, en conséquence de l'article 4 de la loi du Budget. — Ensemble 972,790 francs.
971,490 10	•	•	1,209 84	•	•	h) Le crédit primitif de l'article 30 de 140,000 francs a été augmenté : 1 <sup>o</sup> d'une somme de 625 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 3 du même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 183; 2 <sup>o</sup> de 5,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 27 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 89. — Ensemble 145,625 francs.
145,622 32	•	•	2 68	•	•	i) Le crédit primitif de l'article 31 de 30,000 francs a été diminué d'une somme de 12,000 francs, en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget. — Il reste pour allocation à cet article 18,000 francs.
17,892 04	•	•	107 96	•	•	j) Le crédit primitif de l'article 32 de 103,500 francs a été diminué d'une somme de 2,000 francs, en conséquence de l'article 2 de la loi budgétaire. — Reste 101,500 francs.
100,550 20	389 73	•	551 07	•	•	k) Le crédit primitif de l'article 33 de 15,263 fr. a été diminué d'une somme de 2,000 francs, en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget. — Il reste 13,263 francs.
12,842 76	•	•	420 24	•	•	
42,350,217 00	10,980 72	•	107,840 35	124,601 03	•	

## MINISTÈRE DE

*Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —*

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876. jusqu'au 31 octob.
		<b>RÉCAPITULATION.</b>				
		Transferts de l'exerc. 1872. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	5,052 60	4,213 48	3,506 32	617 16
		— 1873. — —	59,034 54	55,826 55	42,300 *	10,576 55
		— 1874. — —	1,452,581 70	704,125 82	193,307 04	392,406 28
		Total des transferts des exercices précédents . . . . .	1,516,668 84	764,165 85	230,493 06	403,689 90
		Total du Budget de l'exercice 1875 . . . . .	42,602,700 *	42,370,198 62	14,645,610 16	27,704,508 74
		<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	44,119,368 84	43,134,364 47	14,885,113 12	28,108,288 73

## LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUEÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
4,215 48	"	"	859 12	"	"	
53,076 55	2,750 "	"	3,207 99	"	"	
585,805 92	118,251 90	"	7,111 92	741,545 96	"	
643,185 95	120,981 90	"	11,159 03	741,545 96	"	
42,350,217 90	19,980 72	"	107,840 35	124,661 05	"	
42,993,401 85	140,962 62	"	118,999 38	866,004 99	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 26 décembre 1874,  
*Moniteur* du 29, n° 565, à la somme de . . . . . fr. 39,713,700 .  
A AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires et extraordinaires . . . . . 2,889,000 .  
2° Les parties de crédits transférées des Budgets des exercices 1872, 1873  
et 1874, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État; . . . . . 1,516,668 84  
TOTAL . . . . fr. 44,119,368 84

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octobre
		<b>Gendarmerie.</b>				
Unique	Unique	Tratement et solde de la gendarmerie — Dépenses diverses. . . . . a)	2,952,200	2,951,938 64	2,176,520 01	755,609 63

## GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	
2,951,958 64	*	*	261 56	*	*	n) Le Budget du corps de la gendarmerie, fixé par son article unique à la somme de 2,747,700 francs, a été augmenté : 1° de 3,800 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2° de 181,000 francs destinés à couvrir l'insuffisance du crédit alloué à ce Budget. (Article 1 <sup>er</sup> de la loi du 27 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 29; n° 89). — Soit ensemble 2,952,200 francs.

Le Budget du corps de la gendarmerie a été fixé par l'article unique de la loi du 24 mars 1875,

*Moniteur* du 28, n° 87, à la somme de . . . . . fr. 2,747,700 »

A AJOUTER : Les crédits supplémentaires et extraordinaires . . . . . fr. 184,500 »

TOTAL . . . . . fr. 2,952,200 »

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.	
		EXERCICE 1875 (COMPTE DÉFINITIF).					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.					
I.		Administration centrale.					
	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"	
	2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité . . . . .	a) 727,570 "	717,857 82	717,284 82	555 "	
	3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	75,000 "	67,017 64	48,115 66	18,001 98	
	4	Frais de tournées . . . . .	7,000 "	2,250 75	1,227 50	1,025 45	
	5	Matériel . . . . .	135,000 "	135,114 47	102,217 99	50,806 48	
	6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. . . . .	4,200 "	4,200 "	4,200 "	"	
	7	Service de la Monnaie . . . . .	16,100 "	14,481 01	8,504 14	5,977 77	
	8	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre . . . . .	150,000 "	124,050 06	100,464 35	25,565 71	
	9	Magasin général des papiers . . . . .	186,000 "	185,605 82	157,885 14	47,810 68	
	10	Documents statistiques . . . . .	18,000 "	17,005 90	16,500 60	1,405 50	
II.		Administration de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.					
	11	Traitements des directeurs et agents du Trésor . . . . .	157,500 "	157,440 57	150,107 51	7,335 26	
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents . . . . .	41,500 "	41,408 52	41,008 52	400 "	
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises.					
	13	Surveillance générale. — Traitements . . . . .	b) 549,500 "	540,002 94	166,972 44	174,020 50	
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . . . .	c) 654,500 "	626,257 52	295,528 68	352,028 84	
	15	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes . . . . .	d) 1,065,000 "	1,050,600 16	895,195 14	1,057,495 02
	16		Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif). . . . .	2,026,700 "	2,067,186 09	48,922 80	2,018,264 10
	17	Service des douanes et de la recherche maritime . . . . .	e) 5,081,975 "	5,070,864 29	2,275,788 07	2,806,075 62	
	18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	f) 26,700 "	26,500 60	12,524 85	14,074 77	
		A REPORTER. . . . . fr.	11,000,145 "	11,558,062 76	5,037,556 19	6,520,726 57	

## FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,000 »	•	•	»	»	»	
717,857 82	»	»	9,732 18	»	•	a) Le crédit primitif de l'article 2 de 702,000 francs a été augmenté d'une somme de 25,570 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
67,017 64	•	•	5,982 56	»	•	
2,250 75	•	•	4,749 25	»	»	
153,114 47	•	•	1,885 55	•	»	
4,200 »	•	•	»	•	•	
14,481 91	•	•	1,618 00	»	•	
124,030 06	•	•	5,069 94	•	•	
185,895 82	•	•	506 18	•	•	
17,905 90	•	•	4 10	•	•	
157,440 57	•	•	59 45	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 13 de 341,900 francs a été augmenté d'une somme de 7,600 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
41,408 52	•	•	91 68	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 14 de 604,300 francs a été augmenté d'une somme de 30,200 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 dudit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
540,992 94	•	•	8,507 06	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 15 de 1,861,000 francs a été augmenté d'une somme de 162,900 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du susdit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
626,257 52	•	•	8,242 48	•	•	e) Le crédit primitif de l'article 17 de 4,698,450 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 303,525 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2° de 80,000 francs par l'article 2 de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 181. — Soit ensemble 5,081,975 francs.
1,930,690 16	•	•	55,209 84	•	•	
2,067,186 99	•	•	»	•	40,486 99	
5,079,864 29	•	•	2,110 71	•	•	f) Le crédit primitif de l'article 18 de 26,500 francs a été augmenté d'une somme de 400 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en conséquence de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2, même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
26,599 60	•	•	100 40	•	•	
11,658,082 76	•	•	82,569 25	•	40,486 99	

## MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1870, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	11,600,145	11,558,062 70	5,057,556 19	6,520,726 57
III (suite).		<b>Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).</b>				
	19	Suppléments de traitement. . . . .	255,225	228,068 68	67,282 48	160,786 20
	20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. . . . .	82,000	77,026 19	57,727 44	39,298 75
	21	Frais de bureau et de tournées . . . . .	87,000	77,549	41,747	35,602
	22	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	a) 510,000	508,948 50	68,986 44	259,961 95
	23	Police douanière. . . . .	5,000	250	250	.
	24	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limi- tatif) . . . . .	2,000	911 15	542 25	568 90
	25	Matériel . . . . .	146,000	155,804 55	29,855 60	105,940 98
IV.		<b>Administration de l'enregistrement et des domaines.</b>				
	26	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	b) 470,190	469,764	286,161 50	185,602 70
	27	— — du domaine . . . . .	c) 156,765	155,205	80,876 70	54,278 50
	28	— — forestier . . . . .	d) 565,880	565,805 84	212,778 09	150,527 75
	29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif) . . . . .	1,165,000	1,271,571 55	.	1,271,571 55
	50	Remises des greffiers (crédit non limitatif) . . . . .	60,000	67,042 54	40,486 48	26,556 06
	31	Matériel . . . . .	e) 52,400	51,894 55	44,475 94	7,515 59
	52	Dépenses du domaine . . . . .	94,500	80,206 14	17,284 82	62,921 52
	53	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat . . . . .	50,000	25,280 06	.	22,791 79
	54	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limi- tatif) . . . . .	1,500	5,795 65	2,714 28	1,081 57
V.		<b>Pensions et secours.</b>				
	55	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . .	28,000	20,464 26	16,045 59	4,418 67
	56	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	12,000	12,000	10,975	1,025
		A REPORTER. . . . . fr.	14,907,605	14,887,250 07	5,995,523 60	8,888,775 23

## FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
11,558,062 76	"	"	82,560 23	"	40,488 99	
298,068 68	"	"	7,156 32	"	"	
77,026 19	"	"	4,975 81	"	"	
77,549 "	"	"	9,651 "	"	"	
508,948 50	"	"	7,051 61	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 22 de 504,000 francs a été augmenté d'une somme de 42,000 francs, par l'article 2 de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 131.
250 "	"	"	4,750 "	"	"	
911 13	"	"	1,088 85	"	"	
135,796 58	7 95	"	10,195 47	"	"	
469,764 "	"	"	426 "	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 26 de 462,300 francs a été augmenté d'une somme de 7,890 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris conformément à l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du même mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
155,155 "	50 "	"	1,560 "	"	"	
565,505 84	2,500 "	"	74 16	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 27 de 150,330 francs a été augmenté d'une somme de 6,415 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en vertu de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du susdit mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
1,271,571 55	"	"	"	"	108,571 55	d) Le crédit primitif de l'article 28 de 534,380 francs a été augmenté : 1 <sup>o</sup> d'une somme de 26,500 francs, par arrêté royal du 10 juillet 1875, pris en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 2 du présent mois, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185; 2 <sup>o</sup> de 5,000 francs par l'article 2 de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 131. — Ensemble 365,880 francs.
67,042 54	"	"	"	"	7,042 54	
51,789 53	105 "	"	505 67	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 31 de 81,900 francs a été augmenté d'une somme de 500 francs, par l'article 2 de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 131.
80,206 14	"	"	10,949 86	3,544 "	"	
22,791 79	488 29	"	26,719 92	"	"	
3,795 65	"	"	"	"	2,295 65	
20,464 26	"	"	7,535 74	"	"	
12,000 "	"	"	"	"	"	
14,884,008 85	5,151 24	"	175,207 64	15,344 "	158,106 71	

## MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . . fr.	14,907,805	14,887,250 07	5,095,523 00	8,888,775 25
VI.		<b>Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.</b>				
	37	Administration centrale. — Personnel. — Traitements . . . . .	10,000	»	»	»
	38	Administration centrale. — Matériel, frais de déplacement, indemnités diverses . . . . .	10,000	»	»	»
	39	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle.	10,000	»	»	»
VII.		<b>Dépenses imprévues.</b>				
	40	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	8,000	6,524 16	4,127 27	2,596 89
VIII.		<b>Dépenses se rapportant aux exercices clos (1874 et antérieurs).</b>				
		<i>Administration centrale.</i>				
	41	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .	15,214 51	11,811 01	11,811 01	»
		Année 1867 . fr. 419 37				
		— 1869 . . 51 05				
		— 1870 . . 4,074 65				
		— 1871 . . 3 92				
		— 1872 . . 5,085 42				
		— 1873 . . 5,600 »				
		<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>				
	42	Suppléments de traitement. (Année 1875.) . . . . .	14,850	14,850 »	14,850 »	»
	43	Indemnités, primes et dépenses diverses. (Année 1875.) . . . . .	11,504	11,504 »	11,504 »	»
		<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>				
	44	Matériel . . . . .	296 30	276 50	240 63	35 67
		Année 1872 . fr. 35 67				
		— 1873 . . 200 63				
	45	Dépenses du domaine . . . . .	1,341 46	1,167 61	1,167 61	»
		Année 1869 . fr. 9 05				
		— 1870 . . 18 36				
		— 1871 . . 18 55				
		— 1872 . . 21 85				
		— 1873 . . 1,273 65				
		A REPORTER. . . . . fr.	14,988,611 07	14,955,183 15	6,058,824 12	8,891,207 79

## FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.		
14,884,008 85	5,151 24	"	175,207 64	5,544 "	158,196 71	
"	"	"	10,000 "	"	"	
"	"	"	10,000 "	"	"	
"	"	"	10,000 "	"	"	
6,524 16	"	"	1,475 84	"	"	
11,811 01	"	"	3,403 30	"	"	Les crédits se composant des articles 41 à 45 ont été accordés par l'article 5 de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
14,850 "	"	"	"	"	"	
11,304 "	"	"	"	"	"	
276 50	"	"	20 "	"	"	
1,167 61	"	"	175 85	"	"	
14,050,051 01	5,151 24	"	210,280 03	5,544 "	158,196 71	

## MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1875.	En 1876, jusqu'au 31 octob.	
		REPORT. . . . . fr.	14,988,611 07	14,055,185 15	6,058,824 12	8,801,207 79	
VIII (suite).		<b>Dépenses se rapportant aux exercices clos (1874 et antérieurs) (suite).</b>					
		<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>					
	46	Suppléments de traitement . . . . .	12,612 »	12,612 »	»	12,612 »	
	47	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	8,267 40	8,267 40	»	8,267 40	
	48	Honoraires des avocats et des avoués du Département des Finances. — Frais de pro- cédure, déboursés, amen- des de cassation, etc. . . . .	Exerc. 1871 . fr. 2 77 — 1872 . . 1,159 21 — 1875 . . 395 65 — 1874 . . 1,841 02	5,598 65	5,598 65	»	5,598 65
	49	Matériel de l'administration de l'enregistrement et des do- maines. — Exercice 1874 . . . . .	213 56	125 56	»	125 56	
	50	Dépenses du Domaine . . . . .	Exerc. 1870 . fr. 185 40 — 1875 . . 84 12	267 52	267 52	»	267 52
	51	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat. — Exer- cice 1874 . . . . .	402 50	492 50	»	402 50	
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Finances . . . . . fr</b>	15,013,862 50	14,058,546 58	6,058,824 12	8,916,371 22	

## FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement		
14,950,051 91	5,151 24	"	210,280 65	5,544 "	158,196 71	
12,612 "	"	"	"	"	"	Les crédits formant les articles 46 à 51 ont été alloués par l'article 2 de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151.
8,267 40	"	"	"	"	"	
5,598 65	"	"	"	"	"	
125 50	"	"	88 "	"	"	
267 52	"	"	"	"	"	
402 50	"	"	"	"	"	
14,955,195 34	5,151 24	"	210,508 65	5,544 "	158,196 71	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé par l'article unique de la loi du 19 décembre 1874,

*Moniteur* du 20, n° 554, à la somme de . . . . . fr. 14,337,105 "

A ajouter les crédits supplémentaires et extraordinaires . . . . . 676,757 50

TOTAL . . . . . fr. 15,013,862 50

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1875.	En 1876, Jusqu'au 31 octob.
<b>EXERCICE 1875. — (COMPTE DÉFINITIF.)</b>						
<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>						
<b>I. Non-Valeurs.</b>						
	1	Non-valeurs sur la contribution foncière . . . . .	110,000	120,624 15	614 70	120,009 45
	2	— — — personnelle . . . . .	175,000	184,165 57	1,614 09	182,551 48
	3	— sur le droit de patente. . . . .	80,000	58,800 11	1,262 89	57,537 22
	4	— sur les redevances des mines . . . . .	2,000	58,702 85	"	58,702 85
	5	Frais de poursuites irrecevables pour impôts mentionnés aux quatre articles précédents . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	4,000	5,715 59	"	5,715 59
<b>II. Remboursements.</b>						
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et fonds reconnus appa- rtenir à des tiers . . . . .	100,000	110,541 71	59,887 15	70,654 56
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers. . . . .	410,000	656,404 81	75,028 88	577,988 02
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000	13,485 33	15,485 55	"
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanoux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine. . . . .	1,000	1,481 30	114 54	1,566 96
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanoux . . . . .	25,000	104,054 86	104,054 86	"
	11	Déficit des divers comptables de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	8,842 95	3,516 68	5,326 25
<b>III. Dépenses se rapportant aux exercices clos (1874 et antérieurs).</b>						
	12	Restitution de droits et amendes de succession se rappor- tant à l'exercice 1872. . . . .	a) 4,565 05	4,565 05	57 64	"
	13	Restitution des droits d'en- ( Exerc. 1875 . fr. 577 58 ) registrement et de tran- ( — 1874 . . . 108 75 ) scription. . . . .	b) 686 33	686 53	"	686 35
<b>TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements. . . . .</b>			<b>925,251 38</b>	<b>1,306,046 59</b>	<b>239,614 56</b>	<b>1,058,536 51</b>

## REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
120,624 15	"	"	"	"	10,624 15	
184,165 57	"	"	"	"	0,165 57	
58,800 11	"	"	21,199 89	"	"	
58,702 85	"	"	"	"	50,702 85	
5,713 50	"	"	286 61	"	"	
110,541 71	"	"	"	"	10,541 71	
655,016 90	3,387 01	"	"	"	246,404 81	
13,483 35	"	"	"	"	12,483 35	
1,481 30	"	"	"	"	481 30	
104,054 86	"	"	"	"	79,054 86	
8,842 95	"	"	1,157 07	"	"	
57 64	4,507 41	"	"	"	"	a) Ce crédit a été alloué par l'article 6 de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185.
686 33	"	"	"	"	"	b) Ce crédit a été accordé par l'article 3 de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151.
1,298,151 07	7,895 32	"	22,645 57	"	405,458 58	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par l'article unique de la loi du 19 décembre

1874, *Moniteur* du 20, n° 554, à la somme de . . . . . fr. 918,000 »

A ajouter les crédits supplémentaires . . . . . 5,251 38

TOTAL. , . . fr. 923,251 38

## EXERCICE 1875. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1875.	En 1875, jusqu'au 31 octob.
Dettes publiques . . . . .	65,261,448 05	62,704,771 80	51,158,742 51	11,368,504 51
Dotations . . . . .	4,464,103 03	4,421,729 51	4,242,033 65	175,009 01
Ministère de la Justice . . . . .	15,968,036 14	15,279,649 71	10,706,704 16	4,463,005 62
— des Affaires Étrangères . . . . .	1,655,579 09	1,591,245 95	1,542,050 60	258,200 08
— de l'Intérieur . . . . .	10,123,694 67	18,785,185 67	15,166,041 67	5,509,172 34
— des Travaux publics . . . . .	85,341,278 05	81,944,756 51	53,325,620 85	28,457,515 91
— de la Guerre . . . . .	44,119,568 84	45,154,564 47	14,885,115 12	28,108,288 75
Corps de la Gendarmerie . . . . .	2,052,200 »	2,051,958 64	2,170,320 01	753,009 65
Ministère des Finances . . . . .	15,015,862 50	14,058,540 58	6,958,824 12	8,016,571 22
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	925,251 58	1,506,046 59	250,614 56	1,058,556 51
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .	252,782,825 55	247,058,010 85	159,280,865 25	87,108,101 56

## PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1875.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
62,527,047 02	177,724 78	»	462,551 28	290,000 »	105,675 05	
4,418,052 66	5,696 65	»	58,604 62	5,880 »	»	
15,169,700 78	109,959 95	»	991,411 58	86,725 20	580,748 15	
1,579,150 68	12,115 27	»	44,026 35	508 91	»	
18,755,214 01	40,969 66	»	55,511 »	»	»	
81,781,145 74	165,502 57	»	2,540,442 97	998,027 85	141,028 18	
42,995,401 85	140,962 62	»	118,999 58	866,004 99	»	
2,951,058 64	»	»	261 56	»	»	
14,955,195 54	5,151 24	»	210,568 65	5,544 »	158,196 71	
1,298,151 07	7,895 52	»	22,045 57	»	405,458 58	
246,5 88,96 79	669,046 01	»	4,767,710 42	2,248,088 95	1,200,986 65	

## COMPARAISON

des dépenses de l'exercice 1875, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le  
Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1875.	
	1875.	1874.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique . . . . .	62,704,771 80	59,611,886 12	3,092,885 68	"
Dotations . . . . .	4,421,729 51	4,528,079 55	95,640 78	"
Ministère de la Justice . . . . .	15,270,649 71	15,371,929 22	"	92,279 51
— des Affaires Étrangères . . . . .	1,591,243 95	1,581,805 48	9,458 47	"
— de l'Intérieur . . . . .	18,785,185 87	17,385,478 96	1,421,704 71	"
— des Travaux publics . . . . .	81,944,756 51	83,422,064 10	"	1,477,027 79
— de la Guerre . . . . .	45,154,564 47	41,391,695 70	1,742,670 77	"
Corps de la Gendarmerie . . . . .	2,931,938 64	2,675,501 82	258,636 82	"
Ministère des Finances . . . . .	14,958,346 58	14,174,156 08	784,189 60	"
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	1,506,046 59	1,124,558 45	181,507 96	"
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>247,058,010 85</b>	<b>241,045,554 34</b>	<b>7,584,685 79</b>	<b>1,570,207 50</b>
			En plus à l'exercice 1875. . . . fr. 6,014,476 40	

TABLEAU Litt. F.

---

# TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1874 INCLUSIVEMENT.

---

## TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 <sup>me</sup> trimestre) . . . . .	26,502,221 50	"	"	"	26,502,221 50
1851 . . . . .	60,942,211 82	46,205,554 02	78,248 59	"	117,225,815 05
1852 . . . . .	77,811,942 41	74,592,465 70	60,099 80	"	152,464,505 97
1853 . . . . .	86,057,082 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854 . . . . .	84,279,578 "	"	321,259 55	10,000,000 "	94,600,817 55
1855 . . . . .	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856 . . . . .	84,557,151 "	"	1,444,709 75	15,374,165 74	101,376,114 47
1857 . . . . .	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1858 . . . . .	94,606,526 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1859 . . . . .	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1860 . . . . .	101,955,569 "	"	5,743,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861 . . . . .	101,464,464 "	"	39,052 92	"	101,505,516 92
1862 . . . . .	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1865 . . . . .	109,650,653 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	127,916,571 97
1864 . . . . .	109,581,084 "	"	3,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865 . . . . .	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1866 . . . . .	115,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	113,851,076 65
1867 . . . . .	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1868 . . . . .	118,412,250 "	200,000 "	57,014,121 10	165,916 01	155,882,288 01
1869 . . . . .	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1850 . . . . .	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	134,258,488 69
1851 . . . . .	117,552,550 "	450,000 "	255,145 50	85,159 45	118,122,854 84
1852 . . . . .	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,435,300 99
1853 . . . . .	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	155,404,596 80
1854 . . . . .	126,002,150 "	500,000 "	15,915,355 20	6,408,417 26	140,825,820 46
1855 . . . . .	129,596,500 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	135,680,563 15
1856 . . . . .	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49
1857 . . . . .	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858 . . . . .	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1859 . . . . .	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,359 15
1860 . . . . .	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1861 . . . . .	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862 . . . . .	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,056,065 01
1863 . . . . .	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1864 . . . . .	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,700,118 81	175,847,714 25
1865 . . . . .	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 89
1866 . . . . .	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867 . . . . .	166,046,290 "	"	10,250,251 58	59,925,729 80	216,220,251 18
1868 . . . . .	169,190,780 "	"	936,758 44	52,410,581 65	202,537,900 07
1869 . . . . .	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1870 . . . . .	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	191,630,107 47
1871 . . . . .	178,320,000 "	"	4,578,516 59	44,359,658 95	227,266,975 54
1872 . . . . .	188,914,000 "	"	5,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1873 . . . . .	205,985,500 "	"	5,909,558 54	110,148,310 97	320,045,149 51
1874 . . . . .	229,645,000 "	"	7,907,555 52	64,402,094 50	302,102,447 82
	5,771,557,624 59	145,104,585 55	180,656,259 70	691,054,668 65	6,788,161,918 49
	5,916,442,010 14				

## CLOS DE 1850 A 1874 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués.	
20,502,221 56	"	"	
115,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,513 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,535 02	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 02	
101,715,250 24	"	5,494,915 90	
125,509,914 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,253 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,056 55	1,542,114 90	"	
123,289,847 48	4,626,724 40	"	
108,810,508 75	"	844,604 50	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,064,043 57	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
139,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,673,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,540,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,893 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 93	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
239,940,437 90	"	24,458,089 40	
541,080,178 65	"	21,043,029 52	
315,915,640 21	"	15,811,192 59	
7,000,896,188 45	29,814,272 60	242,578,542 54	
		212,764,269 94	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits alléants à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales. déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	
1850.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
4 <sup>me</sup> trimestre.							
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,226 55	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,390 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,840,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,434,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	103,791,842 58	13,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,568,062 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,835,372 01	11,108,455 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 39	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1868.	118,193,870 05	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	550,555 60	114,999,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 40	635,069 65	556,535 00	120,051,045 85	520,562 56	119,750,483 27
1871.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,932 67
1872.	115,524,706 95	17,626,170 40	415,551 83	527,456 21	154,091,885 48	2,625,140 25	151,468,736 25
1873.	123,613,269 31	7,954,425 77	425,591 17	2,625,140 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1874.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1875.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,236,101 52	1,645,625 53	158,590,475 79
1876.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1877.	155,056,047 56	d) 5,464,878 10	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1878.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1879.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,391 57
1880.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,537 92
1881.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,358,569 18	1,720,804 55	150,287,370 15	1,551,755 46	148,755,634 67
1882.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1883.	148,747,221 72	6,835,801 73	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,068 85
1884.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,000,590 64	159,017,574 12	1,031,919 64	157,985,654 48
1885.	154,244,540 16	7,278,951 53	587,797 "	1,031,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,328 02
1886.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,394,835 98	168,880,757 18
1887.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,835 98	176,455,374 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1888.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,130 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	3,401,465 82	177,140,383 32
1889.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,909 11	3,401,465 82	182,425,604 25	2,035,586 24	180,390,217 99
1890.	176,812,837 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,086 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1891.	179,503,141 29	18,165,561 37	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	3,145,122 52	197,644,748 55
1892.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	3,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1893.	204,731,845 22	15,965,052 89	1,463,792 79	2,541,548 66	222,700,259 66	2,596,426 68	220,105,812 88
1894.	236,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,595,170 89
	5,840,168,599 59	538,417,192 55	22,544,050 54	44,648,372 78	6,245,578,014 84	47,800,297 60	6,197,777,717 24

## CLOS DE 1830 A 1874 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.	Excédants	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	DE CRÉDITS à annuler.	
o	27,981,168 79	27,981,168 79	o	
"	115,806,850 65	112,415,965 51	3,392,867 14	
"	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86	
"	94,149,853 55	91,904,974 94	2,244,860 59	
10,000,000 "	98,874,000 45	96,515,600 96	2,360,599 47	
b) 1,490,000 "	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52	a) Après déduction de fr. 57,546,540 74 c <sup>s</sup> pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 13 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
c) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82	b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
10,000,000 "	105,226,105 69	105,551,751 64	1,894,572 05	c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
25,778,053 70	122,574,092 78	120,198,578 44	2,576,614 54	d) Non compris fr. 105,102 60 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
15,896,897 40	128,589,012 85	124,106,508 51	4,505,404 54	
65,074,257 65	108,058,685 21	105,914,570 95	2,744,512 26	
"	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,857 86	
25,278,905 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75	
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 53	2,155,559 25	e) Y compris 280,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
84,656,000 "	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,045 37	f) Y compris fr. 114,682 66 c <sup>s</sup> , même objet que ci-dessus.
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,389,549 89	1,855,555 67	
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,565,889 05	
g) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99	g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
h) 8,924,490 68	140,577,356 49	155,060,595 57	5,516,761 12	h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28	
2,559,753 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,559,511 80	i) Non compris fr. 22,656 54 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94	j) Non compris fr. 4 57 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,368 99	155,809,105 22	151,848,564 95	1,960,540 29	k) Non compris fr. 0 81 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54	l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22	m) Non compris fr. 120,387 18 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,361,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	n) Non compris fr. 2,005,567 59 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 51	o) Non compris fr. 5 80 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21	p) Non compris fr. 560 86 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20	q) Non compris 1,005 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64	r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 65 c <sup>s</sup> portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la Legislature.
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,768 02	s) Non compris fr. 15,255 10 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 31	2,980,775 14	t) Non compris fr. 8,655 15 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,059 51	180,278,560 53	177,082,280 60	3,196,279 93	u) Non compris fr. 47,586 87 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68	v) Non compris fr. 107,168 71 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59	w) Non compris fr. 2,412 45 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,051,825 01	195,295,155 05	188,705,756 71	4,499,416 52	x) Non compris fr. 4,840 74 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	5,398,790 07	y) Non compris fr. 28,259 91 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,628,919 57	
19,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	4,442,754 50	
27,596,688 93	207,786,006 92	199,655,875 76	8,151,055 16	
25,063,874 13	227,198,006 43	216,907,800 50	10,290,205 93	
45,924,116 81	241,568,865 54	258,191,225 11	5,577,642 25	
51,086,552 17	255,754,558 33	251,974,512 80	5,759,825 53	
154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	3,547,050 52	
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,656 55	
935,494,152 50	7,151,271,849 74	6,974,095,569 95	157,178,279 81	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850. 4 <sup>me</sup> (trimestre)	25,869,417 13	27,348,364 36	632,804 25	632,804 25	26,502,221 36	27,981,168 79	»	
1851.	60,942,211 82	60,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 00	113,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91	
1852.	77,811,942 41	83,908,455 19	74,652,505 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	»	
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	»	88,058,515 92	91,904,974 94	»	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 35	10,000,000 »	96,701,537 76	96,515,600 96	»	
1855.	89,171,534 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 »	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,329 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,374,165 71	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1857.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,636 25	10,000,000 »	101,715,250 24	105,551,751 64	»	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 »	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,378 44	3,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,837,428 97	124,196,508 51	»	
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,974,257 63	169,376,255 86	165,914,570 95	»	
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	»	101,542,826 17	114,976,586 11	»	
1862.	104,358,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	23,278,995 17	126,766,956 55	129,375,909 88	»	
1863.	105,055,328 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	»	
1864.	110,425,688 59	110,520,657 29	88,584,820 54	84,656,000 »	198,810,508 75	195,185,657 29	»	
1865.	112,276,648 98	115,056,905 06	17,579,592 90	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,340 89	»	
1866.	113,247,036 72	117,551,209 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	»	
1867.	115,544,360 72	125,805,752 88	183,705 12	3,768,642 11	115,528,065 84	127,572,374 99	»	
1868.	108,957,848 54	126,156,104 60	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	»	
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1871.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1872.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,340,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	»	
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	»	
1874.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	»	
1875.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 13	10,561,522 01	144,502,166 63	146,926,211 95	2,805,505 56	
1876.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,232,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1877.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,382,210 90	
1878.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1879.	156,628,276 70	148,374,184 95	1,721,369 15	4,515,494 69	158,540,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1880.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,377 52	12,751,801 27½	
1881.	156,771,924 87	145,774,861 53	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,431,869 31	10,997,063 54	
1882.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 31	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1883.	165,241,641 14	151,096,377 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,322 17	12,145,265 99	
1884.	164,240,550 74½	155,715,678 80	17,264,924 23	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,553,651 85½	
1885.	169,039,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	32,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1886.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	37,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	
1887.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,903,608 68	223,404,893 42	191,604,515 92	3,271,225 »	
1888.	176,294,575 54	172,697,628 82	35,547,120 07	19,223,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1889.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,506,688 95	211,092,455 85	199,635,875 76	12,961,987 76	
1890.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	»	
1891.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,643,968 44	258,191,223 11	15,458,886 60	
1892.	215,352,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,352 17	259,940,437 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1893.	227,028,529 52	216,756,762 36	114,057,640 51	154,141,616 24	541,086,178 65	350,898,578 60	10,271,766 96	
1894.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,913,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05	
	6,007,655,761 »	5,919,168,814 87	993,260,427 45	1,054,924,755 06	7,000,896,188 45	6,974,095,569 95	184,467,555 67	

## DE 1850 A 1874 INCLUSIVEMENT (SUITE). — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDANTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réduits		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,090 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,605 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
133,302 55	521,230 55	"	187,736 80	"	Idem.
"	413,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,709 76	"	3,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
3,925,117 65	2,508,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,835 30	"	3,511,536 37	"	Idem.
8,510,704 10	151,714 05	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,564 75	3,745,247 04	"	3,461,882 91	"	Idem.
13,072,812 86	59,032 02	"	"	13,635,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,736,417 01	"	870,335 72	"	2,606,955 53	Idem.
13,102,858 21	10,356,755 36	"	3,453,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,968 90	3,728,820 34	"	3,624,831 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,534 08	"	3,773,065 84	"	4,533,597 92	Idem.
4,284,202 48	"	4,404,603 44	"	8,688,805 92	Idem.
10,459,372 16	"	3,384,058 90	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 53	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	022,677 84	1,604,368 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	13,787,935 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
3,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,597,336 14	Idem.
703,156 26	3,660,310 04	"	4,037,362 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,369 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,348 88	"	2,424,045 32	Idem.
"	"	5,640,764 42	"	3,488,438 01	Idem.
"	"	6,329,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,883,864 51	11,155,754 01 $\frac{1}{2}$	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 23	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29 $\frac{1}{2}$	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,329,484 50	"	12,544,366 07 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	30,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,534 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,327 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 3 juillet 1871.
"	28,520,352 50	"	31,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,123,808 57	"	17,720,355 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,360 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,306,924 44	"	10,138,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,013,858 75	"	18,432,745 33	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,408,603 07	"	12,034,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,083,966 93	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 33	"	
96,000,389 54	150,005,335 81	212,269,685 44	196,325,606 08	169,722,987 58	
946 13	61,664,327 65		26,802,618 50		

(306)

## RÉSULTAT GÉNÉRAL

## DU BUDGET DE L'EXERCICE 1875.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élè-  
vent à . . . . . fr. 278,711,586 63

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées  
pendant l'exercice montent à . . . . . fr. 247,058,010 83  
et les dépenses pour des services spéciaux à . . . . . 45,164,484 38

ENSEMBLE. . . . . fr. 292,222,495 21

Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de . . . . . fr. 13,510,908 58

Mais comme les exercices 1873 et antérieurs ont laissé un excédant de  
recette de fr. 26,802,618 50 c<sup>s</sup> qui, d'après le projet de loi de compte de  
cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci. . . . . 26,802,618 50

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1875, présente un boni de . . fr. 13,291,709 92

## COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1875.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1875, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de dépense de . . . . .	10,527,265 29
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un boni de . . . . .	15,291,709 92
DIFFÉRENCE. . . . . fr.	25,818,975 21

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

## 1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>			
Impôts . . . . .	Contributions directes, douanes et accises. . . . .	2,068,459 79	»
	Enregistrement et domaines . . . . .	»	454,751 84
Péages . . . . .	Enregistrement et domaines . . . . .	17,069 51	»
	Travaux publics . . . . .	257,804 69	»
Capitiaux et revenus . . . . .	Travaux publics . . . . .	»	1,490,557 55
	Enregistrement et domaines . . . . .	»	865,209 04
	Trésor public. . . . .	59,004 09	»
Remboursements. . . . .	Contributions directes, etc. . . . .	1,952 25	»
	Enregistrement et domaines . . . . .	»	56,553 50
	Trésor public. . . . .	1,465,223 04	»
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>			
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	611 79	»
	Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes . . . . .	»	55,818 87
	Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État. . . . .	»	2,128 58
	Excédant de recette de l'exercice 1874. . . . .	26,802,618 50	»
		50,650,743 44	2,002,759 18
	RESTE en augmentation de recette . . . . . fr.		27,747,984 26

## 2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<b>DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
	Dette publique . . . . .	474,044 15	»
	Ministère de la Justice. . . . .	85,400 »	»
	— des Affaires Étrangères. . . . .	340,535 59	»
	— de l'Intérieur. . . . .	148,672 28	»
	— des Travaux publics. . . . .	1,065,085 57	»
	— de la Guerre . . . . .	2,465,000 »	»
	Corps de la Gendarmerie . . . . .	181,000 »	»
	Ministère des Finances . . . . .	280,948 14	»
	Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	406,124 91	»
	Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 5,500,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 4,767,710 42 c <sup>s</sup> ; par conséquent, une diminution de dépense de . . . . .	752,289 58	»
	Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1872 à 1875, et dont le transfert à l'exercice 1876 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à . . . . .	»	2,248,088 95
		6,177,098 »	2,248,088 95
	RESTE en augmentation de dépense. . . . . fr.		3,929,009 05

Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1875. . . . .

25,818,975 21

# COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1876.



## NOTE

## SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1876.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1876, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1876, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

## PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1876 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à . . . . .	fr.	250,244,860	»
<i>Dépenses</i> , à . . . . .		245,220,640	97
		<hr/>	
EXCÉDANT PRÉSUMÉ DE RECETTE.	fr.	5,024,219	03
		<hr/> <hr/>	

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis lors, d'importantes modifications.

Les *recettes*, évaluées à . . . . . fr. 250,244,860 »  
ont été augmentées :

1° Du produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	100,000	»
2° Du prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État. . . . .	300,000	»
3° Du prix de vente de terrains devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes. . . . .	990,551	85
4° Du troisième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (§ 7 de la convention du 10 janvier 1874). . . . .	2,210,502	89
5° Des intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention du 12 juin 1874 conclue entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud . . . . .	198,945	26
		<hr/>

A REPORTER. . . . . fr. 254,044,860 »

REPORT. . . . . fr. 254,044,860 »

6° Des quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863 . . . . . 133,749 »

7° Du fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribué au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869 . . . . . 2,550,908 41

8° D'une partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, ouvert en vertu de la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865, et rattachées au présent exercice . . . . . 209,213 69

9° De la partie recouvrée, en 1876, du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 avril 1875. . . . . 50,482,285 »

10° Du produit de la réalisation de titres de la Dette publique à 4 p. % remis au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées depuis 1875 jusqu'en 1876, sur le crédit alloué par la loi du 16 août 1875, pour la construction de lignes dans le Luxembourg . . . . . 4,697,188 35

11° Du montant des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en 1876: a. en vertu de la loi du 27 mai 1876 pour le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875 . . . . . 7,526,100 »

b. en vertu de l'art. 2 de la loi du 19 décembre 1876, pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter . . . . . 1,800,000 »

De sorte que, en tenant compte de ces modifications, les ressources de l'exercice 1876 étaient évaluées à . . . . . fr. 321,244,304 45

SAVOIR :

Ressources ordinaires. . . . . fr. 250,244,860 » }  
— extraordinaires . . . . . 70,999,444 45 } 321,244,304 45

Les dépenses qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à . . . . . fr. 245,220,640 97  
se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à . . . . . 252,452 56

2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1872, 1875, 1874 et 1875, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . . . 2,248,088 95

A REPORTER. . . . . fr. 247,721,162 48

REPORT. . . . . fr. 247,721,162 48

3° De la portion, rattachée au Budget de 1876, des excédants de crédits pour des services spéciaux, transférés de l'exercice antérieur, suivant l'article 31 précité; ces excédants étant de fr. 90,633,987 13 c<sup>s</sup>, et le transfert à 1877 de fr. 24,152,147 19 c<sup>s</sup>, la portion afférente à 1876 est de . . . . . 24,804,058 07  
après déduction : a. de fr. 393,976 83 c<sup>s</sup> pour les parties de crédits restées disponibles au 31 décembre 1876, et qui sont à annuler comme étant sans emploi; b. de fr. 41,283,825 02 c<sup>s</sup> annulés par suite des modifications à la loi du 16 août 1873 apportées par celle du 27 mai 1876.

4° De crédits pour des services spéciaux. Ces crédits montent à fr. 36,570,457 23 c<sup>s</sup>; mais on ne porte ici que fr. 10,420,352 75 c<sup>s</sup>, représentant la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice. . . . . 10,420,352 75

5° Des titres de la Dette publique à 4 p. o/o remis pendant l'année 1876 : a. à la Société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi des 31 janvier et 15 mars 1873 et au Trésor en exécution de la loi du 27 mai 1876 . . . . . 7,526,100 »  
b. à la Banque de Belgique, en exécution de la loi du 19 décembre 1876 . . . . . 1,800,000 »

6° Des intérêts dus à la Société du Sud à Anvers sur les terrains destinés au bassin de batelage à Anvers . . . . . 36,000 »

7° Des intérêts dus à la Société du Sud sur les sommes qu'elle a payées à l'État pour obtenir mainlevée d'inscriptions hypothécaires grevant des terrains militaires. . . . . 112 42

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1876 montent à une somme de . . . . . fr. 292,307,765 72

## SAVOIR :

Service ordinaire . . . . . fr.	247,721,162 48	} 292,307,765 72
Services spéciaux . . . . .	44,586,603 24	

D'après l'exposé que l'on vient de faire, les Budgets de 1876 paraissent devoir présenter les résultats ci-après :

Recettes . . . . . fr.	321,244,304 45
Dépenses . . . . .	292,307,765 72

Ils se seraient donc fermés par un EXCÉDANT DE RECETTE de . . . fr. 28,936,538 73  
si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

## COMPARAISON

## DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1876, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1877, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

## RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1876 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à . . . . . fr.	321,244,304 45
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à . . . . . fr.	326,110,141 75
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1876 sont de . . . . .	314,291,760 72
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1877, il restait à recouvrer . . fr.	<u>11,818,381 03</u>
Les droits constatés . . . . .	326,110,141 75
ont donc excédé les évaluations de . . . . . fr.	<u><u>4,865,857 30</u></u>

## DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à . . . . fr.	292,307,765 72
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 1877, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à fr.	289,807,765 72
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1876 n'ont été que de . . . . .	199,580,428 93
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 <sup>er</sup> janvier 1877 . . . . . fr.	<u>90,227,336 79</u>
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1876. . . . .	289,807,765 72
l'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses de . . . . . fr.	<u><u>2,500,000</u></u>

**RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1876.**

---

La situation du Budget de l'exercice 1876 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires . . . . . fr.	326,110,141 75
Dépenses. — — . . . . .	289,807,765 72
Excédant probable de recettes à la clôture de l'exercice . . . . fr.	<u>36,302,376 03</u>

---

## ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1876.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	22 déc. 1875. (Mon. n° 358.)	Budget primitif. . . . .	61,170,874 07	"	61,170,874 07
<i>Dotations.</i>	Id.	Budget primitif. . . . .	4,454,261 25	"	4,454,261 25
<i>Ministère de la Justice.</i>	26 déc. 1875. (Mon. n° 363.)	Budget primitif. . . . .	15,568,842 "	"	15,674,842 "
	26 mai 1876. (Mon. n° 152.)	Augmentation des articles 10, 14 et 15 du Budget et formation d'un chapitre XIII nouveau pour des dépenses se rapportant aux exercices clos (1874 et antérieurs) . . . . .	"	106,000 "	
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	21 déc. 1875. (Mon. n° 359.)	Budget primitif. . . . .	1,615,450 "	"	1,687,642 56
	25 mai 1876. (Mon. n° 151.)	Augmentation de l'article 3 du Budget.	"	10,000 "	
	21 déc. 1875. (Mon. n° 359.)	Transfert des fonds restés disponibles sur les articles 51, 55 et 57 du Budget de l'exercice 1875 . . . . .	"	64,212 50	
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>	17 mars 1876. (Mon. n° 78.)	Budget primitif. . . . .	10,375,674 48	"	10,425,504 48
	24 mai 1876. (Mon. n° 117-118.)	Augmentation des articles 27 et 36 du Budget . . . . .	"	40,720 "	
<i>Ministère des Travaux publics.</i>	20 mai 1876. (Mon. n° 119.)	Budget primitif. . . . .	82,012,342 "	"	82,012,342 "
<i>Ministère de la Guerre.</i>	20 déc. 1875. (Mon. n° 357.)	Budget primitif. . . . .	41,000,800 "	"	41,000,800 "
<i>Gendarmerie.</i>	Id.	Budget primitif. . . . .	2,859,746 27	"	2,859,746 27
<i>Ministère des Finances.</i>	20 déc. 1875. (Mon. n° 355.)	Budget primitif. . . . .	15,144,670 "	"	15,167,170 "
	26 mai 1876. (Mon. n° 151.)	Crédit extraordinaire pour le service de la Monnaie rattaché à l'article 7 du Budget. . . . .	"	22,500 "	
<i>Non-Valeurs et Remboursements.</i>	20 déc. 1875. (Mon. n° 355.)	Budget primitif. . . . .	1,041,000 "	"	1,041,000 "
<b>TOTAUX. . . . .</b>			<b>245,220,640 97</b>	<b>252,432 56</b>	<b>245,473,073 53</b>

(316)

**COMPTE PROVISoire**  
**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1876,**

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1877.



## BUDGET DE

## Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises. . . . .	90,647,500 »
	{ Enregistrement et domaines . . . . .	50,575,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines . . . . .	1,800,000 »
	{ Travaux publics . . . . .	94,328,000 »
	{ Marine . . . . .	1,200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Travaux publics . . . . .	60,000 »
	{ Enregistrement et domaines . . . . .	2,881,000 »
	{ Trésor public . . . . .	7,062,000 »
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes. . . . .	310,000 »
	{ Enregistrement et domaines . . . . .	505,000 »
	{ Trésor public . . . . .	876,360 »
		250,244,860 »
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.</b>		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .		100,000 »
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem . . . . .		300,000 »
— des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression des places fortes . . . . .		990,551 85
Troisième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud, à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874). . . . .		2,210,502 89
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention complémentaire du 12 juin 1874, entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud. . . . .		198,945 26
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1865 . . . . .		133,740 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 0/0, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869. . . . .		2,350,908 41
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice . . . . .		209,213 69
A REPORTER. . . . . fr.		6,495,871 10

## L'EXERCICE 1876.

recettes, au 1<sup>er</sup> janvier 1877.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1876.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer		
95,557,046 64	01,520,445 10	2,016,601 54	"	2,680,546 64	95,337,040 64	
56,547,717 59	55,841,818 84	706,098 55	"	5,972,717 59	56,547,717 59	
1,668,525 23	1,666,901 35	1,623 88	151,474 77	"	1,668,525 23	
87,958,652 25	84,114,535 23	3,844,097 02	6,369,367 75	"	87,958,652 25	
921,801 53	921,801 53	"	278,198 47	"	921,801 53	
64,148 47	64,148 47	"	"	4,148 47	64,148 47	
4,656,841 "	3,693,921 59	962,910 41	"	1,775,841 "	4,656,841 "	
6,355,875 95	5,012,547 01	1,523,528 04	726,124 05	"	6,355,875 95	
555,184 57	547,546 57	7,638 "	"	45,184 57	555,184 57	
606,142 22	457,512 92	258,620 30	"	191,142 22	606,142 22	
2,027,687 71	1,834,350 20	193,337 51	"	1,151,527 71	2,027,687 71	
254,569,602 96	245,255,128 81	9,514,474 15	7,505,165 04	11,829,908 "	254,569,602 96	

316,047 25	297,752 04	18,515 21	"	216,047 25	316,047 25
297,944 02	281,656 66	16,287 56	2,055 98	"	297,944 02
1,517,654 92	1,221,686 54	95,968 58	"	527,105 07	1,517,654 92
2,210,502 89	"	2,210,502 89	"	"	2,210,502 89
198,945 26	36,112 42	162,832 84	"	"	198,945 26
133,749 "	153,749 "	"	"	"	133,749 "
2,350,908 41	2,350,908 41	"	"	"	2,350,908 41
209,215 69	209,215 69	"	"	"	209,215 69
7,054,965 44	4,531,058 56	2,503,906 88	2,055 98	543,150 32	7,054,965 44

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. . . . . fr.	6,493,871 10
Partie recouvrée en 1876 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 p. $\frac{0}{100}$ , autorisé par la loi du 29 avril 1873. . . . .	50,482,285 »
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique, à 4 p. $\frac{0}{100}$ , remis au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées en 1875, 1874, 1873 et 1876 sur le crédit alloué par la loi du 16 août 1873 pour la construction de lignes dans le Luxembourg. . . . .	4,097,188 55
	61,073,544 45
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . . fr.	250,244,860 »
	311,918,204 45
<b>Recette à l'exercice 1876 :</b>	
du montant des titres de la dette publique, à 4 p. $\frac{0}{100}$ , créés en 1876 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 pour le prix des lignes des chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873, ci . . . . . fr.	7,526,100 »
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter . . . . .	1,800,000 »
	9,326,100 »
	321,244,504 45

CICE 1876 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1876.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
7,054,965 44	4,551,058 56	2,503,906 88	2,055 98	545,150 32	7,054,965 44	
50,482,285 »	50,482,285 »	»	»	»	50,482,285 »	
4,697,188 35	4,697,188 35	»	»	»	4,697,188 35	
62,214,458 70	59,710,531 91	2,503,906 88	2,055 98	545,150 32	62,214,458 79	
254,569,602 96	245,255,128 81	9,314,474 15	7,505,105 04	11,820,908 »	254,569,602 96	
316,784,041 75	504,965,660 72	11,818,381 05	7,507,221 02	12,575,058 32	316,784,041 75	
			4,865,837 30			
9,526,100 »	9,526,100 »				9,526,100 »	
526,110,141 75	314,291,760 72				526,110,141 75	

**BUDGET DE L'EXER***Compte provisoire des dé***MINISTÈRES ET SERVICES.****SERVICE ORDINAIRE.****DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI  
SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.****Exercice 1872.**

Dette publique . . . . .  
Ministère des Travaux publics . . . . .

**Exercice 1873.**

Dette publique . . . . .  
Ministère des Travaux publics . . . . .

**Exercice 1874.**

Dette publique . . . . .  
Dotations — Chambre des Représentants . . . . .  
Ministère de la Justice . . . . .  
— des Travaux publics . . . . .  
— de la Guerre . . . . .

**Exercice 1875.**

Dette publique . . . . .  
Ministère de la Justice . . . . .  
— des Affaires Étrangères . . . . .  
— des Travaux publics . . . . .  
— de la Guerre . . . . .  
— des Finances . . . . .

**DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.**

Dette publique . . . . .  
Dotations { Liste civile . . . . .  
          { Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . . . .  
          { Sénat . . . . .  
          { Chambre des Représentants . . . . .  
          { Cour des Comptes . . . . .  
Ministère de la Justice . . . . .  
— des Affaires Étrangères . . . . .  
— de l'Intérieur . . . . .  
— des Travaux publics . . . . .  
— de la Guerre . . . . .  
Corps de la Gendarmerie . . . . .  
Ministère des Finances . . . . .  
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .

## CICE 1876 (SUITE).

penses, au 1<sup>er</sup> janvier 1877.

CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1877, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
20,000 » 975 57	» »	» »	» »	20,000 » 975 57	» »	
20,975 57	»	»	»	20,975 57	»	
130,000 » 11,412 04	» 4,810 20	» 4,810 20	» »	130,000 » 6,601 75	» »	
141,412 04	4,810 20	4,810 20	»	136,601 75	»	
10,000 » 3,680 » 1,664 55 151,907 71 741,345 96	» » » 7,691 68 »	» » » » »	» » » 7,691 68 »	10,000 » 3,680 » 1,664 55 124,216 03 741,345 96	» » » » »	
888,596 22	7,691 68	»	7,691 68	880,904 54	»	
130,000 » 85,058 65 308 91 853,732 53 124,661 05 3,344 »	» 26,435 41 308 91 124,181 26 30,022 12 1,672 »	» 26,435 41 308 91 76,780 47 24,617 16 1,672 »	» » » 47,400 79 5,404 96 »	130,000 » 58,625 24 » 729,551 27 94,658 91 1,672 »	» » » » » »	
1,197,105 12	182,619 70	129,813 95	52,805 75	1,014,485 42	»	
61,170,874 97 3,300,000 » 200,000 » 80,000 » 666,786 25 207,475 » 15,674,342 » 1,687,642 56 10,425,594 48 82,912,542 » 41,000,800 » 2,839,746 27 15,167,170 » 1,041,000 »	47,790,689 03 5,300,000 » 200,000 » 50,000 » 543,520 73 202,670 45 12,710,220 50 1,541,725 17 17,690,842 44 71,302,254 56 42,815,682 48 3,172,490 49 5,826,616 64 371,863 23	45,310,850 54 3,300,000 » 200,000 » 50,000 » 402,026 04 199,729 91 10,768,464 79 1,404,290 60 16,892,406 44 49,941,458 12 18,405,596 76 2,671,735 18 5,756,818 93 371,863 23	2,479,858 69 » » » 81,494 69 2,940 52 1,043,755 80 157,434 57 798,546 » 21,460,796 44 24,518,285 72 800,755 51 69,797 71 »	13,580,185 94 » » 20,000 » 123,265 52 4,804 57 2,964,621 41 145,917 39 1,734,552 04 11,520,087 44 (1) (2) 9,340,553 36 669,136 77	» » » » » » » » » » » » » » »	
245,473,073 53	207,606,575 70	156,823,150 34	51,783,445 45	39,915,124 44	»	

(1) Fr. 1,713,882 48 c<sup>5</sup>, dépenses excédant les crédits.  
(2) Fr. 332,744 92 c<sup>5</sup>,  
idem

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

## MINISTÈRES ET SERVICES.

## SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1875,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	Loi du 8 sept. 1859, et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862.	}	§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges. . . . .
			§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France . . . . .
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		}	§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Imputable sur l'emprunt) .
			Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.) . . . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		}	Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862.) . . . . .
			Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864.) . . . . .
			§ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean . . . . .
			Loi du 8 juillet 1865. } § 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville . . . . .
			§ 15. Amélioration du port de Nieuport . . . . .
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 12 juillet 1865.	}	Élargissement de la 2 <sup>me</sup> section et achèvement de la 3 <sup>me</sup> section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
			Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 <sup>me</sup> écluse et la Sambre canalisée . . . . .
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		}	Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I <sup>er</sup> . (Loi du 29 mai 1866.) . . . . .
			Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts, et de fêtes et cérémonies publiques. (Loi du 4 juin 1866.) . . . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.) . . . . .
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.) . . . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			Continuation des travaux de la station de Bruges. (Loi du 31 mars 1868.) . . . . .

A REPORTER. . . . . fr.

CICE 1876 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, À transférer à l'exercice 1877, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations.
359,285 22	•	•	•	359,285 22	•	
67,882 22	19,455 72	19,429 52	6 40	48,416 50	48,446 50	
564,887 45	•	•	•	564,887 45	564,887 45	
7,000 •	•	•	•	7,000 •	7,000 •	
200,000 •	•	•	•	200,000 •	200,000 •	
120,547 37	•	•	•	120,547 37	120,547 37	
20,447 85	•	•	•	20,447 85	20,447 85	
166,885 11	166,885 11	166,885 11	•	•	•	
138,400 81	42,350 58	25,745 00	16,586 68	96,070 25	96,070 25	
3,125 62	•	•	•	3,125 62	•	
366 80	•	•	•	366 80	366 80	
8,227 18	1,247 85	1,247 85	•	6,979 33	6,979 33	
653,470 63	653,470 63	653,470 63	•	•	•	
333,333 33	•	•	•	333,333 33	333,333 33	
16,765 15	•	•	•	16,765 15	16,765 15	
5,528 85	5,528 85	5,528 85	•	•	•	
2,464,151 55	886,896 72	870,505 64	16,595 08	1,577,254 83	1,214,843 99	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

## MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . . fr.

## SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1875,  
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 5 juin 1868.	}	§ 4. Amélioration du régime de la Dendre, y compris les travaux à exécuter à Termonde . . . . .
			§ 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer . . . . .
			§ 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives. . . . .
		Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869) . . . . .	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 29 juin 1869.	}	Complément des frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866. . . . .
			Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets représentant Adam et Ève, peints par Hubert Van Eyck . . . . .
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour construire les forts de Merxem, de Burght, de Zwynrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870.) . . . . .		
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870.) . . . . .		
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 5 juin 1870.	}	§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime . . . . .
			§ 9. Agrandissement des écluses établies sur la Meuse en aval de Namur jusqu'à Liège.
			§ 11. Travaux à l'Escaut dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage . . . . .
			§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyk et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers . . . . .
			§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles . . . . .
			§ 19. Amélioration du port d'Ostende . . . . .
			§ 22. Travaux de défense de la côte . . . . .
			§ 23. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst . . . . .
			§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Verviers; travaux dans la traverse de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chénée, du Trooz, de Welkenraedt et de Dolhain . . . . .
MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais de premier établissement de la caisse de la milice ainsi que de la caisse de remplacement. (Loi du 5 juin 1870.) . . . . .		
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.) . . . . .		

A REPORTER. . . . . fr.

CICE 1876 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, À transférer à l'exercice 1877, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
2,464,151 55	886,806 72	870,305 64	16,593 08	1,577,254 85	1,214,843 90	
20,844 85	20,844 85	20,844 85	•	•	•	
10,501 25	•	•	•	10,501 25	10,501 25	
55,000 •	•	•	•	55,000 •	55,000 •	
169,759 64	154,599 48	154,599 48	•	35,140 16	35,140 16	
62,565 91	6,295 •	6,295 •	•	56,268 91	56,268 01	
10,000 •	5,000 •	5,000 •	•	5,000 •	5,000 •	
4,215,915 05	1,745,705 40	1,744,470 64	1,234 76	2,470,209 65	2,470,209 65	
2,114 64	2,024 68	2,024 68	•	89 96	89 96	
56,819 87	227 77	225 29	2 48	56,592 10	56,592 10	
349,460 94	•	•	•	349,460 94	349,460 94	
11,165 90	11,165 90	11,165 90	•	•	•	
261,725 92	48,795 85	48,795 85	•	212,928 07	212,928 07	
20,048 96	•	•	•	20,048 96	20,048 96	
3,060 70	1,243 •	1,243 •	•	1,817 70	1,817 70	
176,461 50	10,551 06	9,951 06	580 •	165,950 44	165,950 44	
15,219 48	•	•	•	15,219 48	15,219 48	
299 95	299 95	299 95	•	•	•	
10,000 •	10,000 •	10,000 •	•	•	•	
764,181 15	81,283 32	73,900 44	7,382 88	682,897 83	682,897 83	
8,879,273 22	2,964,012 94	2,959,119 74	25,793 20	5,714,360 28	5,351,940 44	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . . fr.

SERVICES SPECIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CREDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1875,  
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE  
DES TRAVAUX PUBLICS.

Extension du matériel de traction et de transport, établissement de voies, etc., pour les marchandises, extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 24 février 1871.) . . . . .

Solde dû par l'État envers la faillite du sieur Beaulieu, entrepreneur des travaux de la 5<sup>me</sup> section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 27 juillet 1871) . . . . .

Construction de deux embarcadères au quai des bateaux à vapeur à Ostende. — Dépense complémentaire. (Loi du 27 juillet 1871.) . . . . .

§ 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime . . . . .

§ 15. Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers . . . . .

§ 17. Travaux d'amélioration du port d'Ostende . . . . .

Loi du 27 juillet 1871. § 22. Aménagement de la station d'Ostende; achèvement du bâtiment; constructions sur le nouveau quai des bateaux à vapeur. . . . .

§ 25. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain . . . . .

§ 26. Continuation des travaux de la station de Charleroi . . . . .

§ 30. Travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'arsenal de la station de Malines.

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR.

§ 54. Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi. . . . .

MINISTÈRE DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Minimum de produit postal à assurer aux entrepreneurs d'une ligne de paquebots-poste entre Anvers et New-York. (Loi du 27 juillet 1871.) . . . . .

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR.

Loi du 29 juillet 1871. { Tables générales des registres des paroisses avant 1792 . . . . .  
Ameublement des nouveaux locaux construits au Musée royal d'histoire naturelle . . . . .

MINISTÈRE  
DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 2 mars 1872. 1<sup>o</sup> Extension du matériel de traction et des transports. . . . .

2<sup>o</sup> Construction de nouvelles remises aux locomotives. . . . .

3<sup>o</sup> Outillage des ateliers et des stations et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises . . . . .

4<sup>o</sup> Achat de rails et accessoires et travaux d'extension et de parachèvement des voies du railway . . . . .

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement, dans toutes les boulangeries militaires du royaume, de fours aérotomes et de pétrins mécaniques (Loi du 21 mai 1872.) . . . . .

A' REPORTER. . . . . fr.

CICE 1876 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1877, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations.
8,679,273 92	2,964,912 94	2,030,119 74	25,793 20	5,714,360 28	5,351,949 44	
5,467 89	•	•	•	5,467 89	5,467 89	
74,907 82	•	•	•	74,907 82	74,907 82	
504 69	••	•	•	504 69	•	
65,273 75	36,993 06	36,993 96	•	26,279 77	26,279 77	
970,510 50	•	•	•	970,519 50	970,519 50	
715 91	•	•	•	715 91	•	
287 •	287 •	287 •	•	•	•	
242,657 17	185,274 12	180,374 12	4,000 •	57,365 05	57,363 05	
329 01	329 01	329 01	•	•	•	
10,426 64	10,426 64	10,426 64	•	•	•	
8,943 71	7,000 •	4,000 •	3,000 •	1,943 71	1,943 71	
500,000 •	•	•	•	500,000 •	500,000 •	
22 28	•	•	•	22 28	22 28	
11,192 55	11,192 55	11,157 67	34 88	•	•	
1,017 88	•	•	•	1,017 88	1,017 88	
483 07	483 07	483 07	•	•	•	
14,661 37	2,269 35	2,269 35	•	12,392 02	12,392 02	
59,170 21	9,680 16	9,680 16	•	29,490 05	29,490 05	
170,711 76	82,635 47	81,084 47	1,551 •	88,076 29	88,076 29	
10,794,343 41	3,311,484 27	3,276,205 10	35,270 08	7,482,850 14	7,119,420 70	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

## MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . . fr.

## SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1875,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Continuation des travaux entrepris pour les installations du chemin de fer et du service des établissements maritimes à Anvers. (Loi du 24 mai 1872) . . . . .
MINISTÈRES DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	Transaction relative au procès pendant entre l'État et les ayants droit du sieur J.-B. Dutoit, à l'occasion de l'établissement à Heyst du chenal de l'écluse maritime dépendant du canal de dérivation de la Lys. (Loi du 24 mai 1872.) . . . . .
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Exécution des travaux les plus urgents pour l'établissement d'un bassin et de chantiers à l'usage des services de la marine à Ostende. (Loi du 26 mai 1872.) . . . . .
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition internationale de Vienne en 1875. (Loi du 2 avril 1875.) . . . . .
MINISTÈRE DES FINANCES.	Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1875.) . . . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240,000,000 de francs. (Loi du 29 avril 1875) . . . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 14 août 1873 . { § 2. Travaux de démolition et de nivellement des terrains de Charleroi . . . . . § 5. Élargissement de la deuxième section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	ART. 1 <sup>er</sup> . Complément de l'éclairage de l'Escaut. (Loi du 14 août 1873.) . . . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	ART. 1 <sup>er</sup> . Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875.) . . . . . § 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons . . . . . § 6. Transfert du Ministère des Travaux publics rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie. . . . . § 7. Restauration du Palais de Liège . . . . . § 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand. . . . . Loi du 16 août 1873. § 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur. . . . . § 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas . . . . . § 12. Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor . . . . . § 13. Amélioration de la Lys . . . . . § 16. Amélioration de la Dyle . . . . . § 17. Amélioration du régime de l'Yser . . . . .

A REPORTER. . . . . fr.

CICE 1876 (suite):

au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite):

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES réduisant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1877, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
10,794,343 41	5,311,484 27	3,276,205 19	35,279 08	7,482,859 14	7,119,420 70	
2,059 38	2,059 38	2,059 38	.	.	.	
872 44	.	.	.	872 44	.	
48,836 25	48,833 92	48,833 92	.	2 33	2 33	
630 37	630 37	630 37	.	.	.	
47,298 90	1,724 .	1,724 .	.	45,574 90	45,574 90	
102,223 05	40,853 62	40,853 62	.	61,569 45	61,569 45	
25,416 22	.	.	.	25,416 22	.	
3,213 53	.	.	.	3,213 53	.	
4,715 09	2,897 02	2,897 02	.	1,810 07	1,810 07	
10,023,944 29	3,812,612 85	3,812,612 85	.	6,211,331 44	6,211,331 44	
66,059 54	66,050 02	66,050 02	.	29 52	29 52	
267 63	232 .	232 .	.	35 63	35 63	
24,588 20	15,884 77	15,801 98	82 79	8,505 45	8,503 45	
49,124 83	10,521 .	10,521 .	.	38,603 85	38,603 83	
650,405 39	650,405 39	650,405 39	.	.	.	
235,837 14	55,430 38	55,430 38	.	182,406 76	182,406 76	
142,699 16	6,110 88	6,095 68	15 20	156,588 28	156,588 28	
239,203 15	54,505 71	34,455 71	150 .	204,397 44	204,397 44	
39,904 12	.	.	.	39,904 12	39,904 12	
960 73	950 10	902 19	48 .	10 54	10 54	
22,502,400 82	8,059,065 77	8,023,490 70	35,575 07	14,443,335 05	14,050,403 42	

## BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

## MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . . fr.

## SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1875,  
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

		§ 18. Amélioration de la grande Nèthe . . . . .
		§ 21. Approfondissement du canal de Gand à Terneuzen. . . . .
		§ 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville. . . . .
		§ 23. Subside pour l'amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eecloo :
		A. Reconstruction de l'écluse d'Isabelle. . . . .
		C. Approfondissement et recréusement du Burggraeven-Stroom . . . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 16 août 1873 (suite).	§ 24. Subsidés pour travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai.
		§ 25. Subside pour travaux d'assainissement des polders du pays de Waes. . . . .
		§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège . . . . .
		§ 29. Extension des lignes et appareils télégraphiques . . . . .
		§ 31. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway . . . . .
		§ 33. Amélioration et extension des voies et du matériel. — Exécution des stipulations de la convention du 31 janvier 1873, relatives aux travaux et au matériel en construction, etc. (Lignes du Luxembourg) . . . . .
MINISTÈRE DES FINANCES.		§ 35. Prix stipulé par l'article 25 de la convention du 31 janvier 1873 pour l'exécution de lignes nouvelles, à raison de 200,000 francs par kilomètre, soit pour 230 kilomètres . . . . .
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	}	Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1875.) Art. 1 <sup>er</sup> A . . . . .
		Appropriation et ameublement des locaux de l'orphelinat des Kuldere à Gand. (Loi du 14 mars 1874.) § 2. . . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut (Loi du 17 avril 1874.) . . . . .
MINISTÈRE DES FINANCES.	Loi du 1 <sup>er</sup> juin 1874.	{ Art. 2. A. Appropriation des terrains à bâtir de l'École vétérinaire, à Cureghem . . . . .
		B. Mise en valeur des terrains des places fortes. . . . .
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		Construction de magasins ou hangars affectés au service de l'artillerie et du génie. (Loi du 1 <sup>er</sup> juin 1874.) . . . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 1 <sup>er</sup> juin 1874.	{ § 1. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre . . . . .
		§ 2. Chemin de fer du Luxembourg . . . . .
		§ 3. Barrage de la Gileppe . . . . .

A REPORTER. . . . . fr.

## CICE 1876 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés AU profit des économes de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1877, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
22,502,400 32	8,059,065 77	8,025,490 70	55,575 07	14,443,553 03	14,050,405 42	
24,005 05	20,780 86	20,780 86	"	5,224 19	5,224 19	
2,205,521 80	1,418,342 55	1,142,048 83	275,595 72	786,979 54	786,979 54	
487,110 19	35,094 79	55,094 79	"	452,015 40	452,015 40	
25,000 "	14,812 24	14,812 24	"	10,187 76	10,187 76	
49,925 "	"	"	"	49,925 "	49,925 "	
200,000 "	285 75	285 75	"	199,714 25	199,714 25	
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
528,445 25	255,931 88	254,156 42	1,795 46	272,515 57	272,515 57	
2,756 61	175 "	175 "	"	2,561 61	2,561 61	
6,568 "	6,568 "	6,568 "	"	"	"	
53,744 90	"	"	"	53,744 90	53,744 90	
41,835,026 25	551,201 25	551,201 25	"	41,283,825 02	(1) "	
7,000 "	"	"	"	7,000 "	7,000 "	
7,026 67	4,089 95	4,089 95	"	2,956 74	2,956 74	
1,986,511 32	2,626 "	2,626 "	"	1,983,885 52	1,983,885 52	
60,154 54	15,165 66	15,165 66	"	46,988 88	46,988 88	
435,701 40	524,287 59	524,156 49	131 10	111,415 90	111,415 90	
49,751 76	47,987 91	47,412 41	575 50	1,765 85	1,765 85	
20,017 75	19,717 75	19,717 75	"	300 "	300 "	
148,990 52	104,206 92	104,206 92	"	44,785 40	44,785 40	
141,676 58	141,676 58	141,676 58	"	"	"	
70,876,914 40	11,019,816 89	10,706,345 54	313,470 85	59,857,098 07	18,180,341 42	

(1) Par modification au § 35 de l'art. 31 de la loi du 16 août 1875, le prix des lignes nouvelles à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875 sera payé en titres de rente à 4 p. %. Le capital de ces titres sera ajouté à l'emprunt de 4 p. % autorisé par la loi du 27 juillet 1871. Loi du 27 mai 1876, art. 2.

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses ;

## MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . . fr.

## SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1875,  
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais de confection et d'émission des titres à 2 1/2 p. ‰, à émettre en vertu de la loi assimilant cette dette aux autres parties de la Dette publique. (Loi du 19 décembre 1874.) . . . . .
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Dépenses d'ameublements, frais d'emballage, de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.) . . . . .
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Crédit destiné à couvrir les pertes d'habillement, etc., occasionnées au 4 <sup>e</sup> régiment de ligne, par l'incendie qui a détruit une partie des magasins de ce corps. (Loi du 21 décembre 1874.) . . . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874 (Hôtel central des postes). (Loi du 19 février 1875.) . . . . .
MINISTÈRE DE LA GUERRE	Acquisition d'immeubles destinés à l'établissement d'une boulangerie militaire à Bruxelles. (Loi du 19 février 1875). . . . .
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Loi du 21 mars 1875. { Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance à Bruxelles, avec les commissariats de police de la ville et des communes suburbaines. Continuation des travaux du Palais de Justice en construction à Bruxelles . . . . .
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Ameublement des nouveaux locaux construits au Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 26 mars 1875.) . . . . .
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875.) . . . . .
MINISTÈRE DES FINANCES.	Mise en valeur des terrains domaniaux. (Loi du 2 juillet 1875) . . . . .
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	ART. 7. Frais de confection et d'émission de nouvelles feuilles de coupons afférentes aux obligations au porteur des trois premières séries de la dette à 4 1/2 p. ‰. (Loi du 2 juillet 1875). . . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 5 juillet 1875. { Formation des tables des registres paroissiaux avant 1792 . . . . . Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle qui aura lieu à Philadelphie en 1876 . . . . .
	§ 1. Raccordement de routes aux chemins de fer. . . . .
	§ 2. Construction et reconstruction des ponts appartenant à des routes . . . . .
	§ 5. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères, transfert du Ministère des Travaux publics. . . . .
	Loi du 9 juillet 1875. § 4. Construction d'un nouvel Hôtel des Monnaies . . . . .
	§ 5. Reconstruction du Conservatoire de musique à Bruxelles. . . . .
	§ 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration, acquisition d'objets mobiliers . . . . .
	§ 7. Exposition triennale des beaux-arts; construction d'un local provisoire . . . . .

A REPORTER. . . . . fr.

CICE 1876 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1877, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
70,876,914 46	11,019,816 59	10,706,345 54	513,470 85	59,357,098 07	18,180,541 42	
15,818 *	1,011 92	1,011 92	.	14,806 08	14,806 08	
21,405 55	6,488 76	6,488 76	.	14,914 57	14,914 57	
44,298 50	41,819 97	41,810 07	.	2,478 53	2,478 53	
10,000 *	"	"	.	10,000 *	10,000 *	
495 87	"	"	.	495 87	"	
21,567 *	14,778 85	11,845 08	2,933 57	6,588 35	6,588 55	
150,661 87	150,661 87	130,661 87	"	"	"	
24,606 67	24,606 67	24,606 67	"	"	"	
2,515,292 43	1,429,891 09	1,278,207 17	151,685 92	1,083,401 54	1,083,401 54	
799,900 *	"	"	"	799,900 *	799,900 *	
10,000 *	10,000 "	10,000 "	"	"	"	
12,106 48	12,099 62	12,099 62	"	6 86	6 86	
200,000 *	60,000 "	60,000 "	"	140,000 *	140,000 *	
613,036 05	612,291 19	611,074 89	1,216 50	744 86	744 86	
355,405 91	354,975 01	354,957 01	56 *	452 90	452 90	
270,577 78	270,577 78	270,577 78	"	"	"	
302,552 55	302,552 55	302,552 55	"	"	"	
22,429 29	22,429 29	22,429 29	"	"	"	
100,000 *	"	"	"	100,000 *	100,000 *	
10,750 58	10,750 58	10,750 58	"	"	"	
76,355,198 35	14,524,528 92	15,854,988 28	469,540 64	62,050,867 45	20,353,614 91	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

## MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . . fr.

## SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1875,  
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EE VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

		§ 8. Construction d'une école normale à Bruges . . . . .	
		§ 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes. . . . .	
		§ 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 <sup>e</sup> section . . . . .	
		§ 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargissement de la partie comprise entre la 9 <sup>e</sup> écluse et la Sambre canalisée . . . . .	
		§ 12. Sambre canalisée . . . . .	
		§ 13. Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai . . . . .	
		§ 14. Lys; travaux d'amélioration. . . . .	
		§ 15. Mandel; travaux de canalisation . . . . .	
		§ 16. Dendre; travaux d'amélioration. . . . .	
		§ 17. Yser et canal de Furnes à Dunkerque; travaux d'amélioration . . . . .	
		§ 18. Travaux d'endiguement du Zwyn . . . . .	
		§ 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port. . . . .	
		§ 20. Port de refuge de Blankenberghe . . . . .	
		§ 21. Construction du chemin de fer de ceinture à Gand . . . . .	
		§ 22. Construction du chemin de fer d'Ath à Blaton . . . . .	
		§ 23. Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation . . . . .	
		§ 24. Extension du matériel de traction et de transport, outillage des ateliers. . . . .	
		§ 25. Objets d'approvisionnements. . . . .	
		§ 26. Acquisitions et appropriations d'immeubles pour le service des postes . . . . .	
		§ 27. Extension des lignes et appareils télégraphiques . . . . .	
		§ 28. Construction d'un nouveau steamer remorqueur . . . . .	
		Achat de la ferme de Groenendael. (Loi du 16 décembre 1875). . . . .	
		Acquisition de deux maisons rue de Louvain à Bruxelles. (Loi du 18 décembre 1875.) . . . . .	
		Dépenses de la révision de la pharmacopée officielle (Loi du 28 décembre 1875) . . . . .	
		TOTAUX. . . . .	fr.

MINISTÈRE  
DES TRAVAUX PUBLICS  
(suite.)

Loi du 9 juillet 1875  
(suite).

MINISTÈRE DES FINANCES.

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR.

TOTAUX. . . . . fr.

CICE 1876 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

CRÉDITS reçus PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1877, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
76,355,106 35	14,324,528 92	15,854,988 28	469,340 64	62,030,807 43	20,353,614 01	
200,000 »	»	»	»	200,000 »	200,000 »	
1,000,000 »	491,010 61	487,291 17	3,719 44	508,989 59	508,989 59	
712 57	»	•	•	712 57	712 57	
2,620 08	»	»	»	2,620 08	2,620 08	
18,504 05	8,465 75	8,465 75	»	9,858 50	9,858 50	
254,953 50	86,509 71	86,482 05	87 60	148,585 79	148,585 79	
100,000 »	99,774 »	46,000 »	55,774 »	226 •	226 •	
6,110 86	2,182 55	2,182 55	»	3,928 51	3,928 51	
100,000 »	17,419 73	17,387 98	31 75	82,580 27	82,580 27	
133,500 »	129,485 68	110,441 04	19,044 64	4,014 32	4,014 32	
1,081 84	»	•	•	1,081 84	1,081 84	
335,020 87	16,973 84	16,973 84	»	318,047 03	318,047 03	
1,793 73	•	•	•	1,793 73	1,793 73	
290,485 56	261,508 93	261,508 93	»	28,974 63	28,974 63	
227,772 41	222,826 20	221,997 42	828 78	4,946 21	4,946 21	
5,150,633 42	5,129,275 92	5,128,860 37	415 55	1,357 50	1,357 50	
3,354,648 69	3,354,648 69	3,354,648 69	•	•	•	
2,400,886 04	11,522 84	11,442 10	80 74	2,389,363 20	2,389,363 20	
13,361 57	11,857 44	11,857 44	»	1,504 13	1,504 13	
97,150 79	78,239 81	56,528 95	21,710 86	18,910 98	18,910 98	
180,000 »	110,740 »	110,740 »	»	69,260 »	69,260 »	
212,757 »	212,510 38	212,510 38	»	246 62	•	
232,000 »	231,697 27	231,697 27	»	302 73	•	
3,000 »	3,000 »	3,000 »	»	2,000 »	2,000 »	
90,633,987 13	24,804,038 07	24,235,004 01	569,054 06	65,829,949 06	24,152,147 19	

## BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

## MINISTÈRES ET SERVICES.

## SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

## DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE

MINISTÈRE DE LA GUERRE	Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit le 28 juillet 1875, une partie des magasins des 5 <sup>m</sup> e et 6 <sup>m</sup> e régiments d'artillerie et du bataillon d'administration (Loi du 27 mars 1876) . . . . .
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Loi du 24 mai 1876. } <ul style="list-style-type: none"> <li>ART. 1 1<sup>o</sup> Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876. . . . .</li> <li>2<sup>o</sup> Supplément de dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876 . . . . .</li> <li>3<sup>o</sup> Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture . . . . .</li> <li>4<sup>o</sup> Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le musée royal d'armures et d'antiquités . . . . .</li> <li>5<sup>o</sup> Acquisition de la bibliothèque musicale de M. de Glimes . . . . .</li> </ul>
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Loi du 27 mai 1876. } <ul style="list-style-type: none"> <li>§ 1<sup>er</sup>. Continuation des travaux du Palais de Justice à Bruxelles . . . . .</li> <li>§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons . . . . .</li> <li>§ 3. Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations . . . . .</li> <li>§ 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsides. . . . .</li> <li>§ 5. Monument de S. M. Léopold I<sup>er</sup> et parc à Laeken. — Dernier crédit . . . . .</li> <li>§ 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Travaux publics. . . . .</li> <li>§ 7. Construction du nouvel hôtel des monnaies . . . . .</li> <li>§ 8. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts, ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques . . . . .</li> <li>§ 9. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i> . . . . .</li> <li>§ 10. Achèvement des bâtiments et de l'ameublement du Conservatoire de musique. . . . .</li> <li>§ 11. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des princes-évêques de Liège. . . . .</li> <li>§ 12. Solde des frais de construction du local provisoire établi pour l'exposition triennale des beaux-arts de 1875, à Bruxelles. . . . .</li> <li>§ 13. Canalisation de la Meuse . . . . .</li> <li>§ 14. Escaut. — Travaux d'amélioration . . . . .</li> </ul>
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	

A REPORTER. . . . . fr.

## CICE 1876 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1877, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité	Observations.
405,857 23	380,764 24	377,877 95	2,886 51	25,092 99	25,092 99	
125,000 "	811 20	741 70	69 50	124,188 80	124,188 80	
50,000 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
25,000 "	5,564 75	5,564 75	"	19,435 25	19,435 25	
20,000 "	20,000 "	20,000 "	"	"	"	
2,500,000 "	2,087,440 62	2,055,440 62	54,000 "	412,559 58	412,559 58	
303,500 "	118,709 67	100,085 67	12,624 "	584,790 33	584,790 33	
1,000,000 "	687,909 90	595,504 82	72,605 08	532,090 10	532,090 10	
1,000,000 "	240,555 07	254,570 97	5,084 10	759,444 93	759,444 93	
1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
1,000,000 "	606,581 84	600,586 84	6,195 "	595,418 16	595,418 16	
1,000,000 "	646,711 46	617,452 65	29,258 81	355,288 54	355,288 54	
500,000 "	46,050 26	42,996 65	3,053 61	453,949 74	453,949 74	
200,000 "	94,862 66	94,862 66	"	105,137 54	105,137 54	
300,000 "	258,918 54	256,900 04	2,018 50	41,081 66	41,081 66	
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	
28,000 "	25,112 68	25,112 68	"	2,887 52	2,887 52	
600,000 "	"	"	"	600,000 "	600,000 "	
500,000 "	12 50	12 50	"	299,987 50	299,987 50	
10,857,357 23	5,200,005 10	5,051,310 48	168,604 71	5,657,352 04	5,657,352 04	

## BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

## MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . . fr.

## SERVICES SPÉCIAUX (SUITE)

## DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE (suite)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 27 mai 1876. (suite.)	§ 15. Travaux d'élargissement et de redressement du canal de Terneuzen . . . . .
		§ 16. Travaux d'amélioration de la Dendre . . . . .
		§ 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant . . . . .
		§ 18. Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende . . . . .
		§ 19. Travaux d'achèvement du barrage de la Gileppe . . . . .
		§ 20. Travaux d'amélioration de la Grande-Nêthe . . . . .
		§ 21. Nouvelles installations maritimes. — Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu . . . . .
		§ 22. Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie. . . . .
		§ 23. Extension du matériel de traction et de transport; outillage des ateliers . . . . .
		§ 24. Lignes du Luxembourg. — Liquidation de l'actif et du passif de la Compagnie du Luxembourg au 31 décembre 1872, et de l'exploitation par l'État en 1873 . . . . .
		§ 25. Extension des approvisionnements pour l'exploitation des lignes du Luxembourg . . . . .
		§ 26. Extension des lignes et appareils télégraphiques . . . . .
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.
MINISTÈRE DES FINANCES		ART. 4. Frais de confection et d'émission des titres 4 p. 0/0, ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876) . . . . .
		Liquidation du prix d'achat d'un terrain contenant 502 m. 5 d. situé près de la station du chemin de fer à Anvers. (Loi du 27 mai 1876.) . . . . .

TOTAUX. . . . . fr.

CICE 1876 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES resultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1877, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
10,857,557 25	5,200,005 19	5,031,310 48	168,604 71	5,657,352 04	5,657,352 04	
1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
100,000 "	105 75	105 75	"	99,804 25	99,804 25	
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	
400,000 "	"	"	"	400,000 "	400,000 "	
200,000 "	125,120 50	125,120 50	"	154,870 70	154,870 70	
24,000 "	"	"	"	24,000 "	24,000 "	
2,500,000 "	659,067 56	607,089 75	51,977 81	1,840,032 44	1,840,032 44	
8,220,000 "	451,035 27	509,468 45	55,566 82	7,784,064 75	7,784,064 75	
7,600,000 "	5,943,409 55	5,804,755 80	158,655 49	5,656,590 05	5,656,590 05	
2,510,289 01	"	"	"	2,510,289 01	2,510,289 01	
845,410 00	"	"	"	845,410 00	845,410 00	
125,000 "	740 85	740 85	"	124,250 15	124,250 15	
2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	
80,000 "	6,605 "	6,605 "	"	75,397 "	75,397 "	
50,400 "	50,265 48	50,265 48	"	154 52	"	
36,570,457 25	10,420,552 75	10,025,457 92	394,894 85	26,150,104 48	26,149,969 96	

## BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

## MINISTÈRES ET SERVICES.

## RÉCAPITULATION.

	Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1872. . . . .	
	— — — 1875. . . . .	
SERVICE ORDINAIRE	— — — 1875. . . . .	
	— — — 1875. . . . .	
	— propres à l'exercice . . . . .	
SERVICES SPÉCIAUX	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1875 . . . . .	
	— sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	

## Dépense à l'exercice 1876 :

A. Du capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en vertu de la loi du 27 mai 1876 et remis pendant ladite année :

- 1° A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873) pour les travaux faits en exécution de la convention du 31 janvier 1875. . . . . fr. 2,828,900 »
- 2° Au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées en 1875, 1874, 1875 et 1876 sur le crédit du 16 août 1875. 4,697,200 »

B. Du capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en vertu de la loi du 19 décembre 1876 et remis pendant ladite année à la Banque de Belgique du chef de travaux faits en exécution de la convention du 13 novembre 1876, approuvée par la loi du 19 décembre suivant . . . . .

C. Des intérêts à 5 p. % dus pour l'année 1876 à la Société anonyme du Sud d'Anvers sur la valeur des terrains du bassin de batelage à rétrocéder à l'État (4 hectares à 50 francs le mètre, soit 1,200,000 francs) (convention des 10 janvier/18 mars 1874, article 5). . . . .

D. Des intérêts à 5 p. % sur les sommes payées à l'État par la Société du Sud d'Anvers pour obtenir mainlevée de l'inscription hypothécaire grevant les terrains militaires, savoir :

- depuis le 26 août jusqu'au 31 décembre 1876 sur fr. 9,485 75 . . . . . 98 »
- depuis le 10 novembre id. id. 3,460 41 . . . . . 14 42

Les dépenses reprises sous les litt. C et D ont été réglées par compensation dans le décompte établi le 31 décembre 1876 entre l'État et la Société du Sud.

CICE 1876 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1877, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	<i>Observations.</i>
20,975 57	"	"	"	20,975 57	"	
141,412 04	4,810 20	4,810 20	"	136,601 75	"	
888,596 22	7,691 68	"	7,691 68	880,904 54	"	
1,197,105 12	182,610 70	120,815 95	52,805 75	1,014,485 42	"	
245,475,075 55	207,006,575 70	155,825,150 54	51,785,445 45	59,915,124 44	"	
90,655,987 15	24,804,038 07	24,255,004 01	569,054 06	65,829,949 06	24,152,147 19	
56,570,457 25	10,420,352 75	10,025,457 92	394,894 83	26,150,104 48	26,149,969 96	
574,925,606 84	245,026,088 28	190,218,216 51	52,807,871 77	135,946,145 26	50,502,117 15	
7,526,100 "	7,526,100 "	7,526,100 "				
1,800,000 "	1,800,000 "	1,800,000 "				
56,000 "	56,000 "	56,000 "				
112 42	112 42	112 42				
384,287,810 26	252,388,500 70	199,580,428 95				

(344)

# COMPTE

DES

## OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1871 A 1875.



## NOTE

### SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1874 A 1875.

---

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé aujourd'hui par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

» ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» Art. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» Art. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» Art. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1871 à 1875 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1876 pour l'apurement final de l'exercice 1871, qui a atteint, le 31 décembre 1875, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1877, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

#### EXERCICE 1871.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1875, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1872) étaient de . . . . . fr.	489,886 24
Sur ces ordonnances il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1875 . . . . .	472,028 68
Il a été versé, en 1876, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. . . . .	5,127 88
Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1876, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor . . . . .	14,729 68
SOMME ÉGALE. . . . . fr.	489,886 24

**EXERCICE 1872.**

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1876, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1875) fr.	986,603 62
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1875 à 1876 . . . . .	958,590 48
Ordonnances restant à payer et dépenses à justifier au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. fr.	<u>28,015 14</u>

**EXERCICE 1873.**

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1877, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1874).	592,699 90
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1874 à 1876 . . . . .	544,219 42
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1877 . . . . .	<u>48,480 48</u>

**EXERCICE 1874.**

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1878, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1875).	292,158 65
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1875 et 1876. . . . .	223,997 45
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1876 . . . . . fr.	<u>68,161 20</u>

**EXERCICE 1875.**

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1879, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1876).	708,045 41
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1876 . . . . .	357,397 91
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1877 . . . . . fr.	<u>350,647 50</u>

**EXERCICE PÉRIMÉ DE 1871.**

---

**COMPTE FINAL D'APUREMENT,**

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer  
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

---

## EXERCICE PE

## Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1872), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1872 (novemb. et déc.)	EN 1873.	EN 1874.	EN 1875.	TOTAL.	
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>							
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>							
Dettes publiques . . . Exercice 1869. . .	50,769 87	50,769 87	"	"	"	50,769 87	
Ministère de la Justice. { — 1869. . .	51 50	"	"	"	"	"	
— 1870. . .	90,175 28	90,175 28	"	"	"	90,175 28	
— des Travaux publics. — Exercice 1870.	10,655 92	10,655 92	"	"	"	10,655 92	
	151,610 57	151,579 07	"	"	"	151,579 07	
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>							
Dettes publiques . . . . .	20,661 56	2,697 48	8,596 09	5,599 40	1,120 95	15,822 90	
Ministère de la Justice. . . . .	57,545 65	25,957 97	450 92	4,700 "	7,458 51	56,556 25	
— des Affaires Etrangères . . . . .	2,450 87	1,615 55	201 51	158 55	64 46	2,010 85	
— de l'Intérieur . . . . .	187,459 68	144,076 48	25,106 01	11,492 "	200 85	180,876 24	
— des Travaux publics . . . . .	56,483 95	27,661 78	4,050 75	456 45	915 21	55,062 17	
— de la Guerre. . . . .	40,600 56	48,020 75	185 55	12 60	259 58	49,576 52	
— des Finances. . . . .	5,918 12	1,850 65	2,000 60	"	25 "	5,856 25	
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	2,794 57	661 55	175 22	16 67	661 56	1,512 60	
	540,881 74	251,401 81	40,572 51	20,595 71	10,712 55	525,082 56	
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>							
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1870, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>							
<b>Ministère des Travaux publics.</b>							
Loi du 8 juill. 1868	Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur. . .	49 71	"	49 71	"	49 71	
	Chemin de fer direct avec embranchements éventuels de Châtelineau à Bruxelles par Luttre . . . . .	10,141 55	2,209 42	7,940 95	"	10,141 55	
	Travaux de parachèvement sur l'ensemble du réseau de l'État. (Loi du 12 juin 1869.) . .	16 "	"	"	16 "	16 "	
	Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Versiers; travaux dans la traverse de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chénée, du Trooz, de Welkenraedt et de Dolhain. (Loi du 5 juin 1870.) . .	1,511 72	"	1,178 40	"	1,510 40	
<b>Ministère de la Guerre.</b>							
	Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.) . . . . .	40 "	"	40 "	"	40 "	
	<b>A REPORTER. . . fr.</b>	11,558 78	2,200 42	9,200 04	"	148 "	11,557 46

RIMÉ DE 1871.

à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 <sup>er</sup> janvier 1876).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de sursis, arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1876.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 <sup>er</sup> janvier 1876.	
»	»	»	»	
31 50	»	31 50	31 50	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
31 50	»	31 50	31 50	
4,858 66	a) 656 66	4,182 »	4,858 66	a) Y compris deux sommes de 42 fr. intérêts de cautionnements, payées en 1876 en vertu d'une autorisation de M <sup>e</sup> . le Directeur général de la trésorerie.
987 42	241 25	746 17	987 42	
411 02	»	411 02	411 02	
6,565 44	»	6,565 44	6,565 44	
5,421 76	2,220 97	1,191 79	5,421 76	
255 24	»	255 24	255 24	
61 87	»	61 87	61 87	
1,281 77	»	1,281 77	1,281 77	
17,790 18	5,127 88	14,671 50	17,790 18	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
1 52	»	1 52	1 52	
»	»	»	»	
1 52	»	1 52	1 52	

## EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1872), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1872 (novemb. et déc.)	EN 1873.	EN 1874.	EN 1875.	TOTAL.
REPORT. . . . . fr.	11,558 78	2,200 42	9,209 04	•	148 »	11,557 46
<b>SERVICES SPÉCIAUX (SUITE.)</b>						
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1870 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité (suite).</i>						
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressements et améliorations de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations. (Loi du 31 décembre 1870.) . . . . .	50 99	•	•	•	53 85	53 85
	11,609 77	2,200 42	9,209 04	•	181 85	11,591 29
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>						
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>						
Tables générales des paroisses avant 1792. (Loi du 28 février 1871.) . . . . .	8 40	•	•	•	•	•
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Approfondissement de la Sambre. — Solde d'une créance litigieuse. (Loi du 27 juillet 1871.)	5,775 76	•	5,775 76	•	•	5,775 76
	5,784 16	•	5,775 76	•	•	5,775 76
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
SERVICE ORDINAIRE. {	Dépenses sur des crédits transférés.	151,610 57	151,579 07	•	•	151,579 07
	— propres à l'exercice . . . . .	340,881 74	251,401 81	40,572 51	20,395 71	325,082 50
SERVICES SPÉCIAUX. {	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1870 . . . . .	11,609 77	2,200 42	9,209 04	•	181 85
	Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	5,784 16	•	5,775 76	•	5,775 76
	489,886 24	385,181 30	55,557 51	20,395 71	10,894 56	472,028 08

DE 1871 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1876 (suite).

ORDON NANC en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 <sup>er</sup> janvier 1876).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de susle- vée ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1876	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 <sup>er</sup> janvier 1876.	
1 52	»	1 52	1 52	
17 16	»	17 16	17 16	
18 48	»	18 48	18 48	
8 40	»	8 40	8 40	
»	»	»	»	
8 40	»	8 40	8 40	
51 50	»	51 50	51 50	
17,799 18	3,127 88	14,671 50	17,799 18	
18 48	»	18 48	18 48	
8 40	»	8 40	8 40	
17,857 56	3,127 88	14,729 08	17,857 56	

(354)

## **EXERCICES EN COURS D'APUREMENT**

**DE 1872 A 1873.**

---

**Situation des créances restant à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1877.**

---

## EXERCICE

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1873).	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1873 (novemb. et déc.).	EN 1874.	
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>				
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
Dette publique. . . . .	Exercice 1869 . . . . .	13,764 20	13,764 20	"
	— 1870 . . . . .	6,006 45	6,006 45	"
	— 1871 . . . . .	128,828 48	128,828 48	"
Ministère des Travaux publics . . . . .	Exercice 1868 . . . . .	7,650 "	7,650 "	"
	— 1869 . . . . .	6,705 "	6,705 "	"
	— 1870 . . . . .	11,108 25	11,108 25	"
Ministère de la Guerre. Exercice 1871 . . . . .	12,691 69	11,335 00	"	"
	191 50	"	"	"
	188,025 57	186,475 47	"	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
Dette publique . . . . .	298,086 08	277,862 57	8,884 60	
Ministère de la Justice. . . . .	28,271 80	25,698 79	1,154 67	
— des Affaires Étrangères. . . . .	20,164 68	6,699 55	12,755 85	
— de l'Intérieur . . . . .	528,599 02	509,660 48	11,955 54	
— des Travaux publics . . . . .	85,526 02	78,520 31	5,425 39	
— de la Guerre. . . . .	14,564 58	8,185 01	65 55	
— des Finances. . . . .	1,996 05	1,686 58	40 60	
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	1,601 55	548 16	276 20	
	776,410 26	706,661 25	58,518 15	
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1871 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>				
<b>Ministère des Travaux publics.</b>				
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés. (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862.) . . . . .	1,904 "	"	1,904 "	
§ 18. 3° Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers. (Loi du 8 juillet 1865.) . . . . .	150 "	"	"	
§ 2. 11° Travaux de parachèvement sur l'ensemble du réseau de l'État. (Loi du 12 juin 1869.) . . . . .	950 09	51 94	"	
<b>Ministère de la Guerre.</b>				
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour reconstruire les forts de Merxem, de Burght, de Zwyndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870.) . . . . . fr.	4,000 "	4,000 "	"	
<b>A REPORTER.</b> . . . . .	7,004 99	4,031 94	1,004 "	

1872.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1877.

TUES ET JUSTIFIES			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1877	OBSERVATIONS.
EN 1875	EN 1876	TOTAL		
»	»	15,764 20	»	
»	»	6,906 45	»	
»	»	128,828 48	»	
»	»	7,650 »	»	
»	»	6,795 »	»	
»	»	11,198 25	»	
»	»	11,555 00	1,358 60	
»	»	»	191 50	
»	»	180,475 47	1,550 10	
2,546 89	1,500 47	200,895 59	7,192 49	
2,650 »	147 50	27,650 96	620 84	
531 55	17 10	19,783 81	580 87	
1,071 04	1,425 70	324,992 56	5,606 46	
652 59	552 15	82,950 24	576 68	
»	6,015 50	14,265 86	100 52	
2 40	200 »	1,929 58	66 67	
1 45	»	825 88	775 45	
8,155 50	9,955 42	765,290 28	15,119 98	
»	»	1,904 »	»	
»	»	»	150 »	
»	»	31 94	919 05	
»	»	4,000 »	»	
»	»	5,935 94	1,089 05	

## EXERCICE

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1873).	PAYEMENTS EFFEC	
			EN 1873 (novemb. et déc.)	EN 1874.
REPORT. . . . . fr.		7,004 99	4,031 94	1,904 »
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1871 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>				
<b>Ministère des Travaux publics.</b>				
Loi du 3 juin 1870.	§ 17. Amélioration du régime de l'Yser. . . . .	20 »	»	»
	§ 24. Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles . . . .	1,565 05	»	1,460 »
	§ 25. Continuation des travaux de la station de Charleroi . . . .	10 86	»	»
	§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Verviers; travaux dans la traverse de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chénée, du Trooz, de Welkenraedt et de Dolhain. . . . .	1,064 50	»	220 »
	§ 51. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans les stations de Bruxelles (Nord) et de Schaerbeek. . . . .	55 75	»	»
Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations. (Loi du 31 décembre 1870.) . . . . .		15 40	»	15 40
Loi du 27 juill. 1871.	§ 3. Construction de routes dans le Luxembourg . . . . .	585 90	»	»
	§ 4. — — de l'État dans le Limbourg. . . . .	21 »	»	»
	§ 21. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre. . . . .	450 »	»	450 »
	§ 27. Continuation des travaux de la station de Tournai . . . .	292 »	»	292 »
	§ 52. Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers . . . . .	715 »	»	»
§ 53. Travaux de parachèvement du réseau . . . . .	89 76	»	89 76	
		11,666 79	4,051 94	4,431 16
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>				
ART. 3. 1° Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 24 mai 1872.) . . .		10,503 »	»	»
<b>RÉCAPITULATION.</b>				
SERVICE ORDINAIRE.	{ Dépenses sur des crédits transférés . . . . .	188,025 57	186,475 47	»
	{ — propres à l'exercice . . . . .	776,410 26	706,661 25	58,518 15
SERVICES SPÉCIAUX.	{ Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1871. . . . .	11,666 79	4,031 94	4,431 16
	{ — — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	10,503 »	»	»
		986,005 62	897,168 04	42,949 20

1872 (SUITE).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1877	OBSERVATIONS.
EN 1876.	EN 1876	TOTAL.		
"	"	5,955 94	1,069 05	
"	"	"	20 "	
"	"	1,460 "	105 05	
"	"	"	10 86	
"	"	220 "	844 50	
55 75	"	35 75	"	
"	"	15 40	"	
"	327 90	327 90	58 "	
"	"	"	21 "	
"	"	450 "	"	
"	"	292 "	"	
"	"	"	715 "	
"	"	89 76	"	
55 75	327 00	8,824 75	2,842 06	
"	"	"	10,505 "	
"	"	186,475 47	1,550 10	
8,155 50	9,955 42	765,200 28	13,119 98	
55 75	327 00	8,824 75	2,842 06	
"	"	"	10,505 "	
8,180 23	10,285 52	958,500 48	28,015 14	

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1874).	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1874 (novemb. et déc.).	EN 1875.	
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>				
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
Ministère des Travaux publics . . . . .	{ Exercice 1870. . . . .	262 90	262 90	"
	{ — 1871 . . . . .	500 92	"	500 92
	{ — 1872. . . . .	29,720 58	15,856 64	13,863 94
		50,585 40	16,110 63	14,265 86
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
Dettes publiques . . . . .	42,577 50	12,262 54	10,464 90	
Dotations. — Chambre des Représentants . . . . .	423 28	"	"	
Ministère de la Justice . . . . .	29,680 95	15,809 86	11,951 08	
— des Affaires Étrangères. . . . .	6,456 35	1,524 90	4,974 55	
— de l'Intérieur. . . . .	56,111 16	18,768 88	11,262 37	
— des Travaux publics . . . . .	594,291 29	47,785 37	558,258 40	
— de la Guerre . . . . .	4,129 07	2,850 50	172 17	
— des Finances. . . . .	1,190 20	979 70	"	
Non-Valeurs et Remboursements. . . . .	4,611 60	1,239 05	885 16	
	519,280 25	101,058 87	577,748 65	
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>				
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1872, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité.</i>				
<i>Ministère de la Guerre.</i>				
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868.) . . . . .	12,007 58	"	"	
<i>Ministère des Travaux publics.</i>				
§ 15. Travaux d'amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen, au point de vue de la navigation maritime. (Loi du 5 juin 1870.) . . . . .	5,665 31	"	1,960 05	
§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Verviers; travaux dans la traverse de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chénée, du Trooz, de Welkenraedt et de Dolhain. (Loi du 5 juin 1870.) . . . . .	228 50	228 50	"	
Loi du 27 juillet 1871. {	§ 15. Amélioration du régime de la Grande-Nèthe . . . . .	60 50	"	"
	§ 20. Chemin de fer de ceinture, à Gand . . . . .	335 "	"	335 "
	§ 21. — — de Bruxelles à Luttre . . . . .	60 "	"	60 "
	A REPORTER. . . . . fr.	16,558 89	228 50	2,555 05

1873.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1877.

TOES ET JUSTIFIES.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1877.	OBSERVATIONS.
EN 1876.	TOTAL.		
»	262 09	»	
»	599 92	»	
»	29,720 58	»	
»	30,585 49	»	
3,401 29	26,218 75	10,158 00	
»	»	425 28	
500 »	28,500 94	1,588 99	
29 87	6,529 41	126 92	
2,099 20	32,150 45	3,980 71	
1,190 90	587,252 67	7,058 62	
1,009 80	4,012 47	116 60	
50 »	1,029 70	100 50	
1,059 44	2,965 65	1,647 97	
9,410 50	488,218 »	31,062 25	
»	»	12,007 58	
»	1,900 05	1,705 20	
»	228 50	»	
»	»	66 50	
»	535 »	»	
»	60 »	»	
»	2,581 55	13,777 34	

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1874).	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1874 (novemb et déc.).	EN 1873.	
REPORT. . . . . fr.	16,558 89	228 50	2,355 05	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).</b>				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1872, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi de comptabilité (suite).</i>				
<i>Ministère des Travaux publics (suite)</i>				
ART. 1 <sup>er</sup> . 1 <sup>o</sup> Raccordement de routes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse de chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations ou à des canaux et rivières. (Loi du 24 mai 1872.) . . . . .	165 "	"	"	
11 <sup>o</sup> Travaux divers de parachèvement du réseau des chemins de fer de l'État. (Loi du 24 mai 1872.) . . . . .	105 28	"	"	
	16,625 17	228 50	2,355 05	
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
<i>Ministère de l'intérieur.</i>				
§ 5. Raccordement de routes aux chemins de fer. (Loi du 16 août 1873) . . . . .	12,002 42	"	11,527 72	
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser. (Loi du 16 août 1873.) . . . . .	2,758 02	"	"	
§ 26. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre (Loi du 16 août 1873.) . . . . .	56 "	"	"	
§ 31. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway. (Loi du 16 août 1873.) . . . . .	11,595 95	3,886 22	7,010 95	
	26,410 99	3,886 22	18,538 65	
<b>RÉCAPITULATION.</b>				
SERVICE ORDINAIRE . . . . . {	Dépenses sur des crédits transférés . . . . .	50,585 49	10,119 05	14,265 86
	— propres à l'exercice . . . . .	519,280 25	101,058 87	377,748 63
SERVICES SPÉCIAUX . . . . . {	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1872 . . . . .	16,625 17	228 50	2,355 05
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	26,410 99	3,886 22	18,558 65
		592,699 00	121,293 22	412,004 19

1873 (SUITE).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1877	OBSERVATIONS.
EN 1876.	TOTAL.		
"	2,581 55	15,777 34	
"	"	165 "	
"	"	103 28	
"	2,581 55	14,043 62	
420 "	11,047 72	54 70	
154 71	154 71	2,623 91	
56 "	56 "	"	
" 80	10,897 95	696 "	
611 51	25,036 38	3,374 61	
"	30,385 49	"	
9,410 50	488,218 "	51,062 25	
"	2,581 55	14,043 62	
611 51	25,036 38	3,374 61	
10,022 01	544,219 42	48,480 48	

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer A la clôture de l'exercice (31 octobre 1875)	PAYEMENTS
		EN 1875 (novemb et décemb)
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>		
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
Ministère des Travaux publics . . . . .	Exercice 1871 . . . . . 2,808 »	»
	— 1875 . . . . . 2,881 40	»
— de la Guerre. . . . .	— 1875 . . . . . 46,077 98	46,077 98
	51,767 47	46,077 98
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
Dette publique. . . . .	55,440 80	5,742 60
Dotations. — Chambre des Représentants. . . . .	6,865 48	4,027 50
Ministère de la Justice . . . . .	9,206 45	1,191 24
— des Affaires Étrangères. . . . .	2,106 74	459 79
— de l'Intérieur . . . . .	99,570 55	61,691 81
— des Travaux publics. . . . .	54,909 80	57,656 40
— de la Guerre . . . . .	14,855 08	14,609 53
— des Finances . . . . .	209 35	145 »
Non-Valeurs et Remboursements. . . . .	1,822 82	545 65
	222,985 14	126,069 59
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>		
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1873, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>		
<i>Ministère des Travaux publics.</i>		
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville. (Loi du 8 juillet 1865.) . . . . .	144 »	»
Construction d'un chemin de fer d'Ath à Blaton. (Loi du 30 juin 1869) . . . . .	8,875 44	»
Loi du 16 août 1875. { § 3. Raccordement de routes aux chemins de fer. . . . .	4,689 72	4,514 80
	§ 26 Chemin de fer de Bruxelles à Luttre . . . . .	158 80
	§ 51. Travaux d'extension et de parachèvement du railway . . . . .	5,508 32
	§ 52. Extension du matériel de traction et des transports . . . . .	171 76
	17,400 04	4,852 26

1874.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1877.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1877.	OBSERVATIONS.
EN 1876.	TOTAL.		
"	"	2,808 "	
"	"	2,881 40	
"	46,077 08	"	
"	46,077 08	5,680 40	
9,611 11	15,555 80	18,087 00	
"	4,027 50	2,855 98	
5,181 45	6,372 60	2,855 74	
255 80	715 68	1,501 06	
22,047 52	84,650 33	14,951 22	
8,512 05	45,969 55	8,940 45	
156 02	14,765 55	80 55	
50 35	175 55	54 "	
202 03	857 66	985 16	
46,787 32	172,856 01	50,128 25	
"	"	144 "	
"	"	8,875 44	
79 50	4,504 30	95 42	
150 80	150 80	8 "	
"	317 46	3,050 86	
"	"	171 76	
250 30	5,062 50	12,543 48	

## EXERCICE

*Situation des créances restant*

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1875)	PAYEMENTS
			EN 1875 (novemb. et décemb.).
<b>RÉCAPITULATION.</b>			
SERVICE ORDINAIRE.	} Dépenses sur des crédits transférés . . . . .	51,767 47	48,077 98
		— propres à l'exercice. . . . .	222,985 14
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1875. . . . .	17,400 04	4,852 26
		202,158 65	176,970 85

1874 (SUITE).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

EFFECTUES ET JUSTIFIES		ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
EN 1876.	TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1877	
	46,077 98	5,689 49	
46,787 32	172,856 91	50,128 25	
250 50	5,062 56	12,543 48	
47,017 62	223,997 45	68,161 20	

## EXERCICE

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1876).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1876 (novemb. et décemb.)
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>		
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
Dette publique . . . . . Exercice 1874 . . . . .	141,374 46	»
Ministère des Travaux publics. — 1874 . . . . .	9,146 54	5,715 45
— de la Guerre . . . . .	2,750 »	»
— 1875 . . . . .	118,251 90	118,251 90
— 1874 . . . . .	118,251 90	118,251 90
	272,002 70	123,945 35
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
Dette publique . . . . .	50,150 32	7,585 05
Dotations. — Chambre des Représentants . . . . .	3,606 65	»
Ministère de la Justice. . . . .	100,939 93	10,561 87
— des Affaires Étrangères . . . . .	12,115 27	6,561 05
— de l'Intérieur . . . . .	40,960 06	27,019 12
— des Travaux publics . . . . .	154,146 25	152,009 69
— de la Guerre. . . . .	10,980 72	18,487 19
— des Finances. . . . .	3,151 24	2,888 29
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	7,805 32	1,130 76
	397,043 54	214,852 58
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>		
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>		
<b>Ministère des Travaux publics.</b>		
§ 4. Amélioration du régime de la Dendrey compris les travaux à exécuter à Termonde. (Loi du 5 juin 1868.) . . . . .	103 05	»
Loi du 16 août 1873. { § 3. Raccordement de routes aux chemins de fer . . . . .	201 36	»
{ § 31. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway . . . . .	4 42	»
	508 83	»

1875.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1877.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1877.	OBSERVATIONS
141,574 46 3,752 91 2,750 • •	
148,057 37	
28,765 20 3,698 65 90,578 06 5,551 64 22,950 54 22,136 54 1,495 55 262 95 6,755 56	
182,190 76	
103 05 201 36 4 42	
508 85	

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1876).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1876 (novemb. et décemb.).	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).</b>				
—				
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
<b>Ministère de la Guerre.</b>				
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875) . . . . .		18,605 »	18,600 »	
<b>Ministère des Travaux publics.</b>				
Loi du 9 juillet 1875.	{	§ 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. . . . .	11,974 41	»
		§ 5. Reconstruction du Conservatoire de musique à Bruxelles . . . . .	7,762 07	»
		§ 25. Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation. . . . .	5 02	»
		§ 25. Objets d'approvisionnement . . . . .	344 54	»
		<b>38,690 54</b>	<b>18,600 »</b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>				
—				
SERVICE ORDINAIRE . . . . .	{	Dépenses sur des crédits transférés . . . . .	272,002 70	123,045 55
		— propres à l'exercice. . . . .	307,043 34	214,852 38
SERVICES SPÉCIAUX . . . . .	{	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1874 . . . . .	308 85	»
		— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	38,690 54	18,600 »
		<b>708,045 41</b>	<b>357,397 91</b>	

1875 (SUITE).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1877.	OBSERVATIONS.
5 »  11,974 41 7,762 97 3 02 344 54	
20,090 54	
148,057 37 182,100 76 308 83 20,090 54	
550,647 50	

(372)

# COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1876.



## NOTE

## SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1876.

Le compte de trésorerie, rendu pour l'année 1876, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1876; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1876.*

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est			
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	91,313,506	03	
		Encaisses au 31 décembre 1875 . . . . .	548,537,330	64	
			<hr/>	639,850,836	67
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . . .		639,850,836	67
				<hr/> <hr/>	

*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1877.*

ACTIF.	{	Créances diverses . . . . .	94,536,689	49	
		Encaisses au 31 décembre 1876 . . . . .	642,472,135	32	
			<hr/>	737,008,824	81
PASSIF	.	. . . . .		737,008,824	81
				<hr/> <hr/>	

Les opérations de l'année 1876 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes . . . . .	fr.	2,217,001,019	15
Dépenses . . . . .		2,123,066,214	47
		<hr/>	

Les recettes excèdent les dépenses de . . . . . fr. 93,934,804 68

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1875 . . . . .	548,537,330	64
— au 31 décembre 1876 . . . . .	642,472,135	32
	<hr/>	

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . . fr. 93,934,804 68

# COMPTÉ DE TRÉSORERIE

ET

## BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1876, les opérations de l'année 1876,  
et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1877.*



## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1876, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1875.			SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1876.		
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier (et valeurs réalisables.)	PASSIF. Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . . .	5,620,524 62	10,404,485 75	14,125,810 35		
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . . . . .	617,247 56	2,142,934 45	2,760,201 09		
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes . . . . .	2,154,580 01	2,795,465 01	4,049,846 52		
Comptables de l'administration de la marine . . . . .	82,987 57	"	82,987 37		
— de l'Institut agricole de l'État . . . . .	17,240 78	"	17,240 78		
— de l'administration des prisons . . . . .	58,354 53	101,589 85	159,944 36		
— de la régie du <i>Moniteur</i> . . . . .	184 63	"	184 63		
— des écoles de réforme . . . . .	72 01	"	72 01		
— des lignes du Luxembourg . . . . .	192,450 19	"	192,450 10		
— du Jardin Botanique de l'État . . . . .	2,295 66	"	2,295 66		
— de l'école de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	10,522 20	"	10,522 20		
Caisier de l'État.	S/C de recettes et de paiements . . . . .	34,971,877 08	"	34,971,877 08	
	S/C Portefeuille du Trésor . . . . .	30,584,811 58	"	30,584,811 58	
	S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs . . . . .	582,460 "	514,550,015 "	514,932,475 "	
	S/C de titres de la Caisse d'annuités déposés en gage . . . . .	"	80,640,000 "	80,640,000 "	
Agents du Trésor dans les provinces . . . . .	"	16,744,541 04	16,744,541 04		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes. . . . .	"	48,384,092 08	48,384,092 08		
	72,084,188 62	475,853,142 02	548,537,330 64	548,537,330 64	"

## OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1876.

## SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

## a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1875. . . . .	"	87,707,051 91
— — 1876. . . . .	"	"

## b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1871. . . . .	"	17,857 56
— — — 1872. . . . .	"	38,298 46
— — — 1873. . . . .	"	58,502 40
— — — 1874. . . . .	"	115,178 82
— — — 1875. . . . .	"	708,045 41
	"	88,705,534 65

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1876, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1877.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1876				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1877.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF.	PASSIF.	
		de recettes.	de dépenses	(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	(Sommes dont le Trésor est debiteur)	
•	•	•	•	•	•	

15,051,081 92	87,527,025 91	•	74,475,941 99	•	15,291,700 92
514,291,760 72	199,580,428 95	114,711,551 79	•	•	114,711,551 79
•	17,857 56	•	17,857 56	•	•
•	10,285 52	•	10,285 52	•	28,015 14
•	10,022 01	•	10,022 01	•	48,480 48
•	47,017 62	•	47,017 62	•	68,161 20
•	357,397 91	•	357,397 91	•	350,647 50
527,542,842 64	287,550,031 26	114,711,551 79	74,018,520 41	•	128,498,346 05

## COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1876, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1876.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<b>SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.</b>		
<i>a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables . . . . .	»	20,988,290 28
Cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux . . . . .	»	1,656,255 02
— versés en numéraire par des remplaçants . . . . .	»	2,049,455 91
Fonds spécial de rémunération des miliciens . . . . .	»	11,561,743 52
Produits des jeux de Spa . . . . .	»	2,445,151 07
Fonds provinciaux . . . . .	»	5,895,125 52
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860 . . . . .	»	4,155,240 51
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.) . . . . .	»	6,950,976 07
— extraordinaire du fonds communal. (Article 15 de la loi du 15 mai 1870.) . . . . .	»	1,667,468 10
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales . . . . .	»	175,025 87
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne. . . . .	151,150 71	»
— — percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne. . . . .	108,550 89	»
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865 . . . . .	21,550 57	»
— des veuves et orphelins du Département de la Justice . . . . .	»	58,426 04
— — de l'ordre judiciaire . . . . .	»	40,616 15
— — du Département des Affaires Étrangères . . . . .	»	58,948 11
— — des pilotes . . . . .	»	26,589 57
— — des officiers de la marine de l'État. . . . .	»	5,658 54
— — du Département de l'Intérieur. . . . .	»	50,024 55
— — des professeurs de l'enseignement supérieur . . . . .	»	8,180 21
— des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État. . . . .	»	55,695 46
— centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains . . . . .	»	84,455 85
Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires . . . . .	45,201 66	»
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .	»	64,478 15
— des veuves et orphelins du Département des Travaux publics . . . . .	»	481,587 05
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer . . . . .	»	55,527 98
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée . . . . .	»	256,670 95
— de remplacement par le Département de la Guerre . . . . .	»	550,068 87
— des veuves et orphelins du Département des Finances . . . . .	»	5,549 50
Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics . . . . .	»	58,545 76
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères, des offices télégraphiques, etc., avec lesquels elle est en relation . . . . .	»	4,894,666 58
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeurs entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation . . . . .	»	»
Fonds pour l'encouragement du service militaire . . . . .	»	2,546 82
Fonds pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture. (Arrêté royal du 25 novembre 1859, <i>Moniteur</i> n <sup>o</sup> 541.) . . . . .	»	2,010 »
Fonds de souscription pour un monument à élever à la mémoire du Roi Léopold I <sup>er</sup> . . . . .	»	118 77
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers . . . . .	»	20,152 78
Recettes pour compte de tiers. (Lignes du Luxembourg). . . . .	»	611,215 65
Encaissement des effets de commerce par la poste . . . . .	»	»
	506,415 65	62,607,814 98

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1876, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1876.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1877.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
2,782,419 14	2,186,926 25	595,492 89	"	"	21,585,785 17	
1,465,557 81	1,260,988 61	196,549 20	"	"	1,852,602 22	
107,506 66	451,504 79	"	345,798 15	"	1,705,635 78	
569,850 56	2,540,945 55	"	1,977,095 19	"	9,584,650 15	
105,157 50	125,166 "	"	18,008 50	"	2,425,142 57	
9,558,006 25	8,921,295 46	456,710 79	"	"	4,529,854 11	
25,517,417 88	25,288,466 78	228,951 10	"	"	4,562,191 61	
955,717 57	"	955,717 57	"	"	7,904,695 64	
70,591 "	"	70,591 "	"	"	1,757,859 16	
555,545 45	577,916 05	"	44,570 58	"	150,455 29	
702,425 07	698,569 86	5,855 21	"	127,275 50	"	
10,858,055 54	10,552,555 70	506,297 75	"	"	107,746 86	
28,045 51	55,041 56	"	24,997 85	46,528 22	"	
154,115 76	151,257 01	"	17,141 25	"	41,234 79	
288,125 95	286,124 57	2,001 58	"	"	42,617 75	
98,050 65	100,584 14	"	2,535 49	"	56,594 02	
97,629 95	97,657 02	"	7 07	"	26,582 50	
11,595 65	12,755 58	"	1,157 95	"	4,520 59	
215,616 59	220,580 17	"	15,765 78	"	56,260 55	
226,048 18	221,565 15	4,485 05	"	"	12,672 24	
184,156 65	185,588 70	"	1,452 16	"	52,241 50	
275,985 86	279,568 76	"	5,584 90	"	80,868 95	
568,770 69	445,574 05	125,596 04	"	"	78,194 58	
259,094 62	264,795 15	"	5,698 51	"	58,779 64	
1,100,258 94	1,325,479 07	"	225,240 15	"	258,546 92	
1,551,959 92	1,505,187 24	"	65,247 52	7,719 54	"	
1,985,222 07	1,078,475 52	4,746 75	"	"	261,417 68	
6,758,658 50	7,049,403 71	"	290,745 21	"	259,525 66	
1,459,801 75	1,458,151 55	1,470 58	"	"	7,019 97	
1,001,464 20	955,909 17	67,555 05	"	"	105,900 79	
15,449,798 22	14,102,571 20	1,547,427 02	"	"	6,242,095 40	
5,575 70	5,575 70	"	"	"	"	
17,698 50	18,056 89	"	558 59	"	2,008 15	
100 "	"	100 "	"	"	2,110 "	
"	"	"	"	"	118 77	
12,580 75	25,887 15	"	11,297 58	"	8,855 40	
"	522,175 24	"	522,175 24	"	89,040 50	
7,962,712 65	5,449,211 05	2,515,501 62	"	"	2,515,501 62	
92,070,820 25	88,770,226 50	6,856,446 06	5,564,855 05	181,525 06	65,774,548 54	

## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1876, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1876.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<i>b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux) . . . . .	"	59,648 50
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations. . . . .	"	20,853 79
Fonds spécial des préemptions . . . . .	"	201,750 01
Impôts et produits recouvrés au profit des communes . . . . .	"	9,524,260 59
Masse d'habillement et d'équipement de la douane. . . . .	"	66,269 45
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus . . . . .	"	46,820 54
Travaux d'irrigation dans la Campine . . . . .	"	216 18
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie . . . . .	"	674,337 47
Amendes et frais de justice en matière forestière . . . . .	"	6,974 02
Consignations de toute nature . . . . .	"	21,576,683 55
<i>Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>		
Encaissements et paiements pour le compte de tiers, du chef du transport de marchandises . . . . .	"	517,757 57
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà.) . . . . .	"	"
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue . . . . .	"	1,755,663 45
Produits des lignes du Luxembourg . . . . .	"	905,346 82
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses . . . . .	"	"
Remboursement des droits de pilotage perçus pour compte du Gouvernement néerlandais . . . . .	"	"
<i>Ministère de la Justice.</i>		
Masse des détenus. (Administration des prisons.) . . . . .	"	139,044 56
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État . . . . .	"	17,240 78
Produits du Jardin Botanique de l'État . . . . .	"	2,295 66
— de l'école de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	"	10,522 20
	"	55,104,555 50
<i>c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.) . . . . .	"	550,727 59
Subsides divers pour travaux d'utilité publique . . . . .	"	1,558,654 80
Cautionnements des entrepreneurs défallants . . . . .	"	5,750 "
Produits de la pharmacie centrale de l'armée . . . . .	"	6,227 89
Subsides au Département de la Justice pour la construction d'un nouveau Palais de Justice, à Bruxelles. . . . .	"	250,509 52
Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre. . . . .	"	365 54
Agrandissement et appropriation des stations communes et construction de remises et ateliers, etc., par l'État. (Art. 50 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 50 juin 1870.) . . . . .	"	394,917 06
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes. (Loi du 14 août 1875.) . . . . .	"	28,556 48
Subside offert par la ville de Mons pour la construction d'une école . . . . .	"	26,666 66
Part d'intervention de la ville de Bruxelles dans les frais d'établissement d'un nouveau champ de manœuvres . . . . .	"	21,107 49
Produit de la vente des cartes topographiques du dépôt de la guerre . . . . .	"	"
	"	2,623,271 83

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1876, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1876.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1877.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses			
651,206 49	587,136 09	64,069 50	»	»	105,718 »	
59,925 09	15,525 »	24,400 09	»	»	45,055 88	
80,094 15	43,205 65	37,400 50	»	»	259,240 51	
10,127,124 98	9,776,506 78	350,618 20	»	»	9,674,887 79	
145,371 18	105,755 55	39,655 85	»	»	105,905 26	
428,985 15	407,650 55	21,552 78	»	»	68,175 12	
1,518 93	1,550 10	»	11 17	»	205 01	
515,263 16	592,557 47	»	77,994 51	»	507,243 16	
18,777 70	14,558 42	4,259 28	»	»	11,215 50	
20,950,172 80	19,549,012 20	1,401,160 60	»	»	22,777,815 93	
41,197,892 40	41,206,240 85	»	8,348 56	»	569,589 21	
273,619 11	275,019 11	»	»	»	»	
68,753,254 »	68,756,658 49	»	3,424 40	»	1,752,258 96	
115,897 10	506,312 01	»	192,414 91	»	710,951 91	
6,425 65	6,425 65	»	»	»	»	
16,627 56	16,627 56	»	»	»	»	
230,661 99	226,685 01	3,976 98	»	»	145,921 54	
51,818 79	54,959 09	»	3,140 50	»	14,100 48	
4,222 45	5,792 75	»	1,570 28	»	725 58	
56,855 55	50,589 50	6,444 05	»	»	16,966 25	
143,644,268 06	141,077,084 09	1,955,587 79	286,205 82	»	56,771,737 47	
141,975 71	67,254 71	74,721 »	»	»	425,448 59	
2,920,568 82	4,803,731 55	»	1,883,162 73	544,507 95	»	
181,079 19	170,894 55	10,184 66	»	»	15,945 66	
18,291 24	9,479 71	8,811 53	»	»	15,059 42	
500,000 »	509,089 11	»	9,089 11	»	241,220 41	
2,658 91	555 90	2,505 01	»	»	2,670 55	
»	»	»	»	»	394,917 06	
299,712 39	318,950 81	»	28,218 42	»	318 06	
13,333 34	40,000 »	»	26,666 66	»	»	
50,000 »	57,802 64	»	7,862 64	»	13,244 85	
34,456 82	19,919 89	14,536 93	»	»	14,536 93	
3,953,076 42	5,797,516 85	110,559 13	1,954,999 56	544,507 95	1,125,339 33	

## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1876, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1876.	
	ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<b>OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.</b>		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le paiement des intérêts sur les	Inscriptions nominatives . . . . .	12,511,046 60
	Titres au porteur en circulation. . . . .	1,168,544 07
De Rothschild frères à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique. . . . .	425,881 65	"
Baring frères et C <sup>e</sup> , à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique. . . . .	60,674 56	"
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement pour le rachat des titres des diverses dettes . . . . .	"	1,285,097 01
Emprunt de 45 millions de francs autorisé par la loi du 8 septembre 1859 . . . . .	"	564,887 45
— 60 — — 28 mai 1865 . . . . .	"	325,751 75
— 240 — — 29 avril 1875 . . . . .	"	"
Émissions et remboursements de bons du Trésor . . . . .	"	25,002,000 "
Coupons d'intérêts des obligations à 4 1/2 p. % <sub>0</sub> , émises par la caisse d'annuités dues par l'État . . . . .	"	298,092 50
Amortissement des obligations à 4 1/2 p. % <sub>0</sub> , émises par la caisse d'annuités dues par l'État . . . . .	"	57,200 "
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites en vertu de la loi du 14 août 1875 pour construction de maisons d'écoles . . . . .	7,912,856 00	"
Amortissement des actions et obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg. . . . .	"	65,950 "
Obligations de la Dette publique à 4 p. % <sub>0</sub> , émises en vertu de la loi du 27 mai 1876 (capital rattaché à l'emprunt de 1871) . . . . .	"	"
Obligations de la dette publique à 4 p. % <sub>0</sub> , émises en vertu de la loi du 19 décembre 1876 (capital rattaché à l'emprunt de 1871) . . . . .	"	"
	8,597,592 91	40,878,540 58
<b>OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.</b>		
Achats de titres de la Dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations . . . . .	59,595,204 71	"
Achats de titres de la Dette publique pour emploi de la réserve du fonds communal . . . . .	6,947,512 65	"
— — — — — extraordinaire du fonds communal . . . . .	1,667,595 56	"
Achats de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics . . . . .	"	124,614 06
Ventes de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics . . . . .	26,621 04	"
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger. . . . .	568,094 14	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses . . . . .	1,419,900 "	"
Subsides des comptables entre eux . . . . .	"	"
Titres de la Dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État . . . . .	"	514,952,475 "
Titres de la Caisse d'annuités engagés au Trésor . . . . .	"	80,640,000 "
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables . . . . .	"	2,659,594 88
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie . . . . .	"	3,066,453 17
Avances au Département des Travaux publics à régulariser . . . . .	4,864,679 90	"
— — de la Justice . . . . .	2,550 "	"
— — de l'Intérieur. . . . .	750 "	"
— — de la Guerre. . . . .	129,696 27	"
— — des Finances. . . . .	"	"
Caisse d'annuités dues par l'État, S/C spécial pour les coupons d'intérêts, 3 et 4 p. % <sub>0</sub> , payables aux caisses de l'État. . . . .	577,454 47	"
— — S/C spécial pour les obligations, 3 et 4 p. % <sub>0</sub> , amorties et payables aux caisses de l'État . . . . .	"	12,102 "
Trésor public, S/C de placements. . . . .	"	585,428 52
— S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg. . . . .	7,010,040 77	"
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes (Loi du 14 août 1875.) Construction de maisons d'écoles . . . . .	"	7,912,856 90
Bassin de batelage et quais à l'Escaut, à Anvers. (Loi du 17 avril 1874) . . . . .	"	"
Administration des chemins de fer, S/C d'effets à encaisser à l'étranger. . . . .	"	"
	82,600,600 40	400,951,282 55

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1876, et situation au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1876.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1877.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
19,588,295 25	22,297,015 40	"	2,709,620 17	"	9,601,426 45	
21,050,140 15	21,044,484 64	"	14,544 51	"	1,155,099 56	
6,861,958 58	6,517,288 56	344,649 82	"	79,251 85	"	
254,876 54	202,000 "	52,876 54	"	27,797 32	"	
60,584,242 41	59,656,529 40	747,915 01	"	"	2,055,010 02	
"	"	"	"	"	564,887 45	
"	209,215 69	"	209,215 69	"	116,518 06	
50,482,285 "	50,482,285 "	"	"	"	"	
"	5,550,000 "	"	5,550,000 "	"	19,452,000 "	
570,170 "	577,042 50	"	872 50	"	297,220 "	
55,850 "	19,000 "	16,850 "	"	"	74,050 "	
519,552 58	2,525,558 54	"	2,205,985 76	10,118,822 66	"	
586,950 "	555,500 "	51,650 "	"	"	117,600 "	
7,526,100 "	7,526,100 "	"	"	"	"	
1,800,000 "	1,800,000 "	"	"	"	"	
160,226,578 27	178,722,495 55	1,195,919 57	10,690,056 63	10,225,852 51	55,210,691 52	
55,725,667 64	57,754,000 "	"	2,028,332 36	61,425,537 07	"	
1,058,808 58	1,906,627 55	"	957,819 17	7,905,151 80	"	
"	70,440 02	"	70,440 02	1,757,855 58	"	
5,482,566 90	5,576,075 24	"	95,506 54	"	51,107 72	
806,295 92	872,588 64	25,705 28	"	2,915 76	"	
851,458 27	547,078 57	284,359 90	"	285,754 24	"	
50,212,455 44	29,263,255 44	949,200 "	"	470,700 "	"	
25,410,412 54	25,410,412 54	"	"	"	"	
507,608,252 71	248,478,427 71	59,120,825 "	"	"	574,062,298 "	
4,350,500 "	5,100,500 "	1,250,000 "	"	"	81,890,000 "	
488,895,450 65	488,895,832 90	"	432 27	"	2,658,962 61	
152,159,997 11	155,250,884 99	"	1,070,887 88	"	1,995,545 29	
1,815,591 41	1,225,272 "	590,519 41	"	4,274,560 40	"	
502,550 "	500,000 "	2,550 "	"	"	"	
750 "	"	750 "	"	"	"	
502,255 82	215,452 75	86,801 07	"	42,895 20	"	
15,515 53	265,515 55	"	250,000 "	250,000 "	"	
5,866,575 "	5,957,040 55	"	70,665 55	648,120 "	"	
270,009 "	280,111 "	"	1,102 "	"	11,000 "	
420,721,478 47	420,442,480 95	278,997 52	"	"	862,425 84	
285,211 72	20,755 "	264,476 72	"	6,745,561 05	"	
2,525,558 54	519,552 58	2,205,985 76	"	"	10,118,822 66	
56,112 42	56,112 42	"	"	"	"	
7,428 26	7,440 26	"	12 "	12 "	"	
1,480,765,655 55	1,420,250,860 44	65,066,970 66	4,545,197 57	85,784,806 19	471,650,162 12	

## COMPTES DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1876, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1876.			SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1876.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . . .	5,444,686 49	10,999,520 79	14,444,007 28		
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . . . . .	592,521 77	2,781,977 50	3,374,299 27		
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes . . . . .	5,457,850 02	2,447,500 52	5,905,150 54		
Comptables de l'administration de la marine . . . . .	82,988 15	"	82,988 15		
— de l'administration des prisons . . . . .	59,485 44	104,437 90	145,921 54		
— du Jardin Botanique de l'État . . . . .	725 58	"	725 58		
— de l'Institut agricole de l'État . . . . .	14,100 48	"	14,100 48		
— de l'École de médecine vétérin. de l'État . . . . .	16,966 25	"	16,966 25		
— de la régie du <i>Moniteur</i> . . . . .	494 42	"	494 42		
— des écoles de réforme . . . . .	"	"	"		
— des lignes du Luxembourg . . . . .	15 28	"	15 28		
Cassier de l'État.	<i>S/C</i> de recettes et de paiements . . . . .	45,990,955 91	"	45,990,955 91	
	<i>S/C</i> Portefeuille du Trésor . . . . .	51,747,698 51	"	51,747,698 51	
	<i>S/C</i> de titres de la Dette publique et autres valeurs . . . . .	506,655 "	575,755,665 "	574,062,298 "	
	<i>S/C</i> de titres de la caisse d'annuités déposés en gage . . . . .	"	81,890,000 "	81,890,000 "	
Agents du Trésor dans les provinces . . . . .	"	14,179,555 04	14,179,555 04		
Mandats et autres pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes . . . . .	"	52,619,201 01	52,619,201 01		
	105,604,898 86	558,777,256 46	642,472,155 52	"	"

## OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1876.

Service des recettes et dépenses de l'État . . . . .	"	88,705,554 65
Service des recettes et dépenses pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances . . . . .	506,415 65 62,607,844 98
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . . . .	" 55,104,555 50
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes . . . . .	" 2,625,271 85
Opérations de trésorerie relatives au service de la Dette publique . . . . .	8,597,592 91	40,878,549 58
Opérations diverses en dehors du service des Budgets . . . . .	32,609,699 49	409,951,282 55
	91,515,506 05	659,850,856 67
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1876 . . . . .	548,557,550 64	"
	659,850,856 67	659,850,856 67

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1876, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1876.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1877.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
				642,472,135 52		

## RÉCAPITULATION.

527,542,842 64	287,550,051 26	114,711,351 79	74,918,520 41	•	128,408,546 03
92,070,820 23	88,779,226 50	6,856,446 06	5,564,855 05	181,595 06	65,774,548 34
145,644,268 06	141,977,084 09	1,955,587 79	286,205 82	•	36,771,757 47
3,953,076 42	5,797,516 85	110,559 15	1,954,999 56	344,507 95	1,125,559 55
169,226,578 27	178,722,495 55	1,195,919 37	10,690,056 65	10,225,852 51	53,210,691 52
1,480,763,655 53	1,420,259,860 44	65,066,970 66	4,545,197 57	85,784,806 19	471,650,162 12
2,217,001,019 15	2,125,066,214 47	189,892,615 70	95,957,811 02	94,556,689 49	757,008,824 81
05,954,804 68		05,954,804 68		642,472,135 52	•
				737,008,824 81	737,008,824 81

(386)

**COMPTE**  
**DE LA DETTE PUBLIQUE**

POUR L'EXERCICE 1876.



## NOTE

## SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1876.

Le compte de la Dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

## A. — DETTE ORDINAIRE.

*Rentes créées sans expression de capital.*

*Dette à 2½ p. 0/0.*

*Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 43. — Rente 4½ p. 0/0, 1<sup>re</sup> série.*

*Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4½ p. 0/0, 2<sup>e</sup> série.*

*Un capital de fr. 23,862,027 29 c<sup>s</sup>, faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3<sup>e</sup> série.*

*Un capital de 23,700,000 francs, faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253). — Rente 4½ p. 0/0, 4<sup>e</sup> série.*

*Rentes 3 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*

*Dette flottante.*

## B. — DETTE EXTRAORDINAIRE,

CRÉÉE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

*Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c<sup>s</sup>, et de la consolidation de 10,000,000 de francs de dette flottante. — Rente 4½ p. 0/0, 1<sup>re</sup> série.*

*Un capital de fr. 133,733,272 71 c<sup>s</sup>, restant de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3<sup>e</sup> série.*

*Dette de 24,382,000 francs, résultant de conversion (loi du 28 mai 1856, Moniteur n° 152), et un capital de 21,300,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253). — Rente 4½ p. 0/0, 4<sup>e</sup> série.*

*Emprunt de 59,325,000 francs, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865 (Moniteur n° 150). — Rente 4½ p. 0/0, 5<sup>e</sup> série.*

*Emprunt de 58,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867 (Moniteur n° 164), dette de 2,450,000 francs, créée en vertu de la loi du 30 juin 1869 (Moniteur n° 183), dette de 1,000,000 de francs, dont l'émission a été autorisée par la loi du 7 juin 1870 (Moniteur n° 161), et dette de 15,773,500 francs, capital émis, au 1<sup>er</sup> novembre 1875, conformément à la loi du 23 février 1871 (Moniteur n° 56). — Rente 4½ p. 0/0, 6<sup>e</sup> série.*

*Emprunt de 51,000,000 de francs*, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211), et capitaux ajoutés à cet emprunt en vertu de la loi du 27 mai 1876 (*Moniteur* n° 152). — Rente 4 p. ‰.

*Emprunt de 306,859,000 francs*, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120). — Rente 3 p. ‰.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg.

C. { PENSIONS DE TOUTE NATURE.  
RENTE VIAGÈRES.

Les tableaux annexés à ce compte font connaître :

1° La situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1877, de l'emploi des crédits accordés pour la dette à 2 1/2 p. ‰ par les Budgets des exercices 1875 et 1876 (*Tableau* n° 1);

2° Le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement, et la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1877, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1875 et 1876, SAVOIR :

a. Pour la dette de 95,442,852 francs, à 4 1/2 p. ‰, 1<sup>re</sup> série, résultant de la conversion de 1844 (*Tableaux* n°s 2, 3 et 4);

b. Pour l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. ‰, 2<sup>e</sup> série, de 1844 (*Tableaux* n°s 5, 6 et 7);

c. Pour la dette de 157,615,500 francs, à 4 1/2 p. ‰, 3<sup>e</sup> série, provenant de la conversion de 1853 (*Tableaux* n°s 8, 9 et 10);

d. Pour la dette de 24,582,000 francs et l'emprunt de 45,000,000 de francs réunis, à 4 1/2 p. ‰, 4<sup>e</sup> série (*Tableaux* n°s 11, 12 et 13);

e. Pour l'emprunt de 59,525,000 francs, à 4 1/2 p. ‰, 5<sup>e</sup> série, de 1865 (*Tableaux* n°s 14, 15 et 16);

f. Pour l'emprunt de 58,540,000 francs et les dettes réunies à cet emprunt, à 4 1/2 p. ‰, 6<sup>e</sup> série (*Tableaux* n°s 17, 18 et 19);

g. Pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. ‰, de 1871 et les capitaux qui y ont été ajoutés en vertu de la loi du 27 mai 1876 (*Tableaux* n°s 20, 21 et 22);

h. Pour l'emprunt de 306,859,000 francs à 3 p. ‰ de 1873 (*Tableaux* n°s 23, 24 et 25);

3° Pour les pensions : leurs différentes natures, la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1876, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, ainsi que la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1877, du montant et du nombre des pensions existantes. (*Tableau* n° 26.)

4° Pour les rentes viagères : la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1877. (*Tableau* n° 27.)

## PREMIÈRE PARTIE.

## GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bull. offic.* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée sur le grand-livre (sous le n° 2) avec jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1845; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c<sup>s</sup>, dont les arrérages sont payables par moitié le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre, a été portée sous le n° 3 du même grand-livre, avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. ‰ que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre, a été immatriculée sous le n° 4 au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention du 7 juin 1872, avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment par conséquent une rente annuelle de 380,598 fr. 14 centimes.

## GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. ‰ dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire . . . . . fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c<sup>s</sup>, divisé comme il suit :

<i>A</i> et <i>B</i> . Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges . . . . .	7,266,666 66
--	--------------

A REPORTER. . . . .	fr. 31,742,433 86
---------------------	-------------------

	REPORT. . . . . fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 19 juillet 1843) . . . . .	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention) . . . . .	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i> ) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention). . . . .	211,005 08
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842. . . . .		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842. . . . .		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement. . . . .		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 <sup>er</sup> juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article . . . . .		169,312,000 »
	TOTAL. . . . . fr.	389,417,631 74

dont il faut déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs qui a été racheté conformément au § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. . . . . fr. 169,312,000 »

2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la Dette à 2 1/2 p. 0/0 sous la lettre W, n° 98, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit

146,000 »

169,458,000 »

RESTE. . . . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet.

Le tableau ci-joint, n° 1, présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1877, de l'emploi des crédits alloués pour le payement des intérêts de la dette à 2 1/2 p. 0/0, par les Budgets des exercices 1875 et 1876.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. 0/0 au même régime que les autres parties de la Dette publique.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais les fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 0/0 et à 4 p. 0/0 qui seront demeurés sans emploi pendant tout un

semestre, pourront être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. 0/0. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viendront en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Conformément à l'arrêté royal du 23 décembre 1874, des obligations au porteur de 4,000, 2,000, 1,000 et 200 francs ont été créées. Elles sont munies de coupons semestriels d'intérêt payables le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année chez tous les agents du caissier de l'État (Banque Nationale).

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les convertir en inscriptions nominatives, et les titulaires d'inscriptions peuvent les transférer en titres au porteur.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Les dispositions du règlement sur la Dette publique ont été rendues applicables à la dette à 2 1/2 p. 0/0, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1875.

#### DETTE A 4 1/2 POUR CENT,

*résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844. (Bulletin officiel n° 42.)*

La dette de 95,442,832 francs de capital nominal, à 4 1/2 p. 0/0, 1<sup>re</sup> série, est répartie comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1°	Fr. 84,541,632	»	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0 . . . . .	} dont la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2°	» 1,580,200	»	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c., à 5 p. 0/0 . . . . .	
IDEM. 3°	» 9,721,000	»	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 5 de ladite loi.	
	<u>Fr. 95,442,832</u>	»		

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs . . . . .	fr. 43,500,000	»
47,598 — — de 1,000 — . . . . .	47,598,000	»
3,000 — — de 500 — . . . . .	1,500,000	»
<u>ENSEMBLE 72,348 obligations, représentant un capital de . . . . .</u>	<u>fr. 92,598,000</u>	»

portant intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1844.

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de . . . . . fr. 2,844,832 »  
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la Dette publique à 4 1/2 p. 0/0, 1<sup>re</sup> série, aux termes de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 43).

TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 95,442,832 »

Une dotation annuelle de un pour cent du capital de 95,442,832 francs était primitivement affectée à l'amortissement de la dette, mais la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164) a réduit cette dotation à un demi pour cent du capital de fr. 55,464,182 22 c<sup>s</sup> qui restait en circulation au 1<sup>er</sup> mai 1869.

D'après les dispositions de la même loi, la somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 dudit capital de fr. 55,464,182 22 c<sup>s</sup>, soit . . . . . fr. 2,495,888 20  
et la dotation d'amortissement est de . . . . . 277,320 91

ENSEMBLE. . . . . fr. 2,773,209 11

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1844 à 1876, ont été réparties de la manière suivante (*voir les tableaux* n° 2 et 3) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1844 à 1874 . . . . . fr.	99,138,717 59	44,729,197 46	143,867,914 85
Année au 1 <sup>er</sup> novembre 1875. . . . .	2,491,588 20	281,820 91	2,773,209 11
— — — 1876. . . . .	2,491,588 20	281,820 91	2,773,209 11
	Fr. 104,121,495 79	45,292,839 28	149,414,333 07

Le fonds d'amortissement, pour cette période de temps, consiste en une somme totale de fr. 45,292,839 28 c<sup>s</sup>, dont fr. 39,150,815 86 c<sup>s</sup> ont servi à amortir un capital de fr. 40,078,649 78 c<sup>s</sup>, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 55,364,182 22 c<sup>s</sup>. La somme de fr. 6,142,023 42 c<sup>s</sup>, non employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, a fait retour au Trésor.

#### EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 2<sup>me</sup> série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 1/2 p. 0/0, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 44) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. 0/0 du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. 0/0, de l'inscription de 169,512,000 francs de capital, portée au grand-livre de la Dette publique à 2 1/2 p. 0/0. litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bulletin officiel* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du Trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis :

1°	16,000 obligations de 2,000 francs de capital . . . . .	fr.	32,000,000	»
2°	51,100 — de 1,000 — . . . . .		51,100,000	»
3°	2,512 — de 500 — . . . . .		1,256,000	»
4°	1,200 — de 250 — . . . . .		300,000	»
<b>ENSEMBLE</b>			<b>70,812 obligations, représentant un capital nominal de . . . . .</b>	<b>fr. 84,656,000</b>

D'après les dispositions de la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164), la somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de 67,508,500 francs qui restait en circulation au 1<sup>er</sup> mai 1869, soit . . . . . fr. 3,037,882 50

et la dotation annuelle de l'amortissement est de 1/2 p. 0/0 du même capital, soit . . . . . 357,542 50

**ENSEMBLE. . . . . fr. 3,375,425**

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1876, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (voir les tableaux n° 5 et 6) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1874 . . . . . fr.	105,570,199 97 1/2	495,826 67	20,511,810 85 1/2	124,584,837 50
Année au 1 <sup>er</sup> novembre 1875 . . . . .	5,056,755 »	»	358,690 »	5,575,425 »
— — 1876 . . . . .	5,056,755 »	»	358,690 »	5,575,425 »
Fr.	109,652,660 97 1/2	495,826 67	20,980,190 85 1/2	131,155,687 50

Le fonds d'amortissement, pour ces trente-trois années, consiste en une somme totale de fr. 21,483,017 52 1/2 c<sup>s</sup>, dont fr. 495,826 67 c<sup>s</sup> ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 16,683,288 77 1/2 c<sup>s</sup> ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de 17,173,000 francs, ce qui a réduit son capital primitif à 67,483,000 francs. La somme de fr. 4,305,902 08 c<sup>s</sup>, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et a fait retour au Trésor.

**UN CAPITAL DE FR. 25,862,027 29 C<sup>s</sup>,**

*faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (Moniteur n° 557), et de celle du 1<sup>er</sup> juin 1853 (Moniteur n° 166).*

(Rente 4  $\frac{1}{2}$  p.  $\frac{0}{10}$ , 3<sup>me</sup> série.)

---

Voir ci-après la deuxième partie.

---

**UN CAPITAL DE 25,700,000 FRANCS,**

*faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1859, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253).*

(Rente 4  $\frac{1}{2}$  p.  $\frac{0}{10}$ , 4<sup>me</sup> série.)

---

Voir ci-après la deuxième partie.

---

**RENTES 5 POUR CENT**

*à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*

---

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p.  $\frac{0}{10}$  destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c<sup>s</sup>, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c<sup>s</sup>.

Cette somme de fr. 42,287 74 c<sup>s</sup> a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1873, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Les arrérages en sont payables annuellement au porteur de l'extrait du grand-livre, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

---

## DETTE FLOTTANTE.

---

A la date du 31 décembre 1876, il restait à rembourser, sur les émissions des années 1847 et 1853, deux bons du Trésor, ensemble d'un capital de fr.	2,000 »
Capital restant en circulation, au 1 <sup>er</sup> janvier 1876, des bons du Trésor émis en vertu de la convention du 23 février 1875 . . . . fr.	25,000,000 »
Remboursements effectués pendant l'année 1876. . . . .	5,550,000 »
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. . . . . fr.	<u>19,450,000 »</u>

---

## DEUXIÈME PARTIE.

## UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

faisant partie de la dette de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

Voir ci-devant la première partie.

## DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

résultant de la conversion décrétée par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (Moniteur n° 557), des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).

(Rente 4 1/2 p. %, 5<sup>me</sup> série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

DETTE ORDINAIRE . . . fr.	25,862,027 29	15,000,000	»	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Moniteur n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 57,515,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. %.
				capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
			24	» dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
			79,107,128	» capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE . . .	135,753,272 71	26,569,408	»	capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c., à 5 p. %, de 1842.
		28,076,756 71	»	capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. %, de 1848.
	Fr. 157,615,300			

La dette extraordinaire précitée de fr. 135,753,272 71 c<sup>e</sup> de capital nominal a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,300 francs, à 4 1/2 p. %, dont il s'agit, 130,630,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4 1/2 p. %.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de :

- Fr. 11,264,436 » montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué, en exécution de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852.
- 700,140 » montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles qui sont inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé, fractions qui ont été payées en numéraire, conformément à l'article 4 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852.
- 24 » compris dans le capital à négocier en vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 14 juin 1853, et ce, afin d'arrondir le capital total de la dette.
- 15,000,000 » dont la négociation a été autorisée par l'article 3 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.

Fr. 26,964,600 »

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> mai 1854, savoir : 1° 8,260,200 francs à la Banque Nationale, pour elle et ses coparticipants; 2° 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles; 3° 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,300 francs, à 4½ p. %, était représenté originairement par :

1°	}	15,500 obligations au porteur de 2,000 francs . . . . .	fr. 31,000,000	»
		100,000 — — de 1,000 — . . . . .	100,000,000	»
		10,000 — — de 500 — . . . . .	5,000,000	»
		20,000 — — de 200 — . . . . .	4,000,000	»
		14,870 — — de 100 — . . . . .	1,487,000	»

160,370 obligations au porteur, montant ensemble à . . . . . fr. 141,487,000 »

Et 2° les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des rentes 4½ p. %, 3<sup>me</sup> série, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (*Moniteur* n° 337), montant à fr. 725,773 50 cs de rente 4½ p. %, au capital de . . . . . fr. 16,128,300 »

TOTAL DE LA DETTE. . . . . . fr. 157,615,300 »

Les obligations portent intérêt à 4½ p. % l'an, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1853.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital de 141,456,900 francs restant en circulation au 1<sup>er</sup> mai 1869, indépendamment

des intérêts des capitaux qui seront successivement amortis. (Art. 2 de la loi du 12 juin 1869, (*Moniteur* n° 164.)

D'après les dispositions de la même loi, la somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. % du capital de 141,456,900 francs, soit . . . . . fr. 6,365,560 50  
 et la dotation de l'amortissement (1/2 p. % du même capital) est de . . . . . 707,284 50

ENSEMBLE. . . . . fr. 7,072,845 »

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette à 4 1/2 p. %, 3<sup>e</sup> série, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1853 à 1876 (*voir les tableaux n° 8 et 9*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1853 à 1874 . . . . . fr.	142,796,184 75	22,196,702 75	164,992,887 50
Année 1875 . . . . .	6,357,820 50	715,024 50	7,072,845 »
— 1876 . . . . .	6,357,820 50	715,024 50	7,072,845 »
	<u>Fr. 155,511,825 75</u>	<u>23,626,751 75</u>	<u>179,138,577 50</u>

Le fonds d'amortissement, pour ces vingt-quatre années, consiste en une somme totale de fr. 23,626,751 75 c<sup>s</sup>, dont fr. 16,164,667 28 c<sup>s</sup> ont servi à amortir un capital nominal de 16,530,400 francs, ce qui a réduit le capital de la dette à 141,284,900 francs. La somme de fr. 7,462,084 47 c<sup>s</sup> non employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, a fait retour au Trésor.

**DETTE DE 24,382,000 FRANCS ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS.**

(Rente 4 1/2 p. %, 4<sup>me</sup> série.)

La dette de 24,382,000 francs, à 4 1/2 p. %, résulte de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856 (*Moniteur* n° 152), dont l'exécution a été réglée par les arrêtés royaux du 21 mars et du 25 avril 1857 (*Moniteur* n° 81 et 120).

Elle fait partie de la dette extraordinaire, comme représentant le capital restant de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, qui a été contracté, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356), pour couvrir la dépense à résulter de divers travaux d'utilité publique.

Le capital de 24,382,000 francs, à 4½ p. %, dont l'intérêt a pris cours le 1<sup>er</sup> novembre 1857, se compose de :

1 <sup>o</sup>	Fr.	17,179,200 »	délivrés aux détenteurs de titres à 5 p. % de l'emprunt de 26,000,000 de francs, qui en ont accepté la conversion en rentes 4½ p. %.
2 <sup>o</sup>	—	7,202,800 »	négociés en vertu de l'article 4 de la loi précitée du 28 mai 1856, et constituant exactement le capital des titres à 5 p. % dudit emprunt, qui ont été remboursés en exécution de cette loi et de l'arrêté royal du 21 mars 1857.
ENSEMBLE, fr.		<u>24,382,000 »</u>	

L'emprunt de 45,000,000 de francs, à 4½ p. %, a été autorisé par l'article 3 de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 253) et négocié, au pair, aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860 (*Moniteur* n° 14).

Sur ce capital, qui porte intérêt à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1859, il a été mis à la disposition du public une somme de 30,000,000 de francs; les 15,000,000 restants ont été vendus à la Banque Nationale, pour elle et ses coparticipants, par contrat du 13 janvier 1860.

Le capital de l'emprunt est réparti comme il suit,

SAVOIR :

DETTE ORDINAIRE . . . . .	fr.	25,700,000 »	montant de la partie imputable sur l'emprunt, des crédits alloués par le § 1 <sup>er</sup> et les §§ 14 à 19 de la loi du 8 septembre 1859, pour travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers, pour la continuation des travaux de défense du pays, et pour frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, travaux hygiéniques, etc.
DETTE EXTRAORDINAIRE . . . . .		21,500,000 »	représentant la partie prélevée sur l'emprunt, des autres crédits accordés par ladite loi du 8 septembre 1859, et des crédits alloués par la loi du 2 juin 1861 ( <i>Moniteur</i> n° 171), pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux.
	Fr.	<u>45,000,000 »</u>	

L'emprunt de 45,000,000 de francs est rattaché et fait suite à la dette de 24,382,000 francs. En conséquence, l'emprunt et la dette sont confondus et considérés comme ne formant qu'une seule et même dette (arrêté royal précité du 12 janvier 1860).

Le capital primitif des deux dettes réunies, montant à 69,382,000 francs, était originai-  
rement représenté par :

1 <sup>o</sup>	{	10,000 obligations au porteur de 2,000 francs . . . . .	fr.	20,000,000 »
		39,000 — — — de 1,000 — . . . . .		39,000,000 »
		5,000 — — — de 500 — . . . . .		2,500,000 »
		9,500 — — — de 200 — . . . . .		1,900,000 »
		15,938 — — — de 100 — . . . . .		1,593,800 »
		<u>79,438 obligations au porteur, montant ensemble à . . . . .</u>	fr.	<u>64,993,800 »</u>

REPORT. . . . . fr. 64,993,800 »

Et 2° les inscriptions nominatives, dérivant de la dette de 24,382,000 francs, qui ont été portées d'office sur le grand-livre des 4 1/2 p. 0/0, 4<sup>me</sup> série, conformément à l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1857 (*Moniteur* n° 81), et dont le montant est de 197,469 francs de rente 4 1/2 p. 0/0, au capital de . . . . . fr. 4,388,200 »

TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 69,382,000 »

Il est consacré à l'amortissement de la dette et de l'emprunt réunis, une dotation annuelle de 1/2 p. 0/0 du capital de 65,895,400 francs, qui restait en circulation au 1<sup>er</sup> mai 1869, indépendamment des intérêts des capitaux qui seront successivement amortis (art. 2 de la loi du 12 juin 1869).

D'après les dispositions de cette loi, la somme à payer pour les intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 dudit capital de 65,895,400 francs, soit . . . . . fr. 2,965,295 »  
et la dotation d'amortissement à . . . . . 329,477 »

ENSEMBLE. . . . . fr. 3,294,770 »

Les sommes affectées au paiement des intérêts et à l'amortissement ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1858 à 1876 (*voir les tableaux n° 11 et 12*):

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1858 à 1874. . . . .	fr. 47,350,068 50	6,075,316 50	53,425,385 »
Année 1875 . . . . .	2,963,088 »	331,682 »	3,294,770 »
— 1876 . . . . .	2,963,088 »	331,682 »	3,294,770 »
	Fr. 53,256,244 50	6,736,680 50	59,992,925 »

Le fonds d'amortissement pour ces dix-neuf années consiste en une somme totale de fr. 6,736,680 50 c., dont fr. 5,543,410 38 c. ont servi à amortir un capital nominal de 3,535,600 francs, ce qui a réduit le capital de la dette et de l'emprunt réunis à 65,846,400 francs. La somme de fr. 5,195,270 12 c., qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair; elle a été versée au Trésor.

## EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS.

(Rente 4 $\frac{1}{2}$  p.  $\frac{0}{100}$ , 5<sup>me</sup> série.)

La loi du 28 mai 1865 (*Moniteur* n° 150) a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 60,000,000 de francs.

Conformément à l'arrêté royal du 28 mai 1865, dont les conditions ont été complétées par la décision ministérielle du même jour, cet emprunt a été mis en adjudication publique par voie de soumission cachetée et a produit, au taux moyen de fr. 101 13<sup>85</sup> p.  $\frac{0}{100}$ , une somme de fr. 60,000,295 03 c<sup>s</sup>, représentant un capital nominal de 59,525,000 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été affectés, jusqu'à concurrence de 60,000,000 de francs, à l'exécution des travaux publics décrétés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 juillet 1865; les fr. 295 03 c<sup>s</sup> restants ont été portés comme recette accidentelle au profit du Trésor.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis :

8,000 obligations de	2,000 francs . . . . .	fr.	16,000,000	»
40,000 — de	1,000 — . . . . .		40,000,000	»
3,000 — de	500 — . . . . .		1,500,000	»
4,000 — de	200 — . . . . .		800,000	»
10,250 — de	100 — . . . . .		1,025,000	»

ENSEMBLE 65,250 obligations, représentant un capital nominal de . . fr. 59,525,000 »  
et portant intérêt à 4 $\frac{1}{2}$  p.  $\frac{0}{100}$  l'an, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1865.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital de 58,581,000 francs, qui restait en circulation au 1<sup>er</sup> novembre 1870, est affectée à l'amortissement de l'emprunt. (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.)

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 $\frac{1}{2}$  p.  $\frac{0}{100}$  dudit capital de 58,581,000 francs, soit . . . . . fr. 2,656,145 »

Et la dotation annuelle de l'amortissement, fixée à  $\frac{1}{2}$  p.  $\frac{0}{100}$  du même capital, est de . . . . . 292,905 »

ENSEMBLE. . . . fr. 2,929,050 »

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1865 à 1876 (voir les tableaux nos 14 et 15) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1865 à 1874 . . . . . fr.	25,121,459 25	2,760,803 25	27,882,262 50
Année 1875 . . . . .	2,636,145 »	292,905 »	2,929,050 »
— 1876 . . . . .	2,636,145 »	292,905 »	2,929,050 »
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	30,393,749 25	3,346,613 25	33,740,362 50
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Le fonds d'amortissement pour cette période de temps consiste en une somme totale de fr. 3,346,613 25 c<sup>s</sup>, dont fr. 744,422 58 c<sup>s</sup> ont servi à amortir un capital nominal de 744,000 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à 58,581,000 francs.

La somme de fr. 2,602,190 87 c<sup>s</sup>, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair et a été versée au Trésor.

EMPRUNT DE 58,540,000 FRANCS, A 4 1/2 P. 0/0, 6<sup>me</sup> SÉRIE,

et dettes de même nature réunies à cet emprunt.

La dette à 4 1/2 p. 0/0, 6<sup>me</sup> série, se compose :

1<sup>o</sup> de l'emprunt au capital effectif de 60 millions de francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867 (*Moniteur* n° 164), émis avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1867, conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 2 décembre suivant (*Moniteur* n° 337), et qui a produit, au taux de fr. 102 50 c<sup>s</sup> pour cent, une somme de 60,003,500 francs, représentée par un capital nominal de 58,540,000 francs.

Sur ce capital, une somme de 58,540,000 francs a été mise en souscription publique; les 20,000,000 de francs restants ont été négociés à la Banque Nationale, à la Société Générale et à MM. de Rothschild frères, par contrat du 2 décembre 1867.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été affectés, jusqu'à concurrence de 60,000,000 de francs, à l'exécution de travaux publics.

2<sup>o</sup> d'un capital de 2,450,000 francs, émis (*au pair*) en vertu de la loi du 30 juin 1869 (*Moniteur* n° 183), et dont le produit a servi à acquitter le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi.

3<sup>o</sup> d'un capital de 1,000,000 de francs, dont l'émission (*au pair*) a été autorisée par la loi du 7 juin 1870 (*Moniteur* n° 161), pour payer le prix d'acquisition du terrain et des bâtiments du Jardin Botanique de Bruxelles.

Le capital de 3,450,000 francs, montant des deux dettes qui précèdent, est représenté par deux inscriptions de rentes sur le grand-livre des 4 ½ p. 0/0, 6<sup>e</sup> série, au nom de la *Caisse des dépôts et consignations du royaume de Belgique*. La première, s'élevant à 110,250 francs de rente annuelle, a été immatriculée avec jouissance des arrérages à partir du 1<sup>er</sup> mai 1869, en vertu de l'arrêté royal du 30 juillet même année, pris en exécution de la loi du 30 juin précédent; et la seconde, de 45,000 francs de rente, a été inscrite avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1870, conformément à un arrêté royal du 11 juin suivant, pris en exécution de la loi précitée du 7 juin 1870.

4<sup>o</sup> D'un capital de 15,773,300 francs, émis en vertu de l'article 2 de la loi du 25 février 1871, pour la reprise d'une partie du matériel de la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut (convention du 22 novembre 1870, modifiée par celle du 19 décembre suivant). Ce capital a été inscrit au grand-livre de la dette à 4 ½ p. 0/0, 6<sup>e</sup> série, au nom de la Société précitée, savoir :

Fr. 15,301,900	avec jouissance	du 1 <sup>er</sup> novembre 1870,
1,856,800	—	du 1 <sup>er</sup> mai 1871,
554,800	—	du 1 <sup>er</sup> novembre 1871,
10,500	—	du 1 <sup>er</sup> mai 1873.
48,500	—	du 1 <sup>er</sup> novembre 1873,
1,000	—	du 1 <sup>er</sup> mai 1874.

ENSEMBLE, fr. 15,773,300

Il a été créé pour l'emprunt :

6,500 obligations au porteur de	2,000 francs	. . . . . fr.	13,000,000	»
40,000	— de 1,000	— . . . . .	40,000,000	»
4,000	— de 500	— . . . . .	2,000,000	»
5,000	— de 200	— . . . . .	1,000,000	»
25,400	— de 100	— . . . . .	2,540,000	»

ENSEMBLE, 80,900 obligations, d'un capital nominal de . . . . . fr. 58,540,000 »

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital de 77,636,100 francs (1) est affectée à l'amortissement de l'emprunt et des dettes qui y ont été rattachées.

(1) Ce chiffre de 77,636,100 francs se compose :

a. Du capital restant en circulation, au 1 <sup>er</sup> novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs et des dettes de 2,450,000 francs et de 1,000,000 de francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869), ci . . . . .	fr.	61,862,800	»
b. Du capital émis, au 1 <sup>er</sup> novembre 1874, en vertu de la loi du 25 février 1871 (voir ci-dessus au n° 4 <sup>o</sup> ). . . . .	fr.	15,773,300	»

TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 77,636,100 »

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. % du capital de 77,656,109 francs ci-dessus détaillé, soit . . . fr.	3,493,624 50
Et la dotation annuelle de l'amortissement, fixée à 1/2 p. % du même capital, est de . . . . .	388,180 50
ENSEMBLE. . . . . fr.	3,881,805 »

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et celles qui constituent le fonds d'amortissement ont été réparties, pour les années 1868 à 1876, de la manière suivante (voir les tableaux n° 17 et 18).

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1868 à 1874 . . . . . fr.	21,977,403 75	2,163,991 25	24,141,395 »
Année 1875 . . . . .	3,498,411 75	590,786 »	3,889,197 75
— 1876 . . . . .	3,491,019 »	390,786 »	3,881,805 »
	Fr. 28,966,834 50	2,945,563 25	31,912,397 75

Le fonds d'amortissement pour ces neuf années s'élève à la somme totale de fr. 2,945,563 25 c', qui a été employée de la manière indiquée au tableau n° 18 ci-joint.

#### DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DIVERSES DETTES A 4 1/2 P. %.

##### *Obligations au porteur.*

Les obligations au porteur sont munies de coupons semestriels d'intérêt, payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'Etat (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs.

##### *Inscriptions nominatives.*

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la série de dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

*Amortissement.*

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les fonds non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869. Ces fonds peuvent également être affectés au rachat des dettes à 3 et à 2 1/2 p. 0/0 (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874).

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

*Dépenses.*

Les dépenses occasionnées par chaque dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement, et la troisième provient de frais divers, tels que :

- 1° Commission de 1/2 p. 0/0 sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Frais de transport d'espèces, d'impressions, de vérification des coupons acquittés, etc.

Les tableaux n° 4, 7, 10, 13, 16 et 19 ci-joints présentent respectivement la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1877, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0 par les Budgets des exercices 1875 et 1876.

---

**EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS, A 4 P. 0/0,**

et dette de même nature ajoutée à cet emprunt.

---

L'emprunt de 51,000,000 de francs de capital, à 4 p. 0/0, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> août 1871, en vertu de la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211) et conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal et la décision ministérielle du 29 du même mois. Réalisé au taux de 98 p. 0/0, il a produit une somme effective de 49,980,000 francs qui a été employée à l'exécution de travaux d'utilité publique.

Un capital nominal de 51,000,000 de francs a été mis en souscription publique le 8 août 1871, et le restant de l'emprunt, soit 20,000,000 de francs, a été négocié à MM. de Rothschild frères, la Société Générale et la Banque de Belgique, par contrat du 29 juillet 1871.

L'arrêté royal du 9 septembre 1876 (*Moniteur* n° 256) autorise, pour l'exécution de l'article 2 de la loi du 27 mai précédent, la création d'obligations au porteur et de rentes nominatives à concurrence d'un capital nominal de 46,000,000 de francs.

Sur ce capital, qui est ajouté à l'emprunt 4 p. % de 1871, 6,843,500 francs de titres ont été délivrés avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1876, ce qui porte le capital primitif de l'emprunt et de la dette réunis, au 1<sup>er</sup> novembre 1876, à 57,843,500 francs.

Ce capital est représenté par :

	6,000 obligations au porteur de 2,000 francs . . . . .	fr.	12,000,000	»
	41,843 — — — — —	1,000 — — — — —	41,843,000	»
	3,000 — — — — —	500 — — — — —	1,500,000	»
	4,001 — — — — —	200 — — — — —	800,200	»
	17,003 — — — — —	100 — — — — —	1,700,300	»
<b>ENSEMBLE</b>	<b>71,847 obligations . . . . .</b>	<b>fr.</b>	<b>57,843,500</b>	<b>»</b>

Les obligations sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, en Belgique, chez tous les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), ou à Paris. Elles peuvent être converties en inscriptions nominatives, et ces inscriptions reconstituées en titres au porteur, d'après les règles établies pour les dettes à 4 1/2 p. %.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal est affectée à l'amortissement de l'emprunt et de la dette, et employée, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Les intérêts des capitaux rachetés viennent accroître successivement le fonds d'amortissement. Cette dotation a pris cours, pour l'emprunt, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1872, et pour les capitaux émis en vertu l'arrêté royal du 9 septembre 1876, à partir du premier jour du semestre qui suit la délivrance des titres.

Les rachats s'effectuent à la Bourse au cours du jour; en cas d'élévation du fonds au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les sommes non employées pendant tout un semestre sont attribuées au Trésor. Ces sommes peuvent également être affectées au rachat des dettes à 3 et à 2 1/2 p. % (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874).

Les titres rachetés pour l'amortissement de cet emprunt sont détruits de la manière usitée pour les dettes à 4 1/2 p. %.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 p. % du capital nominal, soit, (pour l'exercice 1876) à . . . . .	fr.	2,176,870	»
et la dotation d'amortissement (1/2 p. % du capital de l'emprunt) est de . . . . .		255,000	»
<b>ENSEMBLE.</b> . . . .	<b>fr.</b>	<b>2,431,870</b>	<b>»</b>

Les frais relatifs à l'emprunt et de la dette se composent :

- 1<sup>o</sup> De la commission de paiement des intérêts à Paris;
- 2<sup>o</sup> Des frais de courtage résultant de l'amortissement, et
- 3<sup>o</sup> Des frais divers, tels que frais d'envois de fonds, etc.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1871 à 1876, ont été réparties comme il suit (*voir les tableaux n°s 20 et 21*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1871 à 1874 . . . fr.	6,614,468 »	525,532 »	7,140,000 »
Année 1875. . . . .	2,016,174 »	278,826 »	2,295,000 »
— 1876. . . . .	2,141,786 »	290,084 »	2,431,870 »
Fr.	10,772,428 »	1,094,442 »	11,866,870 »

Le fonds d'amortissement, pour ces six années, s'élève à la somme totale de 1,094,442 francs, qui a servi à amortir un capital nominal de fr. 1,093,481 47 c<sup>s</sup>, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette à fr. 56,750,018 53 c<sup>s</sup>.

Le tableau n° 22 présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1877, de l'emploi des crédits accordés pour l'emprunt et la dette à 4 p. 0/0, par les Budgets des exercices 1875 et 1876.

#### EMPRUNT DE 306,859,000 FRANCS.

( Rente 3 p. 0/0.)

L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 240,000,000 de francs.

Cet emprunt a été émis en dette à 3 p. 0/0, et de la manière indiquée au tableau suivant :

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif. (Produit brut.)
1 <sup>o</sup> { Convent <sup>o</sup> du 16 avril 1873. — — — — — Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873 . . . . .	Syndicat de banquiers . . . . .	1 <sup>er</sup> juin 1875.	francs. 100,000,000	p. 0/0. 81. »	francs. 81,000,000 »
	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
	Souscription publique . . . . .	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
2 <sup>o</sup> Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C <sup>ie</sup> à Londres (souscription publique.) . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1874.	15,250,000	75.25	9,970,625 »
3 <sup>o</sup> — du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale. . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1876.	35,000,000	72.15	25,809,500 »
4 <sup>o</sup> — du 14 sept. 1876.	Les mêmes . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1876.	6,835,000	73.15	22,590,485 50
		1 <sup>er</sup> nov. 1876.	15,670,000		
		Id.	10,104,000		
		TOTAUX. . fr.	506,859,000		240,000,608 50
				TAUX MOYEN D'ÉMISSION. . . . .	78.21 <sup>2</sup>

Le produit brut de cet emprunt a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, 1<sup>o</sup> au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et 2<sup>o</sup> à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. L'excédant de fr. 608 50 c<sup>e</sup> a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (Compte de l'exercice 1876).

Le capital nominal de 306,859,000 francs est représenté par :

4,000 obligations au porteur de 10,000 francs . . . . .	fr.	40,000,000	»
5,800 — . . . . .	5,000 — . . . . .	19,000,000	»
30,000 — . . . . .	2,000 — . . . . .	60,000,000	»
162,859 — . . . . .	1,000 — . . . . .	162,859,000	»
14,000 — . . . . .	500 — . . . . .	7,000,000	»
20,000 — . . . . .	200 — . . . . .	4,000,000	»
140,000 — . . . . .	100 — . . . . .	14,000,000	»
<u>374,659 obligations.</u>		<u>fr. 306,859,000</u>	»

Ces obligations sont munies de coupons semestriels d'intérêt, payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, en Belgique chez tous les agents du caissier de l'État, ou à Paris. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 13,250,000 francs, mentionné au tableau qui précède, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres.

Les détenteurs d'obligations 3 p. % peuvent les faire convertir en inscriptions nominatives, et les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur la Dette publique.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement. Cette dotation a pris cours à partir du 1<sup>er</sup> mai 1876 pour un capital de 283,085,000 francs, et à partir du 1<sup>er</sup> novembre suivant pour le restant de l'emprunt, soit sur 23,774,000 francs. Elle est employée, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 et à 4 p. % qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre, pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. % (article 2 de la loi du 19 décembre 1874).

Les titres rachetés sont détruits de la manière usitée pour ceux des autres dettes.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

- 1<sup>o</sup> — De la commission de paiement des intérêts à Paris et à Londres ;
- 2<sup>o</sup> — Des frais de courtage relatifs à l'amortissement ;
- 3<sup>o</sup> — Des frais divers, tels que remises de fonds, pertes de change, etc.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 3 p. % du capital nominal, soit . . . . . fr. 9,205,770 »

Et la dotation d'amortissement, fixée 20 centimes p. % du même capital, est de . . . . . 613,718 »

ENSEMBLE. . . . . fr. 9,819,488 »

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1876, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux n° 23 et 24) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 et 1874. . . . . fr.	9,973,750 »	»	9,973,750 »
Année 1875. . . . .	7,297,500 »	»	7,297,500 »
— 1876 . . . . .	7,895,025 »	283,085 »	8,178,110 »
	<u>Fr. 25,166,275 »</u>	<u>283,085 »</u>	<u>25,449,360 »</u>

Il a été racheté, au moyen du fonds d'amortissement de l'année 1876, un capital nominal de fr. 369,562 77 c, ce qui a réduit le capital émis avec jouissances du 1<sup>er</sup> mai 1876 et antérieures, à fr. 282,715,457 23 c.

Le tableau n° 25 ci-joint présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1877, de l'emploi des crédits accordés pour l'emprunt dont il s'agit par les Budgets des exercices 1875 et 1876.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES.	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives.	Nombre.	Montant des rentes.
2 1/2 p. 0/0 . . . . .	1 <sup>er</sup> janvier 1877 .	210,050,651 74	50,447,000	169,512,651 74	3,501	4,237,815 78
5 p. 0/0 1875 . . . . .	1 <sup>er</sup> novembre 1876.	283,085,000 »	152,917,800	130,167,200 »	2,325	3,905,016 »
4 p. 0/0 1871 . . . . .	Id.	56,894,900 »	24,604,500	32,290,400 »	1,091	1,291,616 »
4 1/2 p. 0/0 1 <sup>re</sup> série . .	Id.	55,564,182 22	57,752,000	17,612,182 22	2,160	792,548 20
— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	Id.	67,483,000 »	59,865,500	27,619,500 »	3,165	1,242,877 50
— 3 <sup>e</sup> — . . . . .	Id.	141,284,900 »	75,606,100	65,678,800 »	10,621	2,955,546 »
— 4 <sup>e</sup> — . . . . .	Id.	65,846,400 »	57,715,500	28,150,900 »	5,549	1,265,890 50
— 5 <sup>e</sup> — . . . . .	Id.	58,581,000 »	33,695,200	24,887,800 »	4,998	1,119,951 »
— 6 <sup>e</sup> — . . . . .	Id.	77,578,200 »	46,575,200	31,203,000 »	5,416	1,404,155 »
	TOTAUX . . . fr.	1,020,077,213 96	498,074,800	527,102,413 96	38,624	18,215,595 98

## ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DES DROITS DE LA  
GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

La loi du 15 mars 1873 a approuvé la convention du 31 janvier précédent relative au rachat des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg. Le service des intérêts et de l'amortissement des obligations et des actions privilégiées émises par la Compagnie, a été fait par l'État, à partir de l'année 1874.

Il restait en circulation au 1<sup>er</sup> janvier de cette année :

106,611 obligations de . . .	100 francs de capital,
116,015 —	500 —
10,889 actions privilégiées de 500	—

Ces obligations et actions portent intérêt à raison de 5 p. % l'an et sont munies de coupons semestriels payables le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> janvier, chez tous les agents du caissier de l'État.

Elles peuvent être converties en inscriptions nominatives sur le grand-livre déposé au Ministère des Finances. Les extraits d'inscriptions mentionnent les numéros des titres que les rentes représentent, et les titulaires de ces rentes ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur.

Les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit.

L'amortissement des titres émis par la Compagnie se fait par tirages au sort annuels qui ont lieu dans la deuxième quinzaine du mois de décembre. Les tableaux annexés à l'arrêté royal du 19 décembre 1873, réglant le mode d'amortissement de ces titres, indiquent le nombre d'obligations et d'actions à rembourser chaque année.

L'opération du tirage au sort s'effectue publiquement à Bruxelles, en présence du directeur-général de la Trésorerie et de la Dette publique, d'un membre de la Cour des comptes, et d'un délégué du Conseil d'administration de la Grande Compagnie du Luxembourg.

La liste des numéros des titres sortis à chaque tirage est publiée au *Moniteur belge*, et des exemplaires de cette liste sont affichés au local des diverses bourses du pays, ainsi que dans les bureaux des agents du Trésor et des agents du caissier de l'État.

Les titres désignés par le tirage sont remboursés :

A.— Les obligations de 100 francs, par une somme de 125 francs,

B.— Les obligations de 500 francs, — 625 francs,

C.— Les actions privilégiées, au capital de 500 francs, par une somme de 600 francs.

Les obligations et les actions privilégiées qui ont été remboursées, sont anéanties de la même manière que les titres de la Dette publique rachetés pour l'amortissement.

Le tableau ci-après indique, pour l'année 1876, le nombre de titres de chaque catégorie à rembourser, ainsi que le montant des sommes applicables au service des intérêts et de l'amortissement.

NATURE DES TITRES.	NOMBRE de titres à rembourser.	SOMMES APPLICABLES		
		au paiement des intérêts.	à l'amortissement.	TOTAL.
Obligations de 100 francs . . . . .	578	527,610 »	72,250 »	599,860 »
— de 500 — . . . . .	506	2,876,500 »	316,250 »	3,192,750 »
Actions privilégiées de 500 francs . . . . .	25	271,150 »	15,800 »	284,950 »
	TOTAUX. . . . . fr	3,675,260 »	402,300 »	4,077,560 »

Ces sommes ont fait l'objet des crédits alloués aux articles 9, 10 et 11 du Budget de la Dette publique, exercice 1876, et ont été liquidées par la Cour des comptes.

## TROISIÈME PARTIE.



## NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

LOIS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.



- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Lois des 22 février et 14 septembre 1814, et des 21 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic. n° 50*) et loi du 11 avril 1833 (*Bull. offic. n° 24*).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1840 (*Bull. offic. n° 29*), 25 février 1842 (*Bull. offic. n° 5*), 19 mai 1845 (*Bull. offic. n° 8*), 10 mars 1847 (*Bull. offic. n° 5*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 45*), 4 juillet 1860 (*Bull. offic. n° 27*) et 19 janvier 1870 (*Bull. offic. n° 2*).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1852 (*Bull. offic. n° 52*).
- e. *Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.* — Loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad n° 3*).
- f. *Secours sur le fonds dit de Waterloo.* — Arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur ce fonds.
- g. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 39*), 17 février 1849 (*Bull. offic. n° 50*), 1<sup>er</sup> juin 1850 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 45*), 26 avril 1865 (*Bull. offic. n° 25*) et 25 juillet 1867 (*Bull. offic. n° 29*).

Les tableaux ci-joints, n<sup>os</sup> 26 et 27, présentent la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1876 et au 1<sup>er</sup> janvier 1877, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.



En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'à l'époque

PREMIERE PARTIE.	CAPITAL PRIMITIF.	CAPITAL AMORTI	
		sous l'ancien régime d'amortissement.	CAPITAL RESTANT.
DETTES ORDINAIRE.			
<i>Rentes créées sans expression de capital.</i> . . . . . fr.	"	"	"
<i>Dette à 2½ p. %.</i> . . . . .	219,959,651 74	"	219,959,651 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4½ p. %).</i> . . . . .	84,541,652 "	55,528,650 75	(1) 49,015,001 27
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4½ p. %).</i> . . . . .	84,656,000 "	17,147,500 "	(1) 67,508,500 "
<i>Partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en 1855 (rente 4½ p. %).</i>	25,802,027 29	2,446,286 50	(1) 21,415,740 79
<i>Partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4½ p. %).</i>	25,700,000 "	1,057,954 67	(1) 22,662,045 55
<i>Rentes 5 p. % à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.</i> . . . . .	1,409,654 05	"	1,409,654 05
<i>Dette flottante. (Bons du Trésor restant à rembourser sur les émissions des années 1847 et 1855.)</i> . . . . .	2,000 "	"	2,000 "
<i>Idem. (Bons du Trésor émis en 1875.)</i> . . . . .	10,450,000 "	"	10,450,000 "
Fr.	457,580,925 98	55,000,571 90	401,420,554 08
DEUXIEME PARTIE.			
DETTES EXTRAORDINAIRE,			
<i>créée pour construction de chemins de fer, routes, canaux, etc.</i>			
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c. et de 10,000,000 de francs de la dette flottante</i> . . . . .	11,101,200 "	4,650,019 05	(1) 6,451,180 95
<i>Restant de la dette de 157,615,300 francs, créée en 1855 (rente 4½ p. %).</i>	155,755,272 71	15,712,115 50	(1) 120,041,159 21
<i>Dette de 24,582,000 francs, résultant de conversion (loi du 28 mai 1856), et un capital de 21,500,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4½ p. %).</i> . . . . .	45,682,000 "	2,448,045 55	(1) 43,235,354 67
<i>Emprunt de 59,525,000 francs, créé en 1865 (rente 4½ p. %).</i> . . . . .	59,525,000 "	744,000 "	(2) 58,581,000 "
<i>Emprunt de 58,540,000 francs, créé en 1867, et dettes réunies à cet emprunt en 1869, 1870 et 1871 (rente 4½ p. %).</i> . . . . .	77,765,500 "	127,200 "	(2) 77,636,100 "
<i>Emprunt de 51,000,000 de francs contracté en 1871, et dette ajoutée à cet emprunt en 1876 (rente 4 p. %)</i> . . . . .	57,845,500 "	"	57,845,500 "
<i>Emprunt de 283,085,000 francs, négocié en 1875, 1874 et 1876 (rente 5 p. %).</i> . . . . .	283,085,000 "	"	283,085,000 "
Fr.	668,555,272 71	21,681,077 88	646,871,294 85
<i>Intérêts afférents à l'année 1876, des obligations de 100 francs de la Grande Compagnie du Luxembourg</i> . . . . .			
— — — des obligations de 500 francs	idem		
— — — des actions privilégiées	idem		
			Fr. . . .
TROISIEME PARTIE.			
<i>Pensions de toute nature.</i> . . . . .	7,046,508 "		
<i>Rentes viagères.</i> . . . . .	200 24		
	Fr. 7,046,508 24		

du 1<sup>er</sup> janvier 1877 il présentait les résultats suivants :

RESTE A PAYER sur le capital	CAPITAL AMORTI. (Nouveau régime d'amortissement.)	RESTE A AMORTIR.	OBSERVATIONS.
380,598 14	"	"	
5,498,990 78	"	219,959,651 74	
2,205,585 06	88,568 75	48,921,652 52	(1) Capital restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869. (Loi du 12 juin 1869.)
5,037,882 50	25,500 "	67,485,000 "	
965,708 54	26,039 70	21,580,701 "	
1,019,792 04	16,853 55	22,645,102 "	
42,287 74	"	1,409,634 95	
"	"	2,000 "	
778,000 "	"	19,450,000 "	
13,928,844 60	156,761 87	401,263,792 21	
290,303 14	11,651 25	6,439,549 70	(1) Capital restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869. (Loi du 12 juin 1869.)
5,401,852 16	145,960 21	119,895,199 "	
1,945,500 96	52,146 67	43,201,208 "	
2,656,145 "	"	58,581,000 "	(2) Capital restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870 (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.)
5,495,624 50	57,000 "	77,578,200 "	
2,313,740 "	1,093,481 47	56,750,018 55	
8,492,550 "	369,562 77	282,715,457 25	
24,575,715 76	1,710,682 57	645,160,612 46	
527,610 "			
2,876,500 "			
271,150 "			
28,248,975 76			

(416)

## ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1876.



*inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63*

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1877, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1875.	
	Service du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1875.	
	Loi du 22 décembre 1874, chap. I <sup>er</sup> , art. 4 et 15.	
	Intérêts. Fr. 5,498,990 78	Frais. Fr. 2,500 •
Intérêts . . . . .	5,498,990 78	•
Commission de paiement des intérêts à Paris . . . . .	»	1,657 35
Frais divers . . . . .	»	475 90
TOTAL . . . . . fr.	5,498,990 78	2,113 25
Sommes disponibles . . . . . fr.	»	386 77

74 C<sup>s</sup> DE CAPITAL, A 2 ½ POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1875 ET 1876.

EXERCICE 1876. Service du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1876.		OBSERVATIONS.
Loi du 22 décembre 1875, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 4 et 16.		
Intérêts. Fr. 5,498,000 78	Frais. Crédit ordinaire . fr. 4,000 » — extraordinaire. 10,000 » Essais . . fr. 14,000 »	
5,498,000 78	»	
»	»	
»	»	
5,498,000 78	»	
»	14,000 »	

## DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,852

*créée avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1844, et résultant*

## MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	59,225,500 »	57,400,000 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	16,158,682 22	17,865,182 22
	55,364,182 22	55,364,182 22
Capital amorti au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (ancien régime d'amortissement) . . . . .	39,978,649 78	39,978,649 78
— amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869 (nouveau régime d'amortissement). . . . .	100,000 »	100,000 »
TOTAUX . . . . . fr.	95,442,852 »	95,442,852 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	882,573 75	843,727 50
— des inscriptions nominatives . . . . .	365,120 35	401,966 60
	1,245,694 10	1,245,694 10
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869. . . . .	2,250 »	2,250 »
TOTAUX . . . . . fr.	1,247,944 10	1,247,944 10

## FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

## A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
37,515,000 »	37,752,000 »	
17,851,182 22	17,612,182 22	
55,364,182 22	55,364,182 22	
59,978,649 78	59,978,649 78	
100,000 »	100,000 »	
95,442,852 »	95,442,852 »	

## A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
844,042 50	840,420 »	
401,651 60	596,274 10	
1,245,694 10	1,245,694 10	
2,250 »	2,250 »	
1,247,944 10	1,247,944 10	

Les intérêts du capital amorti au 1<sup>er</sup> mai 1869 ne sont plus comptes au profit de l'amortissement.  
(Loi du 12 juin 1869.)

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1874.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1875.
1 <sup>er</sup> mai 1875. . . . .	{ 1/4 p. 0/0 de fr. 54,464,182 22 c <sup>s</sup> , capital de la dette restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869, <i>Moniteur</i> n° 164). . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 100,000 francs . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1875 . . . . .	{ 1/4 p. 0/0 de fr. 55,464,182 22 c <sup>s</sup> , capital de la dette restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869.
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 100,000 francs . . . . .
	ANNÉE 1876.
1 <sup>er</sup> mai 1876. . . . .	{ 1/4 p. 0/0 de fr. 55,464,182 22 c <sup>s</sup> , capital de la dette restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869.
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 100,000 francs . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1876 . . . . .	{ 1/4 p. 0/0 de fr. 55,464,182 22 c <sup>s</sup> , capital de la dette restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869.
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 100,000 francs . . . . .
	TOTAUX. . . . . fr.

## FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	<i>Observations.</i>
24,914,807 47 19,814,389 99	39,150,815 86	40,078,649 78	5,578,381 60	
44,729,197 46				
138,660 45				
2,250 »	»	»	281,820 91	
158,660 46				
2,250 »	»	»	281,820 91	
138,660 45				
2,250 »	»	»	281,820 91	
138,660 46				
2,250 »	»	»		
43,292,839 28	39,150,815 86	40,078,649 78	6,142,023 42	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1877, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1875.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1874 au 31 octobre 1875.	
	Loi du 22 décembre 1874, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 4 et 15.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 2,775,209 11	Frais. Fr. 8,000 » (1)
Intérêts . . . . .	2,491,388 20	»
Amortissement . . . . .	281,820 01	»
Commission de paiement des intérêts à Paris . . . . .	»	2,095 87
Courtage relatif à l'amortissement. . . . .	»	»
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	»	5,307 95
TOTAUX. . . . . fr.	2,775,209 11	6,505 82
Sommes disponibles. . . . . fr.	»	1,496 18

## FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1875 ET 1876.

EXERCICE 1876.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1875 au 31 octobre 1876.		
Loi du 22 décembre 1875, chap. I <sup>er</sup> , art. 4 et 16.		
Intérêts et amortissement. Fr. 2,775,209 11	Frais. Fr. 8,000 » (1)	(1) Part afférente à la susdite dette dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs aux dettes à 4 1/2 p. 0/0.
2,401,388 20	»	
281,820 91	»	
»	»	
»	»	
»	2,000 »	
2,775,209 11	2,000 »	
»	6,000 »	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

*créé avec jouissance*

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	38,445 750 »	50,171,500 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	29,057,250 »	28,311,500 »
	67,483,000 »	67,483,000 »
Capital amorti au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (ancien régime d'amortissement). . . . .	17,147,500 »	17,147,500 »
— amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869 (nouveau régime d'amortissement). . . . .	25,500 »	25,500 »
TOTAUX. . . . . fr.	84,656,000 »	84,656,000 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	865,029 57 <sup>s</sup>	881,358 75
— des inscriptions nominatives . . . . .	653,538 12 <sup>s</sup>	657,008 75
	1,518,567 50	1,518,567 50
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869 . . . . .	575 75	575 75
TOTAUX. . . . . fr.	1,518,041 25	1,518,041 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
59,281,750 »	59,865,500 »	
28,201,250 »	27,619,500 »	
67,483,000 »	67,483,000 »	
17,147,500 »	17,147,500 »	
25,500 »	25,500 »	
84,656,000 »	84,656,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
885,859 37 <sup>s</sup>	896,928 75	
654,528 12 <sup>s</sup>	621,438 75	
1,518,367 50	1,518,367 50	
575 75	575 75	Les intérêts du capital amorti au 1 <sup>er</sup> mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement.
1,518,941 25	1,518,941 25	

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.	MONTANT du FONDS d'amortissement.
<b>ANNÉES 1845 A 1874.</b>		
	Dotation de l'amortissement . . . . .	12,438,485 75
	Intérêt du capital amorti . . . . .	8,567,133 77 <sup>5</sup>
		20,805,637 52 <sup>5</sup>
<b>ANNÉE 1875.</b>		
1 <sup>er</sup> mai 1875 . . . . .	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . . .	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti sous le nouveau régime d'amortissement : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs . . . . .	573 75
1 <sup>er</sup> novembre 1875 . . . . .	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 . . . . .	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs . . . . .	573 75
		338,690 »
<b>ANNÉE 1876.</b>		
1 <sup>er</sup> mai 1876. . . . .	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 . . . . .	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs . . . . .	573 75
1 <sup>er</sup> novembre 1876 . . . . .	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 . . . . .	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs . . . . .	573 75
		338,690 »
	<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>21,485,017 52<sup>5</sup></b>

## FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1844.

## D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti, pour l'emprunt, AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1844.)	L'EMPRUNT.			
493,826 67	16,683,288 77 <sup>c</sup>	17,173,000 »	5,628,322 08	
»	»	»	338,690 »	
»	»	»	538,690 »	
493,826 67	16,683,288 77 <sup>c</sup>	17,173,000 »	4,305,902 08	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1877, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1875.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1874 au 31 octobre 1875.	
	Loi du 22 décembre 1874, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 4 et 15.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 3,375,425 »	Fr. 8,000 » (1)
Intérêts . . . . .	3,036,735 »	»
Amortissement . . . . .	338,690 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris . . . . .	»	2,371 31
Courtage relatif à l'amortissement. . . . .	»	»
Transport d'espèces et frais divers. . . . .	»	600 »
TOTAUX . . . . . fr.	3,375,425 »	2,971 31
Sommes disponibles. . . . . fr.	»	5,028 69

## FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1875 ET 1876.

EXERCICE 1876.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1875 au 31 octobre 1876.		
Loi du 22 décembre 1875, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 4 et 16.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	(1) Part afférente au susdit emprunt dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs aux dettes à 4 1/2 p. 0/0.
Fr. 3,375,425 »	Fr. 8,000 » (1)	
3,036,735 »	»	
338,690 »	»	
»	»	
»	167 50	
3,375,425 »	167 50	
»	7,832 50	

## DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,500

*créée avec jouissance*

## MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	76,354,900 »	76,481,100 »
— des inscriptions nominatives. . . . .	64,950,000 »	64,805,800 »
	141,284,900 »	141,284,900 »
Capital amorti au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (ancien régime d'amortissement) . . . . .	10,158,400 »	10,158,400 »
— amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) . . . . .	172,000 »	172,000 »
TOTAUX. . . . . fr.	157,615,500 »	157,615,500 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	1,717,535 25	1,720,824 75
— des inscriptions nominatives . . . . .	1,461,575 »	1,458,085 50
	3,178,910 25	3,178,910 25
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869. . . . .	3,870 »	3,870 »
TOTAUX. . . . . fr.	3,182,780 25	3,182,780 25

## FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1853.

## A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
76,219,900 »	75,606,100 »	
65,065,000 »	65,678,800 »	
141,284,900 »	141,284,900 »	
16,158,400 »	16,158,400 »	
172,000 »	172,000 »	
157,815,300 »	157,015,300 »	

## A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
1,714,947 75	1,701,157 25	
1,463,962 50	1,477,773 »	
3,178,910 25	3,178,910 25	
3,870 »	3,870 »	
3,182,780 25	3,182,780 25	Les intérêts du capital amorti au 1 <sup>er</sup> mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement. (Loi du 12 juin 1869.)

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1853 A 1874.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1875.
1 <sup>er</sup> mai 1875.	$\left\{ \begin{array}{l} \frac{1}{4} \text{ p. } \frac{0}{10} \text{ de } 141,456,900 \text{ francs, capital de la dette restant en circulation au } 1^{\text{er}} \text{ mai } 1869, \\ \text{(art. 2 de la loi du } 12 \text{ juin } 1869, \text{ } \textit{Moniteur} \text{ n}^{\circ} 164) . . . . . \\ 6 \text{ mois d'intérêt du capital amorti sous le nouveau régime d'amortissement : } 2 \frac{1}{4} \text{ p. } \frac{0}{10} \text{ de } \\ 172,000 \text{ francs } . . . . . \end{array} \right.$
1 <sup>er</sup> novembre 1875.	$\left\{ \begin{array}{l} \frac{1}{4} \text{ p. } \frac{0}{10} \text{ de } 141,456,900 \text{ francs, capital de la dette restant en circulation au } 1^{\text{er}} \text{ mai } 1869 . \\ 6 \text{ mois d'intérêt du capital amorti : } 2 \frac{1}{4} \text{ p. } \frac{0}{10} \text{ de } 172,000 \text{ francs } . . . . . \end{array} \right.$
	ANNÉE 1876.
1 <sup>er</sup> mai 1876.	$\left\{ \begin{array}{l} \frac{1}{4} \text{ p. } \frac{0}{10} \text{ de } 141,456,900 \text{ francs, capital de la dette restant en circulation au } 1^{\text{er}} \text{ mai } 1869 . \\ 6 \text{ mois d'intérêt du capital amorti sous le nouveau régime d'amortissement : } 2 \frac{1}{4} \text{ p. } \frac{0}{10} \text{ de } \\ 172,000 \text{ francs } . . . . . \end{array} \right.$
1 <sup>er</sup> novembre 1876.	$\left\{ \begin{array}{l} \frac{1}{4} \text{ p. } \frac{0}{10} \text{ de } 141,456,900 \text{ francs, capital de la dette restant en circulation au } 1^{\text{er}} \text{ mai } 1869 . \\ 6 \text{ mois d'intérêt du capital amorti depuis le } 1^{\text{er}} \text{ mai } 1869 : 2 \frac{1}{4} \text{ p. } \frac{0}{10} \text{ de } 172,000 \text{ francs } . . \end{array} \right.$
	TOTAUX. . . . . fr.

## FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1853.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
16,499,288 75 5,697,414 »	16,164,667 28	16,350,400 »	6,052,035 47	
22,196,702 75				
353,642 25 3,870 »	»	»	715,024 50	
353,642 25 3,870 »				
353,642 25 3,870 »	»	»	715,024 50	
353,642 25 3,870 »				
23,626,751 75	16,164,667 28	16,330,400 »	7,462,084 47	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1877, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1875.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1874 au 31 octobre 1875.	
	Loi du 22 décembre 1874, chap. I <sup>er</sup> , art. 4 et 15.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 7,072,845 »	Fr. 14,000 » (1)
Intérêts . . . . .	6,557,820 50	»
Amortissement . . . . .	715,024 50	»
Commission de paiement des intérêts à Paris . . . . .	»	5,252 47
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	»	»
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	»	1,630 25
TOTAUX . . . . . fr.	7,072,845 »	6,882 72
Sommes disponibles . . . . . fr.	»	7,117 28

## FRANCS DE CAPITAL , A 4 1/2 POUR CENT L'AN ,

du 1<sup>er</sup> mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1875 ET 1876.

EXERCICE 1876		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1875 au 31 octobre 1876.		
Loi du 22 décembre 1875, chap. I <sup>er</sup> , art. 4 et 16.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 7,072,845 »	Fr. 15,000 » (*)	(*) Part afférente à la susdite dette dans le crédit porté au Budget pour <i>frais relatifs aux dettes à 4 1/2 p. %</i> .
6,557,820 50	»	
715,024 50	»	
»	»	
»	»	
»	198 »	
7,072,845 »	198 »	
»	12,802 »	

## DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

*créée avec jouissance*

ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2

## MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	35,257,800 »	35,448,000 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	30,588,000 »	30,598,400 »
	65,846,400 »	65,846,400 »
Capital amorti au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (ancien régime d'amortissement) . . . . .	5,486,600 »	5,486,000 »
— amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) . . . . .	40,000 »	40,000 »
TOTAUX. . . . . fr.	69,582,000 »	69,582,000 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	795,500 50	797,580 »
— des inscriptions nominatives. . . . .	688,245 50	685,964 »
	1,481,544 »	1,481,544 »
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869. . . . .	1,102 50	1,102 50
TOTAUX. . . . . fr.	1,482,646 50	1,482,646 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1859.

## DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
57,478,700 »	57,715,500 »	
28,367,700 »	28,130,900 »	
65,846,400 »	65,846,400 »	
3,486,600 »	3,486,600 »	
49,000 »	49,000 »	
60,582,000 »	60,582,000 »	

## DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
843,270 75	848,598 75	
658,273 25	652,945 25	
1,481,544 »	1,481,544 »	
1,102 50	1,102 50	
1,482,646 50	1,482,646 50	

Les intérêts du capital amorti au 1<sup>er</sup> mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement.  
(Loi du 12 juin 1869.)

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1868 A 1874.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1875.
1 <sup>er</sup> mai 1875. . . . .	$\left. \begin{array}{l} 1/4 \text{ p. } 0/0 \text{ du capital de 65,895,400 francs, restant en circulation au 1er mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869, } \\ \textit{Moniteur n° 164}) . . . . .} \end{array} \right\}$
	$\left. \begin{array}{l} 6 \text{ mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1er mai 1869 (nouveau régime d'amortissement):} \\ 2 1/4 \text{ p. } 0/0 \text{ de 49,000 francs . . . . .} \end{array} \right\}$
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1875. . . . .	$\left. \begin{array}{l} 1/4 \text{ p. } 0/0 \text{ du capital de 65,895,400 francs, restant en circulation au 1er mai 1869 . . . . .} \\ 6 \text{ mois d'intérêt du capital amorti : } 2 1/4 \text{ p. } 0/0 \text{ de 49,000 francs . . . . .} \end{array} \right\}$
	ANNÉE 1876.
1 <sup>er</sup> mai 1876. . . . .	$\left. \begin{array}{l} 1/4 \text{ p. } 0/0 \text{ du capital de 65,895,400 francs, restant en circulation au 1er mai 1869 . . . . .} \\ 6 \text{ mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1er mai 1869 : } 2 1/4 \text{ p. } 0/0 \text{ de 49,000 francs . . . . .} \end{array} \right\}$
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1876. . . . .	$\left. \begin{array}{l} 1/4 \text{ p. } 0/0 \text{ du capital de 65,895,400 francs, restant en circulation au 1er mai 1869 . . . . .} \\ 6 \text{ mois d'intérêt du capital amorti : } 2 1/4 \text{ p. } 0/0 \text{ de 49,000 francs . . . . .} \end{array} \right\}$
	TOTAUX. . . . . fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1859.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor	Observations.
5,259,088 50 854,228 »	3,543,410 38	3,535,600 »	2,529,906 12	
6,073,316 50				
164,738 50 1,102 50	»	»	331,682 »	
164,738 50 1,102 50	»	»	331,682 »	
164,738 50 1,102 50	»	»	331,682 »	
6,736,680 50	3,543,410 38	3,535,600 »	3,193,270 12	

## DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

*créée avec jouissance*

ET EMPRUNT DE 48,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, À 4 1/2

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1877, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1875.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1874 au 31 octobre 1875.	
	Loi du 22 décembre 1874, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 4 et 15.	
	Interêts et amortissement	Frais.
	Fr. 3,294,770 »	Fr. 7,000 » (1)
Intérêts . . . . .	2,963,088 »	»
Amortissement . . . . .	331,682 »	»
Commission de payement des intérêts à Paris . . . . .	»	1,075 14
Courtage relatif à l'amortissement. . . . .	»	»
Transport d'espèces et frais divers. . . . .	»	770 80
TOTAUX. . . . . fr.	3,294,770 »	2,445 94
Sommes disponibles. . . . . fr	»	4,564 06

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1859.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1875 ET 1876.

EXERCICE 1876.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1875 au 31 octobre 1876.		
Loi du 22 décembre 1875, chap. I <sup>er</sup> , art. 4 et 16.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,264,770 •	Fr. 7,000 • (*)	(*) Part afférente aux susdites dettes dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs aux dettes à 4 1/2 p. 0/0.
2,065,088 •	•	
331,682 •	•	
•	•	
•	•	
•	672 50	
5,294,770 •	672 50	
•	6,327 50	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 59,325,000

*créé avec jouissance*

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	55,627,000 »	35,577,600 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	24,054,000 »	25,005,400 »
	58,581,000 »	58,581,000 »
Capital amorti au 1 <sup>er</sup> novembre 1870 (ancien régime d'amortissement) . . . . .	744,000 »	744,000 »
TOTAUX . . . . . fr.	59,325,000 »	59,325,000 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	756,607 50	755,496 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	561,465 »	562,576 50
	1,318,072 50	1,318,072 50
6 mois d'intérêt du capital amorti. . . . .	( <sup>1</sup> ) »	( <sup>1</sup> ) »
TOTAUX . . . . . fr.	1,318,072 50	1,318,072 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1865.

## A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE	
54,091,200 »	55,695,200 »	
24,480,800 »	24,887,800 »	
58,581,000 »	58,581,000 »	
744,000 »	744,000 »	
59,525,000 »	59,525,000 »	

## A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
767,052 »	758,097 »	
551,020 50	559,975 50	
1,518,072 50	1,518,072 50	
( <sup>1</sup> ) » »	( <sup>1</sup> ) »	
1,518,072 50	1,518,072 50	

(<sup>1</sup>) Les intérêts du capital amorti au 1<sup>er</sup> novembre 1870 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869)

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1866 A 1874.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti (ancien régime d'amortissement) . . . . .
	ANNÉE 1875.
1 <sup>er</sup> mai 1875. . .	1/4 p. 0/0 du capital de 58,581,000 francs, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) (1). . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1875 .	1/4 p. 0/0 du capital de 58,581,000 francs, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870 . .
	ANNÉE 1876.
1 <sup>er</sup> mai 1876. . .	1/4 p. 0/0 du capital de 58,581,000 francs, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) (1). . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1876 .	1/4 p. 0/0 du même capital . . . . .
	TOTAUX. . . . . fr.

## FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1865.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élevation du cours au dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
2,654,745 » 106,058 25	744,422 38	744,000 »	2,016,580 87	(1) Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.
2,760,805 25				
146,452 50	»	»	292,905 »	
146,452 50				
146,452 50	»	»	292,905 »	
146,452 50				
3,346,613 25	744,422 38	744,000 »	2,602,190 87	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1877, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1875.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1874 au 31 octobre 1875.	
	Loi du 22 décembre 1874, chap. I <sup>er</sup> , art. 4 et 15.	
	Intérêts et amortissement. Fa. 2,929,050 »	Frais. Fa. 6,000 » (*)
Intérêts . . . . .	2,656,145 »	»
Amortissement . . . . .	292,905 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris . . . . .	»	1,765 40
Courtage relatif à l'amortissement. . . . .	»	»
Transport d'espèces et frais divers. . . . .	»	450 »
TOTAUX. . . . . fr.	2,929,050 »	2,215 40
Sommes disponibles. . . . . fr.	»	3,786 60

## FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1865.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1875 ET 1876.

EXERCICE 1876. — Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1875 au 31 octobre 1876.		OBSERVATIONS.
Loi du 22 décembre 1875, chap. I <sup>er</sup> , art. 4 et 16.		
Intérêts et amortissement. Fr. 2,920,050 »	Frais. Fr. 6,000 » (1)	(1) Part afférente au susdit emprunt dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs aux dettes à 4 1/2 p. 0/0.
2,656,145 »	»	
202,905 »	»	
»	»	
»	»	
»	»	
2,920,050 »	»	
»	6,000 »	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 58,540,000

créé avec jouissance

ET DETTES DE MÊME NATURE RÉUNIES A CET EM

## MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	47,175,100 »	46,844,100 »
— des inscriptions nominatives. . . . .	30,405,100 »	30,754,100 »
	77,578,200 »	77,578,200 »
Capital amorti au 1 <sup>er</sup> novembre 1870 . . . . .	127,200 »	127,200 »
— depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement. — Arrêté royal du 31 octobre 1870) . . . . .	57,900 »	57,900 »
TOTAUX. . . . . fr.	77,765,300 »	77,765,300 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	1,061,394 75	1,053,992 25
— des inscriptions nominatives . . . . .	684,114 75	691,617 25
	1,745,509 50	1,745,509 50
Intérêts prorata sur des titres délivrés à la compagnie des Bassins-Houillers du Hainaut, en exécution de la loi du 28 février 1871 . . . . .	»	( <sup>1</sup> ) 7,392 75
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 1870 ( <sup>1</sup> ). . . . .	1,302 75	1,302 75
TOTAUX. . . . . fr.	1,746,812 25	1,754,205 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> novembre 1867,

PRUNT ET ÉMISES AVEC JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

## DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
47,406,000 °	46,575,200 °	
50,112,200 °	51,205,000 °	
77,578,200 °	77,578,200 °	
127,200 °	127,200 °	
57,900 °	57,900 °	
77,765,500 °	77,765,500 °	

## DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
1,067,985 °	1,045,442 °	
677,524 50	702,067 50	
1,745,509 50	1,745,509 50	
°	°	
1,502 75	1,502 75	
1,746,812 25	1,746,812 25	

(1) Intérêts se rapportant aux exercices 1871, 1872 et 1875 — Crédit alloué par l'article 2 de la loi du 2 juillet 1875 et rattaché à l'exercice 1875.

(2) Les intérêts du capital amorti au 1<sup>er</sup> novembre 1870 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement. (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.)

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 58,540,000

créé avec jouissance

ET DETTE DE MÊME NATURE RÉUNIES A CET EM

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT.  Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	<b>ANNÉES 1869 A 1874.</b>
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	<b>ANNÉE 1875.</b>
1 <sup>er</sup> mai 1875 . . . . .	1 <sup>o</sup> 1/4 p. 0/0 de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs et des dettes de 2,450,000 francs et de 1,000,000 de francs réunis (nouveau régime d'amortissement)(1). . . . . fr. 154,657 »
	2 <sup>o</sup> 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 1870 : 2 1/4 p. 0/0 de 57,900 francs . . . . . 1,302 75
	3 <sup>o</sup> 1/4 p. 0/0 de 15,773,300 francs, capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 23 février 1871 ( <i>Moniteur</i> n° 56) . . . . . 39,433 25
1 <sup>er</sup> novembre 1875 . . . . .	1 <sup>o</sup> 1/4 p. 0/0 de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870 de l'emprunt et des dettes ci-dessus mentionnés . . . . . fr. 154,657 »
	2 <sup>o</sup> 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 1870 : 2 1/4 p. 0/0 de 57,900 francs . . . . . 1,302 75
	3 <sup>o</sup> 1/4 p. 0/0 de 15,773,300 francs, capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 23 février 1871. . . . . 39,433 25
	<b>ANNÉE 1876.</b>
1 <sup>er</sup> mai 1876. . . . .	1 <sup>o</sup> 1/4 p. 0/0 de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs et des dettes de 2,450,000 francs et de 1,000,000 de francs réunis (nouveau régime d'amortissement) (1) . . . . . fr. 154,657 »
	2 <sup>o</sup> 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 1870 : 2 1/4 p. 0/0 de 57,900 francs . . . . . 1,302 75
	3 <sup>o</sup> 1/4 p. 0/0 de 15,773,300 francs, capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 23 février 1871 ( <i>Moniteur</i> n° 56) . . . . . 39,433 25
1 <sup>er</sup> novembre 1876 . . . . .	1 <sup>o</sup> 1/4 p. 0/0 de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870, de l'emprunt et des dettes ci-dessus mentionnés . . . . . fr. 154,657 »
	2 <sup>o</sup> 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 1870 : 2 1/4 p. 0/0 de 57,900 francs . . . . . 1,302 75
	3 <sup>o</sup> 1/4 p. 0/0 de 15,773,300 francs, capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 23 février 1871. . . . . 39,433 25
	TOTAUX. . . . . fr.

## FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> novembre 1867,

PRUNT ET ÉMISES AVEC JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	<i>Observations.</i>
2,153,312 75 10,678 50	183,240 05	183,100 »	1,978,751 20	
2,163,991 25				
193,595 »	»	»	390,786 »	
193,595 »				
193,595 »			390,786 »	
193,595 »				
2,945,563 25	183,240 05	183,100 »	2,760,323 20	

(1) Arrêté royal du 30 octobre 1870, pris en conformité de l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869.

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 58,540,000

*créé avec jouissance*

ET DETTES DE MÊME NATURE RÉUNIES A CET EM

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1877, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1875.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1874 au 31 octobre 1875.	
	Loi du 22 décembre 1874, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 4 et 15.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 5,886,515 "	Fr. 7,500 " (1)
Intérêts . . . . .	3,491,019 "	"
Amortissement . . . . .	590,786 "	"
Commission de paiement des intérêts à Paris . . . . .	"	2,812 95
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	"	"
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	"	2,195 57
TOTAUX . . . . . fr.	5,881,805 "	5,006 50
Sommes disponibles . . . . . fr.	4,510 "	2,495 50
	DÉPENSES	
	se rapportant aux exercices 1871, 1872 et 1875.	
	Loi du 2 juillet 1875, chap. IV, art. 51.	
	Intérêts prorata.	
	Fr. 7,592 75	
Intérêts . . . . .	7,592 75	
Somme disponible . . . . . fr.	"	

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> novembre 1867,

PRUNT ET ÉMISES AVEC JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1875 ET 1876.

EXERCICE 1876.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1875 au 31 octobre 1876.		
Loi du 22 décembre 1875, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 4 et 16.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	(1) Part afférente à l'emprunt et aux dettes ci-dessus désignés dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs aux dettes à 4 1/2 p. 0/0.
Fr. 3,886,315 »	Fr. 7,500 » (1)	
3,401,019 »	»	
500,786 »	»	
»	»	
»	»	
»	»	
3,881,805 »	»	
4,510 »	7,500 »	

## DETTE PUBLIQUE. — 1° EMPRUNT DE 51,000,000

*contracté avec jouissance*

## 2° DETTE DE MÊME NATURE AJOUTÉE A CET EMPRUNT

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	17,752,500 »	19,424,700 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	32,721,000 »	50,910,500 »
	50,473,500 »	50,335,200 »
Capital amorti . . . . .	526,500 »	664,800 »
TOTAUX. . . . . fr.	51,000,000 »	51,000,000 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	555,050 »	588,404 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	654,420 »	618,210 »
	1,009,470 »	1,006,704 »
Intérêt du capital amorti . . . . .	10,550 »	15,296 »
TOTAUX. . . . . fr.	1,020,000 »	1,020,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> août 1871,

ET ÉMISE AVEC JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> MAI 1876.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
22,911,500 »	24,604,500 »	
27,282,900 »	32,290,400 »	
50,194,400 »	56,894,900 »	
805,600 »	948,600 »	
51,000,000 »	57,843,500 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
458,250 »	492,090 »	
545,658 »	645,808 »	
1,003,888 »	1,137,898 »	
16,112 »	18,972 »	
1,020,000 »	1,156,870 »	

## DETTE PUBLIQUE. — 1° EMPRUNT DE 51,000,000

*contracté avec jouissance*

## 2° DETTE DE MÊME NATURE AJOUTÉE A CET EMPRUNT

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1873 ET 1874.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1875.
1 <sup>er</sup> mai 1875. . . . .	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ du capital de l'emprunt . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. $\frac{0}{0}$ de 526,500 francs . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1875. . . . .	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ du capital de l'emprunt . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. $\frac{0}{0}$ de 664,800 francs . . . . .
	ANNÉE 1876.
1 <sup>er</sup> mai 1876. . . . .	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ du capital de l'emprunt . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. $\frac{0}{0}$ de 803,600 francs . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1876. . . . .	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ du capital de l'emprunt . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. $\frac{0}{0}$ de 948,600 francs . . . . .
	TOTAUX. . . . . fr.

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> août 1871,ET ÉMISE AVEC JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> MAI 1876.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre	Observations.
510,000 »	525,532 »	526,456 44	La dotation d'amortissement afférente au capital émis avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1876 n'a pris cours qu'à partir du 1 <sup>er</sup> novembre suivant, conformément à l'article 3 de l'arrêté royal du 9 septembre 1876 (Moniteur n° 256).
15,532 »			
127,500 »	278,826 »	279,117 76	
10,530 »			
127,500 »	290,084 »	287,907 27	
13,296 »			
127,500 »	1,094,442 »	1,093,481 47	
16,112 »			
127,500 »	1,094,442 »	1,093,481 47	
18,972 »			
1,094,442 »	1,094,442 »	1,093,481 47	

## DETTE PUBLIQUE. — 1° EMPRUNT DE 51,000,000

*contracté avec jouissance*

## 2° DETTE DE MÊME NATURE AJOUTÉE A CET EMPRUNT

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1877, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1875.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1874 au 31 octobre 1875.	
	Loi du 22 décembre 1874, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 3 et 15.	
	Intérêts et amortissement. FR. 2,205,000 »	Frais. FR. 6,500 »
Intérêts . . . . .	2,016,174 »	•
Amortissement . . . . .	278,826 »	•
Commission de paiement des intérêts à Paris . . . . .	•	1,111 84
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	•	275 90
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	•	929 65
TOTAUX . . . . . fr.	2,205,000 »	2,317 39
Sommes disponibles . . . . . fr.	•	4,182 61

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> août 1871,

ET ÉMISE AVEC JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> MAI 1876.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1875 ET 1876.

EXERCICE 1876.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1875 au 31 octobre 1876		
Loi du 22 décembre 1875, chap. I <sup>er</sup> , art. 3 et 16.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 2,295,000 »	Fr. 7,000 »	
2,004,016 »		
200,084 »	»	
»	»	
»	141 54	
»	270 »	
2,295,000 »	411 54	
»	6,588 46	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 285,085,000

*contracté avec jouissances des 1<sup>er</sup> juin*

## MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	160,759,100 »	154,068,400 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	82,490,900 »	108,281,600 »
	243,250,000 »	243,250,000 »
Capital amorti . . . . .	( <sup>1</sup> ) »	( <sup>1</sup> ) »
TOTAUX. . . . . fr.	243,250,000 »	243,250,000 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS,

	ANNÉE 1875.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Intérêt des obligations au porteur . . . . .	2,411,586 50	2,024,526 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	1,237,365 50	1,624,224 »
TOTAUX. . . . . fr.	3,648,750 »	3,648,750 »

## FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873, 1<sup>er</sup> mai 1874 et 1<sup>er</sup> mai 1876.

## DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
136,183,500 »	132,917,800 »	<p>(1) La dotation d'amortissement ne prendra cours qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai 1876. (Article 3 de l'arrêté royal du 29 avril 1873).</p>
107,066,700 »	150,167,200 »	
243,250,000 »	283,085,000 »	
(1) »	(1) »	
243,250,000 »	283,085,000 »	

## A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1876.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
2,042,749 50	2,293,767 »	
1,606,000 50	1,052,508 »	
3,648,750 »	4,246,275 »	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 283,083,000

*émis avec jouissances des 1<sup>er</sup> juin*

## SITUATION DU FONDS

<b>TERMES D'AMORTISSEMENT.</b> — <i>Semestre au</i>	<b>FONDS D'AMORTISSEMENT.</b>
1 <sup>er</sup> novembre 1876.	<p style="text-align: center;"><b>ANNÉE 1876.</b></p> Dotation: 10 centimes par cent francs du capital de 283,083,000 francs. . . . .

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873, 1<sup>er</sup> mai 1874 et 1<sup>er</sup> mai 1876,

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SONNES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DE LA SOMME ci-contre.	<i>Observations.</i>
283,085 >	283,085 >	369,562 77	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1877, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	Dépenses se rapportant à l'exercice 1875 et rattachées au Budget de 1875. Service du 1 <sup>er</sup> juin au 31 octobre 1875.	
	Loi du 2 juillet 1875 ( <i>Moniteur</i> n° 185). Chap IV, art. 28, 29 et 30 du Budget de 1875.	
	Intérêts. Fr. 2,875,000 »	Frais. Art. 29. Comm <sup>es</sup> fr. 484,726 83 Art 30. Escompte. . 19,820 92 <hr/> fr. 504,547 75
Intérêts . . . . .	2,875,000 »	»
Amortissement . . . . .	»	»
Commission de paiement des intérêts à Paris et à Londres. . . . .	»	»
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	»	»
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	»	»
Commission sur les capitaux souscrits de l'emprunt de 250 millions . . . . .	»	484,726 83
Escompte sur les versements anticipés des termes de paiement. . . . .	»	19,820 92
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>2,875,000 »</b>	<b>504,547 75</b>
Sommes disponibles. . . . . fr.	»	»
Excédant de dépense. . . . . fr.	»	»

## FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873, 1<sup>er</sup> mai 1874 et 1<sup>er</sup> mai 1876.

## ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1873 ET 1876.

EXERCICE 1873. Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1873 au 31 octobre 1875. Loi du 22 décembre 1874, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 2 et 15 et loi du 2 juillet 1875, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 20 <sup>b</sup> .		EXERCICE 1876. Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1875 au 31 octobre 1876. Loi du 22 décembre 1875, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 2 et 16.		Observations.
Intérêts. Fr. 7,297,500 »	Art. 15. Frais (1) fr. 17,000 » Art. 20. Escompte (2) 250,000 » fr. 267,000 »	Intérêts et amortissement. Fr. 7,540,750 »	Art. 16. Frais (1) fr. 20,000 »	
7,297,500 »	»	7,297,500 »	»	(1) Part afférente à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour frais divers.
»	»	243,250 »	»	(2) Crédit non limitatif.
»	5,818 60	»	»	
»	»	»	»	
»	8,169 95	»	»	
»	Ens. 13,988 55	»	»	
»	»	»	»	
»	285,680 91	»	»	
7,297,500 »	299,669 44	7,540,750 »	»	
»	(3) 3,011 47	»	20,000 »	(3) Somme disponible sur les 17,000 francs de frais (art. 15).
»	(4) 55,680 91	»	»	(4) Excédant de dépense sur le crédit non limitatif de 250,000 francs alloué pour escompte (art. 20 <sup>b</sup> ).

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DE PENSIONS.			MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1876.	MOUVEMENT pendant l'année 1876.		SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1877.	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1876.	MOUVEMENT pendant l'année 1876.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Civiles et autres accordées avant 1850 . . .	25	"	5	20	9,265	"	1,529
Ciriques . . . . .	72	"	11	61	25,296	"	3,850
Militaires . . . . .	5,805	255	255	5,785	5,691,291	275,904	260,221
Ordre de Léopold . . . . .	295	4	17	282	29,500	400	1,700
Marine (militaires) . . . . .	25	4	3	26	55,906	1,398	5,743
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .	7	"	5	4	1,213	"	367
Secours sur le fonds dit de Waterloo . . .	12	"	2	10	962	"	142
<i>Pensions civiles.</i>							
Pensions des Affaires Étrangères . . . . .	57	2	7	52	65,849	10,000	9,792
— de la Justice . . . . .	291	23	31	283	683,155	49,941	90,850
— de l'Intérieur . . . . .	272	27	21	278	443,216	59,259	35,295
— des Travaux publics . . . . .	658	77	57	658	485,995	88,523	48,357
— de la Guerre . . . . .	52	5	7	50	77,675	12,719	8,714
— des Finances . . . . .	2,085	105	165	2,027	1,941,435	133,055	153,054
— de la Cour des Comptes . . . . .	10	"	2	8	23,277	"	4,596
Pensions ecclésiastiques . . . . .	554	44	48	550	324,750	47,766	52,141
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite . . . . .	270	2	58	254	151,561	513	22,955
	8,270	526	668	8,128	7,986,118	659,276	699,086
		Diminution: 142 pensions.				Diminution: 59,810 francs.	

## — PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1877.

SIONS.		MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.		Observations.
SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1877.					
7,356			5 pensions éteintes par suite de décès . . .		
21,448			11 — — — . . .		
3,706,974		250 pensions accordées nouvellement . . .	250 — — — . . .		
		5 pensions accordées par suite de révision . . .	5 — — de révision . .		
28,200		4 pensions accordées nouvellement . . .	10 — — de décès . . .		
29,561		4 — — . . .	1 — — de nomination au grade d'officier. de décès . . .		
846		. . . . .	3 — — . . .		
820		. . . . .	5 — — — . . .		
86,057		2 pensions accordées nouvellement . . .	7 — — — . . .		
642,264		25 — — — . . .	31 — — — . . .		
447,180		25 pensions accordées nouvellement . . .	17 — — — . . .		
		4 — — par suite de révision . . .	4 — — de révision . .		
523,950		75 — — nouvellement . . .	55 — — de décès . . .		
		2 — — par suite de révision . . .	2 — — de révision . .		
81,678		5 — — nouvellement . . .	7 — — de décès . . .		
1,921,452		104 — — . . .	162 — — — . . .		
		1 — — par suite de révision . . .	1 — — de révision . .		
18,681		. . . . .	2 — — de décès . . .		
320,355		44 pensions accordées nouvellement . . .	48 — — — . . .		
128,919		2 — — par suite de révision . . .	38 — — — . . .		
7,946,508		526 pensions.	668 pensions.		

TABLEAU N° 27.

## EXERCICE 1876. — DETTE PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1877.*

ANNÉE de LA NAISSANCE DES RENTIERS	MONTANT DES RENTES			<i>Observations.</i>
	INSCRITES ou 1 <sup>er</sup> janvier 1876.	ÉTEINTES en 1876.	A SERVIR ou 1 <sup>er</sup> janvier 1877.	
1785. . . . .	200 24	o	200 24	